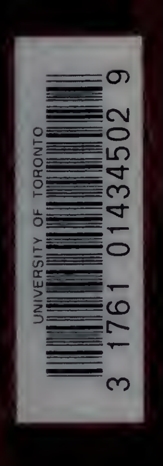
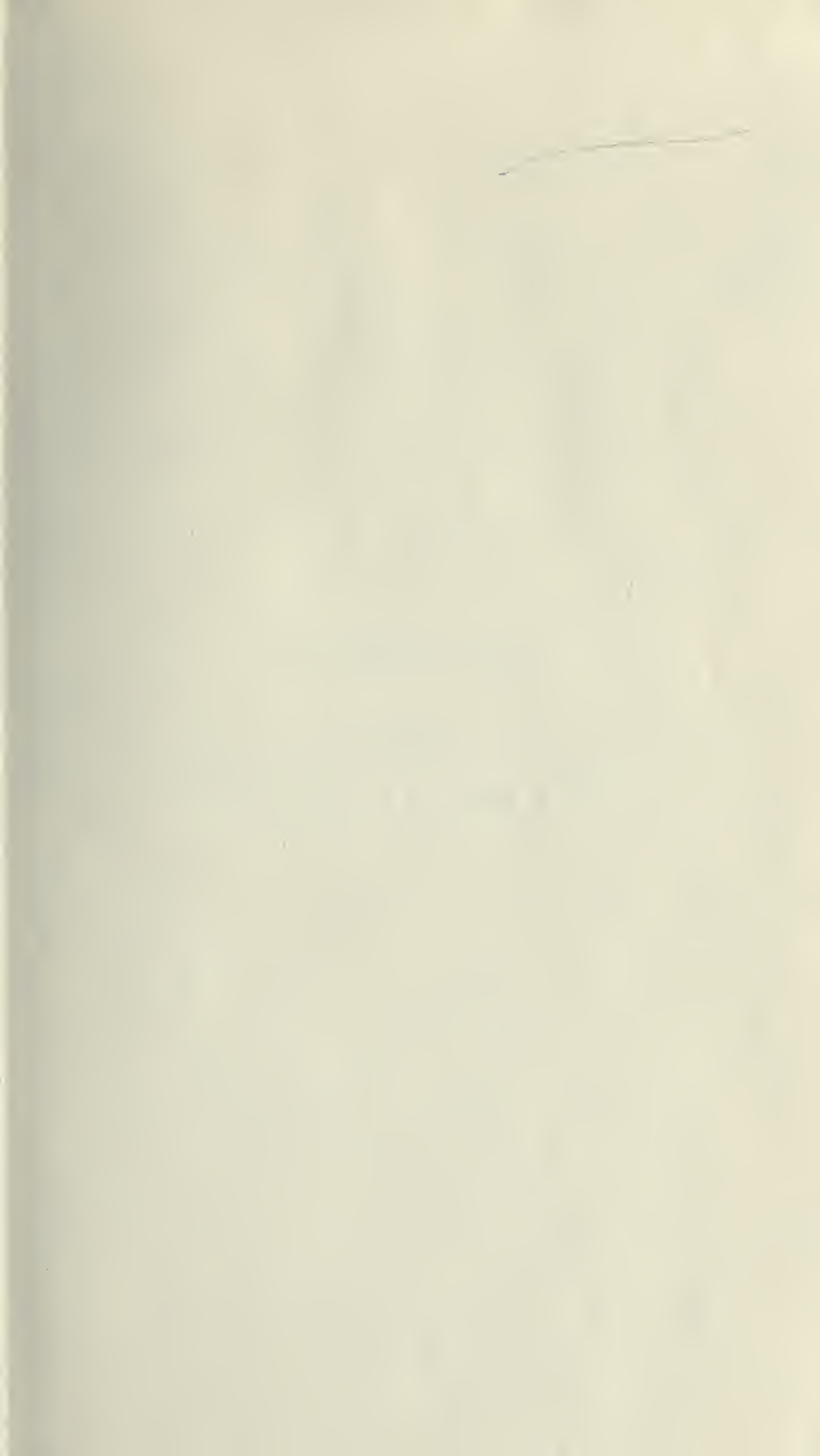

UNIVERSITY OF TORONTO
3 1761 01434502 9





LA LIGUE

À

GISORS

ET DANS LE

VEXIN NORMAND.



Édition ornée d'un Portrait du Duc de Longueville,

Gouverneur de Normandie et de Picardie,

D'après l'estampe de Nanteuil;

D'une carte du Vexin, et de plusieurs fac-simile.

Pontoise. — Imprimerie de A. Pâris.



HENRI II D'ORLÉANS

DUC DE LONGUEVILLE

Gouverneur de Normandie et de Picardie

Sgr de Trye-Château en Vexin, etc

LA LIGUE DANS LE VEXIN NORMAND.

JOURNAL
D'UN
BOURGEOIS DE GISORS

RELATION HISTORIQUE CONCERNANT LES ÉVÉNEMENTS ACCOMPLIS A PARIS ET DANS LES ENVIRONS

Et notamment dans et entre les villes de

ROUEN, AMIENS, BEAUVAIS, PONTOISE
(1588-1617)

Publié pour la première fois, et en entier, d'après le manuscrit de la Bibliothèque nationale,

Avec l'autorisation de M. le Ministre de l'Instruction publique,

Par MM.

H. LE CHARPENTIER,
Archiviste-Bibliothécaire de la Société historique de Pontoise,
Membre de la Société de l'Histoire de Paris.

ALFRED FITAN,
(DE TRYE-CHATEAU)
Membre de la Société historique et archéologique du Vexin.

OUVRAGE PRÉCÉDÉ D'UNE INTRODUCTION, D'UNE ÉTUDE SUR LE MANUSCRIT, ET ACCOMPAGNÉ DE NOTES ET D'UN INDEX ALPHABÉTIQUE.



PARIS
Librairie générale de l'Architecture et des Travaux publics,
*DUCHER & Cie*,
Éditeurs de la Société centrale des Architectes,
51, RUE DES ÉCOLES, 51.

M. DCCC. LXXVIII.


LIBRARY
SEP 28 1962
UNIVERSITY OF TORONTO



PRÉFACE

L'examen et la publication des nombreux manuscrits et des documents inédits que renferment nos bibliothèques et nos grandes collections publiques ont puissamment contribué, surtout depuis quelques années, à l'étude sérieuse et approfondie de l'Histoire de France.

On a compris qu'il fallait délaisser l'ancien système de compilation d'annales, souvent basées sur des idées hypothétiques et sur des théories imaginaires, pour ne plus écrire désormais l'Histoire que, pour ainsi dire, pièces en mains; c'est-à-dire en s'appuyant sur l'autorité de manuscrits anciens, de chartes authentiques, ou encore de travaux d'historiens autant que possible contemporains des événements qu'ils relatent et dont, quelquefois, ils ont été les témoins oculaires.

On a fait plus : on a publié intégralement, et mis sous les yeux de ceux que ces questions intéressent, le texte même de ces écrivains, religieusement conservé et presque toujours annoté.

Tous les documents de cette nature sont donc d'une haute importance; et si c'est une bonne fortune d'en

rencontrer d'inédits ou de peu connus, c'est un devoir de les publier : c'est non-seulement en faciliter l'étude, mais c'est encore en assurer la conservation.

Combien, en effet, de monuments et de trésors historiques seraient indéfiniment restés ensevelis dans le silence et dans l'oubli le plus profond, si l'amour de la recherche du passé ne les eût fait sortir de l'ombre ! Combien, d'autre part, de documents considérables ont été perdus par suite de circonstances diverses ; et sans parler de ceux que l'ignorance de leurs détenteurs a livrés à une destruction volontaire, n'avons-nous pas eu à craindre de nos jours de voir périr, dans une effroyable tempête de guerre civile, la plus précieuse et la plus importante des collections qui existent, la Bibliothèque Nationale !

Hâtons-nous donc de puiser à ces sources, et de préserver ainsi ces inestimables documents d'une destruction totale ; cherchons, autant du moins qu'il est en notre pouvoir, à combler les lacunes qui existent encore dans nos histoires locales.

Bernard Palissy a dit avec une justesse qu'on ne saurait trop apprécier : « *Je trouverois bon qu'en chacune ville il y eust personnes députées pour escrire fidèlement les actes qui y ont esté faicts.* »

Sans avoir ce mandat officiel, l'auteur du manuscrit que nous publions a pris soin d'enregistrer, de 1588 à 1617, les événements locaux et généraux qu'il jugeait assez importants pour être relatés dans son *Journal :* il a ainsi formé une relation historique qui est loin d'être sans valeur, quoique nous ne prétendions pas la donner comme un modèle, sous le rapport de l'élégance du style ; le côté historique nous suffit.

Le lecteur trouvera plus loin quelques renseignements

spéciaux sur ce manuscrit, ainsi que sur les documents et les notes que nous avons cru devoir ajouter à la publication du texte ; mais, disons-le dès à présent : la relation du *Bourgeois de Gisors* nous a paru tout à fait digne d'être publiée : elle se rapporte, d'abord, à toute une contrée dans laquelle se sont passés, pendant les guerres de la Ligue, des événements très-importants ; puis, elle concerne les villes de Rouen, Beauvais, Amiens, Gournay, Gisors, Chaumont, Pontoise, Meulan, Magny, et tant d'autres, dont on trouvera les noms dans l'*Index* placé à la fin de ce volume. Enfin, cette relation intéresse surtout, et à un haut degré, LE VEXIN, cet antique *Pagus Vulcassinus,* cette petite province qui avoisinait l'Ile-de-France et Paris.

Le Cordelier N. Taillepied, l'auteur des *Antiquités de Rouen et de Pontoise,* disait du Vexin, en 1587 :

« C'est la terre la plus grasse et plus fertile qui soit » en la France...... il n'y a pays au monde plus com- » mode à l'entretenement de la vie humaine....... ce » pays s'estend depuis la petite rivière de Valmondois » en l'Isle-Adam jusqu'à une autre petite rivière qui » passe par Fleury, nommée Andelle, à cinq lieues de » Rouen..... »

« Le sieur du Tillet, en son *Mémorial de France,* » récite que les rois de France bailloient leur auri- » flamme à porter au comte du Vequecin, qui avoit » la seigneurie dudit pays. Depuis advint que Raoul, » duc de Normandie, espousa la fille de France » nommée Gille, à laquelle fut donné en mariage » tout le duché de Normandie, en plein domaine, et » la moitié du Vequecin : et ainsi fut le pays divisé » en deux, a sçavoir : en Vequecin normand, et fran-

» çois; et tout ainsi que Gisors est la principale ville » du Vequecin normand, ainsi est Pontoise la capitale » du Vequecin françois; et par ainsi le pays du Vequecin françois demoura toujours soubs le domaine du » roy, et ne fut jamais subject au duc de Normandie; » quoique veulent dire quelques mal affectés, qui » osent tenir que Pontoise est sous la duché de » Normandie. »

Il n'y a plus aujourd'hui de *Vexin Français* et de *Vexin Normand;* nous ne saurions dire comme Louis XIV au duc d'Anjou : « Il n'y a plus de Pyrénées ! » Ce serait pousser trop haut l'amour de la comparaison; mais nous sommes en droit d'espérer que la *Société Historique de Pontoise et du Vexin,* à laquelle appartiennent les deux auteurs de cette publication, fera tomber les dernières barrières qui, au point de vue historique, séparaient les deux Vexins, et réunira dans un même cercle d'amicales et de confraternelles relations, comme nous nous sommes réunis pour éditer cet ancien manuscrit, toutes les personnes des deux parties de notre ancienne province, qui voudront bien concourir à l'étude des monuments de son passé, et contribuer à la reconstitution de ses annales.

Il nous a donc semblé intéressant à tous les points de vue de publier le *Manuscrit d'un Bourgeois de Gisors,* et nous nous sommes empressés de mettre ce projet à exécution.

Nous ne saurions terminer cette introduction sans adresser l'expression de notre gratitude à M. Léopold Delisle, administrateur général de la Bibliothèque Nationale : c'est, en effet, sur son rapport favorable que M. le Ministre de l'Instruction Publique a bien voulu approuver notre publication.

Nous adressons également nos remercîments à toutes les personnes qui ont répondu à notre appel, et se sont en quelque sorte associées à notre œuvre, par leur adhésion bienveillante et par leur souscription.

Nous croyons pouvoir espérer que, dans ces conditions, le public fera un accueil favorable à un document historique absolument nouveau, pour ainsi dire, quoique datant de près de trois siècles; document qui, en dehors de l'intérêt local qui s'y rattache, concerne d'une manière générale la fin si tourmentée du XVI[e] siècle, et aussi le commencement du règne de Louis XIII.

A. FITAN. H. LE CHARPENTIER.





NOTICE

SUR LE MANUSCRIT

DE LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE

intitulé

RELATION HISTORIQUE

D'UN BOURGEOIS DE GISORS



I.

Après cet exposé général des motifs qui nous ont engagés à publier cette relation, nous croyons utile de donner quelques détails sur le *Manuscrit* qui la contient ; et avant d'en placer le texte sous les yeux du lecteur, il nous semble nécessaire de fournir sur cette publication divers renseignements préalables, et quelques éclaircissements sur cette pièce historique.

Le *Journal* que nous publions, — car on peut donner cette dénomination aux notes recueillies par notre chroniqueur, — ce *Journal*, disons-nous, est conservé au Département des Manuscrits de la Bibliothèque Nationale ; il

figure dans le nouveau Catalogue sous le n° 13674 du fonds français (ancien n° 4947 du supplément français) ; il est enregistré dans le nouveau classement sous ce titre : « *Relation historique d'un bourgeois de Gisors, depuis* » *les barricades de 1588 jusqu'à la mort du maréchal* » *d'Ancre.* »

Il se compose de 269 feuillets (ou de 538 pages) ; le texte s'arrête au feuillet 259 (ou p. 517) ; les feuillets seuls sont numérotés au recto ; le tout est relié en un volume, de format petit in-4°, ou in-4° dit ancien, mesurant 180 millimètres de hauteur sur 130 millimètres de largeur ; la reliure est de vélin plein, bruni pointillé, et quoique ancienne, elle est d'une date assez postérieure à celle de l'écriture du manuscrit. Sur le dos du registre, on a placé ce titre assez singulier, et bien peu en rapport avec l'ensemble des sujets traités par l'auteur :



Le relieur aura évidemment cru bien faire en prenant dans le *titre,* dont on trouvera plus loin la teneur exacte, les mots qui lui auront paru faire « *le plus d'effet.* »

La moyenne des lignes est de quatorze par page ; l'écriture du manuscrit, bien que parfois assez difficile à lire, est cependant nette et régulière dans son ensemble ; elle ressemble du reste à la plupart des écritures de la fin du XVI[e] siècle.

De l'aveu des paléographes, cette époque n'est pas une de celles où les textes manuscrits présentent le moins de difficulté à la lecture ; le fac-simile ci-après (quoique imparfaitement réussi, nous devons le dire), donnera

cependant au lecteur une image assez fidèle de ce qu'est le texte de notre *Journal* :

(Voir à la fin de l'année 1598 la transcription de ce passage).

Voici encore un second spécimen, également tiré du manuscrit original (feuillet CLXIIIe du mss. ; voir p. 92) :

A première vue, le manuscrit semble être l'œuvre d'un copiste ; mais on peut cependant y voir un autographe ;

dans ce cas, l'auteur aura dû mettre plus tard sa relation au net et transcrire, à tête reposée, ses mémoires, d'après des notes prises antérieurement, avec l'intention de les coordonner ensuite.

En effet, ce travail de rédaction a dû être fait en plusieurs fois : ainsi, par exemple, on lit, dans la relation des événements de l'année 1590 (voir page 34), qu'une grange avait été abattue par ordre d'un sieur de Vérines, et que les habitants « avoient esté condamnez à la rebastir, *et ce, en* » CES *années* 1595 et 1596. »

De plus, les derniers feuillets du registre viennent, jusqu'à un certain point, confirmer cette hypothèse : on y constate des solutions de continuité dans la narration, et cependant l'écriture est toujours aussi nette, et généralement sans rature.

Enfin, un dernier point qui a son importance : c'est que le récit semble s'être arrêté *primitivement* au feuillet 222e, après les mots : *Ainsi-soit-il!* (v. p. 118) ; puis, après un intervalle de dix années résumées par l'auteur en quatre lignes, le narrateur reprend avec le même style et la même tranquillité, comme si aucun événement digne d'être mentionné ne se fût accompli pendant cette période.

II.

isons maintenant, après cette description du manuscrit original, quelques mots de la méthode et des règles que nous avons suivies pour en faire la publication.

Dans le but de conserver à l'œuvre de notre chroniqueur son cachet original et sa physionomie toute spéciale, nous avons cherché à donner une transcription du texte aussi fidèle que possible ; dans ces conditions, nous avons cru devoir conserver, autant du moins que faire se pouvait, l'orthographe de l'auteur du manuscrit, même avec les

irrégularités et les anomalies qui s'y trouvent (tant dans les mots usuels que dans les noms propres).

On sait, en effet, qu'à cette époque, l'orthographe dans les manuscrits, et même dans les imprimés, était essentiellement variable, fantaisiste, et défectueuse dans bien des cas ; il n'existait pas alors, comme aujourd'hui, une grammaire, une syntaxe et un dictionnaire de l'Académie, devant l'autorité desquels doivent se courber les plus grands et les plus savants de la terre !

Citons deux exemples des variations qui existaient dans l'orthographe : en faisant une réédition des *Antiquités et singularités de la ville de Pontoise,* livre imprimé à Rouen en 1587, nous avons trouvé le même mot écrit et *imprimé* de trois manières différentes. D'autre part, dans son célèbre *Journal (manuscrit),* Pierre de l'Estoile écrit, entre autres, le mot *Roi,* tantôt avec un *y,* tantôt avec un *i ;* et ainsi de suite.

Nous avons maintenu l'*i* dans certains mots où notre chroniqueur l'emploie très-fréquemment, tels que : *voiant*, *aiant, moien,* etc. Nous avons aussi le plus souvent laissé subsister l'emploi de l'*s* au lieu de l'*x,* et celui du *z* au lieu de l'*s ;* exemples : *les soldatz ausquels,* etc. Aussi, nous prions le lecteur de ne pas prendre pour des inadvertances ou des fautes d'impression certaines étrangetés de langage et d'orthographe propres à l'auteur du manuscrit, quoique nous ayons, çà et là, rectifié l'orthographe de certains mots et de quelques noms littéralement estropiés et par trop défigurés.

D'autre part, nous avons cru devoir supprimer *en grande partie* les mots *dits* et *dites* (écrits tantôt *dittes*, tantôt *dictes*) employés à profusion et avec une répétition tellement fréquente que la lecture en serait devenue réellement fastidieuse ; en voici un exemple :

« La vendicion de la *dicte* ville avoit efté faicte par les
» *dits* preftre & caporal, d'autant que le *dict* preftre avoit
» efté depoffédé de la cure du *dit* Louvyers, à laquelle il
» avoit esté remis après la *dicte* prife ; & ceux de la Ligue

» avoient faict mourir le père du *dit* caporal, etc. » (Année 1591, v. p. 56).

Nous avons maintenu intégralement le reste du texte, même dans des passages quelquefois un peu obscurs.

Pour la facilité de la lecture, nous avons divisé le récit en alinéas, et refait quelques têtes de phrases à cet effet; car, du feuillet 1[er] au feuillet 222[e] (après les mots « *Ainsi-soit-il* » ci-après, p. 118), il n'existe *aucune* section, *aucun* alinéa, sauf quelques grandes lettres que nous avons cherché du reste à reproduire.

Il a fallu aussi introduire, dans une certaine mesure, les accents et les signes de ponctuation usités de nos jours; leur emploi est absolument nécessaire pour faciliter l'intelligence des vieux écrivains ; leur absence rendrait la phrase inintelligible et rebuterait le lecteur.

Enfin, nous avons adopté le *v* au lieu de l'*u*, dont on se servait dans l'ancienne exécution typographique; cet emploi de la lettre *u* défigure la plupart des mots et rend la lecture insupportable au lecteur qui n'en a pas l'habitude, exemple : « *Il le trouua dans le couuent priant auec ferueur*... etc. »

C'eût été pousser un peu loin l'amour de l'imitation des éditions anciennes. Nous en dirons autant de l'*i* que nous avons substitué au *j* toutes les fois que cela nous a paru nécessaire.

En reproduisant scrupuleusement les *manchettes* assez nombreuses qui se trouvent sur le manuscrit, nous en avons même ajouté quelques autres (à défaut de sommaires et de division en chapitres). Pour distinguer celles-ci des premières, nous les avons imprimées en caractères *italiques*. De loin en loin, et notamment à chaque changement d'année, nous indiquons, à titre de point de repère, le numéro du feuillet du mss. de la Bibliothèque Nationale.

En outre des notes tirées du manuscrit même, et que nous signalons spécialement, nous avons presque constamment fait suivre le texte *d'annotations* destinées, soit à compléter ou à expliquer la pensée de l'auteur, soit à

rectifier certaines erreurs, soit enfin à soumettre au lecteur des observations de natures diverses. Quelques-unes de ces notes sont une sorte de commentaire; plusieurs même renferment des citations d'auteurs de l'époque, *inédites ou peu connues*, ou font mention d'ouvrages ou de documents authentiques, venant corroborer les assertions de notre chroniqueur.

Enfin, nous avons terminé notre étude sur le manuscrit par un *Index* des noms de personnes et de lieux cités dans l'ouvrage, dans le but de faciliter les recherches de ceux qui, dans l'avenir, désireront consulter ce livre.

Telles sont les dispositions que nous avons adoptées pour cette publication; on voit que nous n'avons apporté au texte primitif que de fort légères modifications, qui n'altèrent en rien l'ensemble et la physionomie intellectuelle, et même matérielle, de la relation historique, si l'on peut s'exprimer ainsi.

III.



ien, dans ce curieux Journal, ne nous a révélé quel en fut l'auteur; on dirait que celui-ci a pris plaisir à rester sous le voile de l'anonyme. A-t-on fait cette relation dans le but de la livrer à la publicité? Il est permis d'en douter. Ou bien est-ce seulement pour sa satisfaction personnelle que le *bourgeois* de Gisors a pris la peine de relever tant de notes et d'enregistrer tant de faits?

Autant de points obscurs sur lesquels, du reste, il est fort peu aisé de porter la lumière: on peut *affirmer* cependant que l'auteur de ce travail était un *habitant de Gisors*, et *supposer* qu'il devait être pourvu d'un office ou faire partie d'une magistrature quelconque.

L'emploi surabondant, dont nous avons parlé, des mots *dits* et *dites*, celui du conditionnel pour le passé, et du participe présent pour l'imparfait, le mot *qui* répété,

et substitué à *ils* ou *elles*, et d'autres locutions, nous font apercevoir, derrière l'écrivain, la silhouette d'un « homme de loi. »

Il y a dans sa *manière* quelque chose du style des pièces de procédure et du formulaire des « enquestes », ou encore quelque rapport avec certaines minutes des notaires de cette époque ; mais tout cela ne nous dit point le *nom* du narrateur, et les catalogues imprimé et manuscrit de la Bibliothèque ne nous ont rien appris à ce sujet !

Très-sobre de réflexions sur ce qui lui est propre, le chroniqueur, en effet, n'a rien laissé transpirer qui pût nous fixer sur sa personnalité ; mais on peut s'assurer par la *couleur locale* de ses écrits, comme par la sûreté et l'exactitude des renseignements qu'il donne, qu'il a été le témoin, souvent oculaire, ou au moins auriculaire, des événements qu'il rapporte, — événements dans lesquels, cependant, il ne paraît avoir joué aucun rôle personnel.

Sa relation est écrite simplement, sans grandes phrases pompeuses, et en quelque sorte au fur et à mesure que les événements se déroulent. Il semble même parfois que, comme nous l'avons dit, la narration a dû être recopiée sur des notes, ou d'après un *Journal* analogue, comme forme, aux célèbres écrits de P. de l'Estoile et de Buvat ; plus tard, sans changer les idées du texte ou les notes prises, on les aurait plus ou moins reliées, mises en ordre et transcrites définitivement sur le registre où nous les avons retrouvées.

On remarque, surtout dans la première partie de son travail, que l'auteur ne juge pas à propos de livrer au papier ses impressions particulières, religieuses et politiques : ainsi, l'assassinat à Blois des princes de Lorraine ne lui inspire aucune réflexion ; il se borne à enregistrer le fait sans commentaires, comme un événement remarquable, mais sur lequel il y a lieu, sans doute, de garder un silence prudent.

C'est qu'à l'époque où notre auteur écrivait son Journal,

il n'aurait pas toujours été sage d'afficher ses opinions politiques et religieuses ; nous avons un exemple frappant de cette prudence dans le plus célèbre chroniqueur du temps de la Ligue, dans Pierre de l'Estoile lui-même, ce ***biblio-phile*** de la fin du xvi[e] siècle, qui, selon les expressions de M. H. Malot, « avait eu tellement soin de se faire obscur » et petit, que son nom n'est même pas cité dans les » mémoires de l'époque ! »

On ne peut mettre en doute la sincérité et la véracité des récits de notre auteur ; son style est empreint de bonhomie et de naturel ; quand il n'est pas absolument certain de ce qu'il avance, il a soin d'ajouter « *à ce que l'on difoit* », ou encore, « *c'eftoit le commun bruict* ». Dans bien des endroits, il est d'une précision remarquable : il indique non-seulement les jours, mais les heures ; il décrit les *lieux dits*, les maisons ou les emplacements qui ont servi de théâtre à tels ou tels événements. On peut encore conclure de la netteté avec laquelle il donne ces renseignements, qu'il avait pris des notes au jour le jour, afin de garder un souvenir exact des détails qui, avec le temps, eussent inévitablement échappé à sa mémoire.

Il écorche quelquefois les noms de personnes et de lieux : le prince de *Palme*, *Giverny*; la ville de *Corbecq* (Corbeil), *Cretz* (Creil), etc. Quelquefois aussi, sa pensée se traduit avec une certaine crudité de termes que l'on rencontre souvent dans les écrivains de cette époque.

Notre chroniqueur paraît animé de sentiments pieux, mais il est quelque peu crédule : il a une tendance visible à faire intervenir le doigt de Dieu dans les moindres événements ; nous aurons l'occasion d'en signaler des exemples assez singuliers. On distingue cependant au fond de ses assertions, dont quelques-unes sont un peu superstitieuses, le caractère d'un bon chrétien et d'un homme loyal et honnête. Ce n'est pas un homme de parti : il parle avec une égale indignation des excès commis par les Huguenots et de ceux commis par les Ligueurs ; les injustices révoltent

sa conscience, et il s'étonne que Dieu permette de telles abominations.

On ne trouvera pas dans les chroniques du bourgeois de Gisors ces anecdotes *gauloises* et ces *nouvelles à la main*, quelquefois fort lestes, qui émaillent les *Journaux* de P. de l'Estoile et de Barbier.

Etant placé de manière à enregistrer les intrigues de la Cour, et ayant vécu au centre de la capitale, l'Estoile, dans son curieux et précieux manuscrit, a pu stigmatiser avec raison les turpitudes des mignons de Henri III; il a pu transmettre aussi à la postérité les saillies spirituelles et l'histoire des prouesses galantes du Béarnais. Telle n'était pas la situation de notre observateur, confiné à Gisors, en plein Vexin normand, c'est-à-dire *en province*. Et, malgré cela, il prenait soin de noter les échos qui lui parvenaient des bruits de la grande ville, tout en écrivant l'histoire des événements qui se passaient sous ses yeux, au sein de la contrée qu'il habitait.

Les diverses relations qui composent ce que l'on appelle la collection des Mémoires relatifs à l'histoire de France ont eu pour auteurs, du moins en très-grande partie, des hommes d'Etat ou des gens de Cour; elles offrent évidemment, ne serait-ce que par suite de la haute situation de leurs rédacteurs, un grand intérêt au point de vue historique. Nous citerons, par exemple, pour la période qui nous intéresse, les Mémoires du duc d'Angoulême, ceux de Villeroy, du duc de Rohan, de M. de Marillac, de Sully, etc.; mais, outre que beaucoup de ces ouvrages sont loin, comme ceux de l'Estoile, de briller par le côté anecdotique et par l'indépendance des idées qui s'y trouvent émises, il en est bien peu qui reflètent les *impressions et les opinions réelles de la bourgeoisie* sur les événements de l'époque.

Placés trop haut pour apercevoir les malheurs du peuple, la plupart de ces auteurs illustres, préoccupés d'ailleurs de l'ensemble des événements, ne s'occupent que de *faits*

généraux, quand ils ne se bornent pas à enregistrer seulement des intrigues de Cour ou des aventures galantes.

C'est donc en quelque sorte une bonne fortune de pouvoir, à l'aide des appréciations d'un obscur et modeste écrivain, compléter le tableau matériel d'une époque si troublée ; de pouvoir contempler de plus près l'état lamentable des campagnes, cette source de la richesse de notre pays, et les malheurs de cette population laborieuse, dont semble s'être préoccupée bien peu cette pléiade distinguée des chroniqueurs du XVIIe siècle.

Aussi, avec quels accents de vérité l'habitant de Gisors dépeint-il les souffrances des populations au milieu desquelles il se trouve ! Quelle peinture saisissante, curieuse, fidèle et triste à la fois, que celle de l'effroyable misère qui régnait alors dans les campagnes du Vexin ! Combien de fois lisons-nous que « *tout estoit perdu et ruyné* » ; l'auteur recule même quelquefois devant la narration de ces calamités, « *tellement c'estoit horreur de veoir tel désastre !* »

Voilà ce que les chroniqueurs parisiens n'ont pu voir, et ce dont ils ont même peu parlé.

Le manuscrit devient à la fois une source de renseignements historiques et une étude des plus instructives pour tout esprit impartial qui voudra se rendre compte des maux que causèrent, dans notre contrée, les guerres de la Ligue.

Nous ne ferons donc pas une plus ample analyse de la relation historique qui suit ; nous préférons laisser le lecteur juger par lui-même du mérite de la narration de notre auteur et apprécier les réflexions dont il l'accompagne ; nous répéterons seulement, en terminant cette partie de notre étude, qu'on trouvera dans l'écrivain un esprit droit et un fidèle témoin des événements, double titre à exciter l'intérêt; nous ajouterons enfin, que le texte, augmenté des notes historiques et complémentaires que nous y avons jointes, constitue, selon nous, une véritable histoire de *La*

Ligue à Gisors et dans le Vexin Normand, en même temps que par des faits généraux il intéresse Paris, Pontoise, le Vexin Français, le Beauvoisis, la Normandie et la Picardie.

IV.



ous allons rechercher à présent par quelles mains a passé notre manuscrit avant de parvenir jusqu'à nous.

Le volume a dû, après la mort de son auteur, devenir la propriété d'un sieur *Bérée* qui a inscrit, *propriâ manu,* son nom sur le titre et se qualifie : « président en l'eslection de Gisors » ; son écriture est toute différente de celle du manuscrit, et d'une date évidemment postérieure.

Nous attribuons à ce Bérée les *notes* qui se trouvent, soit en marge, soit au bas des feuillets ; par le mot *notes,* nous n'entendons pas les *manchettes;* celles-ci sont en général de la même écriture que celle du manuscrit ; mais l'encre en est moins noire, et ces annotations marginales semblent avoir été ajoutées ultérieurement par l'écrivain du texte. Nous avons toutefois remarqué que les manchettes de quelques feuillets (114-117) sont d'une écriture plus maigre que celle des autres.

Le même Bérée a, de plus, *souligné* un très-grand nombre de mots et de phrases, et cela sans aucune raison particulière ; nous avons cru pouvoir supprimer ces *soulignements* par trop répétés ; nous en avons cependant maintenu quelques-uns, et ajouté un certain nombre d'autres, certains passages méritant d'être signalés à l'attention du lecteur.

Il est fort possible que l'auteur de la relation ait été un membre de cette famille Bérée, qui semble avoir eu du goût pour l'étude de l'histoire et pour les livres en général ; toutefois, ce n'est absolument là qu'une supposition.

Un autre Bérée, le fils ou le petit-fils du précédent,

hérita du volume et ajouta, toujours sur le titre, son nom à celui de son parent : « *D. Bérée de Courpont. 1710.* »

A cette époque, le relieur avait déjà dû revêtir le volume de la couverture qui existe aujourd'hui ; dans cette opération, assez mal exécutée, les marges furent rognées, et plusieurs notes de l'écriture de M. Bérée, 1er en nom, furent atteintes et coupées. Nous avons, bien entendu, reproduit ces notes et indiqué les lacunes causées par cette mutilation.

Enfin, le même intelligent relieur ne trouva rien de mieux que d'inscrire au dos du livre, et en écorchant l'orthographe, ce titre fantaisiste : « *Baricad de Paris.* »

Bérée de Courpont était avocat au Grand-Conseil, et bailli de Dangu, Vesly et Gizancourt ; en 1714, il écrivit une *Histoire des seigneurs et château de Dangu.*

Ce travail historique est conservé dans les Archives d'Evreux (mss. — Série E. n° 198) ; comme notre manuscrit, il n'a jamais été publié ; M. Aug. Le Prevost l'a cité dans ses : « *Mémoires et Notes pour servir à l'histoire du département de l'Eure.* »

Bérée de Courpont ne s'est occupé que de Dangu seulement ; son manuscrit n'a que cinquante-cinq pages, dont la moitié est consacrée à des généalogies et à des pièces justificatives. Les notes de l'auteur remontent à 1164 et s'arrêtent à la fin du XVIIe siècle ; c'est en ces termes qu'il commence : « Monseigneur, ayant eu autrefois l'honneur d'entretenir feu Monseigneur le Maréchal, duc de Luxembourg.... »

La fin est une généalogie dont les derniers mots ont été coupés par le relieur ; la dédicace est datée du 29 juin 1714. Or, quinze jours auparavant, la baronnie de Dangu avait été vendue par Charles-François de Montmorency à Louis-Guillaume Jubert, marquis de Bouville, intendant d'Orléans. Ce serait donc ce dernier qui serait : « Monseigneur ? »

Les seigneurs de Dangu avaient déjà reçu la dédicace

d'autres ouvrages, et de plus importants : dès 1650, Roland Fréard, sieur de Chambroy, avait dédié à la mémoire de Mgr de Noyers, baron de Dangu, ministre et secrétaire d'Etat, un livre fort remarquable : le *Parallèle de l'Architecture antique avec la moderne* (Paris, in-f°. E. Martin, pl.)

Bérée de Courpont a consacré deux pages de son petit travail aux luttes contre les Anglais ; il s'étend un peu plus longuement sur les guerres de la Ligue ; et c'est ici que son ouvrage nous intéresse, en ce sens qu'il révèle l'existence de notre manuscrit, *comme étant alors sa propriété.*

« J'ay », dit-il, « une *histoire manuscrite* de ce qui s'est » passé à Gisors pendant les guerres de la Ligue... »

Sur quoi, il cite tout le passage compris depuis les mots : « Iceluy ſieur du Mayne.... » jusqu'aux mots : « mieux taire que dire. » (V. ci-après, p. 26-28). M. Hersan, dans son *Histoire de Gisors,* a reproduit ce passage ; mais il semble n'avoir connu que le manuscrit d'Evreux, et avoir ignoré complétement la source réelle à laquelle il se trouvait avoir puisé cette citation.

Bien que paraissant avoir occupé une situation distinguée à Gisors et dans le Vexin Normand, la famille Bérée, ou de Courpont, ne semble pas être d'extraction noble : on ne la trouve pas enregistrée dans le *Grand Armorial* de Ch. d'Hozier, dressé en vertu de l'édit de 1696 ; et d'autre part, ces noms ne se rencontrent pas dans le *Nobiliaire de Normandie* de M. de Magny. C'était une de ces familles bourgeoises, qui, nous l'avons dit, aimaient à conserver les traditions du passé, et qui, autant qu'on en peut juger, avaient l'amour des livres.

Dans quelles mains passa le volume après avoir fait partie de la bibliothèque du bailli de Dangu ? C'est ce que nous ne saurions dire exactement ; une main enfantine, ou bien inexpérimentée, a tracé, postérieurement à l'écriture de M. Bérée, ces mots sur le dernier feuillet : « *Monsieur Champaign.* »

Le manuscrit devint enfin la propriété de Gaspard Moyse,

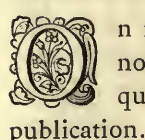
marquis de Fontanieu, conseiller d'Etat, intendant et contrôleur général des meubles de la Couronne.

M. de Fontanieu avait collectionné une énorme quantité de pièces sur l'Histoire de France : il vendit au Roi toutes ses collections, le 27 août 1765, mais il en conserva la jouissance jusqu'à sa mort (26 septembre 1767). En dehors des imprimés fort nombreux et des estampes, sa collection se composait : 1° de portefeuilles manuscrits contenant plus de 100,000 pièces historiques ; 2° de 376 volumes in-4°, pièces fugitives, collectionnées et reliées ; 3° de ses ouvrages et pièces de ses intendances, soit environ 192 volumes manuscrits ; 4° enfin, d'environ 270 autres volumes de manuscrits anciens et modernes.

C'est dans cette nombreuse compagnie que fit son entrée à la Bibliothèque Royale le *Journal d'un Bourgeois de Gisors ;* l'édition de la *Bibliothèque historique de la France*, du P. Le Long, publiée par Fevret de Fontette, en 1772, c'est-à-dire quelques années après, ne fait que signaler sommairement la collection des manuscrits du marquis de Fontanieu ; on ne saurait trouver là un éclaircissement utile à notre sujet. Grâce aux travaux de M. Léopold Delisle, les manuscrits de la Bibliothèque Nationale sont assurés désormais d'être plus souvent consultés et mieux connus : l'*Inventaire* dont l'érudit Directeur a entrepris la publication, sera un véritable guide et un précieux catalogue pour les chercheurs de l'avenir.

Voilà donc comment le manuscrit de Gisors est actuellement conservé à la Bibliothèque Nationale où, avec l'autorisation de M. le Ministre de l'Instruction Publique, nous en avons fait la copie pour la publier. Nous n'en connaissons aucune édition ; cependant, plusieurs auteurs ont parlé de cette pièce ou l'ont invoquée comme une autorité ; nous citerons seulement l'*Histoire de Vernon,* de MM. Meyer ; M. A. Potiquet l'a consultée pour ses recherches sur Magny. Enfin, de l'avis d'hommes distingués et compétents en matière de publications, c'est un document historique intéressant, inédit, et à tous égards digne d'être publié.

V.



On nous permettra, après avoir rendu compte de nos recherches sur le manuscrit, de donner quelques explications sur les soins apportés à sa publication.

Sans chercher à faire ce qu'on appelle un ouvrage de luxe, nous avons voulu lui « vestir une robe » solide et convenable « en impression », comme disait le Cordelier N. Taillepied. M. A. Pâris, des presses duquel est déjà sortie : « *La Ligue à Pontoise et dans le Vexin Français* », a mis à notre disposition un caractère elzévirien absolument neuf.

Nous appellerons l'attention du lecteur sur deux documents ajoutés au texte : le portrait du duc de Longueville et la carte du Vexin ; parlons d'abord de cette dernière.

Nous donnons la reproduction d'une carte dont l'original est à peu près contemporain de l'époque à laquelle fut écrite la relation de Gisors : elle date du commencement du XVIIe siècle.

M. Cortambert, l'aimable et savant conservateur de la section géographique de la Bibliothèque Nationale, attribue à Tassin cette carte « très-curieuse et très-ancienne ». Nous avons pris la partie principale et la plus grande partie en même temps, comprenant le Vexin et une partie du Beauvoisis. M. A. Potiquet a bien voulu nous délimiter les cantons du Vexin et ses divisions, d'après les documents géographiques les plus sérieux ; la carte, telle qu'elle se trouve dans notre volume, est très-légèrement réduite.

Il était indispensable, pensions-nous, d'annexer au manuscrit une carte du Vexin ; aussi, nous avons examiné à peu près tout ce qui a été publié anciennement en fait de documents géographiques sur cette contrée, c'est-à-dire tout ce qui comprend tout ou partie du Vexin, les cartes gravées ou manuscrites de l'Ile-de-France, de la Normandie et du Beauvoisis. Nous signalerons les cartes de Samson (1679),

Levasseur, Coronelli, Damien de Templeux (1650), Langlois (1625), Delisle (1711), Vignola (1692), de La Motte, etc. De toutes, celle qui nous a paru se rapprocher le plus de l'époque de ce manuscrit et du théâtre des événements dont celui-ci parle, c'est la carte de Tassin ; elle est défectueuse, il est vrai, mais toutes le sont plus ou moins ; nous pensons que le lecteur reconnaîtra facilement les noms des villes et villages, malgré l'étrangeté de l'orthographe de certaines localités.

VI.

Le Vexin était, à la fin du XVIe siècle, la résidence de « force gens de grande qualité ». On nous permettra de faire ici un second emprunt à notre vieil historien Taillepied ; c'est une assez curieuse énumération des familles nobles, en même temps que des châteaux, dont était remplie cette contrée ; nous ferons remarquer que dans toute cette citation les noms propres ont été écrits conformément à l'orthographe de l'imprimé de 1587 :

« Pour démontrer plus à plein la beauté du pays, je récite les noms des princes et seigneurs qui font leur résidence ordinaire audit pays du Vequecin, et le lieu où ils séjournent. »

« En premier lieu, Mme la duchesse de Longueville avec ses enfants fait sa demeure au chasteau de Trie, lieu plaisant et délectable. M. de Dampville et de Meru fait sa demeure ordinaire au chasteau de Vigny ; M. le président Bariot, après ses travaux, se retire en son chasteau de Moussy, près Commeny. Le procureur général du roy au Parlement de Paris visite souvent ses domaines de Chars et du Bellay, et autres lieux du pays qui lui appartiennent ; le sieur de *Ville-Roy*, secrétaire du roy, fait sa demeure ordinaire près la ville de Maigny, en son chasteau de Halincourt ; le sieur de Chantelou a son chasteau et beaux jar-

dins près Bouconvilliers ; M. le cardinal du Pelvë, faisant sa résidence à Rome, ne laisse pas d'entretenir son lieu de Liancourt, où est le plus magnifique jardin qui soit en la France, selon l'estime de ceux qui l'ont veu ; le sieur de Bernieulles a son chasteau à Sandricourt ; le sieur de Sandricourt a sa demeure en son hostel d'Amblainville; Mme la duchesse d'Angoulesme, à cause de son douaire de la duché de Montmorency, a plusieurs seigneuries audit pays de Vequecin. Et pour le faire bref, n'y a gentilhomme au pays qui n'aye chasteau et maison honneste, armes et chevaux pour s'employer au service de Sa Majesté quand ils y sont appelés, entre autres qui me viennent en mémoire sont les seigneurs de Guery, Montchevreux, Fresneaux, Mesnil-Théribus, Petit-Mesnil, Haneucourt, d'Hus, Dampont, de Lesche sieur de Vaux, de Mery, sieur de Pontoise en partie ; Boissi, Bachivillers, Pouilly, Henonville, Berville, Vaudencourt, la Brosse, Fours, Helli sieur de Jouy en Thelle, Chalvanson, Grainville, Bouconvilliers, Villerceaux, de Brosses, de Pocé, du Saulcé, Cormeilles, Andrésy sieur de Puyseux ; le capitaine Picquet sieur de Henonville ; le sieur de Flavacourt, Serifontaine, Villetarde, Boubiers, Tibiviller, La Lande, Taillemontier, Portieux, Vauxmain, Dretecourt, la Mote d'Enencourt, Valière, Avernes, Eraigny, de Guitry, Bertichère, Banthelue, la Chapelle, du bout du bois, de Boysemont, l'Aillerie, Gadancourt, Chambost, Conoilles, Gaigny, Montmors, Fay, Contenant, Brevedent, Courcelles, Ablèges, Dampval, de Mouy sieur de la Bosse, l'Abeville, Varicarville, Gouzangrez, Saint-Cir, Boroger, Dampierre, Daleré, Hedouville, La Loire, Tessancourt, de Cossart, Condecourt, La Selle, Menucourt, Berval, Barbezy, Fourmainville, Marivaulx, Groulé, Livillier, Buhy, Bercaigny, Balincourt, de Serents, Bouris, Montjavoult, Rebets, Osny, Villers, Gaigny, Harville, la Roche-Guyon, du Breul, Villette, Tumberel, la Mare, de Moulins, la Sablonnière, Goupilière, de Han, de Marigny, la Groüe, le baron de Riart, et autres, en grand nombre,

seigneurs et gentilshommes de renom; lesquels, pour la sérénité de l'air, font leur séjour audit pays de Vequecin. »

On remarquera cette expression : « *En premier lieu,* » *Madame la duchesse de Longueville...* » employée par le religieux pontoisien : c'est qu'aussi cette famille de Longueville était la plus célèbre et la plus considérable de toutes celles qui résidaient dans le Vexin.

Il était tout naturel qu'un membre de cette famille illustre, dont parle à chaque instant le Bourgeois de Gisors dans sa relation, figurât en tête de ce volume. Grâce aux habiles procédés de M. Dujardin, nous avons pu reproduire la belle estampe de Nanteuil qui représente Henri II, duc de Longueville. Il existe bien un autre portrait du même, gravé par L. Gaultier : celui-ci se rapprocherait plus de la période qu'embrasse la relation qui suit; mais l'estampe de Nanteuil jouit d'une notoriété de ressemblance telle que nous n'avons pas hésité à lui donner la préférence; quant aux portraits dus à Montcornet et autres, nous les signalerons seulement pour mémoire.

Nous ne connaissons de Henri Ier qu'un seul portrait tiré de l'ouvrage de Montfaucon et dont un original et une copie figurent dans la collection Gaignières; ces deux spécimens nous ont paru si douteux que nous n'avons pas jugé utile de les reproduire; nous les signalons cependant à l'attention des amateurs.

Nous ne ferons pas ici l'histoire si brillante et si complexe de la famille de Longueville : on sait qu'en 1571, Charles IX accorda à ces ducs le titre de *princes du sang*, en raison de leur origine, de leurs alliances et des services sans nombre qu'ils avaient rendus à la France et à la royauté.

Trois princes de cette famille fixeront plus particulièrement nos regards; ce sont : Léonor, Henri I et Henri II d'Orléans, ducs de Longueville.

Léonor, né en 1540, avait épousé Marie de Bourbon, dame de Trye. Il eut de cette union neuf enfants, et mourut

au retour du siége de La Rochelle ; il avait été gouverneur de Picardie, titre dont fut pourvu, en 1588, son fils Henri Ier. Marie de Bourbon, duchesse de Longueville, mourut à Pontoise en 1601.

Henri d'Orléans, né en 1568, fit des prouesses devant Senlis, où il attaqua les forces ennemies avec tant d'audace et d'habileté qu'il les mit en complète déroute, bien qu'elles fussent quatre fois plus nombreuses que les siennes. « Ce » fut », dit Brantôme, « un si grand coup porté à la Ligue, » que jamais elle ne s'en put guérir, ni oncques remuer. »

Il avait épousé, en 1588, Catherine de Gonzague, fille de Louis, duc de Nevers ; on verra, dans la relation de notre chroniqueur, comment il mourut (d'après les biographes, le 29 avril 1595) à Doullens, des suites d'un coup de mousquet « tiré en son honneur. »

Deux jours seulement avant cet accident, était né son fils Henri II ; ce dernier eut le roi Henri IV pour parrain.

Dès son berceau, le monarque lui donna le gouvernement de la Picardie, dont il prit possession à dix-huit ans. Il se maria deux fois : en 1616, avec Louise de Bourbon, fille du comte de Soissons ; et en deuxièmes noces avec Anne-Geneviève de Bourbon, sœur du grand Condé ; lorsque Henri II l'épousa, il était beaucoup plus âgé qu'elle ; c'est cette dernière que l'on désigne le plus souvent sous le nom de *la duchesse de Longueville;* cette femme célèbre a joué un très-grand rôle dans l'histoire du XVIIe siècle ; M. Cousin a publié sur elle, on le sait, une remarquable étude littéraire.

Notre manuscrit raconte comment Henri II de Longueville se rangea dans le *parti des mécontents;* comment, d'accord avec Condé et les Princes, il entra en lutte avec le maréchal d'Ancre, auquel « il ne pouvait pardonner de posséder les places fortes de son gouvernement. »

En 1619, Henri II devint gouverneur de Normandie, et conserva ce titre jusqu'à sa mort (11 mai 1663). Il avait fait bâtir, vers 1620, le château neuf de Trie, dont on vantait

à juste titre la magnificence ; la Révolution rasa complétement cette construction remarquable (1796).

Nous ne raconterons pas plus longuement l'histoire de ce prince « chéri et honoré », qui figure glorieusement dans les annales de la Normandie, de la Picardie, et en particulier du Vexin ; le cardinal de Retz disait de lui qu'il avait, avec « le beau nom d'Orléans, de la vivacité, de » l'agrément, de la libéralité, de la justice, de la valeur et » de la grandeur.... » Nous ne nous étendrons pas plus amplement sur cette famille distinguée, dont bien des membres eurent le Vexin pour berceau. Il faudrait rééditer pour cela l'*Histoire des grands officiers de la Couronne,* du P. Anselme, tant ce nom a été comblé de titres et d'honneurs !



Voilà pourquoi nous avons donné pour frontispice à ce volume le portrait de Henri II de Longueville, qui est, en quelque sorte, le lien entre le XVIe et le XVIIe siècle, et sous ce rapport, contemporain du temps où le Bourgeois de Gisors écrivait ses mémoires.

On vient de voir, à la page précédente, les armes de la duchesse de Longueville, sœur du grand Condé : cet écusson est le fac-simile d'une reliure exécutée pour les livres de la bibliothèque de cette femme célèbre ; nous l'avons extrait de l'intéressant ouvrage de M. Joannis Guigard : *l'Armorial du Bibliophile.*

Ici se termine notre étude sur le manuscrit du Bourgeois de Gisors : on peut dire qu'il est en quelque sorte une annexe et un complément de l'ouvrage sur *la Ligue à Pontoise et dans le Vexin Français.*

Puisse la publication de ce document fournir quelques données nouvelles sur l'époque troublée à laquelle il est consacré, et par cela même, rendre quelque service à ceux qui, dans l'avenir, voudront étudier d'après les auteurs contemporains cette période si curieuse de notre Histoire.

H. LE CHARPENTIER.

Pontoise, 20 Mars 1878.





MÉMORABLES ET DÉPLORABLES ESCRITZ

CONTENANT PARTIE DES

HISTOIRES TRAGIQUES

QUI SE SONT FAICTES ET PASSÉES

DURANT LES GUERRES CIVILLES

ADVENUES EN CE ROYAUME DE FRANCE

DEPUIS LE JOUR DES BARRICADES DE LA VILLE DE PARIS

DOUZIESME DE MAY, MIL CINQ CENT QUATRE VINGTZ HUICT.

(Ici, d'une autre écriture, et d'une époque postérieure) :

Dans la Ville de Gisors et lieux circonvoisins.



On lit encore au-dessous, et de la même main :

(S. E. appartient) à M. Bérée, Président en l'eslection de Gisors.

(Et au-dessous d'un trait, d'une troisième écriture, datant du commencement du XVIIIe siècle) :

D. BÉRÉE DE COURPONT. 1710.

(Autre possesseur du manuscrit).

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE.

MANUSCRIT

N° 13674

DU FONDS FRANÇAIS.

PUBLICATION AUTORISÉE

PAR DÉCISION DE M. LE MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

EN DATE DU 21 DÉCEMBRE 1877.





RELATION HISTORIQUE

D'UN

BOURGEOIS DE GISORS

SUR LES ÉVÉNEMENTS ACCOMPLIS DANS LA CONTRÉE

ET NOTAMMENT ENTRE LES VILLES DE

ROUEN, BEAUVAIS, AMIENS ET PONTOISE

DEPUIS LA JOURNÉE DES BARRICADES

JUSQU'A LA MORT DU MARÉCHAL D'ANCRE

(1588-1617)



Le douziesme jour de May mil cinq centz quatre-vingt-huit, journée des barricades de la ville de Paris, le Roy Henry troisiesme de ce nom ſeroit ſorti de la dicte ville, n'aiant eu loisir de se vétir, ce qu'il fist hors d'icelle, jurant qu'il n'y entreroit jamais que par la bresche. 1588

Le jour précédent, estant arrivé aux faulxbourgs de la dicte ville, jusques à cinq mil Suiſſes, & plusieurs qui estoient entrez dans icelle la nuict; quoy voians, les Parisiens, ne sachans la cause pourquoy, sinon pour les surprendre, ilz s'estoient barricadez en toutes les rues, ayans tiré les chesnes, fermé leurs boutiques, et rué sur les diz Suiſſes, de façon qu'ils euſſent esté tost

Feuillet IIIe du manuscrit orig. (Recto).

1588 desfaitz et en désordre, n'eust esté le ſieur duc de Guyse, qui estoit arrivé le jour précédent en la ville, qui les fist ceſſer (1). Estant le ſieur de Guyse de nouveau venu de la défaicte par luy, les jours précédents de trente mil reystres, et plusieurs qui estoient venuz et entrez dans la France pour faire service au Roy, à ce quilz disoient. Ce faict de la ſortie de Paris, le Roy eſtoit à l'instant parti et allé droit en la ville de Rouen, où il avoit eſté aſſez longuement, et faict plusieurs dons en icelle ville; mesmes faict plusieurs nobles, et par mesme moien faict faire par tous les bailliages que les Estatz se tiendroient en la ville de Blois, au mois d'octobre au dit an 1588; ayant, avant que sortir de la ville de Rouen, faict faire proceſſions, et juré qu'il garderoit et feroit garder et confirmer la Religion Catholique, Appostolique et Romaine en ſa primitive splendeur.

Publication des Estatz à Blois.

Sur ceste assurance et commandement, tous les Députez du païs s'étoient trouvez au jour assigné pour tenir les ditz estatz, en la ville de Blois; ayant le Roy, devant que se trouver en la dicte ville, faict dire au ſieur de Guyse, qu'il le faisoit lieutenant-général de la France et plusieurs autres dignitez, desquelz il le voulloit douer aus ditz estatz. Pourquoy, le ſieur de Guyse, Monseigneur le Cardinal son frère, et plusieurs autres Princes et Seigneurs, s'estoient trouvez en la ville de Blois où estans, et les estatz comme concludz, finis et arrestez, le Roy ayant faict les Pasques et communion avec le ſieur de Guyse et autres, ayant eſté adminiſtré par le ſieur Cardinal, et faict faire proceſſion, de rechef juré qu'il garderoit la fidélité promise aus dits ſieur de Guyse de les maintenir, & le peuple aussi, en la situation de la Sainte Religion; et néantmoins, le XXIIIe jour de Décembre, au dit an mil Vc IIIIxx VIII, le Roy avoit mandé le ſieur de Guyse dans son chaſteau, avec le ſieur Cardinal son frère, Monseigneur l'archevesque de Lion, et autres grands ſeigneurs de son conseil pour lui donner advis sur quelque différent et requeste faicte par aucuns des députez des estatz qui y seroient allez; et sur lequel

(1) On sait que ce fut Nicolas Poulain, lieutenant du prévôt de l'Ile-de-France, qui dénonça à Henri III, en 1587, et en 1588 lors des barricades, les projets et les menées des Seize dans le but de s'emparer de la personne royale.

On a cherché à démontrer que ce Nicolas Poulain n'était autre que le *prisonnier de Gisors;* c'est même l'opinion de l'un des écrivains les plus sérieux qui se soient occupés de l'histoire de cette ville. (V. Hersan, *Histoire de Gisors*, in-12, 1858, p. 307). Toutefois, on ne saurait rien affirmer définitivement sur l'identité de ce prisonnier mystérieux.

1588

advis, & que pendant icelle, les portes du chasteau avoient esté fermées, et que le Roy eust mandé particulièrement le dit sieur de Guyse pour parler à luy à son cabinet, icelluy y allant, et se baissant pour passer par dessoubz une tapisserie de l'antichambre proche du cabinet où estoient aucunes personnes, qui tout à l'instant avoient frappé, poignardé de six à sept coups le sieur de Guise ; de quoy, il estoit mort, n'ayant eu loisir de se deffendre.

Décès du sieur duc de Guyse.

Alors le sieur Cardinal de Guise, & l'archevesque de Lion avoient esté détenus prisonniers dans une petite chambre qui estoit sur le cabinet du Roy, jusques au lendemain, que le dit sieur Cardinal de Guyse ayant esté mandé par le Roy, & sorty qu'il estoit pour y aller, à trois ou quatre pas de la dicte chambre, il avoit esté frappé de sept à huit coups de poignard pertuisanes, et après par quatre personnages qui l'attendoient illecq (1) exprès ; et en telle façon faict mourir le dit archevesque de Lion détenu prisonnier ; comme aussi Monseigneur le Cardinal de Bourbon, Madame de Nemours, le duc de Nemours, le duc d'Elbœuf & plusieurs autres personnes Seigneurs, furent gardez et arrestez ; les corps des sieurs de Guyse brulez, et leur cendre jettez au vent.

Décès du sieur Cardinal de Guyse.

1589

FF. IV. *(Verso).*



Cela faict, les Courtz assemblées, après la fin des estatz de Blois où le Roy « s'amusoit », l'on avoit esté de ville en ville faire faire le serment d'Unyon et de fidélité, affin de conserver et garder la sainte Religion par tous les habitans des villes, de quallité qu'ils feussent. Ce qu'ayant esté faict, Monseigneur le duc de Mayenne estant arrivé à Paris ; qui estoit, lors de la mort et massacre de ses frères, à Lyon ; il avoit luy mesmes reçu les lettres du Roy, par lesquelles celuy-ci mandoit que on eust à le faire mourir, « afin qu'il ne feust plus mention de la race des dits princes » ; quoy voiant, le sieur duc de Mayenne, se seroit donné sur ses gardes, et arrivé, comme dit est, à Paris, il avoit faict assembler grosse armée et poursuivy le Roy de ville en ville, accompagné des grandz Seigneurs de la France, ou de la plus grande partie ; il estoit entré de force avec le canon en la ville d'Estampes.

Armée contre le Roy.

---

(1) *Illecq*, là (par opposition à *ici*) ; mot usité dans l'ancien langage français.

1589

La ville de Senlis tenue par le Roy.

Cependant, se seroient élevez plusieurs Seigneurs, entre autres le ſeigneur de Thoré, qui s'eſtoit réfugié dans la ville de Senlis (1) avec quelques forces ; quoy voiant, le ſeigneur duc d'Aumalle et le ſeigneur de Maineville, le ſieur de Ballagny et autres, accompagnez de douze mille hommes et plus se seroient efforcez d'entrer dans la dicte ville ; et de faict, avec dix pièces de gros canons avoient faict brèche aux murailles d'icelle, pretz d'entrer dedans. Lors, le ſieur de Toré, qui tenoit pour le Roy, avoit parlementé afin d'apointer, pour tousjours allonger l'entrée, et effort de la ville, pour ce qu'ils n'en pouvoient plus, offrant grande somme de deniers au ſieur d'Aumalle et à son armée ; et sur cette négligence, enfin, comme ils voulloient entrer sans avoir demandé « l'aide de Dieu », le ſeigneur duc de Longueville, les ſieurs de la Noue, de Givry et autres, accompagnez de deux ou trois mil hommes de cheval, ou environ, avec quatre petites pièces couleuvrines, seroient venus par derrière la ville, au deçà de la dicte gendarmerie, et se ſeroient tellement efforcez et mis en debvoir de les deffaire avec quelque coup ou deux des couleuvrines, qu'enfin plusieurs Seigneurs, avec grande partie des Parisiens, s'eſtoient

Fuite des Parisiens et autres.

desfuys avec toute leur armée, n'ayant eu loisir de regarder derrière eulx ; pluſieurs feurent blessez et finirent leurs jours, comme le ſieur de Maineville et autres, qui s'eſtoient vaillamment combattus sans se desfuir. Ayans par après les ſieurs de Longueville, de Toré, et autres, pris l'artillerie qui eſtoit en l'armée du ſieur duc d'Aumalle ; de quoy ilz s'eſtoient depuis ſervis à abattre les villes d'environ, au bien de la Ligue. Ce qui s'eſtoit faict environ le mois de Juin mil v^{c}iiii^{xx}ix.

Assiégement de la ville de Meaux

Cela faict, les ſieurs de Longueville et de Toré, avec leurs gens, s'estoient immiserez d'aller assiéger la ville de Meaux, laquelle estoit tenue en l'obéissance de la Ligue. Quoy ayant entendu, le ſieur du Mayne (2) ſe ſeroit, avec ses forces et gendarmerie, acheminé, afin de rompre et empescher tel assiégement ; ce qui avoit eſté ainsi faict ; et par après, estoit retourné en quelques villes et passages par delà Paris, afin d'empescher l'armée du Roy de venir par de çà ; ce qu'il n'avoit pu faire,

(1) Consulter sur les combats de Senlis les mss. de Vaultier de Senlis et de Jehan Mallet, édités par M. A. Bernier (1835) ; publication analogue à celle-ci.

(2) Charles de Lorraine, duc de *Mayenne*, nommé aussi par les historiens du temps : de *Maïenne*, du *Mayne* ou de *Meyne*.

tellement que le dict Seigneur Roy, avec son armée, accompagné du Roy de Navarre, seroient arrivez à Poissy, lequel ils avoient gaigné ensemble, le pont y estant, par deſſus lequel ils eſtoient passez y laissant garnison. 1589 Prise de Poissi.

Et de là, feroient venus affiéger la ville de Pontoise (1), où ayant eſté quinze jours devant icelle; enfin ayant faict bresche, en l'église Notre-Dame, eſtant à lieu des faulxbourgs, ilz avoient gaigné icelle; quoy voiant, les habitans du lieu, mesmes les garnisons qui eſtoient dedans, y ayans mis le feu ce qui avoit eſté faict par le cappitaine de la Rivière (2), à ce que l'on tient pour certain; & par après, abatu la voulte d'icelle église, et à la fin, ilz avoient parlementé, & les habitans de la dicte ville appointé par grandes forces de deniers, jusque à *quarante mil escus*, à la charge que les foldatz fortiroient s'ilz vouloient sans armes, finon leurs espées. Siége de Pontoise par le Roy et appoinctement par argent.

Le dit accord faict ainsi que l'on disoit à l'occasion de la mort advenue au fieur chevallier de Flavacourt qui commandait dans la ditte église (3) aux compagnies y eſtans, ayant eſté frappé d'un Décès du fieur chevallier de Flavacourt.

---

(1) Consulter, pour les détails de ce mémorable siége, l'ouvrage de M. H. Le Charpentier : *La Ligue à Pontoise et dans le Vexin Français*, in-8°.

(2) C'était un des officiers qui commandaient l'infanterie, sous les ordres du duc d'Epernon ; il fit prisonniers plusieurs des officiers qui défendaient Pontoise.

(3) Le sieur de Flavacourt était membre de la famille des *Flavacourt,* à laquelle appartenait le bailli de Gisors, dont parle souvent notre chroniqueur.

Il était venu, avec le Seigneur de Serans, prêter main-forte à MM. d'Alincourt et de Hautefort, qui commandaient dans Pontoise ; il avait amené avec lui un certain nombre de chevaux. Sans la présence d'esprit de M. de Flavacourt, dès le 12 juillet, lors de la panique qui suivit la mort de Hautefort, la ville eût été prise; mais quelques jours après il tombait à son tour, mortellement atteint dans l'église de Notre-Dame, convertie en forteresse.

Il existe sur les événements de cette époque une quantité de documents inédits ou peu connus, et qui offrent parfois un très-grand intérêt ; aussi il nous semble utile, à l'occasion de la publication de ce journal sur les guerres de la Ligue, de dire quelques mots d'une plaquette (16 pages, petit in-8°) qui n'a jamais été, croyons-nous, réimprimée et qui est intitulée :

« *Le Tombeau et Discours de la vie, et mort honorable, du vaillant et généreux Seigneur Edmé de HAULTEFORT, luy vivant chevalier, etc., etc., commandeur général pour la Saincte-Union en la défense de Pontoise, où il est décédé le* XII° *iour de Juilliet en ceſte année 1589.* » (Dédié à Catherine de Lorraine duchesse de Montpensier), par ANDRÉ ROSSANT, Jurisconsulte et Poëte Lyonnois, à PARIS, *par Pierre MERCIER, imprimeur*, rue du Bon-Puis, à l'Efcreviſſe, 1589. *(Avec permission).*

Quoique cette pièce, écrite en assez mauvais vers, soit d'un style médiocre, nous y attachons une certaine importance : d'abord, parce qu'elle nous fournit quelques détails sur la mort de Hautefort; ensuite, parce qu'elle confirme la date du 12 juillet 1589, comme étant bien le jour où ce personnage fut frappé, contrairement à la lettre de Henri IV qui dit le 13 juillet. La pièce imprimée concorde avec la rectification faite par M. H. Le Charpentier dans *La Ligue à Pontoise,* à la lettre du Béarnais, et avec l'explication donnée à ce sujet.

1589 coup de mousquet ; & de plusieurs autres auſſi, comme aussi ilz en avoient beaucoup tué du coſté du Roy, lors des aproches qu'ilz avoient faictes devant la ville, & l'église, *qui esſtoit le plus beau temple, le plus grand, & le plus beau & decoré lieu DE LA FRANCE* (1), où Dieu & la Vierge Marie avoient eſté si bien adorez, ſervis, & honorez par tant d'annez.

Nous citons donc les principaux passages de cette plaquette qui ont trait aux combats livrés sous les murs de la capitale du Vexin :

Or, d'autant que par vraye et claire conjecture,
On voyoit que Pontoise auroit *l'alarme dure*,
Et verroit à ſes murs le camp des ennemis,
Et tous leurs eſcadrons belliqueusement mis,
Le ſieur de Haultefort fut choisi de cent mille
Pour aller maintenir et garder celle ville ;
Où eſtant, toſt après, des ennemis enceint,
Et voyant prudemment leur but et leur deſſein,
Il y pourveuſt ſi bien, que toute leur furie,
Leur aſſaut, leur approche, et leur scopeterie
N'a ſceu gaigner ſur lui, ni ſur les habitans
Un poulce de rampart ; tous les ſoldats conſtants
Ont repoulsé l'effort, et le camp adversaire,
Qui contr'eux n'a rien ſceu entreprendre ny faire.

Mais ainsi que ce chef, prudent, addextre et fort,
Ie dis ce bon guerrier, le ſieur de Haultefort,
Alla tout déſarmé dedans l'égliſe belle
Qui a l'aimable nom de la Mère pucelle,
Pour voir si ce ſainct lieu eſtoit bien asseuré
Et contre l'ennemy stablement remparé,
Quelques ſoldats cachez au derrier de l'égliſe,
Qui avoient près leur œil la haquebute mise,
Tirèrent là dedans, et un plomb vint ſi ſort
Transpercer le costé du ſieur de Haultefort
Qu'il tomba, et rendit ſon âme généreuſe,
Qui s'en alla eſ-cieux, où elle eſt bien-heureuſe.
Hé, bon Dieu, qui croyra qu'vne si belle mort
Ait honoré le los du sieur de Haultefort ;
Qu'il ſoit mort dans l'église, et aux ſaincts pieds de celle
Qui enfanta son Dieu, et demeura pucelle ?

A la fin de cette pièce de poésie, ſe trouve l'ÉPITAPHE (sans doute à mettre) *sur le tombeau* de Hautefort qui.....

Eſt mort en défendant Pontoyse des efforts
De pluſieurs ennemys, qui aſſiégeoient ſes forts
Et ſes murs mal flanqués, remportant une gloyre
Qui tousjours reluyra au Temple de Mémoyre.
Et a faict par ſon ſang, à Pontoyse versé,
Qu'oncques par l'ennemy ne sera renversé
Le MUR PONTOYSIEN ; car, *des Cieux il le garde*,
Et pour le conſerver, à jamais le regarde
Comme tout le pays du Royaume Gaulois
Qui obéyt à Dieu et observe ses loix.
ARDENS ARDENS OS VATIS.

(1) Ceci vient confirmer ce que rapporte Noël Taillepied au sujet de la magnificence de cette église, dont la destruction vint priver Pontoise de son plus beau monument. (V. *Les Antiquités et Singularités de Pontoise*, 1587), réédité par MM. H. Le Charpentier et A. François, 1876, in-8°. Pontoise, A. Seyès.

1589

Comme aussi d'une autre part, Dieu y avoit efté bien offensé à raison, que lors du jour de Notre-Dame la Vierge Marie, VIIIe de Septembre, la plus grande partie du peuple qui y alloit, idollaftroit, dansant, chantant, riant, & follaftrant le long de la nuict aux chansons lubriques et impudiques, devant le Saint-Lieu; chose grandement dissolue & déplaisante à Dieu, qui, à ce que je croy, à raison de telles insollences, avoit permis tel désordre & démollition d'un si beau & si saint lieu. (1)

Sommation faicte à la ville de Gisors de se rendre au Roy auquel, ou à son armée, avoit efté fourny et baillé pain et vin.

Lors duquel fiége, en la fin d'icelluy, le Roy envoia un trompette en *cette ville de Gisors* (2) afin de se rendre à luy. Quoy voiant, par les habitans d'icelle, aucuns d'iceux feroient allez par devers le Seigneur Roy en la ditte armée. Et en la fin, sur la promeffe qu'il avoit faicte de ne conferver en noftre ville fans aucune garnifon. Et à la demande qu'il avoit faicte aux habitans de foixante mil pains, foixante muidz de vin, et grande fomme de deniers, iceux habitans lui avoient promis environ vingt mil pains, vingt muydz de vin, et deux mil efcuz, ce qu'il avoit acordé aus dits habitans. Et du faict, quelques jours après, les habitans avoient fourny les vingt mil pains, environ de huict deniers pièce qui valloient en l'année quatre solz, et les vingtz muydz de vin; mais n'avoient fourny les deux mil efcuz, à cause qu'après la livrée (3) de ce que deffus, le Roy avoit efté tué d'un coup de couteau par un Jacobin de Paris, comme fera dict cy après.

Ce faict, après avoir par le Roy laiffé garnifon dans la dicte ville de Pontoife, fe feroit avec fon armée et celle du Roy de Navarre acheminez à Saint-Denis en France, où eftans et voians la place forte fans fecours allez par le pont Saint-Clou, où le Roy demeura quelque temps, attendant l'affiégement qu'il voulloit faire de la ville de Paris, &, de faict, avoit envoié quelques compaignies jusques aux faulxbourgs Saint-Germain du dit lieu où eftans, et le Roy eftans demeuré au dit Saint-Clou, seroit

(1) Nous signalerons cette singulière opinion de notre chroniqueur qui fait détruire *par Dieu* le plus beau de ses temples : on retrouve dans presque tous les écrits de cette période la même tendance à faire intervenir Dieu dans les événements politiques ou matériels, même de mince importance ; et cela, chez les partisans de la Ligue comme chez ceux du Roi ; on en trouvera la preuve plus loin.

(2) C'est ici, pour la première fois, que se révèle, dans le narrateur, un habitant de Gisors ; ce qu'indiquent clairement les expressions « *cefte ville* » ou « *noftre ville* » (Gisors), qui reviennent fort souvent dans la suite.

(3) *Livrée*, livraison.

1589

Décès du Roy Henry IIIe, frappé d'un coup de cousteau par ung Jacobin de Paris.

illecq arrivé ung Jacobin de la dicte ville de Paris, nommé frère Jacques Clémenc *(sic)*, disant qu'il voulloit parler au Roy, et qu'il luy voulloit monstrer et bailler quelques lettres. Enfin, après que par le commandement du Roy pour la congnoissance qu'il avoit d'icelluy Jacobin il s'estoit présenté à luy, et sur ce qu'il luy avoit baillé icelles lettres, & après les avoir veues, & demandé au Jacobin s'il en avoit d'autres, icelluy ayant dict que ouy, et en feignant d'en tirer de sa manche, avoit tiré un cousteau, trait que l'on disoit estre empoisonné, & d'icelluy en avoit frappé le Roy, par le petit ventre, dans lequel il avoit laissé le dit cousteau, qui avoit esté aussitost pris et retiré par le Roy, et d'icelluy donné ung coup au Jacobin entre les deux yeux; & à l'instant, quelques ungs des serviteurs du Roy avoient frappé & tué à coups d'espée icelluy Jacobin à la place, et le Roy, ainsi frappé qu'il estoit, estoit décédé le matin de la nuict suivante qu'il avoit esté frappé, à huict heures, le mercredy second jour d'aoust mil v^c IIII^xx IX.

Le Roy Henry IV, Roy de France et de Navarre.

Quelques jours après, toute l'armée partit de devant de Paris & de Saint-Clou, & s'en feroit venue par Pontoise, où estant arrivé le Roy Henry quatriesme, Roy de France & de Navarre, & par après à Marines (1), il avoit envoié M. le Mareschal de Biron, accompagné de grande gendarmerie, avec quatre pièces de gros canons, sommer cette ville de Gisors de se rendre; estans arrivez au Mont-de-Magny, ils avoient envoié un trompette à la porte de Paris du dict Gisors, disant que l'on eust à rendre la ville, & fournir à la promesse que l'on avoit faicte au Roy, sinon qu'ilz entendoient entrer par force en icelle ville, & mettre tout à facq. Quoy voiant par la garde et les habitans qui estoient à la porte, ceux-ci avoient faict entrer le trompette dans la ville, & tost après, aucuns des Messires du dict Gisors estoient allez avec le trompette trouver le sieur Mareschal de Biron, auquel ilz avoient faict entendre qu'ilz voulloient bien tenir leurs promesses; & de faict, après qu'il eust demandé six mil escus, avec quelque quantité de pains & de vin, après avoir esté par devers le Roy, qui estoit à Magny, les habitans de Gisors s'estoient submis (2) à fournir & paier trois mil escus & quelque quantité

Trompette envoié à Gisors et appoinctement et paiment faire de III mille escuz.

(1) Le roi coucha au château, qui appartenait alors à la famille Tiercelin de Brosses. (V. *La Ligue à Pontoise.*)

(2) *Submis*, soumis, engagés à...

de pains & de vin, à la charge de ne laiſſer aucune garniſon dans la ville ; ce que le dit Seigneur Roy avait accordé. 1589

Ce faict, toute la ditte compaignie, qui eſtoit arrivée sur le Mont-de-Magny, le jour Saint-Laurent (1), au dit an mil vc IIIIxx IX, ſur les huict à neuf heures du matin, ayant eſté quatre à cinq heures en grande et extrême chaleur, en attendant l'appoinctement qui n'eſtoit pas toutesfois à la volonté des ſoldatz, ſeroit venue sur les deux à trois heures après midi aux faulxbourgs de la ditte porte de Paris de Gisors, & d'illecq, les troupes & compaignies s'eſtoient dispersez par les villages d'alentour la ville, eſtans demeurez aus ditz faulxbourgs de Paris (2), les Suiſſes depuis le pont de Révillon (3), comprenant tous les jardins prez de Moicourt (4) & communes allans à Vaulx (5) jusques à Courcelles (6) & au des ſoubz du bois Gilloul (7), où eſtoient les quatre pièces d'artillerie dedans les terres proches du chemin du dit bois de Gilloul. Les chevaulx de l'artillerie, jusques au nombre de huict vingt, eſtans logez à Chambors (8). Le quartier des lansquenetz eſtoit en toutes les maisons du Champ Fleury (9), compris tous les jardins et prairies de Bugan, et ſpéciallement dans la maison et jardinages de Cantiers ; les compaignies Françoiſes

Gisors.

(1) La fête de Saint-Laurent se célèbre le 10 août ; le 11 août le Roi alla coucher à Chambly.

(2) La *Porte de Paris* était sur le chemin conduisant au Mont-de-Magny et au Boisgeloup.

(3) *Le Réveillon* est un petit affluent de l'Epte, de 10 k. de parcours.

(4) *Moicourt, Moiscourt* et mieux *Moincourt* (?) est un moulin situé sur le Réveillon : c'était un passage *plus court* pour se rendre à Trie-Château, lorsque l'on venait d'au-delà de Gisors. (V. *Histoire de Gisors*, par Hersan. Lapierre, 1858, page 10).

(5) *Vaux,* ferme dépendante de Gisors : cette terre était, au moment de la Ligue, possédée par Tristan de Rostaing, les restes du château, construit par Mansard, attirent encore aujourd'hui les regards du visiteur.

(6) *Courcelles-les-Gisors,* village du canton de Chaumont-en-Vexin, célèbre par la bataille qui fut livrée sur son territoire, le 28 septembre 1198, entre Richard-Cœur-de-Lion, duc de Normandie, roi d'Angleterre, et Philippe-Auguste, roi de France.

(7) *Boisjeloup* est un hameau de Gisors, de 300 habitants, situé près le Mont-de-Magny, et dont il est souvent parlé dans ce récit. Avant la Révolution, cette localité faisait partie du Vexin Français.

(8) *Chambors,* village de 350 habitants environ, du canton de Chaumont-en-Vexin ; possédé au moment de la Ligue par la famille de La Boissière.

(9) Le *Champ-Fleury* est un quartier de Gisors où se trouve *Cantiers,* fief possédé au moment de la Ligue par Henri de Ponts. Les gardes françaises se trouvaient logés, pour ainsi dire, aux deux extrémités de la grande rue actuelle de Gisors.

1589

de gens de pied eſtoient aux faulxbourgs de Cappeville, Argilliaires, porte de Naufle (1).

Le ſieur de Biron, Grand-Prieur, filz batard du feu Roy Charles (que Dieu absolve), le ſieur de Givry et autres Seigneurs, & leurs gens, eſtoient logez aux faulxbourgs de la porte de Paris, depuis le pont de Révillon jusques proche de la ditte porte de Paris ou ilz feurent jusques au lendemain, ayant les dits Suiſſes, Lanquenets et autres, *emply tout de tripailles et viande puante,* les jardins & places ou ilz eſtoient; et mesmes pour monſtrer le grand déſir qu'ilz avoient de ravager la ville de Gisors, si Dieu ne nous euſt préservé néantmoins par l'appoinctement.

Occupation de Gisors par les troupes royales.

Le ſieur de Bornes, conducteur de l'artillerie, avait faict mettre ung garçon dans la rivière proche des murailles du Prieuré, ou clos de Saint-Ouen (2) du dit Gisors, afin de veoir si la ditte rivière, vys-à-vys des prez de Bugan, au dit Champ-Fleury, eſtoit groſſe ou non; mesmes, lors de leur arrivée aus dits faulxbourgs, ils se ſeroient présentez à la porte en grande foulle, afin d'entrer dedans; ce n'euſt eſté la garde y eſtant, qui y avoit réſiſté tellement qu'ilz y entroient par ordre, si bien que après que les uns sortoient de la ville, les autres y entroient pour faire leurs affaires; & y boire & manger, disans aucuns : « *Que l'on avoit bien faict* » *de se rendre par amitié, parce que leur délibération eſtoit de* » *piller et ravager la ditte ville.* »

Ce qui avoit causé que l'on avoit fermé les portes fort tard, pour ce que encores que l'on euſt faict battre le tambour de par le dit ſieur de Biron, suivant son commandement, que tous les soldatz qui eſtoient dans la ville euſſent à ſortir, si toutefois ilz ne voulloient ce faire qu'en grand peine.

Départ de l'armée.

Et le lendemain matin, comme dict eſt, à huict et neuf heures de matin, toutes les dictes compaignies s'en ſeroient allez droict à Beaumont, Chambely & autres lieux, & spéciallement en une petite bourgade près Beaumont qui avoit voullu tenir et réſiſter

(1) On a dit que la tour de Neaufles, distante de Gisors d'une lieue, et dont les restes offrent encore un aspect imposant, communiquait avec le château de cette ville par un souterrain qui passait sous la rivière de la Levrière; il existe, sur ce souterrain, des légendes fantastiques, que nous croyons inutile de rapporter ici. Il est d'ailleurs peu probable que l'on ait fait au moyen-âge des travaux aussi gigantesques à cet endroit.

(2) Saint-Ouen était un couvent de Gisors fort renommé et dans une situation admirable, sur les bords de l'Epte. C'est aujourd'hui la propriété de M. Passy, député de l'Eure.

1589

Pillage des bourgades de la vallée de l'Oise.

Les officiers de Gisors emmenés comme otages.

contre eulx; là, où tout autre estre, pillé, viollé femmes et filles; & avoient, au partir de la ditte ville de Gisors, admené prisonnier dans un caroche Messieurs les lieutenans-général, vicomte, & aucuns des eschevins (1) du dict Gisors, attendant que les trois mil escuz feussent fournis et paiez ce que l'on n'avoit peu faire si en haste, sinon que de mil ou deux mil escuz & deux ou trois jours aprez les dits trois mil escus ayant esté fournis, les sieurs lieutenans, viconte & eschevins avoient esté renvoiez ayant esté nostre pauvre ville de Gisors, par la grâce divine de Dieu, préservée de l'orage de la ditte armée, qui y estoit ainsi venue à raison de la hayne que plusieurs de nos voisins avoient conçeue contre nous, pour les parolles qu'ilz disoient avoir esté dictes contre eulx; ce qu'ilz avoient dict & raporté au Roy : que nous estions ligueurs.

Inhumation du Roy Henry III à la ville de Compiègne.

Le sieur duc de Longueville avec grandes compaignies, comme celle du sieur Despernon, Larchant, la Noue & autres, avoient convoié et accompagné le corps du dict feu Roy jusques à Compiègne, où il avoit esté inhumé; & icelluy sieur duc de Longueville se feroit tenu illeq avec ses gens au gouvernement de Picardie qui lui avoit esté donné par le dit feu Roy.

Venue du Roy Henry IV à Gisors.

Cela faict, le Roy, avec son armée, feroit venu par ceste ville de Gisors, le dimanche d'après la my-aoust, vingtiesme du dict mois, au dit an, dedans laquelle & aux faulxbourgs d'icelle & villages circonvoisins, il avoit logé & ce au logis du sieur de Grainville, près l'orloge; & ses gens en toutes les maisons de la ditte ville; qui, le lendemain dès le matin, s'en seroient allez hors d'icelle droict à Andely, Vernon, & autres endroictz.

Le Roy ayant avant que partir faict faire le presche (2) dans

(1) Les alliés avaient employé le même système, *d'otages*, à Pontoise, où plusieurs personnes notables furent arrêtées à la suite du siége.

(2) Notre chroniqueur ne dit rien d'un incident qui aurait signalé le premier passage de Henri IV à Gisors; le curé de cette ville était (depuis 1562) Pierre Neveu, jacobin, dont le portrait conservé, dit-on, au presbytère rappelle les traits de saint Vincent de Paule.

Ce prêtre, homme très-énergique, et ennemi implacable de la Réforme, était appelé de son temps : *Hæreticorum malleus et fidei propagator.*

En apprenant que le Roi faisait faire *le prêche*, il ordonna de sonner le tocsin; à l'église, où se rendirent, non-seulement les habitants, mais encore le maréchal de Biron et divers autres membres du Conseil du Roi, le curé adressa, du haut de la chaire, une allocution éloquente qui témoignait d'un catholicisme ardent et cependant de la soumission d'un français fidèle. On en trouvera le texte dans les *Lettres sur Gisors*, de M. P. de la Mairie (*Gisors*, Lapierre, 1848, in-8°, p. 27).

D'autre part, on rapporte que ce fut seulement en 1591 que Pierre Neveu fit ce

1589

ſon logis, en une chambre qui a ſon regard sur la rivière du Fossé, vis à vis de celle de Richard Dupré, avoit, à son partement, commandé à M. de Flavacourt, bailly du dit Gisors, & aux habitans de la ville, de luy garder et conſerver icelle. Les quatre pièces d'artillerie qu'il avoit eſtoient passez par les marais et communs de la porte de Cappeville ; et de là, par dedans la rivière des Argilliaires et posée dans la terre, proche des bournes de pierre (1) eſtant aux dits faulxbourgs de la porte de Neaufle du dict Gisors, ce qui est le chemin pour aller aux bois et au hangard, et c'eſtoit le commun bruict des soldatz de la dite armée que nous avions bien fait de nous submettre au Roy à tous les deux voiages qu'ilz y eſtoient venus, parce que l'intention de tous ceux de l'armée n'eſtoit autre, en cas de refus, & *quelque petit contredit, de raser, piller & sacager* noſtre pauvre ville, ce que Dieu qui tousjours nous a gardez & préservez, comme dit eſt n'avoit voulu permettre.

Siége de l'armée du Roy contre la ville de Rouen.

De la ditte ville de Gisors, toute l'armée s'achemyna à Dernelail (2), proche de la ville de Rouen, jusques aux faulxbourgs d'icelle au desesoubz de Saincte-Catherine, le jour Saint-Berthelemy & faict plusieurs effortz pour entrer dans la ditte ville, où plusieurs en finirent leurs jours, tant du canon eſtant au mont Saincte-Catherine lieu de sorties que l'on faisoit dedans la dicte ville ; le Roy eſtoit allé en sa ville de Dieppe d'où peu après, il eſtoit revenu avec son armée, à cause de l'armée des ſeigneurs ducz du Mayne & de Nemours qui ſoit arrivé par Mante & Vernon & dès l'aproche de l'armée du Roy, le jeudy, vendredy & samedy derniers d'aoûſt, premier et ſecond jour de ſeptembre ou dit an, & le dimanche en suivant, troisième du dit mois, l'armée de la Ligue avoit faict monſtre au dit Vernon.

Rendez-vous des ducs de Mayenne et autres à Etrépagny.

Ce faict, sachant par les dictz Seigneurs ducz de Mayne & de Nemours que le Roy s'eſtoit retiré avec son armée, & allé droict en la ville d'Eu, ilz, avec les armées, se ſeroient acheminez

qui est raconté ci-dessus. Or, Henri IV était venu à Gisors en 1589 : M. Potin de la Mairie pourrait donc avoir fait erreur de date.

Dom du Plessis fait le plus grand éloge de P. Neveu dans sa *Description de la Haute Normandie.* (V. II, p. 301, édit. 1740.)

(1) Cet endroit se trouve au pied même de la forteresse de Gisors, et parallèlement au faubourg de Neaufles.

(2) *Darnetal,* près Rouen.

1589

droict au rendez-vous qui estoit à Estrepagny (1) où les dits Seigneurs couchèrent la nuict du lundi quatriesme du dit mois de Septembre.

Assiégement de la ville de Gournay par le sieur duc du Mayne.

e mardy au matin, toute l'armée seroit allée droict à Gournay (2), afin de passer par là et y estans, feirent sommer le dit Gournay de se rendre, & leur donner bon et seur passage; ce que, huict à neuf centz soldatz, estans dans en garnison, ne voullurent faire; laquelle garnison y avoit esté mise par le Roy, par Monseigneur le duc de Longueville, lorsque le Roy, ou le sieur baron de Biron, seroit en premier lieu passé par derrière cette ville de Gisors, avec le canon, comme devant est dict; & encores que trois à quatre fois, le sieur duc de Mayenne eust fait sommer et prier les habitans et soldatz de rendre la dicte ville, iceux soldatz avoient tousjours faict responce qu'ils ne se rendroient et qu'ils mouroient plustost tous à la bresche. Ce qui n'estoit pourtant du consentement des habitans du dict lieu, parce qu'ilz eussent bien voulu ouvrir les portes, mais iceux soldatz de garnison estans les plus fortz pour ce qu'ilz avoient mis les armes des dits habitans au chasteau du lieu ne l'avoient voullu permettre. Pour raison de quoy, l'artillerie avoit esté conduicte & approchée la nuict du mardy des murailles, & le lendemain, jour de mercredy, sur l'obstination de la ditte garnison, encores qu'ilz feussent de rechief sommez & priez par le sieur de Flavacourt, nostre bailly, de se rendre, estant avec les dits sieurs, lequel y avoit esté par acte envoyé; lors sur les neuf heures du matin, le dit sieur duc de Mayenne avoit commandé à monsieur le Bret (3), sieur de la Vallée, conducteur et grand maistre de l'artillerie, de faire jouer et tirer icelle ce qui fut à

(1) Le duc de Mayenne étant venu camper à Etrépagny en 1589, les habitants embrassèrent avec enthousiasme le parti de la Ligue. » *(Essai hist. sur Gisors*, par M. Ged. Dubreuil, p. 55, in-8°. *Gisors, imp. Lapierre, 1856).*

La terre d'Etrépagny, première baronnie du Vexin-Normand, était devenue la propriété du duc d'Orléans-Longueville. La ville dépendait du *diocèse* de Lisieux, du *Parlement* de Rouen et de l'*élection* de Gisors. Dix-neuf paroisses relevaient de la seigneurie de ce bourg, fermé de murailles. C'est aujourd'hui un chef-lieu de canton du département de l'Eure, peuplé de 1,700 habitants; la ville fut brûlée par les armées allemandes, en 1870.

(2) Pour tout ce qui se rapporte à l'histoire générale de cette ville, consulter les *Recherches historiques sur la ville de Gournay-en-Bray*, par M. N.-R. Potin de la Mairie. Gournay, imp. veuve Follope, in-8° (1842).

(3) Un Robert Le Bret était gouverneur de Gisors en 1564; il appartenait sans doute à la même famille.

1589 l'instant faict de cinq grosses pièces de canon, & continuée à tirer de telle façon que l'on en tira jusques à cent cinquante coups contre la muraille d'icelle Gournay.

Rendition de Gournay au sieur du Mayne.

Enfin, après la bresche faicte, & que les balles avoient quelquefois entré dans la ville au travers de la muraille, & des maisons d'icelle, & les régiments & compaignies accomodez pour y entrer de furie, les habitans & soldatz de garnison s'estoient présentez sur les murailles & rendus à la volonté du dit sieur duc du Mayne pour en faire son bon plaisir (1) ; quoy voiant, par lui auroit faict faire advis que les soldatz de la ditte garnison eussent à se retirer dans le chasteau du lieu pour en faire par après à sa volonté ; ensemble que les femmes et filles, estans dans le dit Gournay, eussent à leur réfugier et retirer en leur à part ; et après avoir donné au pillage la ditte ville, les soldatz de la ditte armée s'esforcèrent tous d'entrer en icelle, ce qu'ilz firent par la bresche, & autres lieux effondrez par le canon, avec mesmes des eschelles par dessus la muraille, à cause que ceux de dedans avoient bouché et estoupé la porte de la ditte ville.

Le capitaine Cossard et autres noyés dans la boue.

Comme les capitaines et soldatz entroient, et voulloient entrer dedans, il y en eust quelques uns qui furent tuez et noyez, pour ce qu'à la foule, il falloit qu'ilz entrassent par dedans les fossez des murailles, où il y avoit quelque peu d'eaue et fort bourbier estant au fondz, de sorte qu'estant armez, chargez, le coutelas au poing, ilz enfondroient dans la ditte bourbe, et ne se pouvoient retirer pour ce que à la foulle, comme dit est, les uns *marchoient sur ceulx qui estoient enfondrez, qui servoient de planches,* tellement que le capitaine Cossard (2) y seroit demeuré, & autres

(1) Il existe sur ce fait d'armes une plaquette intitulée : *La Prinse de la ville et chasteau de Gournay... avec le nombre et les noms des prisonniers*, etc. (Paris, 1589 ; Hubert Velu). Malgré son titre, cette pièce renferme beaucoup moins de détails sur la prise de cette ville par le duc de Mayenne que la relation historique que nous publions ; néanmoins, elle en corrobore les points les plus importants.

D'autre part, un manuscrit des Archives de la Collégiale de Saint-Hildevert de Gournay, raconte, quoique dans des termes différents, absolument tous les faits relatés par le *Journal* du bourgeois de Gisors.

(2) Le capitaine Cossard (ou Cossart) trouva la mort dans cette boue liquide. Nous rencontrons souvent le nom de cette famille pendant les guerres de la Ligue dans notre contrée. Parmi les défenseurs de Pontoise figurait *Charles de Cossart*, seigneur de Lieux (Vauréal). (Il paraît certain que malgré les clauses de la capitulation, les soldats de la Ligue avaient pris immédiatement du service dans les troupes du duc de Mayenne).

Un Adrien de Cossart est lieutenant du gouverneur de Gournay en 1595 ; un autre Charles de Cossart, sieur d'Epiais, son fils, fut tué au siége de Valenciennes. Cette famille portait : *de gueules à la croix ancrée d'or, chargée de cinq ancres d'azur.*

soldatz, lequel cappitaine, avoit eſté grandement plaint du dit ſieur duc de Maienne et autres Seigneurs, et illecq eſtant pour ce qu'il eſtoit vaillant homme. Et eſtans entrez dans la ville environ ſur les cinq heures du ſoir, le dit jour de mercredy, ſixiesme du mois de ſeptembre mil vc IIIIxx IX, ils avoient pris, pillé et ravagé tout ce qui eſtoit dedans, et tous les habitans qu'ils trouvoient furent pris & liez prisonniers, et à iceux (outre le pillage) on fist paier rançon (1), & les autres menez en l'armée. 1589

Pillage et ravage de Gournay.

Et encores, que le ſieur de Maienne euſt fait publier, devant que d'entrer en la ville, que nul n'euſt à faire tort aux femmes & filles qui s'eſtoient (ou la plus grande partie) réfugiées en l'église du lieu, mesmes que Monseigneur le chevallier d'Aumalle eſtant arrivé de la ville de Rouen le jour précédent, euſt faict mettre garde en la ditte église de paour *d'inconvénient* (2) ; ce néantmoins, les soldatz y eſtant entrez par force, avoient pris et ravy toutes les femmes et filles qu'ilz y avoient trouvez ensemble dans leurs maisons, & en avoient faict à leur volonté, les despouillans, dessullans, et travaillans pour fouiller dans leurs habitz.

Le, lors duquel pillage et ravage, pluſieurs de ceste ville de Gisors y seroient allez qui avoient pris et achapté des soldatz plusieurs meubles contre droict et raison à cause du voisinage ; et aussi que l'on avoit toujours congneu les dits habitans Cathóliques, avec lesquelz toutes les sepmaines, au mardy (3), aucuns des habitans de cette ville trafiquoient et alloient au marché. Au surplus, le dit ſieur duc de Mayenne avoit laiſſé ſortir les ditz soldatz de garniſon avec le baſton blanc seullement, et à leur lieu y avoit laiſſé quelques compaignies.

Et dès le lendemain, jour de jeudy, le dit ſieur, avee toute ſon armée, ſe ſeroit départi & achemyné à la ville d'Eu & en la ville

(1) On peut juger de la déplorable situation des populations du Vexin, livrées alternativement aux vexations des Ligueurs et à celles des Huguenots.

(2) Les soldats entrèrent dans la collégiale de Saint-Hildevert qu'ils saccagèrent complètement ; ils s'emparèrent des titres de cette église et s'en servirent « *pour charger leurs armes* ». Les femmes et les jeunes filles de la ville s'étaient cachées, avec le curé de Notre-Dame, sur les voûtes de cette dernière église, mais leur retraite fut découverte, et rien ne put les sauver de la volupté brutale de la soldatesque victorieuse et avinée !

(3) Dès cette époque, le marché se tenait à Gournay le mardi, comme à Pontoise le samedi de chaque semaine.

1589

d'Arques, où l'on difoit que le Roy eftoit, affin d'y mettre le fiége ; et par après, environ le samedy XXIII[e] du dict mois de Septembre, le fieur du Mayne avoit faict quelques pontz qu'il avoit faict mettre sur la rivière du costé de Caux, pour garder le paffage des vivres du dit païs ; et, de là, ayant gaigné le chasteau d'Arques (forte place), feroient arrivez devant les murailles de Dieppe, où le Roy et fon armée s'eftoient mis dedans ; et enfin, après avoir faict les aproches du costé de la citadelle, ils avoient tiré le canon. Précédent le dit jour, assavoir le jeudy, vingt-unième du dit mois, jour de Saint-Mathieu, y avoit eu quelques escarmouches, comme tous les jours il s'en faisoit, où plufieurs feurent tuez, tant d'un cofté que d'autre, comme le fieur de Bafqueville et plufieurs autres du cofté du Roy et de l'autre cofté.

Le Roy et fon armée en la ville de Dieppe.

Assiégez par le fieur du Mayne et fon armée.

Le fieur de Sagongne (1), vaillant homme, conducteur des réîtres, avoit efté frappé par la cuiffe d'un coup de mousquet, à une heure après midy, le jour Saint-Mathieu, eftant fur fon cheval, lequel ne pouvait eftre tenu ny arresté ; et le dict fieur, se faifant faible à caufe du fang qui fortoit en habondance du dict coup, enfin rendit l'efprit ; fans que l'on le puiffe avoir de deffus fon cheval pour le panser, finon eftant mort.

Le corps du fieur de Sagongne transporté à Paris

Ses entrailles inhumées à Gisors.

Et portant fon corps à Paris, où eftoit sa femme et demeure, paffans par cette ville de Gisors, le dimanche enfuivant, XXIIII[e] du dict mois, fes entrailles furent enterrez en la nef de l'églife de ce lieu ; & le corps y embaumé &, comme dict est, porté à Paris.

Lequel jour de dimanche, fur ce que le dit corps arriva par la porte de Cappeville, accompagné de VI[xx] et tant de chevaulx ; et ce, durant que l'on célébrait la grand messe de ce lieu, fut entendu un murmure dans l'églife, difant qu'il arrivoit beaucoup de gens d'armes à la porte ; pour raison de quoy, ne sachant la venue du dit corps, et penfant la furprife de la ville à cause que le bruict eftoit que le fieur duc de Longueville, M. le comte de Soissons, et le fieur de la Nouë, voulloient venir nous voir en cefte ville, l'on fortit tous, hommes & femmes, de la ditte église en grande habondance, crainte & tumulte, laiffant là les prêtres & la messe ; & à l'inftant, toutes les perfonnes revindrent

FF. XXI *(verso)*.

Alerte à Gisors.

(1) M. de Sagonne, qualifié « coronnal de la cavallerie de Messieurs les Princes » Catholiques. » (V. PROCÈS VATHERIE. *Mss. de la Bibl. de Pontoise*) ; était le frère de M. de la Bourdaisière, gouverneur de Pontoise (1589).

1589

dans l'églife, ayant sceu que ce n'eftoit rien, & la meffe fut parachevée.



Jusques à la fin d'octobre, depuis lors, les armées, de part et d'autre, s'eftoient tenues aus dits lieux, affavoir : le Roy dans la ville de Dieppe ; et le fieur de Mayenne, à l'entour d'icelle, & ès-environs. Pendant ce temps, Monseigneur le comte Saint-Pol, détenu avec Madame de Longueville (1) sa mère, et ses filles, mesme l'espouze de Monseigneur le duc de Longueville, en la ville d'Amyens, dès le commencement des troubles de l'année précédente, fortit de la ditte ville, tellement quellement sans aucune apercevance ; le bruict eftoit qu'il s'eftoit faict paindre d'une autre façon et coulleur, ce qui auroit caufé que l'on ne l'auroit congneu à la fortie de la porte. Comme par femblable, icelle dame fa mère, eftant fortie de pareille façon, auroit efté reprife & remife dans la ditte ville, aiant déjà faict deux ou trois lieues à pied, habillée en villageoise. Lequel fieur comte de Saint-Pol s'eftoit mis avec fon frère et ils avoient, avec grande quantité d'hommes, efté pour faire lever le camp et fiége de devant la ditte ville de Dieppe.

Sortie (évasion) de Monseigneur le comte de St-Pol de la ville d'Amyens.

Enfin, l'armée du fieur duc de Mayenne s'eftoit retirée de devant la ville où eftoit le Roy et fon armée avec peu de vivres, lesquels en eftant fortis, ils eftoient paffez par le Veuxin-le-Normand, & allez à Pontoife & Meullant, droict au faulxbourgs de Paris, où, à ce que l'on difoit, ils avoient efté mandez par aucuns de la ville de Paris, afin d'y entrer sans aucun contredit.

Prise du faulxbourg de Paris par le Roy.

Et y eftans arrivez, affavoir le jour de la Touffaint au matin, lorsqu'il faisoit un grand brouillard, et que les habitans de la ville & des faulxbourgs eftoient aux églifes à faire leur prière, ils avoient tout pillé, ravy, et emporté ce qui eftoit aux dits faulxbourgs ; et faict pendre et mourir aucuns hommes dans leurs maifons *et aux feneftres*; mis le feu à la plus grande partie des maifons des dits faulxbourgs, & démolly les autres ; pris & em-

(1) *Madame de Longueville,* Marie de Bourbon, épouse de Léonor d'Orléans, eut pour enfants : *Henry* d'Orléans, premier du nom, duc de Longueville, dont il est très-souvent question dans ce récit. — *François*, comte de Saint-Paul. — *Catherine*, qui ne se maria point ; morte aveugle et religieuse en 1638, elle fut enterrée au couvent des Carmélites de Paris, ainsi que sa sœur *Marguerite* d'Estouteville, morte sans alliance en 1615. — *Antoinette,* qui épousa Charles de Gondi, marquis de Belle-Ile. — Enfin, *Eléonor,* qui épousa, en 1596, Ch. de Matignon, comte de Thorigny.

1589 porté les pièces de gros canon y eſtans, & ce, à l'aide de quatre à cinq centz habitans de la ditte ville qui eſtoient ſortis d'un certain lieu, tous armez et habillez de blanc, en criant : *Vive le Roy;* en ſorte que tous les autres habitans de la ville, eſtans bien eſbahis & eſtonnez de tel advénement, avoient fermé & barricadé les portes & rues des chesnes y eſtans, & vaillamment deffendu la ville contre l'armée du Roy.

Lors de laquelle eſcarmouche, la ditte armée avoit tout taillé en pièces ce qu'elle rencontroit aux dits faulxbourgs.

Pendant ce temps, le ſieur de Mayenne, avec ſon armée, ſe ſeroient aprochez de la ville de Paris, et la plus grande partie entrez dans icelle ; et le ſieur de Mayenne, avec quelques compaignies, eſtoient sortis ſur les troupes du Roy, lesquelles ilz avoient repoulſez, et repris le canon qui avoit eſté gaigné aux dits faulxbourgs.

Lors duquel passage de l'armée du Roy par le dit Veuxin, les habitans de ceſte ville de Gisors eſtoient fort empeſchez et eſpouvantez à cauſe du mandat qui leur avoit eſté faiƈt que la ditte armée voulloit paſſer par dedans la ville, mais enfin, avec l'aide de Dieu, & les juges & les eſchevins de la ville qui feurent par devers le ſieur duc de Longueville (1), les habitans de cette ville feurent garantis du diƈt voiage, à cauſe qu'à cette occaſion ilz avoient pris leur chemin par les villages du Veuxin tenans jusques à Fleury (2), et tous les villages de deça, ravageant tout ce qui y eſtoit, *meſmes mis le feu à aucuns endroiƈtz*.

Prise de la ville de Vendosme par le Roy.

Depuis ce temps, l'armée du Roy avoit eſté droiƈt à Vendosme, où ilz avoient tout ravy et emporté, jusques aux Saints, Reliquaires, Callices, et autres choses de l'égliſe du diƈt lieu ; & faiƈt mourir pluſieurs gens d'égliſe & autres, & spéciallement un brave & doƈte prédicateur de la ditte ville (3). Et par aprez priz la ville de Chartres, où ilz avoient faiƈt ſemblables outrages.

Prise de la ville de Chartres

Le ſieur de Mayenne avoit tousjours eſté dans la ville de Paris et ès-environs, avec ſon armée, et il avoit faiƈt faire et renouveller pluſieurs ſermentz de fidélité et ordonnances, touchant

(1) Le duc de Longueville était seigneur de Trye : on comprend facilement qu'il dut avoir quelque indulgence pour la ville de Gisors.

(2) Le *Fleury* dont parle ici notre chroniqueur est *Fleury-sur-Andelle,* aujourd'hui chef-lieu de canton du département de l'Eure.

(3) Robert Jessé, cordelier, qui avait cherché à faire entrer le duc de Mayenne dans la ville : il fut pendu.

1589

Le ſieur du Mayne eſtans dans la ville de Paris.

la sainte relligion, jusques au xxiiᵉ de décembre, au dit an mil vc iiiixx ix, que la plus grande partie des compaignies de ſon armée s'eſtoient acheminez par la ville de Beaumont et Chambly. Et après eſtre passez, le ſieur de la Noue, avec ſept à huict vingt chevaulx du parti contre, ils s'eſtoient aprochez pour ſe jetter & ſurprendre le bagaige des dites compaignies, et jà passées qui venoient de Paris pour aſſiéger la ville de Pontoise. Quoy ayans apperceu, ceulx qui eſtoient demeurez avec le dit bagaige ſe feroient arreſtez à la chaulſée de Beaumont & s'eſtoient barricadez du mieux qu'ilz avoient peu, ce qui n'avoient si bien fait que le ſieur de la Noue avec ſes gens avoient pris partie du bagaige (1) & tué quelques perſonnes; mais enfin, feroient arrivez autres compaignies du dict ſieur du Mayne, qui auroient combatu et repoulſé si vaillamment le ſieur de la Noue & ses gens, qu'ilz avoient eſté contrainctz ſe réfugier dans un bourg ou village nommé Cretz (2), à deux lieues de Beaumont, lors duquel repoulſement & charge, ainſi donnée, il en eſtoit demeuré quinze ou xvi des principaux de la compaignie du ſieur de la Noue, et pluſieurs autres de l'autre costé.

Marche sur Pontoise.

Siége de la ville de Pontoise par le ſieur du Mayne et ſon armée.

Et ainſi s'eſtans acheminez, les compaignies du ſieur de Mayenne, elles avoient aſſiégé la ville de Pontoise, tenue et deffendue lors par le ſieur de Buhy (3), avec sa garnison pour le Roy. Estans arrivez le jour précédent devant la ditte ville, le ſieur de Quitry Hartchars, le ſieur de Vardes, & l'artillerie eſtant arrivée le jeudy xxviiiᵉ du dict mois, jour des Innocents, mil vc iiiixx ix, aſſez proche des murailles de la ville; auquel jour, par semblable, seroit arrivé le ſieur duc de Mayenne, qui, pour la grande gelée qu'il avoit faicte & faisoit lors, feroit paſſé, luy & ſes gens, par deſſus la glace de la rivière de Sayne pour venir du coſté de deçà; lors duquel aſſiégement, & surprise des faulxbourgs du dit Pontoise, il avoit eſté tué grand nombre de ſoldatz y eſtans & spéciallement grande quantité de Suiſſes, Lansquenetz, qui gardoient les faulxbourgs du coſté de Notre-Dame-des-Champs. Ceulx qui estoient demeurez vivans avoient eſté

(1) V. *Mémoires de G. de Tavannes* (s. l. n. d., in-fº). La relation du « Bourgeois de Gisors » vient corroborer les assertions de ces *Mémoires*, qui font également mention de ce fait de guerre peu connu.

(2) *Creil,* qui n'était alors qu'un petit village.

(3) Pierre de Mornay, sʳ de Buhy (frère aîné de Plessis-Mornay), lieutenant-général (pour le Roi) de l'Ile-de-France et du Vexin-Français.

1589 emploiez à faire des fossez aux fins des aproches de la ditte ville qui avoient efté bien efcarmouchez par la garnison de la ville, encores qu'ilz feuffent en premier lieu de leur costé.

1590 Or, le mercredy troisiesme jour de janvier (1) mil vc IIIIxx x, l'artillerie avoit commencé à tirer, comme auffi, le jeudi, le long du jour, de onze groffes pièces de canon, en quatre batteries, à caufe que ceulx de dedans avoient remply les bresches qui estoient fort grandes; et la nuict d'entre le dit mercredy et jeudi, de forte que l'on avoit tiré trois mil cinq centz coups de canon, ainfi qu'il avoit esté deuement certiffié et attesté.

Rendition de la ville de Pontoise.

Enfin, le vendredy, veille des Roys (2), fur les neuf heures du matin, voullant, les capitaines et soldatz, aller à la bresche, les habitans du dict Pontoife s'estoient présentez fur les murailles : ils avoient renconstré leur grande perte, et que l'on les vouloit prendre à mercy; en laiffant fortir le fieur de Buhy, et autres seigneurs et soldatz estans dans la ville, leurs bagues fauvées; autrement que les soldatz avoient dit qu'ils bailleroient la ville et mettroient les habitans, femmes, filles et enffans, au fil de l'espée; offrans, les habitans, de païer les fraiz & argent que l'on demanderoit; quoy voyant, Monseigneur le duc de Mayenne et autres seigneurs, ayans compassion de la perte de la ditte ville et habitans d'icelle, encores que les cappitaines et soldatz vouluffent aller à l'affault par la bresche *spacieuse*, le dict seigneur avoit accordé que les soldatz de dedans la ville, et les cappitaines, fortiroient les bagues sauves, ce qu'ilz avoient fait le lendemain samedy, jour des Roys; et le dit fieur de Mayenne entré dans la ville avec autres seigneurs qui y avoient esté jusques au mardy et laiffé illecq pour chef de la garnifon que l'on y avoit laiffé *Monsieur de Villeroy* (3).

Affiégement de la ville de Meullant par l'armée du fieur du Mayne.

Les cappitaines et soldatz de la ditte armée, à l'inftant de la compofition, furent conduitz et menez devant la ville de Meullant, tenue par le fieur de Barengreville (4) et ses gens; on avoit

(1) *Le 1er janvier*, d'après les autres auteurs, contemporains de ces événements.

(2) Il y a ici une erreur, non de date, mais de jour; le 6 janvier, jour de la reddition de Pontoise, était un *mardi*.

(3) Charles de Neufville de Villeroy, plus connu sous le nom d'*Alincourt*; il resta gouverneur de Pontoise et du Vexin jusqu'à la fin des guerres de la Ligue.

(4) « *Bellengreville, depuis grand prévost de France.* » (Note sur le mss. orig.)

1590

commencé à tirer le canon les vendredy & samedy, XIIe et XIIIe du dit mois de janvier 1590. Le ſieur du Mayne eſtant arrivé au dit lieu le jeudy, & encores que le ſieur de Bellengreville et ſes gens euſſent faict sortie le vendredy de jour et de nuict, si toutefois le dit jour de samedy, après grande bresche faicte aux murailles de la ville, les ſoldatz cappitaines du ſieur de Mayenne seroient entrez de furie le dit jour de samedy XIIIe janvier au ſoir, les uns par la bresche, les autres avec des eschelles. Ils avoient tout pillé, ravy & emporté ce qui eſtoit dedans, n'ayant trouvé aucuns ſoldatz ny habitans dans la ville, pour ce que le ſieur de Barengreville, les ſoldats & habitans s'eſtoient réfugiez *au fort* du dict Meullant, et d'autant que l'on ne pouvoit aisément tirer le canon contre le dict fort.

Prise de la ville de Meullant.

Le ſieur de Mayenne avoit envoïé après la ditte prise quelques compagnies pour prendre le pont de Poiſſy qui tenoit pour le Roy, affin de paſſer par illecq pour aller de l'austre costé de la rivière, trouver moïen de déposer quelques pièces d'artillerie pour battre le dit fort.

Ligueurs à Poissy et Pont-de-l'Arche.

Comme par semblable, ledit ſieur Du Mayne avoit envoïé d'autres compagnies droict au Pont-de-l'Arche (1) garder le paſſage du Roy, qui s'acheminoit par le dit lieu. Enfin, après avoir gaigné le pont de Poiſſi, & faict mourir quelques vingt-cinq ſoldatz qui le gardoient et tenoient, depuis que le Roy défunct y avoit paſſé, pluſieurs compagnies eſtoient passez par illecq avec quelques pièces de canon, et eſtoient allez de l'austre costé de Meullant, par de la rivière, & les autres dans la ville de Meullant, attendans aucuns bateaux couverts que l'on faisoit à Paris, afin, qu'après bresche faicte au dit fort, l'on eust à passer par les basteaux couverts *par dessus la rivière pour entrer au dit fort.*

Pendant ce temps, aſſavoir le dix-huict janvier au dit an, le légat & ambaſſadeur du Pape Sixte cinquiesme, nommé Henry Caiétain (2), estoit arrivé à Paris, accompagné de grande com-

(1) Pont-de-l'Arche fut la première place de France qui ouvrit volontairement ses portes à Henri IV. Ce fut Leblanc du Rollet, gouverneur de la ville, qui vint lui-même à Pont-Saint-Pierre, où se trouvait alors le Roi, apporter les clefs et traiter de la reddition.

L'église de Pont-de-l'Arche possède un maître-autel et des orgues donnés par Henri IV.

(2) *Cajetan,* attaché au Roi d'Espagne ; devint cardinal en 1595.

1590

pagnie de gens de guerre, Cardinaux et Évesques, ayant faict apporter avec luy, grand nombre d'argent pour païer & entretenir les ditz soldatz et autres. Lequel avoit esté receu en la ville de Paris par le ſieur duc de Mayenne, après la priſe de la ville de Meullant, & eſtoit le légat venu, à ce que l'on disoit, pour demander au Roy s'il entendoit pas vivre en la Relligion Catholique, Apostolique & Romaine; sinon, le Pape le déclareroit excommunié, ensemble tous ceulx qui lui obéyroient et qui ſeroient obtempérans avec luy; pour ce qu'il disoit que le temps par luy demandé de vivre sainctement & en la foy Catholique eſtoit finy & expiré le dernier jour de décembre 1589.

Le légat et ambassadeur du Pape Sixte arrivé à Paris.

Pendant lequel temps, & siége de Pontoise, le Roy avoit pris et forcé la ville de Liſieux, et par après, la ville de Fallaize, où il y avoit eu grande partie de ses gens tuez devant la ditte ville, et le ſieur de Briſſac et ses gens d'armes; mesmes les habitans de la ville, s'eſtoient retirez dans le chasteau du lieu. Toutefois enfin, le dit chasteau avoit esté pris par le Roy, non sans grande perte d'hommes de part & d'autres, le ſieur de Briſſac, pris priſonnier, avoit esté baillé à Monſieur le comte de Saint-Pol, qui l'avoit demandé pour luy ſauver la vie; lequel, avec ses gens, avoit vaillamment combatu tant en laditte ville, que au dit chaſteau; et par mesme moïen, la ville de Honfleur avoit esté priſe par le Roy.

Prise par le Roy des villes de Lisieux et Falaize.

Prise de Honfleur par le Roy.

Ce faict, il avoit envoié faire sommer la ville de Rouen de se rendre à luy; pour raison de quoy, ceulx de la ditte ville avoient faict abattre aucunes des maiſons des faulxbourgs du costé de Sainte-Catherine, laquelle avoit pensé estre priſe en précédent, par le ſieur Dallaigre (1), qui y avoit esté repoulsé.

Soit noté qu'au mois de décembre au dit an, mil v^c^ IIII^xx^ IX, Monſeigneur le Cardinal de Bourbon, nommé Charles, avoit esté esleu Roy de France par les Courtz aſſemblées, & on avoit commencé à sceller soubz son nom le vendredy, cinquiesme jour de janvier, mil v^c^ IIII^xx^ X; encores qu'il feust détenu priſonnier dès la mort des dits ſieurs de Guyse, et mené et conduict du depuis, en la ville de la Rochelle, avec Monſeigneur de Genville, frère aisné du ſieur de Guyſe, et Monſeigneur le Duc

Nomination pour Roy de France de la personne de Monseigneur le Cardinal de Bourbon, fort antien.

(1) Un marquis d'Aligre *(Christophe d'Aligre)*, fut bailli et gouverneur de Gisors, lors de la Ligue.

d'Elleboeuf; lequel, ſieur Cardinal, avoit esté tenu pour Roy juſques à ſon décez, qui fut au mois de may ou juin ensuivant au dit an 1590. (1)

1590
Décès du ſieur Cardinal de Bourbon, esleu Roy.

Et d'autant que l'on avoit entendu que le Roy de France et de Navarre et ses gens, voulloient aprocher de Meullant, pour donner ſecours à ceulx de dedans le fort d'icelluy Meullant, ou bien batailler. Le ſieur de Mayenne, accompagné de toute sa gendarmerie, s'eſtoit tenu prest appareillé pour attendre le Roy, et son armée, au combat qui se debvoit faire la seconde ſepmaine du mois de février, au dit an 1590. Enfin, s'eſtant joinctz en bataille, le ſieur de Mayenne avoit commandé d'aſſaillir le fort de Meullant, ce qui avoit eſté faict et commencé à tirer contre icelluy, le samedy xe du dit mois de février, et continué le lendemain dimanche xie du dit moys; de telle façon que l'on oyoit (2) tirer, et *on comptoit facillement les coups de cette ville de Gisors.*

Attaque du fort de Meulan.

On tiroit spéciallement contre certain lieu nommé la Sengle (3) eſtant au bout du pont, proche du dit fort, lequel lieu, en forme de boullevart plain de terre, eſtoit commandé d'une ou deux maiſons proches du dit boullevart; lequel enfin, après avoir, comme dit est, tiré le canon le dit jour de dimanche tout le long du jour, avoit eſté pris et forcé, non ſans mort de plusieurs soldatz et cappitaines, tant de coſté que d'autre; & d'autant que la plus grande partie des ſoldatz qui gardoient le fort s'eſtoient réfugiez dans icelluy, après avoir perdu ledit lieu & place nommé la Sengle, & fermé la porte du fort sur eulx; l'on avoit continué à tirer quelques pièces d'artillerie contre le fort, aſſavoir : les lundy, mardy et mercredy enſuivants ; pendant lequel temps, et après avoir commandé, le ſieur du Mayne, d'entrer dans le fort, il ſeroit party dès le dit jour de samedy xe de février, et allé droict en la ville de Rouen pour apaiser la ſédition y eſtant arrivée, d'autant que l'on diſoit que pluſieurs de la ditte ville avoient entrepris de rendre la ville au Roy, et faire entrer dans icelle grande compaignie d'Angloix que l'on disoit venir au ſecours d'icelluy, qui avoient eſté vues noiez dans la mer, proche de la ville de Dieppe.

FF. XXXIIe *(verso)*

Le duc de Mayenne à Rouen.

(1) « *1590, le 9 may.* » (Note sur le manuscrit).
(2) On *oyoit,* on entendait tirer... etc.
(3) *La Sangle,* tour fortifiée qui défendait la tête du pont.

1590

Le ſieur du Maynne, eſtant revenu à Meullant, avoit de rechef commandé d'aſſaillir le fort; enfin, ne le ſachant avoir, pour la grande force d'icelluy, et le Roy eſtant arrivé avec ſon armée devant le bourg et pont de Poiſſy afin de faire quitter le dict ſiége de Meullant, le ſieur du Mayne, et la plus grande partie de ſon armée, eſtoient venus et arrivez au pont de Poiſſy, afin de le garder de paſſer par le dict pont. Ce néantmoins, le Roy n'avoit laiſſé à entrer et gaigné le dit Poiſſy. Ce qu'il avoit faict de nuict par escallade, juſques aux moullins eſtant ſur le pont; lequel avoit eſté bien deffendu par les ſoldatz du ſieur du Mayne qui avoient rompu deux des arches d'icelluy du coſté, de deçà, pour empescher que le Roy et ſes gens ne paſſaſſent par illecq; en quoy faiſant, auroit eſté tué et noyé pluſieurs ſoldatz de coſté et d'autre.

Pont de Poissi pris par le Roy.

Ce faict, ayant entendu par le ſieur du Mayne que le chasteau de la ville de Rouen avoit esté pris par le ſieur d'Allaigre et ſes gens d'armes qui y estoient entrez par escallade ou autrement, et ce par la menée de celuy qui le gardoit, icelluy ſieur du Mayne et ſon armée ſe ſeroient acheminez droict à Magny, ès-environs, pour aller donner ſecours aux habitans de la ville de Rouen; et d'autant qu'il avoit reçu nouvelles que le dit chasteau avoit esté repris et gaigné par le ſieur d'Aumalle et sa gendarmerie, qui y estoit exprès allé, et faict mourir ceulx qui avoient esté trouvez dans le chasteau de Rouen, mesmes changé les cappitaines de la ditte ville.

Priſe du chaſteau de Rouen par le ſieur d'Allaigre.

FF. XXXVᵉ *(verso)*

celluy ſieur du Mayne (1), et ſon armée, ſeroit venu par de cà *Gisors* et en paſſant auroit, *le dit duc*, envoié deux pièces d'artillerie devant le chasteau de Dangu pour le battre; quoy voiant, les ſoldatz, qui estoient dans le dict chasteau, avoient rendu icelluy au gré et *vouloir* (volonté) du seigneur de Mayenne et de Monseigneur de Contenant (2), qui y seroient entrés avec grande compagnie de ſoldatz, lesquelz

Priſe du chaſteau de Dangu par le ſieur du Mayne.

(1) C'est ici que commence le passage reproduit par M. Hersan, dans son *Histoire de Gisors* (p. 162-164); passage dont il attribue par erreur l'origine à un manuscrit des Archives d'Evreux : il y a quelques variantes, de peu d'importance du reste, entre le manuscrit de la Bibliothèque nationale et le texte cité d'après des archives de l'Eure. Nous indiquons en *italiques* les mots qui se trouvent *dans la citation*, et non dans le manuscrit original, et entre parenthèses ( ) ceux qui, au contraire, n'ont pas été reproduit dans la citation de l'*Histoire des seigneurs de Dangu*, et qui existent sur le mss. de la Bibliothèque nationale.

(2) Ce baron de Contenant fut gouverneur de Gournay-en-Bray en 1594.

avoient tout pillé, ravy, & emporté ce qui eftoit au dict Dangu (1); et mesmes dans le chasteau, comme *le* (par) semblable, tous les foldatz et cappitaines du fieur du Mayne, eftant logez en tous les villages d'allentour cette ville de Gifors (et Dangu), avoient tout pillé et ravagé ce qu'ilz avoient trouvé; mesmes mis le feu à plufieurs des dits villages, comme (au dict Dangu), Beauserré (2), Courcelles, Boisgilloul, la Tainville (3), Reilly (4), Hérouval (5), Vallecourt, Chambors, et autres villages, où ilz avoient brullé plufieurs maifons.

1590

Ravaige et pillage, par l'armée du fieur du Mayne *(des villages de Dangu et lieux circonvoisins de Gisors et du Vexin-Normand).*

Auffi, ils avoient pillé et emporté ce qui estoit dans la maison de Vaulx; tout pillé auffi, la maifon du fieur de Saint-Paer (6), et mis le feu en la grange, escuries et estables du dict lieu; dans laquelle grange avoit esté brullé tous les bledz y estans en grand nombre. Le fieur de Saint-Paer, fa femme et famille, s'eftans *enfuis* (desfuys) en cette ville de Gifors, en grande défolation, comme mesme les villages de Trye-Chafteau (7) et Trye-la-Ville, avoient esté pillez et vollez par les foldatz, jufques à fouiller et defpouiller les perfonnes. Auquel village de Trye-la-Ville, et autres par de là, auroit esté mis le feu, où il y avoit eu plufieurs maifons brullez; et ce, durant les vingt-quatre XXV, XXVI & XXVIIes jours du dict mois de février 1590. (Ayant, le fieur du Mayne, couché au dict Magny, et après à Chaumont, duquel lieu ilz feroient allez devers le chafteau de Mouy, lequel leur avoit efté rendu; et eftoit le commun bruict que le dit fieur du Mayne et

Le duc de Mayenne à Magny et autres lieux.

(1) Ce fait est rapporté par MM. Charpillon (*Gisors et son canton,* in-8°, 1867, p. 199); G. Dubreuil et Hersan : *Histoire de Gisors* (ouvrages cités).

(2) *Beausseré,* hameau de Courcelles-les-Gisors; devint, à l'époque de la Révolution, une commune du canton de Trie. La seigneurie fut possédée par Le Tonnellier de Breteuil, ministre d'Etat sous Louis XVI.

(3) *Lattainville,* petite commune du canton de Chaumont; jadis seigneurie dépendant de Trie. L'église appartenait à l'abbaye de Gomerfontaine.

(4) *Reilly,* village du canton de Chaumont (Oise).

(5) *Hérouval* et *Valécourt,* hameaux de la commune de Montjavoult; le premier était une ancienne seigneurie peu importante.

(6) *Saint-Paer,* petit village du canton de Gisors, était possédé en 1557 par le fieur de Presteval; la forteresse fut détruite sous le règne de Henri IV.

(7) *Trie* ou *Trye-Château,* un des endroits les plus remarquables du Vexin. Son château fut toujours possédé par des membres de la famille royale. A l'époque de la Ligue, il était la propriété de Marie de Bourbon, duchesse de Longueville, et de son fils, Henri Ier d'Orléans, duc de Longueville, cousin de Henri IV et général de ses armées. (*Documents sur l'Histoire de Trye-Château,* par A. Fitan.)

Trye-la-Ville appartint toujours aux seigneurs de Trie-Château et souvent partagea le sort de cette dernière ville; c'est aujourd'hui une petite commune du canton de Chaumont.

1590

fon armée alloient recevoir grand nombre d'Efpagnolz qui venoient à fon aide et fecours) (1). Durant lesquelles journées, toute la plus grande partie des hommes, femmes et enffans de tous les dicts villages s'eftoient réfugiez dans cette ville de Gifors, avec leur bestial, en grande défolation et calammité; ayant, le fieur du Mayne, ou ses gens, faict emporter tous les bledz en grand nombre qui *y* avoient efté trouvez (au chafteau de Dangu), afin de subvenir pour la nourriture de fon armée; n'ayant, comme dit est, laiffé aucune choses aux dits villages (*chose horrible à veoir, penser & croire*, entendu que un chacun ou la plus grande partie des villages) *qui* eftoient à la dévotion & obéissans en tout et partout du fieur du Mayne et *de* fa gendarmerie, laquelle, ou quelques-uns d'icelle, comme (des) reytres et *autres manières de gens*, avoient mesmes entré en quelques églises (qui) avoient pris et emporté ce qu'ilz y avoient trouvé, et faict plufieurs autres indignitez, qu'il *a convenu mieux taire que dire* (2).

Les gens des villages réfugiez à Gifors.

Ravaige des églises par l'armée des Catholiques.

FF. XXXVII° *(R°).*



yant, le fieur du Mayne, paié en cefte ville de Gifors, grande quantité de pain et de vin ; durant lequel temps, affavoir au commencement du mois de mars, au dit an, l'on avoit pris dans la ville de Paris tous les plus principaux d'icelle ville, comme le prévost des marchandz, aucuns des eschevins de la ditte ville, affavoir le fieur de Cotteblanche, et plufieurs autres, lesquelz on avoit mis prisonniers, et par après faict mourir, ainfi que le commun bruict eftoit; ils avoient entrepris, à ce que l'on difoit, de livrer la ville de Paris au Roy, le tout ainfi qu'il avoit efté descouvert par les lettres miffives que l'on avoit prifes entre les mains de certain personnage envoié exprès par les deffus ditz habitans de Paris au Roy.

Arrestations dans Paris.

Ce faict, le fieur du Mayne, et fon armée, ayant receu les Espagnolz eftans de cheval en grand nombre, le dit fieur eftoit venu coucher à Chaumont (3) la nuict du lundy v^e^ de mars, surveille du mardy-gras ; et le lendemain, toute fon armée eftoit partie et allée droict à Maudétour, près Magny, lieu de leur

Le duc de Mayenne à Chaumont-en-Vexin.

(1) Si l'on s'en rapporte à la citation faite par M. Hersan, tout ce passage, depuis les mots : « *Ayant, le fieur du Mayne, etc.* », n'aurait pas été reproduit par Berée de Courpont, dans le mss. d'Evreux.

(2) Ici s'arrête la citation de Berée de Courpont, reproduite par Hersan.

(3) *Chaumont-en-Vexin*, chef-lieu de canton du département de l'Oise ; avant la Révolution, chef-lieu du comté de ce nom ; était possédé, au moment de la Ligue, par la famille de Longueville.

1590

rendez-vous, pour aller de là, par Mantes, droict à la ville de Dreux, devant laquelle l'on diſoit eſtre le Roy pour la gaigner et prendre par force d'armes; lequel ſieur du Mayne, premier que de partir du dict Chaumont, avoit envoïé lettre en ceſte ville de Giſors, par laquelle il demandoit aux habitans d'icelle la somme de deux mil escus, encores qu'il feust du tout impoſſible de pouvoir payer la dicte somme, pour raiſon d'autres grandz deniers précédents païez, mesmes les vivres et munitions fournies par les dits habitans; et laquelle somme l'on avoit peu fournir, ains (1) seullement cinq centz escuz, à laquelle somme il s'eſtoit passée et contentée.

Bataille faicte et donnée à Yvri-la-Chaulsée, près de Dreux, gaignée par le Roy.

Et le mercredy xiiiie du dit mois de mars mil v^{c} iiii^{xx} dix, les deux armées eſtant proches l'une de l'autre, près d'Yvri-la-Chaulsée et la ville de Dreux, s'eſtoient mis en bataille, et tellement combatu qu'au commencement la bataille ſe gaignoit du coſté du dit ſieur du Mayne; enfin, ſur ce que les reystres et lansquenetz debvoient combattre & entrer en bataille, ilz avoient tourné le dos et crié à haulte voix, et en leur langage : *Vive le Roy*, de telle façon que l'armée du dit ſieur du Mayne, ne ſachant plus combattre à cauſe du déſordre et trahiſon qui y eſtoit de la part des dits reystres, s'eſtoient eſpouvantez, de telle ſorte qu'ils s'eſtoient tous deffuys. Pour raiſon de quoy, et l'armée du Roy voiant telle affaire, les avoient tellement pourſuivis qu'ilz en avoient tué grand nombre, et les autres mis en vauderoute, et par ce moien, gaigné la bataille. Le ſieur du Mayne, réfugié qu'il s'eſtoit en la ville de Mantes, ayant vaillamment combatu par deux à trois fois, pour ce que, comme dit est, en premier lieu, ilz faisoient fuyr grande partie de l'armée du Roy, et mesmes jà gaigné deux pièces de canon ; enfin, le Roy et ſon armée avoient repris les dictes pièces de canon, et deux ou trois pièces du coſté du dit ſieur du Mayne, qui avoient eſté conduictes à la ditte armée; ayant, le ſieur du Mayne, laiſſé six grosses pièces de canon dans la ville de Mantes, comme aussi le Roy et ſon armée avoient pris tous les chevaux de l'artillerie, munitions de guerre, enſemble tout le bagage du ſieur du Mayne, et tous les seigneurs eſtans avec luy ; le seigneur de Nemours, et autres seigneurs, s'eſtoient réfugiez dans la ville de Dreux, et

(1) *Ains*, mais ; conjonction usitée dans l'ancien langage français.

1590

le dit ſieur du Mayne en la ville de Mantes où il avoit couché le dit jour de mercredy.

Retraite du duc de Mayenne sur Pontoise.

Et le lendemain feroit allé à Ponthoise, *où il avoit eſté quelques journées*, et par après à Saint-Denis en France ; le jeudy au ſoir, ſur les VIII à IX heures du ſoir, le seigneur duc d'Aumalle, accompagné de quelques six-vingts chevalliers, eſtoit arrivé en cette ville de Giſors, où il avoit couché ; le lendemain, ſur les huict heures du matin, il eſtoit parti et allé droict à Beauvais. C'eſtoit le commun bruict qu'il alloit au devant de grand nombre d'Espagnolz qui arrivoient dans le pays et royaume de France pour venir au ſecours du ſieur du Mayne.

Rendicion de la ville de Vernon au Roy, et la ville de Mantes aussi.

Pendant ce temps, dès le jeudy, lendemain de la ditte bataille, le Roy, avec ſon armée, eſtoient allez à Vernon, qui luy avoit eſté rendue par les habitans d'icelle ville, où il avoit couché une nuict ou deux ; et par après, le mardy enſuivant, furent allés devant la ville de Mantes ; laquelle, par semblable, luy avoit eſté rendue ; il y avoit ſéjourné pluſieurs journées, et pris là ſix pièces de gros canons que le ſieur du Mayne y avoit laiſſés, avec les balles et munitions y estans, à cauſe qu'il n'avoit peu les faire ſortir, à raiſon que tous les chevaulx d'icelle artillerie avoient eſté pris par l'armée du Roy, laquelle pouvoit eſtre de vingt mil hommes ; et celle du dit ſieur du Mayne de vingt-cinq mil hommes ; de toutes lesquelles deux armées avoit eſté tué à la ditte bataille, le dit jour de mercredy, sur les dix à unze heures du matin, quatorziesme jour de mars, au dit an mil V_C IIII^{xx} dix, quinze à seize centz hommes : aſſavoir, du coſté du Roy, cinq à six centz ; et du coſté du dit ſieur du Mayne, huict à neuf centz (1) ; la plus grande partie, en fuiant ; et, entre autres grandz seigneurs du dit coſté, le duc de Bronsuyt, conducteur des reystres, le comte Daiguemont (2), conducteur des Espagnolz et Bourguignons, le ſieur de Ponsenacq et autres cappitaines, ayant vaillamment combatu, et pluſieurs autres grandz seigneurs et gentilzhommes ; et de l'armée du Roy, avoient eſté auſſi tuez pluſieurs grandz seigneurs.

Causes de la déroute des Ligueurs.

La dicte bataille perdue et advenue, à ce que l'on peult juger et veoir clairement, *par permiſſion de Dieu, à cauſe des exécrables & énormes pechez faictz et commis* par les dits traistres

(1) D'après divers historiens, la perte des Ligueurs fut bien plus grande.
(2) MM. le duc de Brunswick, le comte d'Egmont, etc.

1590

FF. XLIIe (*Verso*).

reystres et autres soldatz du dit seigneur duc de Mayenne, *par où ils avoient passé;* lesquelz, lors de la ditte bataille, avoient des chariotz plains en partie de calices et autres ornements des églises, chose indigne et dutout répugnante à la crainte, honneur et révérence que l'on doibt porter à Dieu, qui est tellement scrupuleux et jaloux *de son honneur* qu'il ne vouldroit donner aucune victoire (1) à telz malheureux personnages qui avoient commis tels pillages et indignitez soulz ombre de voulloir servir et tenir la partie et querelle du service de Dieu et de la Sainte Religion; aussi que du dict costé, chacun y estoit maistre, sans aucune obéissance et crainte de Dieu, faisant au quartier des dits reystres, le presche, sans aucun contredit ny repréhension.

Rendicion au Roy de la ville de Corbeil et la ville de Melun.

Du depuis la dicte bataille, assavoir à la fin du mois de mars, le Roy seroit allé devant la ville de Corbecq *(Corbeil)*, laquelle luy avoit esté rendue. Et par après, avec son armée, devant la ville de Melun, qui luy avoit esté aussi rendue, sinon le chasteau d'icelle qui avoit tenu et résisté contre la ditte armée; de sorte que, quelque temps après, ils s'estoient rendus. Pendant ce temps, le seigneur du Mayne avoit tardé à amasser d'autres gens d'armes. Estant, le dit sieur, en la ville d'Amyens et es-environs, et le Roy estant allé devant la ville de Sens, sur ce que les habitans du dit lieu avoient fait promesse qu'ilz se rendroient, ayans parlé à luy, lequel s'y achemynant, avoit esté conseillé par le sieur Maréchal de Biron de n'y aller, à raison qu'ilz estoient ses ennemys; pour raison de

Sens.

(1) Suite de la théorie consistant à faire intervenir Dieu dans le résultat de toutes les batailles perdues ou gagnées; si l'on admet ce système d'intervention continuelle de la Divinité, le Souverain Juge dut se trouver souvent dans un bien grand embarras pour décider de la victoire; car il résulte du propre *Journal* de notre chroniqueur catholique, que les armées royales, comme les armées de la Ligue, ne laissaient, après leur passage, que des souvenirs de pillage, d'exactions, de méfaits, et de calamités de toute nature.

Les Réformés, de leur côté, dans le *Cantique à l'honneur de Dieu, à l'occasion de la bataille obtenue sur les Ligueurs,* font parler le Roy en ces termes :

I'ay veu l'estonnement, et ma troupe esbranlée
A demy l'a senty; mais alors tout certain
De ton secours, Seigneur, j'ay suivy mon dessein
Et marchay courageux encore en la meslée.

Mille et mille sont morts, et en ceste poursuite
I'ai veu les grands effects de ton sainct jugement
Qui tarde quelquefois, mais plus violamment
Les meschans en ruyne en fin il précipite.

(*Chansonnier Huguenot du XVIe siècle.* XX. 315).

1590 quoy, le Roy n'y eftoit allé en perfonne, mais y avoit envoié quelques seigneurs avec une compagnie pour scavoir la volonté du cappitaine, foldatz et habitans, qui gardoient la ditte ville; et eftans dedans icelle, et voyans que le Roy n'y eftoit en perfonne, fuivant leur entente, avoient tellement chargé deffus la dicte compaignie, qu'ilz avoient tout mis au fil de l'espée.

Combat sous Paris (Porte St-Antoine).

Et là, le Roy avoit faict acheminer quelques compagnies de fes gens pour prendre ou furprendre la dicte ville de Paris, par la porte de Saint-Anthoine : quoy ayans apperceu, les habitans de la ville avoient fait fortie sur les dites compagnies tellement qu'ils les avoient bien escarmouchez.

Siége du château de Beaumont-sur-Oise par le Roi.

Ce voiant, le Roy avoit faict achemyner fon armée devant la ville de Beaumont, commandée par le fieur de Pourtraincourt le jeune, qui avoit si bien et si vaillamment desfendu le chafteau du lieu pour la Ligue; qui après avoir envoié fon lieutenant et autres parler au Roy, par deux foys, ayans demandé plufieurs journées à respondre au Roy sur la reddition du dit chafteau. Enfin, le fieur de Pourtraincourt, sur la demande du Roy, avoit parlé à luy, et luy auroit demandé seullement six jours d'advis au finir de la rendicion du chafteau; difant au Roy qu'il avoit faict promeffe à Monseigneur du Mayne de tenir ferme la place, et que dedans le dict temps, l'armée du dict seigneur eftoit forte et puiffante pour faire lever le fiége du Roy.

Lequel temps avoit efté accordé au fieur duc de Poultraincourt.

Exécutions à Charenton-le-Pont et Saint-Maur.

Devant lequel affiégement de Beaumont, le Roy avoit faict mourir au bourg et pont de Challenton plufieurs foldatz, jusques au nombre de quarante-cinq ou cinquante, à caufe qu'ils ne s'eftoient, ny les habitans du dict bourg, voullus rendre à luy : ce qu'il avoit par semblable faict à Saint-Mors-des-Fossez, où il feroit par après allé, qui ne s'eftoient aussi voullu rendre.

Ce faict, le jour de lundy enfuivant, xxie de may 1590, à midy, le marché de cette ville de Gisors eftant jà comme paffé, arriva un bruict qu'il y avoit grande compagnie de cavallerie qui eftoit à la porte de Cappeville du dict Gisors, et que le Roy y debvoit à l'inftant venir (1); pour raifon de quoy, les habitans

(1) « S. M. fit *une cavalcade* jusqu'à Gisors, tant pour s'assurer de cette ville » que pour y laisser quelques forces qui puissent ôter aux ennemis la communi- » cation de Beauvais à Pontoise. » *Discours,* etc. Tours, Mettayer, *imprimeur du Roi;* 1590.

1590

de la ville, ne ſachans et n'aians entendu la ditte venue, se seroient tenus sur leurs gardes, et ayant pris advis du ſieur de Flavacourt, bailly de Gisors, qui, lors de la rendition de Mantes, avoit de rechef promis au Roy de luy garder fidellement la ville. Après avoir entendu la vérité de la ditte venue, il avoit commandé de n'empescher aucunement ceulx qui voudroient entrer en la ville. En laquelle, ſur les deux ou trois heures après midy, le dit jour, le Roy y eſtoit venu et arrivé, qui s'eſtoit logé au logis qu'il avoit cy-devant pris, aſſavoir : la maiſon du ſieur de Grainville, près l'orloge ; ayant eſté (premier que d'entrer en la dicte ville), harangué par Monseigneur Frontin (1), lieutenant général d'icelle, accompagné des principaux habitans de la ville (2). Et le lendemain, ſur les huict à neuf heures du matin, le Roy ſe ſeroit allé promener à la Roche, accompagné seullement de vingt chevalliers, & ſeroit revenu le même jour à dix ou unze heures du ſoir.

Arrivée du Roy à Gisors.

Et le lendemain matin, mercredy, du dict mois de May, ſur les dix heures, le Roy s'en eſtoit retourné droict à Lille-Adam, près Beaumont, et avoit dict à ſon Parlement, à Meſſieurs de cette ville (ſur la révérence qu'ilz luy avoient faicte de rechef) : « *Qu'il les aſſureroit, garderoit, & maintiendroit tant qu'il pour-* » *roit* ». Et d'autant qu'il entendoit ruyner ſes ennemis, qu'iceux habitans ne trouvassent mauvais ce qu'il avoit faict, qui eſtoit qu'il avoit ordonné garniſon en cette ville de la compaignie de Monſieur le conte de Saint-Pol, ayant dict par semblable, montant à cheval en ces termes : « *Allons en dix jours dans Paris, ou bien la bataille.* »

Le Roi à Isle-Adam

Garniſon ordonnée par le Roy à Gisors.

A laquelle garniſon, toſt après le dit partement du Roy, l'on avoit pris et marqué aucuns des logis de la ville. Et eſtoit le commun bruict que le Roy eſtoit ainsi promptement venu en la ditte ville sans le faire aucunement scavoir aux habitans d'icelle, afin d'y mettre la ditte garniſon, & en attendant la rendition du chaſteau de Beaumont, comme est cy-devant dict; d'autant que le Roy avoit eſté adverti que l'armée de Monseigneur du Mayne aprochoit et voulloit, ou Monseigneur d'Aumalle, avec ceulx de

(1) Achille Frontin, lieutenant du bailli de Gisors.

(2) La présence du Roi à Gisors fit croire que Beauvais allait être assiégé. Dans cette crainte, Godin, maire de cette dernière ville, manda de Picardie le sieur de Gribeauval, qui s'y porta avec 500 soldats. (V. *La Ligue à Beauvais*, par M. Dupont-White ; Paris, 1846 in-8°, p. 39.)

1590 Beauvais & d'Amyens, venir en cette ville de Gisors, pour y paſſer vivres à porter à Paris, à cauſe qu'ilz en avoient grand besoing et néceſſité.

FF. XLVIIIe (R°.) Le Roy, pour cette occaſion, ayant mis et poſé la dicte garniſon à Gisors, comme par semblable, il vouIloit prendre et avoir à luy la ville et chaſteau de Beaumont, pour empescher que les dits vivres ne ſe portaſſent à la ville de Paris et Pontoise. Le ſieur conte de Saint-Pol s'eſtoit logé au chaſteau de ceſte ville de Gisors, et y avoit eſté quelque temps; les cappitaines de dessoubz luy en la ville, aussi, aſſavoir le ſieur de Mailly, le capitaine Roncherolles et le ſieur de Voulencourt, filz de Monsieur de Beaurepère; jusques à la fin du mois d'aoust enſuivant; que l'on avoit porté au Roy, à Saint-Denis en France où il eſtoit, pluſieurs seings des habitans de Gisors aux fins de la conſervation de la ditte ville, *sans aucune garniſon*, ce qu'il avoit accordé.

Le comte de Saint-Paul à Gisors.

Barricades faictes au dit Gisors par la garniſon y eſtans.

Durant laquelle garniſon, les ſoldatz d'icelle avoient faict des barricades de la largeur de la rue au bout d'en hault de la halle du dict Gisors; n'ayans laiſſé pour tout que le paſſage d'une charrette, proche de l'huis de la maison de la Coupe; et par semblable barricadé le dedans de la ruelle d'en hault et le bout d'icelle. Pour raiſon de quoy, l'on ne pouvoit ſortir, ny aler dans la ruelle; & auroit convenu que la proceſſion paſſaſt par derrière la grande court & porte du fief de la grange du dict Gisors, pendans le dit temps. Toute la grange ayant eſté auparavant abattue par le commandement du ſieur de Verines, à la requeste de la plus grande partie des habitans, qui avoit eſté néantmoins par arreſt de la court faite rebastir par les habitans d'icelle ville qui y avoient eſté condamnez & en ces années mil v^c IIII^xx XV et IIII^xx XVI.

Garde au clocher de jour et de nuit.

Durant le temps de laquelle garniſon, les ſoldatz d'icelle avoient faict la garde au clocher de l'église, tant de nuict que de jour, pour descouvrir de plus loing, sans que les habitans leur euſſent rien dict pour éviter débats et querelles; faisans journellement, les ditz ſoldatz, la garde à la porte de Neaufle du dict Gisors, par laquelle, en cas de ſurprise de la ville par les ennemis d'icelle, les dits ſoldatz fortiſſent & ſe feuſſent desféndus en la rue du bourg au-deſſus de la halle. Le ſecond jour de Juing, au dit an, le Roy a faict publier lettres par lesquelles il commandoit, à

1590

Convocation des nobles à Gisors.

peine d'eſtre rebelles & de confiscation de biens, à tous gentilz-hommes du bailliage de Gisors (1), de venir trouver le ſieur conte de Saint-Pol, en cette ville de Gisors, afin de tenir la main forte à tous ceulx qui voudroient aprocher de Gisors, en attendant la rendition de la ville de Paris, laquelle il espéroit en brief; et devant laquelle ville, et paſſage d'icelle, le Roy et ſon armée avoit toujours eſté du depuis ſon partement de cette ville de Gisors. Le ſieur conte de Saint-Pol, ayant faict abattre quelques maisons proches du chaſteau du dict Gisors, démolly les jardins eſtans aux fossez du chaſteau; et par après avoir eſté trouver le Roy.

Affault donné par le conte de Tavennes contre la ville et les habitans de Vernon.

En lequel mois de Juin, Monseigneur le conte de Tavannes, du party de la Ligue, s'eſtoit présenté avec ſes compagnies devant les murailles de la ville de Vernon, contre lesquelles il avoit faict tirer pluſieurs coups de gros canon; enfin, après bresche faicte, ils s'eſtoient présentez à l'assault, & ils avoient eſté repoulsez par les habitans & la garniſon de la ville; tellement que le ſieur de Saint-Pol et ſes compaignies, qui eſtoient vers Pontoise, eſtoient arrivez promptement près de Vernon, & avoient faict lever le ſiége du dit conte de Tavannes, qui s'eſtoit, avec ſes compagnies et ſon artillerie, retiré en la ville de Louvyers.

Surprise de la ville d'Evreux par le Roy.

Environ ce temps, ou devant icelluy, la ville d'Evreux, qui tenoit pour la Ligue, avoit eſté ſurprise par ceulx du Roy, aſſavoir: par le ſieur de Larchant & de Hallot, avec leurs compagnies qui avoient entré dedans *& ravagé la ville.* Comme auſſi, à la fin du mois de Juing, au dit an 1590, la ville de Senlis avoit pensé eſtre priſe par escallade par les gens du dit ſieur du Mayne (2). Quelques ſoldatz eſtans jà montez au hault de la muraille, qui avoient eſté descouverts par ceulx de la ville après l'advertiſſement à eulx donné par ung quidam du parti du ſieur du Mayne qui avoit descouvert l'affaire au ſieur de Toré, qui commandoit dans la ditte ville; et par après le dit ſieur de Toré

(1) Henri IV considère ici Gisors comme un important point stratégique. Pendant le siége de Paris, les campagnes du Vexin furent parcourues par une quantité incroyable de pillards et de maraudeurs de tous les partis : aux environs de Gisors, notamment, un capitaine Picard, de la compagnie de Beauvais, venait faire « des captures » dans les communes; le maire de Beauvais fut même forcé d'intervenir à ce sujet.

(2) C'était le 3 juillet. (V. Vaultier de Senlis et J. Mallet).

1590

avoit faict mourir ceulx qui avoient efté pris à la ditte escallade, & autres de la ville, spéciallement douze ou quinze relligieux et prêtres qui eftoient confentans à tel faict.

Et continuant, par le Roy, à gaigner la ville de Paris par la rendition d'icelle famyne ou autrement lui avoit efté quicté et rendu la ville de Saint-Denis, le lundy neufviesme de Juillet, au dit an 1590, en laquelle il feroit entré, et la plus grande partie de fon armée; tellement que la nuict du mardy xxiiiie du mois de Juillet, eftans le Roy dans la ditte ville, et fes troupes, le tonnerre eftoit tombé qui avoit tué et faict mourir deux gentilzhommes, et fort blessé un autre dedans une chambre.

Deux gentilshommes tués par le tonnerre.

Le lendemain mercredy, xxve du dict mois, l'armée du Roy s'approchant et s'efforçant d'entrer dans la ville de Paris par les faulxbourgs Saint-Honoré, il y en avoit eu de ceulx de la ditte armée quelques quantités de tuez sur le champ par les Parifiens, comme auffi il en eftoit tombé quelque nombre de leur part; et le dit jour, ou le lendemain, l'armée du Roy se s'eftoit approchée, dans le faubourg de Saint-Denis, de la ville de Paris, lequel ils avoient gaigné, le Roy & grande compaignie des fiens ayans, le mardy, dernier jour du dict mois, *fait faire le presche & la Cène* dans la ville de Saint-Denis, en intention de donner bataille le lendemain, ou bien les jours en suivant; comme, par femblable, le fieur du Mayne et fon armée *avoient faict les Pasques* dans la ville de Meaux, le dimanche xxixe du dit mois, à l'intention auffi de bataille.

Combats dans les faubourgs de Paris.

Eftans fortis de Paris, les dits jours, quatre escolliers, qui avoient efté présentez au Roy, comme auffi il fortoit journellement par paffe-portz du dit Seigneur Roy, ou autrement, toutes perfonnes qui voulloient fortir de la ville de Paris, ne fachans plus de quoy se nourrir. Ausquelz escolliers, l'on avoit demandé si les Parifiens ne se voulloient pas rendre au Roy; lesquelz avoient faict responce que non; & qu'ilz, ou la plus grande partie d'iceux, eftoient résollus de mourir « *plustost qu'il entrast dans* » *la ville, et que n'ayans plus de vivres, ilz mengeroient plustost* » *leurs enffans.* »

Quatre escolliers conduits au Roy.

Dans laquelle ville de Paris eftoit le Légat, ou Primat du Pape, qui eftoit arrivé à Paris avec grandes compagnies, comme est cy-devant parlé. Les seigneurs duc de Nemours, Maréchal

1590

d'Aumalle, Madame de Montpensier (1), Madame de Guyse, et autres grandz seigneurs, cappitaines et ſoldats, qui deffendoient la ditte ville avec tous les habitans d'icelle qui avoient vesqui en grande pénurye, perplexité & chareté de vivres, et, depuis le commencement d'Avril, au dit an, que les villes de Melun et Corbec avoient eſté rendues au Roy, qui eſtoient les villes & paſſages de la plus grande partie des vivres qui venoient à Paris, et spéciallement depuis que le Roy eſtoit parti et forty de la ville de Gisors, et la rendition de Beaumont, et tellement que ce a eſté la vie la plus eſtrange à paſſer, durant le dit temps.

Mortalité, grande famyne, & charté de vivres dans la ville de Paris.

Encores du depuis, qu'elle a eſté plus dyvine que humaine, jusques à la priſe de la ville de Lagny dont sera cy-après parlé, ayant eſté le ſimple peuple & autres en grand nombre, l'espace de plus de quinze jours ſans manger pain, ains seullement avoient mangé une petite bouillie qu'ilz faisoient de farine d'avoyne avec de l'eaue, pour ce qu'il n'y avoit plus ou peu de pain dans la ville; de ſorte qu'il eſtoit mort tant de perſonnes, hommes, femmes, & spéciallement grand nombre d'enfans, que, tous les jours, les rues en eſtoient plaines, ayans mangé les chevaulx, ains chiens, chats, & toutes autres choſes qui ſe pouvoient adviser de manger (2), jusques au cuyr de vache, qu'ilz faisoient rôtir après en avoir oſté le poil; outre que l'on dict avoir trouvé des teſtes de petits enfans dans la rivière, ce qui faict juger & préſumer que l'on en avoit mangé les corps; non pas les François, mais grand nombre de ſoldatz et *racaille d'eſtrangers* qui eſtoient dans la ditte ville, & qui mouroient de faim; chose eſtrange à penſer & croire.

Détails sur le siége de Paris.

L'on tient pour certain que du compte faict, il est mort à la paroiſſe Saint-Eustache du dict Paris, lors du siége, vingt mil enffans & plus. Le boiſſeau de blé, mesure du lieu, qui revient environ à quatre & demy de la mesure de Gisors (3), a eſté vendu quatre escus balliſſant XII[l] & plus; la pinte de vin XV[s] & plus; la livre de lard, X[l]; le quartier de mouton, XX[l]; la livre de beurre, deux escuz & plus. Chacune vache a eſté vendue cent

(1) La fameuse de Montpensier, « *aux ciseaux d'or.* »

(2) « *Dom Diego d'Ibarra, agent d'Espaigne à Paris, proposa de calciner les os humains rangés dans les charniers & cimetières, & d'en faire une bouillie qu'il assuroit eſtre très-nourriſſante.* » (Note en marge sur le mss.)

(3) On voit par cette comparaison de mesure que notre auteur appartient bien à Gisors.

1590. escuz & ce, lors qu'il les convenoit tuer, à caufe qu'ilz ne pouvoient plus donner de lait pour ce qu'ilz n'avoient plus de pasture, ny manger; le petit picquet de fleur d'avoine pour faire *la bouillie des enffans, quarante solz & plus.*

Sortie du Légat et ambassade du Pappe, de Paris, pour parler au Roy et traitter de la paix.

Le lundy, VIe jour d'aoust, au dit an mil V^c^ IIII^xx^ dix, le Légat accompagné du fieur Cardinal de Gondy et plufieurs autres eftoient fortis de la ville de Paris, ilz avoient efté trouver le Roy à Saint-Denis, pour traitter la paix; ilz lui avoient demandé entre autres choses, que s'il vouloit vivre en vray chrestien, & aller à la meffe comme fes prédéceffeurs Roys, ils luy ouvriront les portes de la ville, & non autrement; ce que le Roy avoit accordé, eftans & mettans bas par les dits habitans et foldatz de la ditte ville de Paris leurs armes: ce qu'ilz n'avoient voullu accorder. Pour raifon de quoy, le Légat, et autres qui l'accompagnoient, s'en eftoient retournez sans aucun accord.

Durant lequel temps, & affiégement de la ville plufieurs d'icelle, comme dit est, fortoient journellement avec des paffe portz ou autrement, les uns payant rançon, les autres eftans fouillez & vollez; les femmes & filles prifes, et la plus grande partie diffamées & viollées par les foldatz. Il y estoit le plus grand désordre que l'on fauroit penser; la mort estant si véhémente dans Saint-Denis, & en l'armée du Roy, tant pour la grande cherté des vivres joinct à la challeur, que les rues, les champs, et les fossez du dict Saint-Denis *eftoient plains de corps morts.*

Arrivée du prince de Palme.

Environ la my-aoust ou peu devant, le prince de Palme (1), accompagné d'une grosse armée, comme de XV à XX mil hommes, feroient venus trouver le dit fieur du Mayne, pour luy donner confort et ayde. La dite armée eftoit composée de quatre mil chevalliers, chacun la lance au poing, tous leurs chevaulx bardez. Autre semblable nombre tous armez, ayans chascun le poitrinal (2) à la selle de leurs chevaulx; & le reste, gens de pied, tous Espagnolz, Mores et Egiptiens. Et le XXXe du mois d'aoust,

Champ de bataille esleu entre le Roy et les fieurs du Mayne et prince de Palme.

le Roy ayant elleu un champ de bataille entre Lagny et Saint-Denis, s'y eftoit trouvé avec fon armée, pour ce qu'il avoit entendu que le fieur du Mayne & le prince de Palme, avec leurs armées, debvoient se trouver, ayant laiffé et habandonné les

(1) Alexandre Farnèse, prince et duc de Parme.

(2) *Poitrinal* ou *pétrinal*, ancienne arme portative, à rouet, intermédiaire entre l'arquebuse et la pistole (pistolet); elle était surtout en usage dans la cavalerie.

1590.

faulxbourgs de Paris, et quelque garnifon à Saint-Denis; pour raifon de quoy, plufieurs eftoient fortis hors de la ville de Paris; comme, par femblable, on y avoit porté les vivres qu'on avoit peu recouvrer, mais d'autant que les dits fieurs du Mayne et prince de Palme, ny leurs armées, ne s'eftoient préfentez au champ de bataille, le Roy s'en estoit revenu le vendredy à Saint-Denis.

Le dit jour, au foir, ayant receu nouvelles que l'armée du fieur du Mayne apparaiffoit, & qu'il avoit avec le dit prince de Palme affiégé Laigny, le Roy y feroit allé le famedy: il avoit gardé la prise du dict Laigny jusques au jeudy enfuivant vi^e jour de septembre, que le dit fieur du Mayne, & fon armée, l'avoient pris par force d'armes, après bresche faicte; et ce, au troisiesme affault, depuis cinq heures jusques à huict heures du matin. Ausquelz assaulx, avoit efté tué grand nombre de gens d'armes de cofté & d'autre; tant, que l'armée des dits fieurs du Mayne & prince de Palme avoient fait paffer au fil de l'espée tous ceulx qu'ilz avoient trouvez dans le dit Lagny portans armes, & icelluy pillé & ravagé, fans que le Roy y eust peu donner ordre.

Prife de la ville de Lagny par les fieurs du Mayne et de Palme.

Pour raison de quoy, la ville de Paris avoit efté plus libre à avoir quelques vivres; non toutefois sans grande charté, pour ce qu'il y en alloit peu à caufe de la garnifon que le Roy avoit laiffé à Saint-Denis, comme dit est; et luy et fon armée avoient efté entre Creil & Senlys, jusques au xxe du dit mois de septembre qu'il avoit affiégé Clermont; durant lequel fiége, le fieur de Toré feroit revenu de Senlis où il eftoit, à fon logis à Dangu, avec sa femme et famille.

Affiégement de Clermont par le Roy.

Et le mardy xxve jour du dit mois de septembre, au dit an 1590, fur les trois heures du matin, le fieur de Saint-Luc, avec ses gens d'armes, et la garnifon du Pont-de-l'Arche, et autres, auroient furpris par force d'armes la garnifon et habitans de Lions (1) qui tenoient pour la Ligue, tellement qu'ilz en avoient pris la plus grande partie prifonniers, et les autres tuez et mis en pièces, et pillé tout le bourg de Lyons; — ce faisant, avoit usé de grande cruauté envers les dits habitans, leurs femmes et enffans, les ayant pris en partie couchez dans leurs lictz, et

Prife du bourg de Lyons par le fieur de Saint-Luc, pour le Roy.

(1) *Lyons-la-Forêt;* petite ville du département de l'Eure; le sol de son territoire recèle de nombreux objets romains. Il y avait autrefois un château remarquable, que Charles IX habita en 1570.

1590

précédent telle furprise. Le dit Lions avoit toujours tenu ferme pour la Ligue; s'eftans illecq & dans les bois du lieu réfugiez grande quantité de foldatz, qui, journellement, pilloient et volloient ceux qui paffoient par les chemins d'allentour, ayans couppé & abattu plufieurs arbres du dict bois, qu'ilz avoient mis aux chemins & paffages de peur de furprise; n'osans, les habitans de Gisors et des environs, fortir de leurs portes, ny aller par les chemins, qui ne feuffent pris par telz volleurs & autres de la ville de Gournay, Neuf-Marché, Beauvais, Pontoise et autres endroictz, et spéciallement depuis que le Roy eftoit venu en cette ville de Gisors, au mois de May, et qu'il avoit laiffé garnison. Tellement, qu'entre les autres, maistre Jehan Petit, advocat à Gisors, s'eftant allé promener à son jardin *aux Argilliaires* (1), avoit efté pris par la garnifon de Gournay, et mené au dict lieu sans que l'on lui eust peu donner aucun fecours; il avoit efté deux mo;s et plus prifonnier au dit lieu, jusques à ce qu'il eust payé six centz efcus, et quelques deux centz livres de despence; comme par semblable, *Gabriel Charamy* (2), maistre Jehan le Vasseur, et Nicolas Daussi, qui avoient efté détenus prifonniers à Beauvais, deux ans et plus, jusques à ce qu'ilz euffent payé rençon; et auffi, journellement ils prenoient les chevaulx qui labouroient aux champs.

Les voleurs maîtres de tous côtés.

FF. LX° *(verso)*.

Ce qui s'est exercé durant le temps deffus dit, & encores par après, n'osans, les habitans du dict Gisors, sortir jusques aux faulxbourgs de la ditte ville.

Le mardy, fecond jour d'octobre, au dict an, avoit le Roy faict tirer plufieurs coups de canon contre la ville de Clermont : la garnifon et les habitans qui eftoient dedans avoient demandé *temps d'advis* pour la rendre. Enfin le dit jour de mardy, ilz avoient rendu la ville et chafteau du dit lieu au Roy qui avoit laiffé aller la dite garnifon à Beauvais, sans leur faire aucun tort, ny pillé autrement la ville, synon qu'il y avoit laiffé garnifon. Et de là, le Roy avec fon armée s'en eftoit venu droict à Magny, le vendredy cinquiesme du mois d'octobre, et couché le dit jour samedy en suivant à la Roche; et le dit jour de samedy il avoit

Rendicion au Roy de la ville et chafteau de Clermont.

Passage de Henri IV à Magny, à la Roche-Guyon, et Mantes.

(1) Le lieu dit *les Argillières* est devenu aujourd'hui une rue de Gisors, parallèle à l'Epte, et proche de *la forteresse*.

(2) Vraisemblablement *Cheramy;* l'auteur du manuscrit a spécialement souligné ce nom, comme celui d'une personne que l'on connaît particulièrement.

1590

eſté à Mantes, d'où il avoit envoié ses fouriers pour marquer & prendre le logis de cette ville de Gisors, pour y loger.

Partie de l'armée du Roy passée par Gisors.

Et de faiſt, le lundy huictiesme jour d'octobre, au dit an mil vc IIIIxx dix, une grande compaignie de ſon armée eſtoit passée par dedans cette ville, en la compaignie de Meſſires les Maréchalles & Baron de Biron ; lequel Maréchal de Biron eſtoit dans une litière à cauſe qu'il n'eſtoit guary du coup qu'il avoit eu par le bas du ventre, lors de l'aſſiégement de Clermont.

Lesquelz ſieurs de Biron, le vicomte de Touraine, et autres grandz seigneurs qui y eſtoient par après arrivez, s'eſtoient tenus dans la ville de Gisors avec pluſieurs compagnies, logez en la plus grande partie des logis de la ville, eſtans paſſez par les faulxbourgs de la porte de Paris de Gisors six pièces d'artillerie, avec les munitions d'icelles, qui avoient eſté conduiſtes par les moulins à tan, et de là, paſſez et allez à droiſte route, chemin, et paſſage pour aller à la ville de Gournay. Les diſtes compagnies avoient logez aux villages circonvoisins d'icelle pour la bloquer, à ce que l'on diſoit.

Venue et arrivée du Roy à Gisors.

Le Roy eſtant allé de Magny en la ville de Vernon, avec le reste de ſon armée, il y avoit resté jusques au lendemain, jour Saint-Denis, au dit an, qu'il eſtoit arrivé en cette ville de Gisors, à six heures du soir, *monté sur un cheval grison, sur lequel coustumièrement il eſtoit, ayant, à ſon chappeau de pelluche de ſoie noire, ung grand plumache blanc.* (1)


l eſtoit accompagné ſeulement de douze à quinze chevaulx, & eſtoit allé loger à ſon logis coustumier, aſſavoir au logis du ſieur de Grainville, près *La Cohue* (2) ; sa garde de Suiſſes eſtant le long et dedans icelle *Cohue ;* & sa garde française, proche de l'autre garde, au logis de Jehan Hue (?) et Perquin, fourbiſſeur ; environ quatre-vingt-dix ou cent personnes aux gardes. Meſſieurs de cette ville eſtans allez au devant du Roy jusques à *la Croix Chaſſemarre,* au bout des faulxbourgs de la porte de Paris du diſt Gisors, ausquelz faulxbourgs, et en

(1) Ces intéressants détails, sur le costume que portait Henri IV en campagne, nous révèlent dans le narrateur un observateur fidèle en même temps qu'un *témoin oculaire* de la plupart des événements racontés dans notre manuscrit; nous retrouvons à Gisors le *panache blanc* que le roi portait « coustumièrement », comme le dit notre chroniqueur, et le *cheval gris* traditionnel que montait « le Béarnais. »

(2) A tous ses voyages à Gisors, Henri IV logea à l'hôtel de M. de Grainville, près la *Cohue* : cet endroit se trouvait près du pont de *l'Horloge.*

1590 toutes les maisons et courtz d'icelles eſtoient logiez les Suiſſes et ansquenetz, mesmes aux faulxbourgs de la porte de Neaufle, vivans tous, mesmes ceulx dedans la ditte ville à discrettion, ne voullans rien payer de leur despence. (1)

Le lendemain, jour de mercredy, IXe jour du mois d'Octobre, ſur les huict à neuf heures du matin, le Roy avoit fait faire la presche en la chambre de derrière du dict logis, allant à laquelle & dévallant de la chambre ou ſalle de devant, où il couchoit. Il luy avoit eſté dict & remonstré par quelques gentilzhommes qu'il y avoit des volleurs au village de Tiviniller (2) qui pilloient et ravageoient le dit village ; à quoy il avoit fait responce, qu'au ſortir du presche, il escriroit afin de faire ceſſer les dits pillages; lequel presche, il avoit continué faire les jours ensuivants ; ausquels jours il avoit eſté après disner à la chaſſe ayant faict paier aux principaux habitans de la ville de Gisors la ſomme *de deux mille escus* pour paier ſes Suiſſes ; ſans compter *vingt mil pains* que l'on avoit livrez à ſa venue, et qui avoient eſté cuitz par ſon commandement, premier, et avant que d'y venir ; ne pensans et n'attendans les dits habitans aucunement la ditte venue du Roy, qui avoit le vendredy ensuivant, ensemble tous ceulx logez en la ville, mangé du poiſſon et autres choſes ſemblables ; mais le samedi, avoient tous mangé de la chair.

Fourniture et paiement fait au Roy de II mil escuz, et xx mil pains, par les habitans de Gisors.

Et le lendemain, jour de Dimanche quatorziesme jour du dict mois, le Roy, accompagné de grand nombre des ſiens, avoit faict faire le presche, mesmes la Cène, en *la grande salle de la Cauchie*, nommée *le lieu des singes* (?) du dict Gisors. Il avoit (le presche) commencé dès huit heures du matin, jusques à dix heures et demie, durant que l'on diſoit la grand meſſe de cette paroiſſe ; après que le Roy avoit eu disné, il s'en eſtoit allé hors la ville, ayant faict marcher, devant que ſortir d'icelle, trois ou quatre régiments de gens de pied, et le reste faict tenir aux villages circonvoisins tirans du dict Gournay ; sy avoit mené avec luy toute ſa cavallerie françoise et laiſſé les reystres qui eſtoient

Le Prêche fait à Gisors.

(1) Décidément, l'honneur pour Gisors de loger la personne du Roy, était bien « un honneur sans profit ! »

(2) *Thibivillers*, village du canton de Chaumont. Son château fut brûlé en 1566, au commencement des guerres de Religion ; l'emplacement de ce château s'appelle encore aujourd'hui : *le Château-Brûlé*.

logez au village de Vodencourt (1) et ès-environs; auffi avoit laiffé en cette ville tous les Suiffes, bagages, serviteurs, et autres gens; mesmes eftoit demeuré en cette ville Monfieur le Chancellier nommé Giverny, fort antien (2), & tout fon grand conseil, qui eftoient arrivez lors de la venue du Roy. 1590.

Départ du Roy par Magny.

Tous les rendez-vous du train du dit Seigneur Roy, eftant le dit jour de Dimanche, à Magny, ne fachant les ditz foldats où on les voulloit faire marcher, & l'artillerie au nombre de six pièces, comme dict est, et sept charetées de balles, chacune charrette contenant xxxvi, le tout revenant à IIc l. II, et cinq chartées de barilz de poudre revenans à vingt-cinq barilz, qui eftoient au village de Droitecourt (3), avoient efté ramenez le dit jour de Dimanche, dans une pièce de terre, « *ensemencée de nouveau en blé* » (4), appartenant à la *Léprosarie de Saint-Ladre*, proche des Bournes, estans au chemin qui mayne au bois, y faisant tous les jours et les nuicts la garde par les Suiffes. Le lendemain, jour de Lundy, le fieur Maréchal de Biron eftoit forti dans sa litière, et eftoit allé jusques à Buhy pour faire, à ce que l'on dict, quelque accord (5) avec Meffieurs de Villeroy père et filz; et lequel (père), secrétaire du Roy, avoit un fils nommé le fieur de Hallaincourt (6), qui eftoit gouverneur de Ponthoise pour la Ligue.

Le lendemain, le dit fieur Maréchal de Biron estoit revenu en cette ville, le Roy estant allé, à ce que l'on pouvoit congnoiftre, au devant des munitions, tant de guerres que autres, que l'on voulloit porter en l'armée du fieur du Mayne; mesmes eftoit allé pour mitrailler la ville de Corbeil, que le dit fieur du Mayne

(1) *Vaudencourt*, village du canton de Chaumont; possédé en 1588 par Marie Imbert, veuve de Georges du Bec, baron de Boury.

(2) Philippe Hurault, chancelier, comte de Chiverny, successeur de Michel de l'Hospital et auteur des *Mémoires* qui portent son nom; il était, à son passage à Gisors, en 1590, âgé de 62 ans; il mourut en 1599.

(3) *Droittecourt* : avant la Révolution, petite paroisse, devint une commune du canton de Trie-sur-Troësne; c'est aujourd'hui un petit hameau dépendant de la commune de Sérifontaine (Oise).

(4) Petit détail, sans importance historique, mais qui démontre la précision et l'authenticité des faits contenus dans le manuscrit que nous publions.

(5) Cet *accord* ne se fit pas sans de longues négociations; M. d'Alincourt ne rendit, ou plutôt ne *vendit* Pontoise au Roi qu'en 1594. Il reçut, pour cela, avec son père, M. de Villeroy, près de *cinq cent mille livres*, et, de plus, fut maintenu dans la place de gouverneur du Vexin.

(6) Les Villeroy possédaient à *Alincourt* ou *Halincourt* (aujourd'hui hameau de la commune de Parnes), un château important. V. *Histoire de Parnes*, par M. A. Lefrançois, in-8°; — et les publications sur Magny et environs, de M. Alfred Potiquet.

1590

Deffaicte par le Roy du régiment du sieur de Pourtraincourt, pour la Ligue.

battoit. Et ayant le Roy découvert que le régiment du sieur de Pourtraincourt pour la Ligue, estoit venu au village de Suresnes, près Paris, pour porter vivres en la ditte armée du sieur du Mayne, et charger illecq vins ; il estoit entré dans le village avec ses compagnies, qui avoient tellement rué sur les compagnies du dict régiment, qu'enfin s'estant les compagnies réfugiées dans l'église du lieu, & ayant fermé l'huis sur eulx, il avoit esté ouvert d'un pétard, et (il estoit) entré dans la ditte église, à laquelle ilz avoient mis le feu. Tellement, que les soldatz de dedans montez au clocher, et voulte d'icelle, avoient esté *enfumez* de telle sorte qu'ils estoient, ou la plus grande partie, mortz de telle façon ; enfin, ayans les gens du Roy, gaigné la ditte voulte, ils avoient tué le reste des dits soldatz ; lesquelz, ils avoient jettez du haut des galleries de la ditte église & aucuns pris prisonniers en rençon, le dit sieur de Pourtraincourt s'estant sauvé.

Combat à Longchamps.

Pendant ce temps, assavoir la nuict d'entre le mardy et le mercredy du dit mois, le sieur de Tavannes, accompagné de grand nombre de gens de la Ligue, estoit venu au village de Longchamps où estoit le régiment de Saint-Jehan pour le Roy ; les soldatz duquel régiment, ou la plus grande partie, avoient esté taillez en pièces sur le champ ; les autres s'estant desfuys & sauvez dans les bois. C'est pourquoy les chevaulx de l'artillerie du Roy estant à Éragny (1) et autres endroictz, avoient esté contrainctz de venir faire leurs gistes aux faulxbourgs de la porte de Cappeville de Gisors, & les dits jours, assavoir le mardy XVIe du mois d'octobre, entre cinq à six heures du soir, les sieurs du Mayne & le prince de Palme, avec leurs armées avoient pris par force la ville de Corbeil, et ce, par la brefche qui avoit esté faicte de seize pièces de canon, durant laquelle ils avoient longuement esté et icelle battue par deux à trois assaulx. Tellement, qu'enfin, comme dit est, ceulx de l'armée du dit sieur du Mayne avoient entré dedans, par la brefche, et avoient tout mis au fil de l'espée, non sans grande perte des soldatz & cappitaines du dit sieur.

Prise de la ville de Corbeil par le sieur du Mayne & prince de Palme.

Le Roy revenu à Gisors.

Le vendredy XIXe du dict mois, le Roy, avec ses compagnies, estoient rentrez à cinq heures du soir, en cette ville de Gisors,

(1) *Éragny-sur-Epte,* village du canton de Chaumont ; son château, construit tout en briques, date de la fin du XVIe siècle ; on y remarque deux escaliers assez curieux.

1590

Grand incendie à Gisors *(dans la nuit du 19 octobre 1590).*

n'ayans sceu donner aucun fecours aux soldatz en garnison du dict Corbeil, encores qu'ils en feuffent tout proches. (1)

La nuict duquel vendredy, sur les douze heures, le feu avoit esté mis aux faulxbourgs de la porte de Paris de Gifors, près Revillon, par un des serviteurs des Suiffes, qui, allant panser deux chevaulx, estant dans une estable de Fran (?) Gosse, laboureur, s'estoit endormy; et la chandelle qu'il avoit attachée dans le foin y estant, tout avoit aussitoft flambé; & icelle estable mise en feu, les chevaux bruslez. Le ferviteur s'eftant éveillé au bruict d'iceulx s'eftoit desfuy n'ayant eu le loifir de fortir qu'à grand peine de la ditte eftable; et lequel feu s'estoit tellement embrasé, à caufe de la couverture de chaulme d'icelle eftable, qu'il avoit pris en une grange, et, par aprez, aux logis du dict Gosse, proches d'icelle eftable; lesquelz logis, couverts de chaulme (joinct le grand & impétueux vent qu'il avoit faict toute la journée, & faisoit lors du dict feu), toutes les maifons, tant de costé que d'autre, couvertes de chaulmes, avoient efté tost toutes brullez; et en fomme, jusques au nombre de quinze espaces, sans les eftables et granges qui y estoient, dans les quelles, comprins celle du logis des ferviteurs du feu cappitaine le Bret (2), avoit esté brullé grande quantité de gerbes de blé, d'orge et d'avoine, qui n'estoient encores battues; mesmes grand nombre de foing, tellement que le feu y avoit esté si grand & impétueux, comme dit est, qu'il avoit brullé le lendemain tout le long du jour, qui estoit chose espouvantable à veoir, n'y ayans, les habitans du dict Gifors, peu donner aucun fecours, ou bien peu, à caufe que l'on n'en favoit aprocher pour la grande véhémence du feu, de la fumée, et du vent qu'il faisoit; enfin, si ce n'eust esté quelques maisons couvertes de tuille, qui y eftoient, tout le reste du dit faulxbourg de *la Croix Chassemare* eust esté brullé.

(1) On trouve dans la correspondance de Henri IV de nombreuses traces de ses passages à Gisors; et on peut juger par les termes de ses lettres de l'importance qu'il attachait à la conservation de cette place; nous reviendrons plus loin sur ce sujet.

Signalons seulement ici, pour mémoire, les lettres ci-après, écrites par le Roi et *datées de Gisors:* du 11 octobre 1590, à M. de Gauville; du 16, à M. de Chanaleilles; du 23, à M. de Houdetot; du 27, au Conseil d'Etat du royaume des Pays-Bas; et deux autres lettres du même jour, adressées au roi de Danemark et au duc de Saxe.

(2) Le capitaine Robert le Bret, seigneur du Mesnil-Guilbert, hameau de Bézu-Saint-Eloi, avait été gouverneur de Gisors et de Mantes, et capitaine de 100 arquebusiers à cheval et de 100 hommes de pied.

1590

Lors duquel feu, aucuns mauvais garçons du faulxbourg avoient pourſuivy & faict mourir quelques Suiſſes, & pris l'or & l'argent.

FF. LXXI* (recto).

Le Roy, ayant demeuré en la ditte ville, faiſant faire le presche tous les jours jusques au mercredy enſuivant, 24e jour du dict mois (1), qu'il feroit allé dès le matin, accompagné seullement de douze à xv chevalliers, à la Roche; il eſtoit revenu ſur les neuf heures du ſoir le dict jour; le vendredy ensuivant xxvie jour du mois d'octobre, dix heures du matin, il s'en eſtoit allé, avec la plus grande partie de ſon armée, qui eſtoit passée par cette ville, droict à Escouys (2), lieu du rendez-vous avec l'artillerie. Et le jeudy précédent, ſur la remonstrance faicte au Roy par le ſieur de Senquerolles que toute la contrée d'allentour cette ville de Giſors eſtoit ruynée, perdue et destruicte, n'y ayans plus de grains dans les granges, le Roy avoit faict responce en ces termes : « *C'est pourquoy je ſuis venu icy; je le veulx* » *ainſi, d'autant que ce ſont tous Ligueurs par deçà la rivière;* » *si je ny feuſſe venu, les Ligueurs y feuſſent venus.* »

Le Roy à Ecouys.

Réponse du Roi.

Et le dimanche quatrieſme de novembre au dit an 1590, une grande partie de la cavallerie du Roy eſtoit paſſée par cette ville après midy, et allée à Chaumont et Nemours; auquel lieu de Chaumont le Roy avoit couché; il n'avoit paſſé par cette ville de Giſors. C'estoit le commun bruict qu'il alloit avec sa cavallerie, devers la Champaigne, faire lever le ſiége des ennemys qui estoient devant la ville de Mennehou (3), qui tenoit pour luy, & le reste de ſon armée, aſſavoir tous les ſoldatz de pied, avoient tousjours depuis eſté au village de Paſſy (3 *bis*) & ès environs qui avoient tout ruyné et destruict.

(1) C'est à peu près à cette époque que le célèbre historien de Thou fut le héros d'une singulière aventure qui faillit lui être funeste. Il s'acheminait de Senlis à Méru, avec sa femme (Marie de Barbançon), et emportait tout ce qu'il avait pu sauver du pillage de La Fère, lorsqu'il fut arrêté par un parti de *Casaques rouges* (c'était le sobriquet de la cavalerie ligueuse de Beauvais). Il dut laisser sa femme aux mains des Ligueurs, et parvint à grand'peine à gagner le château de Chaumont-en-Vexin, où commandait son ami, M. de Guitry. Malgré les démarches qui furent faites, le prévôt-maire de Beauvais ne voulait pas rendre la prisonnière. Il fallut recourir au Roi, qui était à Gisors; et Biron put enfin obtenir la mise en liberté de madame de Thou, et même la restitution de ce qui avait été pris par les soldats.

(2) *Ecouis*, petite ville du département de l'Eure; était possédée au xvie siècle par la famille de Gondy. Charles de Gondy épousa Antoinette de Longueville, fille de Marie de Bourbon, châtelaine de Trie. On remarque dans l'église d'Ecouis le tombeau d'Enguerrand de Marigny.

(3 et 3 *bis*) *Sainte-Menehould. — Pacy-sur-Eure.*

1590

Reprise de Lions par le ſieur de Tavennes, pour la Ligue.

Cependant, environ la my novembre, le ſieur de Tavennes, accompagné de grande compagnie de ſoldatz, avoit repris & forcé le bourg de Lions, & mis à vaulderoute (1) les ſoldatz qui y avoient esté laiſſez en garniſon par le Roy; depuis la départie duquel de cette ville, les habitans d'icelle, ny autres, n'oſoient ſortir, ny venir en cette ville de Giſors, à cauſe des volleurs eſtans dans les dicts Lions, Gournay, Beauvais, Girbroy (2), Pontoise et autres lieux. Lesquels (voleurs) venoient journellement, jusques aux portes du dict Giſors, prendre chevaux, vaches et autres bestiaux y estans, tellement que aucuns habitans des faulxbourgs eſtoient contraincts de venir coucher dans la ville.

Volleurs de la Ligue par les chemins.

Une partie desquelz Volleurs s'estoit réfugiée dans la maison du ſieur d'Aragny au dit lieu ; et le ſieur de Flavacourt, nostre gouverneur et bailly, en estant adverty, y avoit envoié ses ſoldatz qui avoient aſſiégé une nuict les dits volleurs ; si bien que le lendemain, jour de samedy, tiers jour de novembre, au dit an mil vc IIIIxx dix, le dict ſieur bailly avoit faict *ſonner le tambour ;* et pluſieurs habitans de Giſors, tant de pied que de cheval, y eſtoient allez afin d'entrer par force dans le dit logis. Quoy voians, les ſoldatz de dedans, s'eſtoient rendus à la discrettion du ſieur bailly qui les avoit pris jusques au nombre de quinze ou seize, & faictz amener prisonniers au chasteau de Giſors ; ils y avoient esté ung mois pour le moins ; enfin, on les avoit laiſſés aller, leurs armes ayans esté priſes par les dits habitans & ſoldatz. Un nommé Benion (?) Auberi dict la Rame, de Giſors, avoit esté tué d'un coup de harquebuſe en aprochant d'icelle maison.

Volleurs pris dans la maison du ſieur d'Éragny.

Pendant ce temps, le ſieur du Mayne ſeroit venu à Paris, où il avoit esté quelque temps, et la plus grande partie de son armée mise en garniſon en aucunes villes comme Beauvais, Meaux & *en la vallée de Montmorency*. Le prince de Palme et les Espagnols, estans au païs de Champaigne et de Lorraine, avoient esté aſſaillis en bataille par le Roy & ſon armée à la fin du mois de novembre ; tellement que grand nombre de ſoldatz

(1) En déroute.

(2) Probablement *Gerberoy ;* cette petite ville eut comme gouverneur (tenant pour l'Union), François Bigard, de 1589 à 1591. En octobre 1591, le maréchal de Biron, s'étant emparé de la place, mit pour gouverneur Charles de Soyecourt marquis de Mouy. (V. pour l'histoire de cette ville le livre de Jean Pillet, chanoine de Gerberoy. Lire également le récit de ce qui se passa dans cette malheureuse ville le 5 octobre 1589, dans l'ouvrage intitulé : *Deux Ligueurs de Picardie*, par M. A. Bigaut ; documents historiques, etc. ; gr. in-8°, 1874, p. 81 et suiv.)

1590

Prise des villes de Corbie, Bapaulme & autres.

eſtoient demeurez à la place, les Espagnolz s'eſtans retirez en la ville de Reyms, proche de la quelle s'estoit faicte la dicte escarmouche. Le Roy avoit prins en ce temps les villes de Corbie, Bapaulme et autres.

Grande malladie à Gisors.

Les habitans de Giſors avoient, comme dit est, esté en grande pénurye depuis la ſortie du Roy & des dites compagnies de cette ville ; d'autant que la plus grande partie d'iceux habitans avoient esté mallades d'une malladie de maulx de corps, appellée *la Courante* (1), de laquelle en eſtoit deceddée journellement grande quantité ; eſtant la ditte malladie venue en partie, à ce que l'on pouvoit présager, du mauvais air laiſſé par les dictes compagnies. De la ditte malladie, comme par ſemblable, en eſtoit demeuré beaucoup de mallades en cette ville qui y eſtoient deceddez.

Entrée par escallade dans la ville de Saint-Denis en France. (2)

A la fin du mois de Décembre, au dit an 1590, Monseigneur le Chevallier d'Aumalle, grand guerrier, accompagné de quelques cinq centz hommes, seigneurs et cappitaines, estoient entrez, par escallade ou autrement, dans la ville de Saint-Denis en France, tenue pour le Roy ; et eſtans entrez dedans, ou la plus grande partie, au moien de l'aide d'un religieux du dit lieu, l'affaire avoit eſté descouverte par le gouverneur de la ville, qui, avec ses gens, avoient tellement rué deſſus le dit ſieur d'Aumalle, qu'il avoit eſté tué et la plus grande partie de ses gens. (3)

Le ſieur d'Espernon eſtant arrivé avec quelques forces seroit venu à Chaumont ; en lequel lieu Monseigneur le Comte de Saint-Pol, qui eſtoit venu en cette ville de Giſors, il y avoit quelques quinze jours, avoit mandé la garniſon de Mantes ; le ſieur de Charmont, le ſieur de Liencourt le jeune, et autres, eſtoient allez trouver le dit ſieur d'Espernon au dit Chaumont.

(1) Au xve siècle on disait *la Courance* : « Et ne mangeoient que prunes et fruitz, dont la courance se preit... et moururent beaucoup de nos gens. » (O. de La Marche, *Mémoires*.)

(2) « *Par le ſieur Chevallier d'Aumalle qui y avoit eſté tué avec ſes gens.* » (Note sur le manuscrit).

(3) Le chevalier d'Aumale fut trouvé, selon l'expression de Pierre de l'Estoile, « *sur le pavé* » avec une vingtaine de ses hommes, tués dans ce coup de main des plus singuliers et hardis. Comme d'Aumale avait pillé le couvent de l'abbaye de Saint-Antoine, on fit cette épigramme sur sa mort :

Saint Antoine, pillé par un chef des Unis,
Alla, comme au plus fort, se plaindre à saint Denis
Qui lui dit : « A ce tort, la vengeance est promise ! »
Un peu de temps après, ce pillard entreprit
De prendre Saint-Denis : mais Saint-Denis le prit
Et vengea dessus lui, l'une et l'autre entreprise.

1590

Surprise de Gournay qui avoit efté découverte.

Sur les dix à onze heures du soir, ils s'estoient présentez devant les murailles de Gournay, que tenoient pour la Ligue le fieur de la Fallaize (1) & sa garnifon ; lesquelles murailles à l'inftant ilz avoient entourez d'échelles, afin d'entrer au dit Gournay par escallade d'un costé ; et mettre le pétard par la porte pour l'esfondrer, & par ainfi, entrer dans la ville. Mais ceulx de dedans, ayant esté advertis de telle affaire, avoient laissé mettre les eschelles sans faire aucune réfistance ; et quand les foldatz s'estoient présentez pour monter & escallader, ils avoient esté tellement chargez de coups de harquebuze et autres pièces de canon, qu'ilz avoient faict quiter la place aux compagnies qui esftoient devant la ville, non sans grande esfusion de fang ; si bien, que le lendemain matin, le fieur Conte de Saint-Pol, & ses gens, ensemble la garnifon de Mantes, estoient revenus en cette ville de Gifors, et la ditte garnison retournée à Mante.

Au surplus, la ville de Gifors eftoit journellement menacée par le fieur de Tavennes, gouverneur de la ville de Rouen pour la Ligue ; pour raison de quoy, à ce que l'on disoit, le fieur Conte de Saint-Pol estoit venu en cette ville. Ledit fieur de Tavennes avoit envoié un esleu (2) à Gournay, qui avoit délivré mandement pour la taille aus villages circonvoisins, comme Éragny, Thurgeville (3), Seriffontaines, Saint-Denis de Serment, Bézu-le-Long, Saint-Elloy, & à tous les autres villages de la province de Normandie.

Taille payée au Roy & aux Ligueurs.

Et laquelle taille, il leur avoit convenu paier pour la garnison dudit Gournay et autres ; tellement que les villages *avoient paié les tailles à deux :* au Roy et aux Ligueurs (4). N'osans les

(1) Le 25 décembre (1590) le duc de Mayenne écrit à M. de la Falaise, gouverneur de Gournay, pour le remercier et le féliciter des mesures que ce dernier avait prises, et du soin avec lequel il veillait à la conservation de sa ville ; il termine en lui promettant un envoi de fonds. *Mss. inédits de la Bibl. de Reims,* publiés par MM. Henry et Loriquet (I. 205, in-8°, 1860).

(2) *Esleu*, Elu, magistrat qui connaissait de l'assiette des tailles, aides, et autres impositions des deniers royaux.

(3) *Tierceville,* était autrefois une paroisse ; aujourd'hui ce n'est qu'un simple hameau dépendant de la commune de Bazincourt, canton de Gisors. — *Sérifontaine* (Oise), bourg du canton de Chaumont, fut longtemps possédé par des seigneurs de la maison de Trie. — *Saint-Denis-le-Ferment,* village du canton de Gisors. On remarquera que notre chroniqueur écrit *Saint-Denis de Serment.* — *Bézu-le-Long* et *Saint-Eloi* formaient autrefois 2 paroisses, réunies aujourd'hui en une seule commune du canton de Gisors. En 1564, le chevalier d'Aubourg était seigneur de Bézu et de Saint-Eloi.

(4) C'était absolument la situation des provinces du Nord de l'Espagne pendant ces dernières années, alors que les populations de cette contrée étaient tour à tour mises à contribution par les troupes de Serrano et par celles de don Carlos.

1590 habitans des dits villages, ou bien peu ozé, venir à Gifors ny ailleurs, à cause qu'ils eftoient mis en prison par le fieur de Flavacourt, nostre bailly, qui retenoit les dites tailles pour le Roy, *si bien qu'il ne venoit au dit Gifors que des femmes.* Comme par semblable, les dits paouvres villageois n'osoient coucher dans leurs maifons, de paour des ravageurs & pillards qui, nuict et jour, paffoient par les dits villages pour voller & piller; ains estoient contrainctz coucher dans les bois, maifons des gentilzhommes & ailleurs, laiffans leurs femmes et enffans dans leurs maifons à l'abandon des dits pillards. (1)

Misère des campagnes.

1591

FF. LXXVIII° *(V°)*.

Siége et prife de la ville de Chartres par le Roy.

u commencement de Février 1591, le fieur Conte de Saint-Pol s'en eftoit allé de cette ville de Gisors en la ville de Mante, & de là, trouver le Roy, qui, avec son armée, avoit affiégé la ville de Chartres. Les habitans et soldatz de ceste ville de Ligue avoient tellement soustenu et résisté, que le Roy avoit efté contrainct de faire tirer le canon contre icelle, les dames et damoiselles du lieu eftant sur les murailles, se mocquant & raillant; à l'aprochement et arrivée de laquelle ville, avoit esté tiré quelques coups de canon par ceulx de la ville, tellement que le cheval sur lequel eftoit monté M. le Baron de Biron avoit efté tué soubz luy, le Roy estant à costé du dit Baron, qui avoit juré mourir devant la ville premier que d'en partir, ou qu'il feust dedans icelle; les foldats et cappitaines de la ville estans braves hommes et bons guerriers.

Toutesfois, le XIXe d'avril, au dit an 1591, ayant appoincté au gouverneur, qui avoit dict ny avoir plus de pouldres, le Roy avoit entré dedans la ville de Chartres, accompagné de grand nombre de gentilzhommes et autres cappitaines et soldatz, ayant esté chanté le *Te Deum laudamus* dans l'Église du lieu, et les prestres eftant allez au devant du Roy, premier que d'entrer en la ville.

(1) Ces craintes étaient justifiées; le 30 janvier 1591, en effet, Henri IV écrit une lettre aux officiers et habitants de Mello, dans laquelle il leur mande que le Bailliage et le siége présidial avaient dû, par suite d'une rébellion, être transportés de Beauvais à Chaumont-en-Vexin, mais « qu'estimans qu'il seroit *plus en seureté* à Mello » qu'à Chaumont, il les transfère dans la première de ces deux localités. *(Original : Arch. du château de Mello).* Rappelons, par occasion, que le Bailliage de Chaumont avait été exclu de l'exercice de la religion réformée. (V. *Correspondance de Henri IV*, I, p. 380, *in-4°*).

Notre chroniqueur, témoin oculaire des désastres qu'il enregistre sur son *journal*, justifie, par la peinture qu'il fait de l'effroyable misère de cette époque, cette phrase de Montaigne : « Il n'y avoit ni loi, ni justice, ni magistrat qui fît son office. »

1591

Les habitans d'icelle crians : *Vive le Roy*. Et premier que d'entrer par le Roy dans la ville, les ſoldatz d'icelle, par l'appoinctement, eſtoient sortis avec leurs armes et conduictz jusques proche de la ville d'Orléans ; les habitans avoient payé grande ſomme de deniers au Roy pour son armée ; lequel, après avoir esté trois ou quatre jours dans la ville, sortit d'icelle y aiant laissé forte garniſon & son chancellier.

Priſe de la ville de Chaſteau-Thierry par le ſieur du Mayne.

Pendant lequel ſiége de Chartres, le ſieur du Mayne et son armée avoient pris la ville de Chasteau-Thierry, proche de Meaux, qui tenoit pour le Roy, après breſche faicte à icelle ; devant laquelle M. Le Bret, ſieur de la Vallière, qui s'eſtoit de nouveau remis au service de l'artillerie pour le ſieur du Mayne, avoit eſté frappé d'un coup de canon par la jambe, laquelle il luy avoit *convenu coupper ;* et tost après la rendicion de Chartres, il décedda, ayant, comme dit eſt, promis son ſervice au Roy, lorsqu'il seroit venu en son dernier voiage à Giſors ; encores que le dict Le Bret feust en premier lieu fort reſpecté et advancé au ſervice du ſieur Duc de Mayenne.

Et préceddent, la ville de Dreux & la ville du Havre-de-Grâce avoient pensé estre priſes par les trahisons d'aucuns habitans et soldatz de dedans, durant que le ſieur Mareſchal de Biron, avec grand nombre de ſoldatz, eſtoient « *tournoyans les dittes villes,* » *par longtemps*, durant que le ſieur Conte de Saint-Pol eſtoit en cette ville de Giſors ; pendant lequel temps, et toujours par après, durant les mois de Février, Mars, Avril, May, Juin et autres enſuivant, les habitans de Giſors, ny tous autres, n'euſſent osé eſtre si hardis de sortir les portes de la ville, ny aller seullement en aſſurance aux Argilliaires, de paour des coureurs et volleurs des ſoldats de Gournay, Giebroy, et autres lieux, et par ce moien, le trafficq & pratique de toutes choses avoit ceſſé.

Prise de Saint-Cler par les ſoldatz de Gournay & faictent ſortir par le ſieur de Buhy

Du depuis, en la fin du mois de Mars, aucuns des soldatz de Gournay et autres, s'eſtoient venus habituer à Saint-Cler (1), qui avoient faict renforcer le chaſteau du dict lieu de foſſez, et tenaces ; partant, nul n'osoit paſſer par illecq ny allentour, qui ne feuſt vollé, mais tost après, le ſieur de

(1) *Saint-Clair-sur-Epte*, bourg célèbre par le traité de 912 fait entre Rollon Ier, duc de Normandie, et Charles-le-Simple, roi de France.

1591

Buhy, accompagné de ſoldatz y avoient esté, et faict mener quelques pièces de canon, qui avoient faict sortir les dits ſoldatz du dit Chaſteau de Saint-Cler. Le dimanche v^{e} jour de May au dit an, les ſoldatz qui eſtoient au logis nommé *la Muette*, Énencourt-le-Secq (1), et autres lieux, se couvrant du manteau de la Ligue, ou d'environ, pour voller & piller, avoient pris le Chaſteau de Chaumont, dans lequel estoit le filz du ſieur de Quitry (2) avec quelques ſoldatz qui tenoient le dit chaſteau pour le Roy; ausquels l'on avoit pris et pillé tout ce qu'ils avoient, et ſpéciallement *les grandz chevaulx* du ſieur de Quitry qui eſtoient au dit chaſteau; lesquelz ils avoient faict conduire à Beauvais.

Le chaſteau de Chaumont pris par des volleurs de ſoldatz.

Ce qu'ayant entendu, le ſieur de Hallot, le dit jour, eſtoit arrivé à Giſors, avec une grande compagnie, de retour du voyage qu'il avoit faict pour le Roy en Angleterre, pour avoir de l'argent; lequel (ſieur de Hallot) faisoit conduire (l'argent) au Roy qui eſtoit à Senlis. Icelluy, ſieur de Hallot, avoit, dès le mesme jour de Dimanche, envoié par devers les dits ſoldatz afin qu'ils euſſent à rendre & quicter le chaſteau, ſinon que luy & ses compagnies avec cinquante des ſoldatz de Monseigneur de Flavacourt, bailly de Giſors, yroient les faire ſortir. A quoy iceux ſoldatz avoient fait responce: « *Qu'ilz ne rendroient la dicte place, & qu'ils entendroient y vivre ou mourir.* »

Et le lendemain reprise par le ſieur de Hallot & autres, pour le Roy.

Le ſieur de Hallot et ses compagnies eſtoient parties le lendemain lundy matin, et avoient aſſiégé le Chaſteau de Chaumont; enfin, par belles parolles, les soldats, et les cappitaines, deſſus dits, s'eſtoient rendus, & qui avoient esté déſarmez et amenez priſonniers jusques au nombre de quarante ou quarante-cinq aux priſons de Giſors. Quatre ou cinq jours après, ils en eſtoient sortis avec congé pour ce qu'ilz euſſent trop cousté à nourir (3).


Premier que les dits ſoldatz se feuſſent rendus, il eſtoit arrivé proche de Chaumont quelques cinquante chevalliers de la ville de Pontoiſe, afin de donner secours aux dits ſoldatz; mais comme ilz aprochoient, le ſieur de Hallot,

(1) *Enencourt-le-Sec*, village du canton de Chaumont-en-Vexin.

(2) Chaumont — Guitry — Bertichères.

(3) On peut juger de la misère extrême dans laquelle étaient plongées les populations du Vexin, non-seulement par les curieux détails qui précèdent, mais encore par ce fait: que la ville de Gisors se voit obligée de rendre la liberté à *un petit nombre* de prisonniers, et ce, au bout de quelques jours, « *faute de pouvoir les nourrir.* »

1591

le ſieur de Raullet le Jeune, le ſieur de Vardes, et autres, avecques leurs gens, juſques au nombre de cent chevaulx et plus, avoient couru deſſus. Quoy voians, par les dits chevalliers de Pontoiſe, que leur partie n'eſtoit bien faicte, ils avoient tourné le dos & s'eſtoient desfuys; après lesquelz ilz avoient couru et tuez quelques ungs, comme auſſi l'on en avoit bleſſé et pris à rançon. Le reste s'eſtant sauvé, le ſieur de Hallot et autres s'en eſtoient revenus à Giſors, le dit jour de lundy au ſoir, sur les six heures, avec les ſoldatz prisonniers; et lequel ſieur de Hallot, et Rollet et leurs compaignies, s'en estoient deux jours après allez avec l'argent qu'ilz conduiſoient droict à Senlis, d'où ilz eſtoient revenus quelque peu de temps après et retournez à Mantes & Meullant; le Roy, avec son armée, eſtoit demeuré au dit Senlis et aux environs d'illecq.

Cavalerie envoyée de Pontoise contre Chaumont.

Environ le quinziesme jour de May, la place et Mont de Sainte-Catherine de Rouen, forte place, gardée lors par le nepveu du ſieur Visconte de Tavenne, avoit pensé eſtre rendue pour le ſervice du Roy, par quelques traiſtres du dit lieu qui y avoient crié : *Vive le Roy*. Quoy ayant apperçu, le ſieur de Tavennes, et les habitans de la ville de Rouen, y eſtoient allez en grand nombre : le nepveu du dit ſieur de Tavennes & ses gens leur avoient rendu la place en laquelle il y avoit esté posé un nouveau cappitaine, et faict mourir pluſieurs ſoldatz dedans.

Et le jeudy pénultiesme *(30)* du dit mois de May, quelques trois centz hommes Lorrains, ſoldatz du ſieur de Tavennes, s'eſtoient acheminez à Tailly, à trois ou quatre lieues de Rouen; grand nombre d'Anglois qui en précédant avoient eſté envoiez par la Royne d'Angleterre en la France pour ſervir le Roy, avoient esté derechef mandé par icelle Royne au ſecours de quelques villes, tenans du dit Angleterre, qui avoient esté ou pensé eſtre prises par grand nombre d'Eſpagnolz, envoiez pour le service du ſieur du Mayne; iceulx Angloix eſtoient en bien plus grand nombre que les Lorrains, et s'estoient ruez sur iceux, tellement qu'après s'eſtre, les dits Lorrains, desfendus, ilz avoient esté tous desfaictz. Comme auſſi, il en estoit demeuré grand nombre des dits Angloix.

Desfaicte de ſoldatz Lorains par Angloix, près de Rouen.

Le Roy eſtoit à deux lieues de la ville de Dreux, environ la fin du mois de May, pour penſer prendre la ditte ville; ayant faict paſſer ſon armée & l'artillerie, au revenir de Senlis, par la

1591

ville de Mantes, néantmoins sans davantage tarder, ny aprocher de la ville de Dreux, il avoit rebrouſſé, et reprins son chemin à grand haste, droict en la dicte ville de Mantes, où il estoit arrivé le Dimanche, ſecond jour de juing, au dit an, *pour entrer, à ce que l'on disoit, dans la ville de Pontoise par quelque façon et menée, ce qui avoit eſté descouverte.* (1)

La trahison descouverte en la ville de Pontoise.

Comme auſſi, il penſoit entrer à Beauvais, à Gournay, et en autres villes qui lui avoient esté promises; ce qui n'avoit peu estre faict, à cauſe que *l'affaire avoit esté descouverte.* Et grande quantité des gens du Roy, avec le ſieur Maréchal de Biron, eſtoient allez, à ce qu'ils diſoient, au devant des munitions qui luy venoient d'Angleterre. Il avoit esté demandé aux habitans de Giſors *vingt-cinq mil pains & quelque quantité de vin,* ce qui avoit esté fourny, le mercredy VIIe jour de Juin, au dit an, ou une grande partie; encores que aucuns partiallisez *(sic)* du dict Giſors voulloient avoir garniſon au dit lieu; aſſavoir, la compaignie du ſieur Vallaigre, de paour qu'ilz avoient de l'armée du ſieur du Mayne qui debvoit venir par de ça, à ce que l'on diſoit; ce qui avoit occasionné que aucuns habitans de Giſors eſtoient allés trouver le Roy pour luy remémorer la promeſſe qu'il leur avoit faicte en précédant, de ne laiſſer aucune garniſon à Giſors. Le Roy & ses gens s'eſtoient par après acheminez à Vernon; et en lieu d'aller, par le ſieur Maréchal de Biron et ses compagnies, au devant des dictes munitions d'Angleterre, ainsi qu'ilz diſoient, ils eſtoient allez droict à la ville de Louviers.

25,000 pains fournis par Gisors

Estans proche de laquelle, aſſavoir dans un petit bois près la dite ville, le jeudy VIe de Juin, au dit an mil V^c IIII^xx unze, estoient venus quelque petite quantité de ſoldatz à cheval estans bien advertiz et certains d'entrer dans le dit Louviers, suivant la compoſition & vendicion de la dicte ville par un prestre du lieu et un autre homme nommé Huillyer. Estoit l'un des caporalz de la dicte ville, lors en garde en l'une des portes d'icelle; le prestre, estant à l'eschaudiette (2) pour ſonner la clochette y estans, lors que l'on voyait des gens de cheval venir droit en la

Rendicion surprise de la ville de Louviers par le ſieur Maréchal de Biron, pour le Roy.

(1) Il s'agit d'une sorte de conspiration qui fut faite par MM. de Ganseville et de La Mare, dans le but de livrer Pontoise au Roi; ils furent décapités dans cette ville le 11 juin 1591. (V. *La Ligue à Pontoise,* par H. Le Charpentier; et le *Journal de Vaultier de Senlis.*)

(2) *Échauguette,* guérite de bois, placée sur un lieu élevé et d'où une sentinelle faisait le guet.

ville. Lesquelz ſoldatz, ayans l'escharpe noire mellée de blanc (1), avoient demandé à entrer dans icelle ville; ce qui avoit esté contredit par quelque ſoldat estant à la porte, diſant qu'il convenoit d'advertir le ſieur de Fontaine-Martel, gouverneur de Louviers, ou bien son lieutenant, aux fins de la ditte ouverture. 1591

A quoy Huillier avoit fait responce, comme caporal, qu'il convenoit ouvrir la porte d'autant que c'eſtoient de leurs gens qu'il congnoiſſoit bien. Ce que les ſoldatz de leur part affirmoient véritable, et estre de l'Union des Catholiques et des Ligueurs, diſans en ces termes : « *Nous venons de faire la* » *guerre au Roy & à ſes gens; nous les avons bien eſtrillez;* » *c'est pourquoy nous ſommes venus en ceſte ville, pour nous* » *rafraischir.* » FF. LXXXIXe *(R^o.)*

Enfin, sur ce que le ſoldat faisoit réſistance, diſant qu'il ne convenoit ouvrir, le capporal Huillier, saisy d'une hallebarde, luy en avoit donné au travers du corps; lequel eſtant tombé par terre, icelluy caporal, qui estoit ſeul pour faire son entreprise, ny ayant pour lors que bien peu de gens à la garde, à cauſe que ceulx qui en eſtoient avoient joué *au ſac* ou autre jeu la matinée (2), & avoient esté envoiez disner par le capporal affin de venir mieux au but de son faict, qui avoit esté tost effectué, pour ce qu'à l'inſtant il avoit ouvert la barrière et les portes pour raiſon de quoy les dits ſoldatz estoient entrez dedans, tenans les portes ouvertes. A l'instant, le prestre, au lieu de ſonner le tocsin, avoit pris en sa main un linge blanc qu'il avoit déploié, donnant ſigne par ce moien aux autres ſoldatz embusqués dans le petit bois, de venir droict à luy, ce qu'ilz avoient haſtivement faict; estans tous arrivez et entrez dans la ville, ils avoient desploié l'enseigne et crié à haulte voix: *Vive le Roy;* et à l'instant, mis les armes au poing.

Ce que voians, les habitans, qu'ilz eſtoient venduz et trahys, et se voullans desfendre, combien qu'il feust trop tard, il leur avoit esté dict par les ſoldatz qu'ilz feroient mourir tous ceulx qui se mouveroient. Partant, les habitans qui n'avoient bien gardé les portes, ainsi qu'il convenoit,

(1) Les partisans du Roi portaient l'écharpe blanche.

(2) Les soldats allemands, qui, au XVIe siècle, composaient en partie l'infanterie française, avaient la passion du jeu; ce furent les *lansquenets* qui introduisirent, à cette époque, le jeu qui a conservé leur nom.

1591 n'avoient sceu aucunement réfister à la véhémente rigueur et furie des foldatz, finon que quelques uns fortant de leurs logis avec leurs armes s'eftoient vaillamment combatus ; mais enfin, il leur avoit convenu quicter la place, non sans effusion de sang de costé et d'autre ; et avoit esté par ce moien, la ditte ville, qui toujours avoit réfisté à tous affaux, comme très-forte et robuste, riche et bien garnie de vivres et de canon, n'ayant jamais souffert aucune perte, estans neustre, et ne n'ayans aucune taille, habandonnée aux viollementz des femmes et filles, et au pillage et ravage, durant deux jours, des ditz foldatz.

Le Roy et son armée arrivez à Louviers.

Le Roy & son armée y avoient esté incontinent aprez, tellement que la plus grande partie des hommes avoient esté liez et pris à rençon, encores qu'ilz euffent tout perdu, pour ce qu'ilz n'avoient caché aucune chofe ; & les femmes et filles, par semblable, prifes et menées par les ditz foldatz là où ils avoient voullu, pour en faire par aprez à leur volonté, ce qui estoit une grande cruauté.

Le fieur de Fontaine-Martel revenant de faire la guerre ès-environs de la ville, rentrant lors à icelle par une autre porte, avec sa compagnie, voulant se battre & desfendre la ville, avoit esté, comme le plus faible, pris prifonnier ; mesmes Monseigneur de Saintes, Évesque d'Évreux, fort docte, menez au Pont-de-l'Arche ; ausquelz le Roy avoit fauvé la vie.

Vengeance du prêtre et du caporal.

La vendicion de la dicte ville avoit esté faicte par les dits prestre & caporal ; d'autant que le prestre avoit esté dépoffédé de la cure de Louviers, à laquelle il avoit esté remis après la dite prife ; & ceulx de la Ligue avoient faict mourir le père du dit capporal, duquel le Roy avoit donné cinq mil escus.

Quelque temps après, la plus grande partie des habitans de la ditte ville avoient esté chaffez et mis hors par la garnifon qui y avoit esté laiffée avec un autre gouverneur. Ce faict, l'armée du Roy s'eftoit acheminée les jours enfuivans à Vernon, Andelys et ès-environs, prenans tous ce qu'ils trouvoient, fans rien laiffer, tellement que les hommes, femmes & filles eftoient contrainctz d'habandonner leurs maisons & s'enfuir. Et ayant esté huit jours dans la ville de Vernon, s'en estoient allez avec grande quantité des leurs à Dieppe ; et de là en Angleterre *.

1591

Maréchal de Biron à Etrépagny.

Le ſieur de Biron avec ses compagnies estoit venu à Etrepagny (1), le Dimanche XVIe du dit mois de Juin, et le lendemain, M. de Flavacourt, noſtre bailly, avec quelques habitans estoient allez le trouver au dit Estrepagny, afin de le ſuplier de ne paſſer par devant cette ville de Giſors, ny allentour d'icelle, *d'autant qu'il n'y avoit aucuns vivres.* Ce faict, le seigneur de Biron, ayant vendu à aucuns de la ville de Giſors quelque quantité de ſel qu'il avoit pris à Andely, et cauſe qu'il n'y en avoit à Giſors, que celuy qui y estoit apporté par gens de village tous les jours de marché, le dit ſel avoit esté acheté & mis au grenier à ſel (2) de Giſors, le XIXe du mois de Juin, jour saints Gervais et Protais.

Pillage de l'abbaye de St-Germer.

Le Jeudy XXe du dit mois, le ſieur de Biron & son armée, ſeroient allez vers Gournay, lequel ilz avoient bloqué, et où ils avoient eu quelques escarmouches avec grande tuerie par ceux de Gournay et autres, estans, ceux de la ditte armée, entrez dans l'abbaye de Saint-Germer (3), proche de Gournay, qui estoit très-riche, laquelle ils avoient pillée et ravagée, pris et emporté tous les bledz y estans en grand nombre.

Venue du Roy à Giſors.

Le Roy ayant couché à Ellebœuf la nuict du Dimanche XXIIIe du dict mois, il estoit venu en cette ville de Giſors le Lundy XXIIIIe jour du mois de Juin, jour saint Jehan, à dix heures du matin, au dit an mil Vc IIIIXX XI. Il avoit logé à son logis ordinaire, et ses troupes aux villages circonvoisins. Le Comte de Saint-Pol, le Maréchal Baron de Biron, & autres seigneurs, eſtoient logez dans Giſors, ensemble tous ses gentilzhommes, hommes et ſoldatz, et partie des Suiſſes aux faulxbourgs de la porte de Paris de Giſors. Les ſoldatz françois de la garde du

(1) « La *Baronnie* d'Etrépagny resta dans la famille d'Orléans de 1485 à 1698 ; le 13 mai de cette dernière année, Marie d'Orléans, épouse de Henri de Savoie, IIe du nom, duc de Nemours, échangea sa baronnie d'Etrépagny avec Nicolas de Byre. — En 1572, Michel-Jacques Turgot, secrétaire du Roi, était *seigneur* d'Etrépagny au droit de sa femme ; ses héritiers conservèrent ce domaine jusqu'à la Révolution. Le château, devenu propriété nationale, fut alors acheté par la famille de Fontenay, qui le vendit au comte de Biancourt. » (Extrait de l'*Itinéraire de Gisors à Pont-de-l'Arche*, par Charpillon et l'abbé A. Caresme. — Lapierre, 1869 ; pet. in-8° de 110 p.)

(2) Le grenier à sel de Gisors se trouvait vis-à-vis le calvaire actuel, près du grand portail de l'église.

(3) *Saint-Germer*, petite ville du département de l'Oise, célèbre par l'abbaye fondée en 656 par saint Germer ; ce dernier était né à Wardes, près Saint-Pierre-ès-Champs.

1591

Roy, dans les dites villes & faulxbourgs de la porte de Neaufle; et quelques cinq centz Angloix aux faulxbourgs de la porte de Cappeville; ceux-ci eſtoient arrivez le jour de Lundy, sur les dix heures du ſoir; la moitié d'iceux portans piques, et les autres mouſquets et harquebouzes; tous bien armez, et en bon équipage, ayans quatre enſeignes de taffetas orange et au hault d'icelles chacun une croix rouge; et le champ où ils eſtoient, de coulleur blanche. Lesquelz Angloix avoient eſté remiz par le Roy en la ville de Dieppe, auquel lieu il s'eſtoit tenu *(sans aller en Angleterre, comme deſſus est dict)* (1); la Royne d'Angleterre les luy avoit envoiez, avec cinquante-quatre charrettes chargez de quatre centz barilz de poudre à canon (ou autre); ils avoient eſté posez dans une pièce de terre, proche de la ferme nommée *Courault;* de ſorte qu'il n'y avoit maison dans la ville et faulxbourgs qu'il n'eust des reystres et des ſoldatz; et par ainsi, ils avoient quicté le dit Gournay sans le battre, où ilz n'eſtoient allez pour ce faire, d'autant qu'ilz n'avoient aucune pièce de canon avec eulx, pour ce qu'ilz l'avoient laiſſé à Mantes.

Enseignes des Anglais.

Et le Roy ayant encores demandé à la ville de Giſors vingtz muids de blé, de quoy l'on avoit faict farine par après, estoit parti avec son armée, dès sept heures du matin, le Mercredy enſuivant xxvi[e] jour du mois de Juin, et estoit allé droict à Magny, où il avoit esté quelques journées; et par après, à Mantes, où il avoit esté longuement; & les dits Angloix allez au dit lieu conduire la poudre à canon, ayans tous ceulx de la ditte armée *tout perdu & ruyné* en ses quartiers, scyé & faulché toute l'herbe des prairies, et pillé tous les villages, mys leurs chevaulx dans les églises des villages, comme à Saint-Denis-de-Serment, Thiergeville, Droictecourt, Éragny, Bezu-le-Long, Saint-Elloy, Courcelles & autres, *tellement que c'estoit horreur de veoir tel déſastre.* Les reystres, Suiſſes, et autres compaignies de ſoldatz françois, avoient à leur suitte *plus de chariotz & de charrettes qu'ilz n'eſtoient de perſonnes, toutes plaines de hardes & de butin, faisant chaſſer & marcher devant eulx toutes les vaches & moutons qu'ilz pouvoient rencontrer.*

Vingt muidz de blé baillez au Roy par les habitans de Giſors.

Grand désastre à l'entour de Giſors

(1) Il semble résulter de cette phrase que le narrateur prenait ses notes au jour le jour, sauf à rectifier ultérieurement ce qu'il apprenait par la suite être inexact. (V. plus haut, p. 56. *)

(2) « *Le 3 Juillet 1591.* » (Note sur le manuscrit.)

1591

Le fieur de Biron, & ses compaignies, eftans venus le Mercredy enfuivant (2) à Magny, ès-villages d'allentour, quelques-unes des compagnies eftoient allez, le dit jour, au village de Montagny (1) où estoit la dame de Flavacourt, mère de M. de Flavacourt, noftre bailly, la damoiselle, femme du fieur de Montagny, & autres, avec quelque quantité de foldatz qui gardoient le chafteau de Montagny; comme par femblable, les habitans de la ditte paroiffe, tant hommes, femmes & leurs enffans, s'eftoient réfugiez en plufieurs autres villages circonvoisins & leurs biens, tellement qu'il y avoit grandz moiens dans le dit lieu, d'autant que tous ceulx d'allentour y avoient mis leurs bledz, grains et tous autres meubles. Et sur ce que les foldatz s'eftoient imisérez de voulloir entrer dans le chafteau pour le piller et avoir des vivres, ilz avoient efté empéchez pour quelque temps; enfin, sur quelque parlement et amufement que faisoient les dites compagnies, auffi que l'on leur avoit remonstré: « *que le chafteau appartenoit au fieur Bailly de Gifors, qui y* » *avoit envoié de fes gens;* » néantmoins, les dictes compagnies avoient mis le feu contre la groffe tour du lieu; si bien, que la fumée entrant dans icelle, les foldatz et autres gens de dedans n'avoient plus sceu aucunement réfister.

Grandz maux et désaftre survenus au village de Montagny.

FF. LXXXXVIIe *(R°.)*

Pour raifon de quoy, les dictes compaignies avoient entré de force dedans le lieu, pillé, ravy et emporté tout ce qui y estoit; de forte que ayans mis le feu au lictz qui avoient esté mis à la montée des chambres où estoient grand nombre d'hommes, femmes, filles et petits enffans, qui crioient: *miséricorde;* il y en eut qui s'eftoient brullez et eftainctz jufques au nombre de quatorze, tant femmes que enffans, et autre grande partie qui avoient la peau toute brullée et rôtie, pour ce que, dévallans par la montée, et le feu y eftant, ilz avoient paffé par dedans, à raison qu'ilz se poulsoient l'un l'autre en dévallant, pour caufe de la fumée qui les eftoufoit.

Habitants brûlés vivants à Montagny.

Les autres, avec leurs petits enffans, s'eftoient jettez en bas; les hommes, qui se penfoient fauver, eftoient pris et liez, afin de paier rençon, *jusques aux petitz enffans;* et les femmes et filles, prifes et liées, les foldatz en avoient faict à leur vollonté;

(1) *Montagny,* village du canton de Chaumont-en-Vexin: la tour, dont il est ici parlé, fut détruite, avec le reste du château, en 1835.

1591. *Cruautés horribles*

et le lendemain, les dittes dames et damoifelles avoient esté conduictes et amenez par le fieur bailly en cette ville de Gifors, tellement que ce avoit esté *la plus grande cruauté que l'on sçauroit dire ny exprimer.* Le feu brullant encores le lendemain, et les perfonnes estans encore aux dictes chambres, cryans sans que les foldatz leur euffent donné aucun aide, ou bien peu, ayans, les dits foldatz, faict mourir plufieurs paouvres hommes qui se fauvoient; ce qui estoit advenu, pour ce que les compagnies ayans voullu loger aux hameaux proches du dict Montagny, les habitans du lieu s'eftoient tous desfuys avec leur bestial au dict chafteau de Montagny; en telle foule & preffe que aysément les foldatz eftoient par ce moien entrez illecq; ou autrement, comme l'on difoit, que les compagnies avoient demandé à loger à Montagny, et que l'on leur donnast le couvert et à boire et à manger, pour ce qu'ilz n'avoient rien trouvé aus dits hameaux; fur la refponce à eulx faicte par ceulx qui gardoient le chafteau, qu'ilz ny logeroient, alors, comme dit est, ils s'eftoient efforcez d'entrer dans le chafteau; ou bien, ce qui estoit advenu *par permiffion divine;* d'autant que les dits habitans de Montagny estoient si rogues et si hautains, à caufe de leur chafteau et du suport qu'ilz attendoient du dit fieur de Flavacourt et autres, qu'ilz se perfuadoient que l'on ne les eust osez regarder, ny affaillir, ne voulans paier aucunes tailles, ny autres chofes; comme par femblable, les ditz foldatz ou autres du parti du Roy avoient pillé et ravagé autre maifon des gentilzhommes d'allentour Magny; si bien, que *tout eftoit au pillage* à leur endroict; *encores que ceulx à qui appartenoient les dites maisons feuffent de leur party.*

Raisons supposées de ces événements.

Massacre au Château Gaillard.

Le Vendredy enfuivant, VIe jour de Juillet, au dit an mil V^c IIII^xx XI, après que le gouverneur & cappitaine du Chafteau Gaillard ou ses gens euffent, par furprise, rendu le dit chafteau au fieur de Fleury & à ses gens, qui tenoient le bourg de Lions pour la Ligue, pour voller et piller; et que le dit fieur eust le dit jour, avec quelques-uns de Gournay, paffé la première porte & grille du chafteau, jusques au nombre de vingt-cinq ou trente foldatz, & encores autant qui les fuivoient, ceulx de dedans, Canteleu (?) avoient abaiffé la grille de la porte du chafteau; à l'inftant, furieusement rué fur ceulx qui estoient jà entrez; mesmes fur ceulx qui y pensoient entrer, de forte qu'ilz en

avoient beaucoup tué à la place, quelques-uns pris à rençon, et le reste s'estoit desfuy et abſenté. 1591



Tout ainſi que les jours précédents, lors que le Roy avoit paſſé à Vernon & Andely, quelques ungs de dedans le Pont-de-l'Arche avoient vendu la place à M. le vicomte de Tavannes, ce qui ayant esté descouvert par quelques uns de Pont-de-l'Arche, & en ayans advertis le Roy, il estoit à l'inſtant allé proche du dit lieu, avec grande quantité des ſiens, pour ſurprendre le ſieur de Tavennes. Ce que ayant par luy apperceu & ses gens, ilz s'eſtoient retirez en la ville de Rouen, et le Roy et les ſiens revenus à Vernon, du dit Vernon à Dieppe, et revenu à Giſors, comme devant est dit; dont il estoit allé à Magny, et par après à Mantes, où y estoient arrivez trois ou quatre Cardinaux, Évesques, et autres gens eccléſiastiques, doctes et savans, qui y avoient tenu un concille, ou aſſemblée, du conſentement du Roy. Et ſur la diſpute & obſtination de quelques hérétiques, entre autres le ſieur Du Pleſſy, le Roy avoit déclaré qu'il entendoit vivre en sa relligion, comme il avoit tousjours faict, ne voullans empescher qu'ung chacun vesquist en sa relligion; enfin, n'avoit esté rien conclud ny arreſté; et par ainſi, s'en estoient retournez les dits Cardinaux, Évesques & autres. Le ſieur de Biron, et toutes les troupes de gens de pied, s'estoient séparez ès-villages d'allentour.

Mouvements de l'armée royale.

Aſſemblée & dispute faicte par les Catholiques contre les hérétiques à Mantes.

Le Roy avoit toujours esté dans la ville de Mantes, en laquelle l'on avoit accuſé *un cordelier du lieu,* diſant qu'il avoit entrepris de tuer le Roy; l'ayant faict venir par devant luy, et il avoit dict: « *qu'il n'avoit entrepris ceſte affaire; mais que s'il en euſt eu la* » *volonté, il l'euſt faict volontiers* ». Et ſur ce que le Roy luy avoit demandé la raiſon pourquoy, il lui avoit faict responce: « *que ce ſeroit pour mettre fin aux guerres, & mettre le peuple* » *en repos; d'autant qu'il ne tenoit qu'à luy que la Relligion* » *Catholique, Appostolique & Rommayne ne feuſt révérée en sa* » *primitive splendeur; & que la guerre que l'on faisoit contre* » *luy n'eſtoit pour autre occaſion que pour la Relligion qu'il* » *tenoit.* » Quoy ayant entendu, le Roy avoit commandé qu'il fut faict mourir.

Un Cordelier de Mantes forme le projet de tuer le Roi.

Pendant ce temps, aſſavoir le Vendredy XIIe jour du dict mois de Juillet, au dit an, le ſieur de Biron estant à Chaumont, avoit

Les dragons arrivés à Gisors.

1591

envoyé quelques compagnies de cheval, gascongnes, nommez *les dragons* (1), aux faulxbourgs de Gifors, afin, se disoient-ils, *de tenir bon* contre les courreurs et volleurs de Beauvais, Gournay & autres lieux *du parti contraire;* que les munitions, pain & farine, qui fortoient de Gifors ne feuffent pris par les dits volleurs; et avoient esté, les compagnies, en grande deftruction aux faulxbourgs jusques au lundy xve du mois de Juillet, qu'ils estoient partis.

Embuscade au Marais de Trie

Pendant lequel temps, ils avoient eu des allarmes les nuictz qu'ilz y avoient esté; et spéciallement le dit jour de lundy, sur ce que un nommé Lurcan Le Conte, mercier, porte-balle de cette ville, avec un autre homme, marchand d'Amyens, fortoient de la porte de Cappeville à l'ouverture d'icelle, sans marchandise, ayant chascun une efpée, pour aller à Chaumont; & estans *au Marais de Trye* (2), une compagnie des foldatz de Gournay estans là attendans, ils avoient demandé aux deffus ditz: « *Qui vive?* » Lesquelz avoient faict responçe: « *Vive le Roi!* » penfans que ce feuffent les ditz gascons, ilz avoient esté tout à l'instant chargez de coups, tellement que l'on les avoit tuez à la place & rapporté leurs corps dans la ville de Gifors, sans que les dits foldats gascongs y euffent sceu donner aucun remède; et à huict ou dix heures, les dits gascongs s'en eftoient allez hors des faulxbourgs, comme dit est.

M. de Mayenne à Amiens et Rouen

Cependant, le seigneur du Mayne avoit toujours esté, et ses compaignies, à Amyens & allentour, attendant, comme l'on difoit, une grande quantité d'Espagnolz, jusques au commencement de Juillet, au dit an mil v^c IIII^xx onze, qu'il estoit paffez par Gournay avec grandes troupes; et de là, estoit allé en la ville de Rouen, où il avoit esté quelque temps; et par après, il estoit retourné avec ses troupes en la ville d'Amyens et allentour d'icelle; de laquelle ville de Rouen, Beauvais, et autres, *il avoit tiré grandz deniers* pour le paiement de fon armée.

A la fin du mois de Juillet, le Roy et fon armée eftoient partis de la ville de Mantes et allez droict devant la ville de

(1) Dans la seconde moitié du XVIe siècle, on donna à des soldats qui combattaient à pied et à cheval le nom de *Dragons*, par assimilation aux monstres fantastiques du même nom, également redoutables sur terre et sur mer; l'organisation de ce corps était encore récente lors des guerres de la Ligue.

(2) *Les Marais* de Trye se trouvent à l'entrée du bourg, du côté de Chaumont.

1591

Noyon (1) qui tenoit pour l'Union au bien de la Ligue, qu'ilz avoient affiégée; et faict tirer le canon contre icelle, tellement que voullans aller à l'affault, après bresche faicte, le vi^e ou viie d'Aoust au dit an, la garnifon de dedans estoit fortie; elle avoit tellement combattu qu'il en estoit demeuré grande quantité de part & d'autre; auquel combat, le fieur viconte de Tavennes, et sa compaignie, qui avoit fuivy le fieur du Mayne, pour donner fecours au dict Noyon, avoit esté frappé d'un coup de harquebuse ou mousquet; et icelluy pris prifonnier et plufieurs de ses gens tuez à la place, ensemble quelque nombre de ceulx du Roy, & après, les deux armées estans séparées, le dit Noyon s'estoit rendu au Roy, qui s'en estoit emparé avant que le fieur du Mayne ny ses gens y euffent sceu donner aucun fecours.

Affiégement de la ville de Noyon par le Roy.

Rendition de la ville de Noyon au Roy.

Le Mardy, vingt-septiesme du mois d'Aoust, au dit an 1591, eftoit venu en cette ville de Gifors, *à une heure de nuict*, le Conte d'Effex, Angloix, accompagné de deux ou trois centz chevalliers Angloix, bien montez & armez, en bon équipaige, ayans chascuns la lance au poing. Pour raifon de quoy, les habitans de Gifors s'eftoient levez & avoient pris les armes, et faict des feuz par les rues pour esclairer : Le Roy aiant mandé à M. de Flavacourt, noftre bailly, de leur faire bonne réception. Le Mercredy au matin, le dit fieur Comte d'Effex & quelques deux centz des Angloix estoient allez trouver le Roy à Clermont; le refte estoit demeuré à aucuns des logis de la ville de Gifors, *payans leur defpence* (2) qui estoit fort petite, d'autant qu'ilz ne mangeoient que bien peu; comme de fruictz, beuvans peu de vin, avec beaucoup d'eaue; ou bien avec du lait & de la bière mellée enfemble; comme auffi ils aymoient et mangeoient force ail, avec lequel ils mettoient du beurre fondre, de la bière et du vin, et mangeoient cela en forme de potage (3) et beuvage, avec du pain froié, ce qui estoit la plus

Angloix arrivés à Gifors.

FF. CVI^e *(verso)*.

(1) Le 31 Juillet 1591, par lettres, au camp devant Noyon, Henri IV concède au capitaine Gilles Le Vaillant les dîmes de Vaudencourt et de Délincourt, appartenant « au *chapitre* de Saint-Maclou » *(sic)* (Saint-Mellon) de Pontoise. Les *Le Vaillant* étaient une des quatre familles dont les membres sont connus sous le nom de *Gentilshommes Verriers.*

(2) Cela devait paraître bien extraordinaire aux malheureux habitants de Gisors, qui avaient été jusque-là habitués à héberger des corps d'armée entiers; et cela, *gratis pro Deo !*

(3) *Potage*, ici, doit être pris dans le sens ancien : « Ce que l'on mettoit dans le pôt » — et principalement les légumes.

1591

grande defpence qu'ilz faisoient. Ils avoient esté envoiez au Roy avec autre grande quantité qui n'eftoient venus au dit Gifors; mesmes quelques pièces de canon.

Entreprife en la ville d'Amyens.

En ce mesme temps, affavoir Saint-Jehan-de-Collace, voiage que l'on faisoit coustumièrement à Amyens, où estoit détenue Madame de Longueville, il estoit entré pendant le jour grand nombre des gens du Roy en la ditte ville en forme de paouvres manouvriers ou marchandz; les uns faisant entrer vins, et au fond doubles d'iceulx panniers & autres formes de vaiffeaux, estoient des armes dedans; si bien que le dit jour saint Jehan, quelques cinq centz hommes avec quelques habitans du lieu, voullans venir au deffus de leur entreprife pour ruer fur les autres habitans de la ville, et par ainfi, furprendre les portes d'icelle, et la rendre et mettre ès-mains du Roy, avoient esté defcouverts de telle façon, que l'on en avoit mis la plus grande partie au fil de l'efpée et les autres et leurs hoftes faict mourir.

Le chafteau de Pierrefonds invefti par le Roy.

Après que le fieur Comte d'Effex avoit esté salluer le Roy, qui estoit avec fon armée proche du chafteau de Pierrefonds, lequel il avoit investy & affailly, et contre icelluy faict tirer grande quantité de coups de canon, jusques à ixc ou mil coups. Enfin, la place estant très forte, le Roy & fon armée l'avoient quicté; il estoit mort devant le dit chafteau un grand nombre de cappitaines & foldatz de l'armée royalle; icelluy Comte d'Effex s'en estoit revenu à Gifors, le Vendredy au foir, vie de Septembre; et le lendemain s'en estoit allé avec fes troupes, dès le matin, par Andely & autres lieux, ayant laiffé aux faulxbourgs de la porte de Cappeville de Gifors quelque huict-vingtz ou deux centz Angloix de pied, qui n'avoient peu fuivre le dit Conte et fes gens; lesquelz Angloix de pied esftoient revenus le même jour de Vendredy au foir, avec le Conte, de l'armée du Roy, la plus grande partie d'iceux estans mallades; lesquelz, durant le temps qu'ilz avoient esté au faulxbourg de Cappeville, avoient eu plufieurs allarmes, tant de nuict que de jour, par la garnifon de Gournay, et autres lieux s'eftans vaillamment desfendus à l'encontre de la ditte garnifon, et seullement en une nuict qu'ils avoient esté affaillis furieufement. Toutesfois, ils avoient, au moyen de leurs piques, mousquetz, arquebouzes, repoulfé la garnifon de Gournay. Journellement, les dits Angloix alloient par bandes *voller & piller les villages d'allentour cette ville de*

Angloix aux faulxbourgs de Cappeville de Gisors.

Combats nocturnes sous Gisors contre la garnison de Gournay.

1591

Venue du ſieur Maréchal de Biron à Giſors.

Gisors ; & lesquelz Angloix ne s'en feroient allez de ces faulxbourgs juſques à la départie du ſieur Mareschal de Biron, qui estoit venu en cette ville de Giſors, le Jeudi XIXe du dit mois de Septembre, avec quelques cinq centz Suiſſes. Ils s'estoient logez aux faulxbourgs de la porte de Paris, & quelques compagnies françoises des gardes du Roy aux faulxbourgs de la porte de Neaufle de Giſors, avec quelques Seigneurs et Gentilzhommes, et pluſieurs vivandières, tailleurs d'habillemens, et autres : le reste de l'armée du ſieur de Biron, avec l'artillerie, eſtoient allez à Seriffontaines, Neufmarché & autres lieux proches de la ville de Gournay, pour l'inveſtir et la bloquer. (1)

Le dit jour, au ſoir, estoit arrivé à Giſors deux cens pionniers, qui venoient de la ville de Caen ; ils s'en estoient allez avec les Suiſſes & ſoldatz qui estoient logez aux faulxbourgs de Giſors avec le ſieur de Biron, le Lundy XXIIIe du mois de Septembre, au dit lieu de Neufmarché, Seriffontaine, et autres endroiĉtz, proches du dit Gournay.

Grand feu mis aux faulxbourgs de la porte de Neaufle de Giſors.

Le ſoir du Dimanche précédent, sur les neuf heures, le feu avoit esté mis au bout des faulxbourgs de la porte de Neaufle de Giſors par un des garçons des ſoldatz des gardes du Roy qui y estoient logez, feu qui avoit brullé les maisons depuis le *Derrenier,* puis du coſté d'icelluy, juſques *aux Vignes,* estans au bout du diĉt faulxbourg du coſté *du Perellot* (2), sans que les habitans du diĉt Giſors y euſſent sceu donner aucun remedde, pour l'empeschement qui leur avoit esté donné à la ſortie de la porte de Neaufle du diĉt Giſors par les ſoldatz qui faisoient la garde aux dits faulxbourgs.

Les habitans de Giſors en armes.

Les habitans s'estans mis en armes, d'autant que l'on avoit par ſemblable crié à l'arme, penſant que ce feuſſent les ennemis qui vouluſſent ſurprendre la ville, c'est pourquoi y avoit eu grand

(1) Nous ferons remarquer que, dans les mouvements de l'armée royale, très-nettement expliqués par le *Bourgeois de Gisors,* il n'est nullement question que cette armée, *tournant Chars,* et passant par Puiseux, Boissy-l'Aillerie, Montgeroult, etc., soit venue *s'emparer* de Cormeilles-en-Vexin, où l'on a prétendu que le Roi avait pendant quelque temps séjourné, en août-septembre 1591 ; les troupes royales auraient, ajoutait-on, réuni dans les champs tant de bestiaux, amenés de Chaumont, Hénonville, etc., que le chemin de Grisy en porterait encore le nom de *Chemin des Bœufs. (Mss. de N. Vouland)* (?) — M. Le Charpentier, dans des *Recherches sur l'itinéraire de Henri IV dans le Vexin* (*Echo Pontoisien ;* 1876), a démontré l'inexactitude de ces allégations.

(2) *Preslay ;* actuellement dépendance de l'usine de Gisors.

1591

tumulte : le feu brullant tousjours jusques au lendemain au matin.

Le feu mis à Éragny.

Comme par femblable, à l'heure mesme, et le long de la nuict, le feu avoit brullé à quelques maisons du village d'Éragny (1), où il avoit esté mis par quelques foldatz y estans; de forte que *tout eftoit en perdition de tout coftez, & les biens à l'abandon & ravage des foldatz et volleurs.*

Désolation du pays

Le païs estoit bien renversé, désollé; les Suiffes & autres foldatz allans à la meffe, et les Angloix n'en voullant ouyr parler aucunement, mengeans chair tant au Vendredy qu'au Samedy, sans aucune distinction, arrachans et deffemblans les maisons pour faire feu, à caufe des nuictz qui eftoient jà froides; n'en ofans les habitans aucunement parler, de peur de plus grand inconvénient et ruyne de la ville.



e faict, l'armée du dit fieur de Biron ayant esté quelques journées ou deux proche du dit Gournay, estoit décampée & revillée, ou ayant pris trois à quatre mil Angloix qui estoient attendant dans la ville d'Arques, la ditte armée estoit revenue devant Gournay avec l'artillerie; lequel ils avoient bloqué et affiégé dès le Samedy enfuivant, vingt-huict de Septembre, au dit an mil vc IIIIxx unze. Aucune des vivandières venoit dès le dit jour, et autres enfuivants, quérir des vivres en cette ville de Gifors, et les marchands de ces vivres et munitions faisoient moudre aux moullins de Gifors les bledz qu'ils avoient affemblez de tous les villages circonvoifins de cette ville, qu'ils avoient taxez, mesme la dite ville, de quoy ils avoient faict faire du pain en grand nombre, qui avoit esté porté journellement en l'armée.

Siége & rendition de Gournay au Roy.

FF. CXIII^e *(Recto)*.

Grande sécheresse

Lors et pendant lequel affiégement, voire il y avoit un mois ou six semaines qu'il n'avoit plu; c'est pourquoy dans les foffez de Gournay, qui couftumièrement estoient plains d'eau, il n'y en avoit encores, à caufe de la grande féchereffe qu'il faisoit; ny ayans pas beaucoup d'eaue non plus dans les rivières, de forte que le dit Gournay estoit bien aisé à escallader, ou autrement prendre au jugement des perfonnes; auffi que les Angloix estans en l'armée avoient grand défir de prendre et entrer en la

(1) On sait qu'Éragny-sur-Epte eut encore un certain nombre de maisons brûlées par les armées allemandes, en octobre 1870.

1591

ville; à caufe, comme devant est dit, que les foldatz du lieu estoient venus affaillir les Angloix qui estoient logez aux faulxbourgs de la porte de Cappeville ès-jours précédents.

Ils en avoient tué & bleffé aucuns, tant aux dits faulxbourgs qu'à la rencontre qu'ilz avoient faicte fur les chemins, lors que les Angloix alloient aux villages d'allentour; mais il estoit advenu que, dès le lendemain, jour de Dimanche au foir, le temps s'estoit changé et avoit commencé à pleuvoir, ce qui avoit journellement continué; tellement, que les foffez de Gournay avoient esté toft emplis; comme par femblable, les prairies et marres d'allentour la ville s'estoient amollies & trempées de façon que tout y estoit en fange.

Pluies abondantes

Ne voulloit le fieur de La Fallaize, gouverneur de la ville, ny ses compagnons, se rendre, ny la ville pareillement qu'il tenoit; il y avoit esté mis par Monfeigneur du Mayne, lorsqu'il l'avoit réduicte à son obéïffance. Le fieur de Biron avoit faict faire un *quevallier* (1) afin d'y poser de l'artillerie pour battre la ditte ville en ruyne, ce qui avoit esté de longue façon, fi bien qu'encore qu'ilz euffent faict foffez et baricades, ceulx de la ville avoient, du chafteau qui découvroit alentour, tiré plufieurs coups d'une petite pièce de canon qu'ilz avoient; et par ce moien, ils en avoient faict mourir beaucoup de la ditte armée.

Construction d'un cavalier.

Mais toutefois, le fieur de Biron, ayant quicté à parachever le quevallier (2), ou baftion, avoit, le Dimanche VIe jour d'Octobre mil V^c IIII^xx XI, faict tirer neuf pièces d'artillerie: affavoir, fix de la France & trois des Angloix, jufques au nombre de quatre-vingtz coups, ou cent, dès six heures du matin. Et sur quelque bresche faicte à la muraille, le fieur de Fallaize & ses foldatz, mesmes les habitans de la ville, sans autrement se mettre en debvoir de souftenir l'affault; ceux qui se disoient très-forts, qui avoient pris toutes les tailles des villages d'allentour, jusques à Bezu-le-Long et autres lieux; pillé et ravagé journellement jusques aux portes de Gifors *(de quoy, ilz avoient emply leurs*

(1) *Quevallier,* cavalier; terme de fortification, en usage dans l'ancien français comme de nos jours: « Ils érigeoyent *cavaliers* ressapoyent contrescarpes........ » *(Rabelais; Pantagr. III.)*

(2) « *Le cavalier fut élevé dans un herbage, appelé* LA BRIQUETERIE, *appartenant au fieur Cordier; la principale bresche fut faicte à la tour du Colnet, & la tranchée du foffé pour aller à l'affault est encore à sec; un boulet porta dans le clocher de Noftre-Dame, & un autre ruina une voûte de cette église.* » (Note en marge sur le manuscrit original; attribuée à M. Berée.)

1591

bourses soubz le manteau d'Unyon, ou de Ligue pour la Foy Catholique), s'eſtoient tous rendus à la diſcrétion du dit ſieur de Biron.

Conditions de la capitulation.

Quoy faisant, les ſoldatz du ſieur de la Fallaize eſtoient ſortis sans armes, les uns *despouillez & deschauſſez*, les autres battus, & s'en estoient allez de telle façon à Beauvais ; le ſieur de la Fallaize, ses filz, et ceulx qui commandoient dedans la ville, furent pris priſonniers. Et par après, le ſieur de la Fallaize avoit appoinćté pour luy et ses filz par *dix mil escus*, et les autres priſonniers, par ſemblable, payé rençon, qu'ils avoient facillement payés de leur bourſe bien garnye (laquelle ils avoient, les jours précédentz, faićt porter à Beauvais). Et ainsy, le dit Gournay avoit esté réduićt à l'obéiſſance du Roy ; il y avoit esté laiſſé pour gouverneur le ſieur de Vardes, avec quelques ſoldatz françois, sans que l'on euſt autrement faićt tort aux habitans du dit lieu ; lequel avoit esté cauſe de la perdition et ruyne de ses quartiers pour le ravage que les ſoldatz de l'armée du ſieur de Biron avoient faićt et exercé, comme estant le tout à l'abandon et pillage d'iceux.

René du Bec, sieur de Vardes, gouverneur de Gournay.

Pendaison de scientifique personne Charles Broussin, se disant abbé de Bellosanne

A l'entrée duquel Gournay, avoit esté pris un Cordelier priſonnier, qui estoit dans le dit Gournay, preschant journellement et diſant pluſieurs parolles du Roy & des ſiens ; ce qui avoit esté rapporté au ſieur de Biron : c'est pourquoy, à l'entrée de la ville, comme dit est, ce Cordelier avoit esté pris et faićt mourir. (1)

Ce faićt, le ſoir du Lundy enſuivant, estoit arrivé à Giſors le ſieur de Quitry-Bertichères, avec quelques ſoldatz à cheval et autres qui s'estoient logez au Bois-Gilloul ; il estoit venu de l'armée du Roy, qui estoit en la Champagne, affin d'advertir le ſieur de Biron & ſon armée, enſemble les garniſons d'allentour,

(1) « *Ce n'eſtoit pas un Cordelier que ce preſcheur inſolent : c'eſtoit un Jaco-*
» *bin nommé le Père Brouſſin, il ſortit déguisé en ſoldat, avec le ſieur de la*
» *Falaise, et avoit pris le nom de* La Verdure. *On le fit reconnaiſtre au Maré-*
» *chal de Biron qui venoit défiler ses troupes ; il commanda qu'on l'arreſtat, et*
» *comme on lui dićt que c'eſtoit violer la convention*..................................
» *sureté aux troupes, dont eſtoit le ſieur de La Verdure ; ce Maréchal qui*.........
» *souvent respondit : « Je ne demande rien au ſieur de La Verdure ; mais si je*
» *trouve au dit lieu le Père Brouſſin, ce mauvais ſerviteur du Roy, il ſera*
» *pendu. » Il le fut une heure après ; non sans peine, car il s'eſtoit fort montré..* »

Cette note se trouve en marge, et s'étend au bas du texte, sur le manuscrit ; les points représentent les parties, ou fragments, des phrases qui ont été *rognées et coupées* lorsqu'on a *relié* les cahiers du mss. Nous attribuons cette annotation, comme la précédente, reproduite d'après le texte original, à M. Berée, président de l'Election de Gisors, et l'un des premiers propriétaires du manuscrit.

1591

d'aller trouver le Roy et ſon armée, pour donner une bataille au dict païs de Champagne, où l'on diſoit le ſieur du Mayne, le prince de Parme & leurs armées, avec eulx joinctz grand nombre d'Istalliens et de Romains, voulloient donner bataille.

Comme par ſemblable, le Vendredy enſuivant, estoit arrivé et paſſé par cette ville de Giſors le Baron de Tourcy (?), avec grande compagnie de gens à cheval, qui venoient de devers Chartres & autres lieux, et alloient, par ſemblable, trouver le Roy, mesme le ſieur de Biron et ſon armée, qui, de la ville de Gournay, s'estoit acheminée pour aller trouver le dit Seigneur Roy. Toutefois, s'estoit arreſté et avoit ſéjourné au Neufchastel (1) d'allentour d'illecq quelque temps. Pendant lequel & précédent icelluy, il s'eſtoit donné quelque charge en une rencontre du party contraire à l'autre ; en laquelle, le ſieur des Deux-Pontz avoit esté tué, et autres fort bleſſez et tuez à la place ; et au lieu d'aller par le dit ſieur de Biron trouver le Roy, *à ce que l'on diſoit*, il s'en estoit allé avec ſon armée du coſté de Dieppe ; & de là, s'estoit acheminé proche de la ville de Rouen, pour la ſurprendre ſur la vendition d'icelle, qui avoit esté faicte au dit ſieur par un des cappitaines de la ville de Rouen.

Entrepriſe du ſieur Maréchal de Biron en la ville de Rouen

Ce qui ayant esté découvert par les habitans de la ditte ville, le Mercredy xvie d'Octobre, au dit an mil vc IIIIxx xI, ils s'eſtoient donnez ſur leurs gardes, et avoient pris priſonnier le dit cappitaine ; et mesmes les deniers de la vendition qui eſtoient arrivez le même jour à la porte de la ville.

Chaſteau de Blainville aſſailly et pris par force par le dit ſieur de Biron.

Ce faict, le ſieur de Biron, ſachant que l'entrepriſe estoit descouverte, s'estoit retiré proche du chaſteau de Blainville, à trois ou quatre lieues de Rouen, appartenant au ſieur d'Allaigre, qui avoit esté pris par le ſieur de Tavannes, pour la Ligue ; lequel chaſteau il avoit aſſailly, et contre icelluy faict tirer deux cents coups de canon ou environ. Enfin, après bresche faicte, les ſoldatz de dedans, jusques à ſeize seullement, ayant ſouſtenu quelque aſſault, le chaſteau avoit esté pris par force ; et les dits ſoldatz qui ne s'estoient voullus rendre par amitié ny autrement, après avoir mis le feu aux logis du dit chaſteau, avoient esté taillez en pièces.

(1) *Neufchatel-en-Bray*, sous-préfecture de la Seine-Inférieure.

1591


la fin du mois d'Octobre, estoient arrivez à Gisors MM. Sublet (1) & Forget, accompagnez de quarante ou cinquante reystres qui venoient du costé de Mantes, pensant trouver le Roy en ses quartiers ; ils s'en estoient retournez devers Senlis.

Garnison de Pontoize ayant, de nuict, vollé et ravagé le faulbourg de la porte de Paris de Gisors.

La nuict ensuivante de leur départie, arrivèrent cinquante ou soixante chevaliers (2) de la garnison de Ponthoise aux faulxbourgs de la porte de Paris de Gisors ; ils avoient entouré le dict faulxbourg, les portes duquel estoient fermez, & pensant que les reystres estant avec les sieurs Sublet et Forget, qui y avoient couché la nuict précédente, y feussent encores, quelques uns de ces chevalliers avoient mis pied à terre et passé par la porte du faulxbourg ; où estant, avec l'aide de quelqu'un qui sçavoit les chemins & congnoissoit les habitans du faulxbourg, ils avoient burqué *(heurté)* à l'huis de celuy qui avoit les clefz de la porte ; celui-ci ayant demandé qui estoit là, les chevalliers avoient fait responce : « *que c'estoit le sieur de Charmont qui voulloit loger* » *au faulxbourg, & qu'il eust à ouvrir hastivement ; autrement,* » *qu'ilz effondroient son huis, & le tueroient.* »

Quoy ayant ouy, le dit portier, craignant la fureur des dessus dictz, pensant que ce feust le sieur de Chermont du parti du Roy, avoit ouvert son huis ; & tout à l'instant, il avoit esté saisy et lié ; et on lui avoit pris les clefz de la porte qu'il tenoit en ses mains, en jurant que s'il disoit un seul mot, ils le tueroient. Ce faict, ayant par eulx ouvert la porte, ils feroient tous entrez dans les faulxbourgs, et un chacun d'eulx ayans mis pied à terre, ils avoient *buqué aux huis* de ceulx du dit faulxbourg ; et iceux effondrez, pris & liez les personnes qu'ilz pouvoient prendre, tellement qu'ilz avoient pillé et emporté tout ce qu'ilz avoient trouvé dans les maisons ; pris hommes & chevaulx qu'ilz avoient conduictz et menez *jusques au dit Pontoise.*

Sur ce que ceulx de la garde de la ville avoient crié à haute voix : *Qui va là ?* Les soldatz avoient dit « *que c'estoit le sieur de* » *Chermont qui voulloit loger aux faulxbourgs.* » Pour raison de quoy, la ditte garde n'avoit plus rien dit ; sinon aprèz, qu'aucuns de ceulx des faulxbourgs avoient dict que l'on les pilloit et

(1) *Sublet* était seigneur de *Noyers*, village du canton de Gisors.

(2) *Chevaliers*, lisez : cavaliers ; notre auteur emploie souvent ce mot.

1591

ravageoit, cryans : *à l'aide !* Ceulx de la garde avoient tiré quelques coups de harquebouze, et sur ce, cryé : *à l'arme !*

Habitants de Gisors emmenés prisonniers à Pontoise.

Lors, les habitans de Gifors avoient pris leurs armes et eftoient fortis aux dits faulxbourgs, après avoir faict ouverture de la porte ; mais les habitans y avoient esté trop tard, pour ce que les foldatz estoient jà partis, avec quantité de chevaulx et d'hommes du faulxbourg qu'ilz avoient emmenez.

Meffieurs les Duc de Montpenfier & Conte de St-Pol arrivez à Gifors.

Comme par femblable, le Vendredy huictiesme jour de Novembre, au dit an, eftoient arrivez à Gifors Monfeigneur le Duc de Montpensier et Monfeigneur le Comte de Saint-Pol, avec quatre à cinq centz chevalliers ; ils avoient logé au dict Gifors, et faulxbourg de Paris.

Le lendemain matin, ils s'en eftoient allez ; le Conte de Saint-Pol estoit demeuré à Gifors, et il y avoit resté jusques à la fin du mois.

Le Jeudy enfuivant eftoit, par femblable, venu à Gifors M. le Conte de Soiffons, qui y avoit seullement disné, avec quelques cinquante chevalliers, le refte de ses compagnies estans demeurez à Magny ès-environs, *ruynans tout ce qu'ilz trouvoient.*

Le lundy précédent, unziesme jour du dit mois de Novembre 1591, le fieur Maréchal de Biron & fon armée avoient approché des faulxbourgs de la ville de Rouen pour l'inveftir ; pour raison de quoy, il estoit forty une grande compaignie de foldatz de la ditte ville, tant de pied que de cheval ; ils avoient tellement combatu, qu'il en estoit demeuré à la place, de cofté et d'autre, plus de cinq centz hommes. Toutefois, depuis ce temps, la ville de Rouen avoit esté bloquée et inveftie, et on avoit faict aproches contre icelle ; le mont de Ste-Catherine tiroit journellement ; et on faisoit forties, ceulx de la ville et du mont Ste-Catherine, fur ceulx de l'armée du Roy ; lequel y estoit arrivé, & le refte de son armée, à la fin du mois de Novembre (1). Comme par femblable, le dit fieur Comte de Saint-Pol y estoit allé.

La ville de Rouen bloquée et investie par l'armée du Roy.

Auquel temps, Monfeigneur le Duc du Mayne, avec cinq à six centz chevalliers, estoit arrivé en la ville de Paris : il y avoit esté jusques à la my-décembre, et s'en estoit retourné recevoir le prince de Palme, et grande armée, entrant dans le païs.

(1) Le 26 novembre 1591, Henri IV écrit au duc de Nevers qu'il a donné l'ordre « *de faire porter une certaine quantité de sel à Gournay ; il désire qu'il lui en soit rendu compte.* »

1591

En laquelle ville de Paris, l'on avoit faict mourir Monfeigneur le Préfident Briffon & *autres braves & fçavans perfonnages, pour ce que l'on avoit* defcouvert quelque *trahifon.* (1)

Venue & arrivée du Roy à Gifors.

Le Vendredy, vingtiesme jour du mois de Décembre, au dit an, veille Saint Thomas, le Roy eftoit arrivé à Gifors, à deux heures de rellevée, avec grande quantité de chevalliers, accompagné de Monfeigneur le Conte de Saint-Pol, le fieur de Givry, & plufieurs autres grandz feigneurs & foldatz.

Le fieur de Flavacourt, bailly et cappitaine de la ville et chafteau de Gifors, dépposé par le Roy.

Le fieur Conte de Saint-Pol, fieur Dallaigre & autres, posez gouverneurs en la ville et chafteau de Gisors.

Ayant logé dans le bourg de Gisors, & aux faulxbourgs, une heure ou deux aprèz la venue du Roy, il eftoit entré au chafteau de Gifors, avec luy, le fire de Flavacourt, bailly et cappitaine de la ville et chafteau du dit lieu, & autre grand nombre de feigneurs et foldatz ayans leurs armes. Où eftant, et ayant veu les fortifications du lieu, il avoit faict sortir les foldatz du fieur de Flavacourt qui y eftoient, tous, chacun la harquebouze en main, & la mefche allumée; et en lieux d'iceux il y en avoit posé d'autres; et pour chefz et gouverneurs, le fieur Conte de Saint-Pol, & les fieurs de Buhy, d'Allaigre, de Chermont, avec leurs compagnies; & aux faulx (*sic*) de la porte de Paris, le cappitaine Angevyn et sa compaignie.

Ayant dict au fieur de Flavacourt, qu'il le récompenseroit en autres choses, & que trois mois après, il le remettroit et poseroit en fon gouvernement du chafteau; lesquels gouverneurs et garnifons, le Roy avoit laiffé et posé au dit Gifors; d'autant qu'il avoit entendu que le fieur du Mayne, & Prince de Parme & leurs armées, venoient par deçà, luy ayant efté rapporté : « *Que* » *aucuns foldats du fieur de Montagny, frère du fieur de Flavacourt, pour la Ligue, venoient, & eftoient venus, jusques aux* » *portes de la ville, sans aucun contredit.* » Et auffi : « *Qu'il* » *avoit entendu par quelques uns, que ayant efté pris par quel-* » *ques foldatz* (ceux) *qui volloient journellement jusques aux* » *faulxbourgs du dit Gifors, le fieur de Flavacourt les avoit* » *laiffez fortir, & donné le congé.* »

Le Roy s'en eftoit retourné le Dimanche enfuivant vers

(1) L'exécution de Brisson, de Choulier et de Tardif avait eu lieu le 16 novembre; notre chroniqueur se fait l'écho de ce qu'il avoit entendu dire sur la prétendue cause de ces assassinats politiques.

Hiliers (1), après midy, XXIIe du mois de Décembre, au dit an (2); il avoit efté coucher à Gournay, avec ses troupes, lefquelles, ou partie d'icelles, il avoit laiffé à Gournay, avec le fieur de Vardes, pour empefcher de ce cofté, le paffage de l'armée du fieur du Mayne; tellement que le fieur de Flavacourt avoit efté *en grande fafcherie*, hors du dit chafteau (3). 1591

Comme par femblable, les habitans de Gifors avoient efté en grande perturbation de leurs biens & moiens pour la nourriture des garnifons, craignans journellement la venue de l'armée du fieur du Mayne.

Le foir de la venue de laquelle garnifon à Gifors, le feu avoit pris en un corps de logis, appartenant à Jehan le Fèvre Foullon, affis à la rue de Paris, derrière le corps de logis de devant; & par après, en une grange toute proche, appartenant à Jehan Pollot, plaine de blé à battre, & à plufieurs autres petites eftables, de façon que le feu avoit efté si grand, que l'on pensoit que toute la rue deuft eftre brullée; ce qui avoit ceffé la nuict mesme à l'aide de tous les habitans qui y avoient travaillé en grande dilligence.

Feu à Gifors et les habitans en grand travail & perplexité.

(1) C'est probablement de *Thilliers-en-Vexin* (canton d'Etrépagny) qu'il s'agit. Il n'existe dans l'Eure d'autre pays de ce nom que *Illiers-l'Evêque* (arrondissement d'Evreux, canton de Nonancourt), auquel ne peut se rapporter le passage ci-dessus.

(2) Le 19 décembre (1591), le Roi écrit, d'Etrépagny, au duc de Nevers: « Il me » semble que de votre part vous devez incontinent vous loger entre Neufchatel et » Gournay, tirant vers Granvillers et Formerie, pour *manger* (sic) *le pays de mes* » *ennemys*, lesquels s'approchans, vous pourrez vous retirer, à la faveur de l'une » des dites villes; et j'iray à vous avec toute ma cavallerie françoise; si nos ennemis » s'avancent, vous pouvez venir devers Gisors, suivant ce que je vous ay escript » cy devant. » *(Correspondance de Henri IV)*.

(3) Le sieur de Flavacourt ne se tint pas pour battu; il plaida pour rentrer dans sa place; l'instance dura des années, et importuna le Roi à un tel point, que, dans une lettre (sans date, mais qu'on suppose être de 1602), Henri IV écrivit, de Verneuil, à M. de Bellièvre, chancelier de France, la lettre suivante, qui complète le récit de ces démêlés assez curieux, et indique quelle fut la suite de cette affaire :

« Monsr le Chancelier, sur la plainte que le fieur de Hédouville que j'avois cy » devant, et pendant les derniers troubles, mis dans le chafteau de Gisors pour y » commander pour mon fervice, me fait : que, depuis peu, le fieur de Flavacourt, » ayant obtenu arrêt de mon Conseil par lequel il est ordonné: *qu'il sera remis* » *audict chafteau pour y commander*, comme il faisoit auparavant que j'euffe » mis dans icelui le fieur de Hédouville, il auroit *exécuté son arreft de force*, » chose de mauvaise conséquence; & oultre ce, qu'il a été condamné en 500 escus » de despens envers le dict Flavacourt; je vous ay bien voulu faire ce mot, pour » vous prier de faire rendre bonne et briefve justice au dict Hédouville, fur ce que, » *par force*, le fieur de Flavacourt s'est remis dans le dict chafteau de Gisors. Et » par même moïen, d'aviser à la dicte condamnation de despens; et de *mettre fin* » à cefte affaire, *de sorte que je n'en aye plus aucune plainte*. Et sur ce, je prie » Dieu qu'il vous ayt, M. le Chancelier, en sa saincte & digne garde. Ce 8e Septem- » bre, à Verneuil; *Signé :* HENRY. »

(L'original autographe de cette lettre est conservé à la Bibliothèque Impériale de St-Pétersbourg). Ce document est très-intéressant pour l'histoire de Gisors.

1592

FF. CXXVII^e (*Recto*).

Le Roy venu à Gifors.


Le XIe jour de Janvier mil V^c IIII^xx douze, le Roy eftoit venu au dict Gifors (1); pour raifon de quoy, les garnifons de la ville eftoient parties, comme les fieurs de Bohion, de Chermont & autres, aux logis defquels s'eftoient logez ceux qui eftoient venus avec le Roy; la plus grande partie des habitans de Gifors avoient faict sortir leurs meubles précédent le dit jour; & iceux faictz porter à Dangu, Hallaincourt, Neaufle & autres endroictz, de peur de *l'ennemy du parti contraire* (sic), que l'on difoit être proche de Beauvais. Les habitans de Gisors avoient efté tellement déconfortez & defcouragez, joinctz les charges et oppreffions que leur faifoit le fieur Marquis d'Allaigre, gouverneur de la ville & chafteau, qu'ils penfoient avoir tout perdu ; le peuple eftoit tellement épouvanté de tous coftés, *que l'on pouvoit préfager une totalle perte & ruyne de tout le monde.*

Armée du Roy devant la ville de Rouen.

Le Roy, ayant logé à fon logis couftumyer, avoit laiffé son armée de gens de pied, avec le fieur Maréchal de Biron, devant la ville de Rouen commandée par le fieur de Villars; en laquelle ils eftoient tous les jours à la guerre, à caufe des forties qu'ils faisoient tantoft; le vieil fort de la ville avoit efté gaigné par le Roy, tout auffi toft repris par ceulx de la ville, en grand nombre, jusques à quinze ou vingt mil hommes portans armes, le tout

(1) Ce séjour du Roi à Gisors, en Janvier 1592, mérite une attention particulière; les événements militaires présentent à ce moment une certaine gravité. Le 3 Janvier, le Roi écrit à M. du Plessis (Mornay) : il est incertain de la route que suivront les Ligueurs pour attaquer le Pollet, soit par Abbeville, soit par Beauvais; de ce côté, lui dit-il (Gisors), « je pourray leur donner plus d'empeschement par le moyen » des villes de Gisors, Gournay et aultres que je tiens, et de l'avantage qui se peut » prendre pour deffendre le paffage des rivières et des forêts qui y sont... depuis » l'ordre que j'ay mis audict Gisors.... etc. »

Ce qui vient encore confirmer l'exactitude des faits allégués par le *Journal du Bourgeois de Gisors,* c'est une autre lettre du Roi, datée de Rouen du 9 Janvier et adressée au duc de Nevers. Les Ligueurs sont alors près de Beauvais. Henri IV s'exprime ainsi :

« Je suis résolu d'aller *demain* à Gifors (10 Janvier) pour y affembler mes forces, » ET Y DRESSER LA TESTE DE MON ARMÉE.... Je désirerais infiniment que votre santé » vous pût permettre de venir audit Gifors.... pour avoir votre avis *aux occafions* » *qui se préfenteront journellement.* »

Le 15 janvier, le Roi écrit de Gisors au même duc de Nevers pour lui donner des nouvelles du siége. Il lui annonce que le jour même, 15, Laverdin passe à Vernon avec ses troupes. « Je vais ce soir loger à Gournay », *où il attend le duc.* (*Original : Bibl. Nationale, fonds Béthune.*)

La capitale du Vexin Normand est encore considérée ici par le Roi comme un point stratégique important; il en fait le lieu de réunion de ses armées, contre les forces des ducs de Mayenne et de Parme; les détails, précis et quelquefois minutieux, donnés par notre chroniqueur, sur ces événements, sont donc confirmés et corroborés par des documents officiels, ce qui donne à ce manuscrit un caractère indéniable d'authenticité, et un grand intérêt historique.

avec grande éfufion de sang; d'autant que journellement, & le plus fouvent, ceulx de la ville et du Mont Sainte-Catherine, tiroient & faisoient jouer le canon ; le fieur de Biron avoit esté bleffé par la main d'un coup de mousquet ou harquebouze. Lors de l'arrivée du Roy, le dict jour de Samedy, à Gifors, eftoient partis de la ditte ville trente pionniers qui avoient esté faictz, & habillez de bure ; ils avoient esté conduictz devant la ville de Rouen ; le Roy avoit feullement admené avec luy quelque nombre de chevalliers, grand nombre de reystres, et plufieurs autres compagnies, estant de tous coftez pour garder les paffages au party contraire ; fi bien, que aprez la départie du Roy, il estoit paffé journellement par cette ville de Gifors & autres endroictz grande quantité de foldatz à cheval, avec plufieurs feigneurs. 1592

Comme par femblable, Monfeigneur le Duc de Nevers (1), qui s'en estoit allé avec grand nombre de gens devers Mantes et ès-environs ; et estoit revenu par la ville de Gifors, en laquelle il n'avoit logé ; ains paffé outre et allé droict à Thurgeville, et ses compagnies en grande multitude ès-villages d'allentour. Le lendemain, eftoit allé trouver le Roy et son armée à Gournay et ès-environs, tirans du cofté du Grand-Champ, au lieu nommé la *Haulte-Espine*, où l'on difoit illecq avoir esté recongnu le champ de bataille ; estant demeuré seullement en cette ville, après la départie de Monfeigneur le Conte de Saint-Pol et de plufieurs autres, le fieur Dallaigre, commandeur en la ville & chafteau de Gifors, avec quatrevingtz ou cent foldatz au dict chafteau et en la ville.

Sortie d'Amyens par Mme la duchesse de Longueville et ses filles.

Madame la Ducheffe de Longueville fortit avec ses filles et ses gens de la ville d'Amyens où elle avoit esté en grand tourment détenue, depuis et devant la mort des fieurs de Guyfe, jusques au Mercredy cinquiesme jour de Février (2) mil v^c IIII^xx douze, qu'elle eftoit avec ses filles revenue *à fon chafteau de Trye* (3), où bonne partie des habitans du dict Gifors eftoient allez la veoir

(1) Ls de Gonzague, duc de Nevers, auteur des *Mémoires* qui portent ce nom.

(2) Le 7 février, le Roi fut légèrement blessé dans un combat.

(3) Ce château, ou plutôt cette forteresse, de Trie a subi, avec les siècles, de nombreuses modifications. Adrienne d'Estouteville en fit, vers l'an 1520, une résidence de plaisance, rendant désormais impossible la défense de cette place. L'enceinte qui entourait le bourg ne fut plus entretenue et tomba vite en ruine. Le château proprement dit était composé de trois tours principales, reliées entre elles par des corps de logis ; une de ces tours subsiste encore entièrement ; des autres, il ne reste que les caves et la hauteur d'un étage en ruines. La porte d'entrée était défendue par deux autres tours plus petites que les précédentes. Ce château fut

1592

et saluer ; laquelle ſortie avoit esté faicte, fors à ce que l'on diſoit, par Monſeigneur du Mayne & le ſieur de Guyſe ; néantmoins que les ſoldatz et habitans de la ville d'Amyens n'en feuſſent pas beaucoup contents, et ce, au moien de *ſoixante-quinze mil eſcus* que la dite dame avoit paiez de rançon.

Prife de Neufchatel par le Prince de Palme.

Le Roy & son armée avoit tousjours esté en tous ses quartiers, comme à Neufchatel, Aumalle, Blangy, Œu, Gamaches et autres lieux ; laquelle ville de Neufchatel, le prince de Palme, et son armée, avoit priſe par force d'armes, encores que le Roy en fût aſſez proche. Icelluy prince de Palme et son armée, jusques à vingt-cinq mil hommes et plus, à ce que l'on disoit, alloit et venoit pour venir donner ſecours à la ville de Rouen, et ſaire lever le ſiége estant devant icelle ; encores que le Roy feust ès-lieux deſſus dits et mentionnez, attendant journellement le combat ; ce que le dit prince de Palme, le ſieur du Mayne, et leurs armées, n'avoient voullu faire ny accorder, ains tousjours paſſé outre, sans aucun contredit et empeschement (ou bien peu) ; s'eſtans seulement quelques journez escarmouchez à quelques rencontres que faisoient les deux armées ; n'eſtans tous les jours qu'à deux ou trois lieues l'un de l'autre.

Soldatz entrez dans Rouen pour ſon ſecours.

Lors desquelz combatz, ou pendant ce temps, ſeroient entrez dans la ville de Rouen quatre ou cinq centz ſoldatz pour le ſecours et rafreschiſſement de ceulx qui eſtoient dans icelle, ayans par pluſieurs journées faict des ſorties sur les gens du Roy, eſtans devant la ville, et conduictz par les ſieurs Maréchal et Baron de Biron, tellement qu'ilz en avoient desfaict beaucoup.

Sortie des garnisons et ſoldatz de la ville de Rouen, et de l'armée du Roy.

Et spéciallement, le Mercredy, quatriesme jour de mars, au dit an mil vc IIIIxx douze, ilz avoient faict une ſortie dès le matin, de telle furie, qu'ilz avoient tuez tous ceulx qui eſtoient aux tranchées, & ceulx qu'ilz rencontroient, ayans pris deux ou trois pièces d'artillerie, qu'ilz avoient conduictes dans la ville, et encloué ; et faict cheoir dans les dittes tranchées deux ou trois autres pièces ; mesmes ils avoient mis le feu aux pouldres qui eſtoient illecq, avec feu d'artifice, qu'ilz avoient porté et jetté ; y ayant eu en ce jour la grande éfuſion de sang jusques à huict ou neuf centz personnes de tuez de coſté et d'autre.

---

détruit en 1796, moins la tour dont nous venons de parler ; elle fut habitée par J.-J. Rousseau.

(*Histoire* [*manuscrite*] *de Trie-Château*, par Alfred Fitan.)

1592

Quelque temps après (comme à la my-mars), l'armée du Prince de Palme, eſtant tout proche de Gournay et ès-environs, s'eſtoit retirée devers la ville d'Amyens et autres lieux ; et ſpéciallement ils estoient allez devant la ville de Rue pour l'avoir & la mettre en leur obéiſſance, d'autant qu'elle estoit cauſe d'empescher les vivres ; joinctz qu'ils attendoient encores d'autre ſecours de l'Evesque de Liége, qui admenoit de grandes troupes, jusques à huict ou dix mil hommes (comme sera dict cy après). Et le Roy et son armée estoit retourné à Dernetail, et au ſiége de la ville de Rouen, où l'on s'escarmouchoit fort ſouvent, à cauſe des ſorties que faisoient ceulx de la ville.

Siége de Rue.

Ayant, le Roy, renvoié la plus grande partie des Seigneurs avec leurs compagnies *se rafraiſchir en leurs logis.* Le Dimanche, cinquiesme jour d'Avril, au dit an mil vc IIIIxx douze, le dit Roy eſtoit paſſé par cette ville de Giſors, dès huict heures du matin, avec cent ou ſix vingt chevalliers ; et il estoit allé à Trye (1) sans s'arreſter à Giſors ; il avoit trouvé (à Trye) Madame de Longueville, Monſeigneur le Conte de Saint-Pol & ses sœurs ; et après avoir disné, ils avoient *couru la bague* (2) en la compaignie des ſieurs Baron de Biron, M. Le Grand, le ſieur d'Allaigre (noſtre gouverneur), et pluſieurs autres Seigneurs ; & après avoir couru, et pris du vin dans le jardin (3), le Roy eſtoit monté à cheval, et toute sa compaignie, et estoit allé coucher à Magny.

Réception du roi Henri IV au château de Trie

Le bruict estoit qu'il alloit en la ville de Pontoiſe, que l'on luy voulloit rendre ; ceci à cauſe que le Samedy, jour précédent, le ſieur de Hallaincourt-le-Jeune, gouverneur de la ditte ville, eſtoit venu au dit lieu de Trye, où il avoit disné, et par après couru la bague ; pluſieurs habitans de Giſors y avoient esté, et le lendemain auſſi ; on diſoit qu'il venoit de la part de Monſeigneur de Guyse pour avoir une des filles de MADAME (4), &

M. d'Alincourt, gouverneur de Pontoise, court la bague à Trye-Château.

(1) Nous ferons remarquer que, dans le manuscrit, ce nom est écrit : tantôt *Trie,* tantôt *Trye;* ce nom semble encore de nos jours s'écrire facultativement de l'une ou l'autre manière.

(2) Le jeu de Bague était encore fort en honneur à cette époque : « On faisoit », dit Brantôme, « trois courses pour la Bague, et une quatriesme pour les dames ». On retrouve le jeu de Bague dans les *carrousels* du XVIIe siècle.

(3) Le *jardin* du château de Trie n'était autre que le parc actuel, moins les dispositions intérieures. Il affecte la forme d'un vaste carré, entouré de murs.

(4) Ce projet de mariage, s'il fut conçu, n'eut pas de suite : d'Alincourt, veuf en premières noces de Marguerite de Mandelot (enterrée aux Cordeliers de Pontoise), se remaria avec Jacqueline du Harlay. C'est de cette union que naquit, *à Pontoise,* le 17 octobre 1598, N. DE NEUFVILLE DUC DE VILLEROY. (V. *La Ligue à Pontoise et dans le Vexin Français*).

1592 pour traicter la paix ; & ayant couché au dit lieu, il s'en eftoit retourné dès le lendemain matin, premier que le Roy y fût arrivé.

Le Roy à Méru.

Toutefois, le dit Seigneur Roy n'eftoit allé jufques à Pontoize ; mais le lendemain matin, il estoit allé à Méru, avec plufieurs autres compagnies, qui eftoient paffez le jour de Dimanche (lorsqu'il couroit la bague), par Saint-Cler, et ès-environs ; afin, à ce que l'on difoit, de lever deffus quelques compagnies du party contraire, qui debvoient paffer par illecq, ce qu'il n'avoit faict, d'autant que la ditte entreprife avoit esté defcouverte.

Venue du Roy à Gifors.

Pour raifon de quoy, le Roy & ses troupes eftoient revenus à Gifors et ès-environs, où il avoit couché à fon logis ordinaire, jufques au Jeudy IX[e] du mois d'Avril, qu'il s'en eftoit retourné à Dernetal, ayant couché à Chartres. Lors de sa départie, et précédent icelle, estoit arrivé le Gouverneur de la ville de Paris & le filz du fieur de La Châtre, du cofté de la Ligue, qui eftoient venus afin de traicter la paix avec le Roy ; ayant envoié le jour précédent une de fes trompettes, avec fon paffeport, en la ville de Beauvais, quérir le Seigneur de Guyfe, afin de venir en affeurance jufque en la maifon de MADAME (1), aux fins de la ditte paix & traicter alliance en la dicte maison, ce qu'il n'avoit faict, ains envoié le dit Gouverneur de Paris & autres, qui s'en eftoient retournez en la ville de Beauvais.

Requefte des habitans de Gifors.

Lors du département du Roy, les habitans de cette ville de Gifors luy avoient préfenté une requefte aux fins de leur foullagement des charges & grandes pénurryes que leur faisoit, tant en deniers qu'en leurs corps, le fieur d'Allaigre, noftre Gouverneur.

FF. CXXXVI[e] *(Recto)*

Le Roy les avoit renvoiez au dit lieu de Dernetal pour y respondre et leur donner soulagement, lorsqu'il y feroit arrivé ; d'autant qu'il avoit dict que fon Conseil y eftoit ; il avoit faict faire le presche au dict Gifors, comme aux autres voiages qu'il y eftoit venu (et ce soubz le prétexte du traictement de la paix).

Et le Roy n'y penfant, ou autrement, le Prince de Palme, les

(1) On pourrait croire qu'il s'agit ici de la princesse Catherine d'Albret, sœur du Roi, connue sous le nom de *Madame ;* toutefois, il semble que le chroniqueur a voulu faire allusion au château de Trie (de M[me] de Longueville), « en lequel », après les visites qui y avaient été faites précédemment, on eût parfaitement pu avoir l'intention de traiter de la paix. (Voir la page précédente, ligne 30[e].)

ſieurs du Maine et de Guyſe, et leurs armées, avoient marché en grande dilligence en la compaignie de l'Evesque de Liége qui avoit admené avec luy ung grand nombre de gens d'armes, tant de cheval que de pied, tellement que l'on avoit entendu tout à coup que leurs armées eſtoient proches de la ville de Dieppe, & par après estoient allez droict à Dernetal, le xxi[e] jour d'Avril mil v[c] iiii[xx] douze ; de telle ſorte qu'ilz avoient faict lever le ſiége de devant la ville de Rouen, en laquelle le mesme jour, le ſieur du Mayne & autres eſtoient entrez, comme ils l'avoient promis et mandé à ceulx de la ditte ville, que le xxii[e] d'Avril ils viendroient à leur ſecours ; lesquelz avoient souffert beaucoup, tant en leurs corps que perte de biens, pour raiſon des vivres et victuailles qui leur défailloient, estans journellement en armes pour leur deffense & garde de la ville. 1592

Siége de l'armée du Roy faict lever de devant la ville de Rouen par l'armée contre.

Les vivres y eſtoient bien rares et chers ; cy, comme le vin qui leur couſtoit juſques à cinquante, lx, lxx, iiii[xx], et cent escus le muyd ; le muyd de cidre xx et xxx[l], et plus, ayans aucuns mangé les chevaulx pour ce qu'ils n'avoient plus de vivres pour les dits chevaulx ; et, comme dit est, *ſouffert beaucoup de travaux que l'on ne peult exprimer.*

Charté de vivres à Rouen.

Le Roy & ſon armée s'eſtoit retiré à Blainville et ès-environs ; auquel lieu, toutes les garniſons des villes tenans pour le Roy y eſtoient allez. Comme par ſemblable, Monſeigneur le Duc de Longueville qui, les jours précédents, s'en eſtoit retourné à ſon gouvernement de Picardie, estoit retourné avec ses compagnies trouver le Roy ; mesmes Monſeigneur le Conte de Saint-Pol, le ſieur d'Allaigre & leurs gens y eſtoient allez et partis de cette ville, le Mercredy xxii[e] du mois d'Avril, ayans seullement laiſſé au chaſteau de Giſors le ſieur de Tourville, cappitaine, avec quelques quarante ou cinquante ſoldatz pour la garde d'icelluy ; et après que les dits ſieurs du Mayne et prince de Palme avoient eu pris Caudebec, et qu'ilz y avoient esté quelque temps, ilz s'en eſtoient allez avec leurs armées au Neufbourg (1), lequel ilz avoient pris, et tout pillé, ravy et emporté ce qui y estoit, qu'ilz avoient faict conduire & mener à Rouen ; et par après, mis le feu au dit Neufbourg ; et ayans paſſé la rivière, ils avoient esté

Le Roy & ſon armée retirez à Blainville & ès-environs.

Coſtebecq & le Neufbourg pris par les ſieurs du Mayne & Prince de Palme.

(1) *Neubourg*, chef-lieu de canton du département de l'Eure.

1592

Coftebecq repris par le Roy.

droict ès-environs de Paris, n'ayans voullu, comme dit est, donner aucune bataille.

Le Roy & fa cavallerie, après avoir repris le dit Cautebecq, eftoit venu à Vernon, Mantes, et par après à Buhy, le Mercredy xxe jour de May, où il avoit esté le long du jour ; le fieur d'O (1), avec ses troupes, eftoit venu à Gifors, le dit jour, où il avoit seullement disné ; & par aprez, s'en eftoit retourné trouver le Roy ; tellement que tous ses quartiers d'allentour eftoient plains de gens d'armes, *mengeans & ruynans tout ce qui y eftoit.*

Deniers envoiez au Roy par la Royne d'Angleterre

Le dit fieur d'O *faisoit conduire dans deux charrettes cent cinquante mil efcus,* ou autre grande fomme de deniers, à ce que l'on difoit, qu'il avoit revenuz de la Royne d'Angleterre, qu'elle envoioit au Roy pour la folde & paiement de fon armée.

Le dit jour de Mercredy, eftoit arrivé le Maréchal d'Aumont, à dix heures du foir ; il avoit couché à Gifors avec ses gens. Le lendemain, Monfeigneur le Duc de Longueville eftoit paffé par cette ville avec ses gens, et allé droict à Trie ; et ses compagnies ès-environs, et de là, en fon gouvernement de Picardie.

Grandes compagnies paffez par Gifors & ès-environs.

Le Samedy, vingt-troifiesme du mois de May, Monfeigneur le Maréchal de Biron & autres grandz Seigneurs, eftoient arrivez à Gifors : ils y avoient couché, ayant laiffé leur armée de gens de pied, Reyftres, Suiffes et autres, avec l'artillerie à Eftrepagny et ès-environs ; le Roy estoit demeuré les dits jours à Marines, et ès-environs, et de là estoit allé en Picardie ; il avoit, le jour précédent, faict demander aux habitans de Gifors *trente mil pains :* de quoy ils avoient livré *vingt mil;* les dites compagnies ayant esté à Gifors jufques au Mardy xxvie du dit mois, elles s'en eftoient allez affiéger Le Neufchatel, qui avoit esté réduict en l'obéiffance de l'Efpagnol, lorsqu'ilz eftoient paffez par illecq, allans à Rouen, comme devant est dict.

Le Roi à Marines et environs.

Vingt mil pains livrez au Roy par les habitans de Gifors.



Durant lequel temps, que le fieur de Biron eftoit à Gifors (2), y eftoient arrivez Monfeigneur le Duc de Bouillon, le fieur d'O, et autres Seigneurs. Y eftoit arrivé auffi le fieur de Hallaincourt, père du Gouverneur de Pontoife pour la Ligue, ayant paffeport du Roy affin de traicter

(1) Le marquis François d'O, gouverneur de l'Ile-de-France pour le Roi.

(2) « Le samedy, 6e juin au dit an, le Roi arriva en cette ville (Senlis) ayant laissé » son armée vers la ville de Gisors, et ès-environs d'icelle, pour se rafraischir. » (*Journal de Vaultier,* 1592, p. 258.)

de la paix (1) ; il s'en eftoit retourné, lors du partement du fieur de Biron, en la ville de Pontoife ; et de là avoit esté trouver l'armée du Prince de Palme et du fieur du Mayne, pour leur rendre responce de ce qui avoit esté faict touchant la ditte paix. 1592

Et le Mardy, xvie de Juin, au dit an, le Roy, avec fon armée, arriva à Gifors, accompagné des Ducz de Longueville, de Bouillon, Maréchal de Biron, qui avoit laiffé fon armée et fon artillerie à Chaumont & ès-environs, Monfeigneur le Chancellier, M. le Tréforier de l'efpargne, & plufieurs autres Seigneurs ; comme par femblable, le lendemain, y eftoit arrivé Monfeigneur le Cardinal de Bourbon, de l'âge de vingt-cinq ans, pofé aux dits Eftats, par fuite du décès advenu depuis naguères au feu fieur Cardinal de Bourbon, fon oncle, et avec luy, grandes troupes, et mesmes Madame de Bourbon, avec Madame la Ducheffe de Longueville, Monfeigneur le Conte de Saint-Pol, et autres Princes et Seigneurs, qui avoient efté tous au dit Gifors, jufques au Samedy enfuivant, xxe du dit mois.

Le Roy arrivé à Gifors avec fon armée, avec Princes et Seigneurs pour traitter la paix

Ayant traité de la paix, le fieur Cardinal de Bourbon, la dame de Bourbon, et leur train, s'en eftoient retournez à Mantes ; le Roy & toute fon armée eftoient allez coucher à Méru & ès-environs ; et de là, à Saint-Denis en France ; à l'entour d'illecq, l'on difoit qu'ilz alloient parachever la paix, ou bien (à ce que l'on pouvoit juger) pour entrer par furprise ou autrement dans la ville de Paris, ce qui avoit esté découvert, parce que l'on avoit trouvé grande quantité de gens pour le Roy tous armez en des cans, afin que lorsqu'il viendroit à la porte de la ville, ils se ruaffent fur ceulx qui se préfenteroient de la ditte ville ; cependant que le Roy & fon armée entreroient par deffus la muraille, ou autrement ; et ce, la nuict d'entre le Mardy et Mercredy x^e du dit mois de Juin, au dit an.

Le Roy, accompagné de quatre centz chevalliers et cinq ou fix centz harquebouziers à pied, eftoit incontinent parti de Melun & venu, *à une heure de nuict*, tout proche des murailles de la ville de Beauvais, avec plufieurs pétardz pour attacher aux portes & une grande quantité d'efchelles pour efcallader les murailles de la ville, avec un pont de cordes qui

Entreprife & furprise descouverte, en la ville de Beauvais, de la prise qui se vouloit faire d'icelle par le Roy.

(1) *M. de Villeroy.* Pour l'histoire des négociations relatives à la trève, *dite du Vexin,* qui fut conclue un peu plus tard, voir *La Ligue à Pontoise et dans le Vexin Français* (Ch. X et suivants).

1592 avoit efté mis pour paffer la rivière, soubz la vendition, que quelques foldatz & autres avoient faicte au Roy de la ditte ville ; ce qui ayant efté defcouvert par les habitans d'icelle ; ceux-ci avoient faict tellement leur debvoir, que toute la muraille eftoit bordée, attendant le Roy & ses gens.

Ceux-ci, eftans le long de la muraille, et penfans parler à la fentinelle (qui estoit de la vendition), avoient jugé qu'ils eftoient defcouvertz ; d'autant que ceulx de dedans n'avoient rien dict ; finon, que fur ce qu'il y avoit eu quelque eschallat rompu qui avoit faict du bruict, il y en avoit eu un qui avoit demandé : « *Qui » va là ?* » difans : « *A moy, compagnons ! que l'on borde la » muraille !* » sans crier : « *A l'arme !* » encores que une heure précédent, ilz entendoient le grand bruict et les henniffements que faisoient les chevaulx, que le Roy et sa compaignie avoient laiffez à une lieue de Beauvais ; ils s'eftoient tous armez, et mis à pied.

Entre les autres, y eftoient avec le Roy les Ducz de Longueville, de Bouillon, le Baron de Biron, le fieur de Givry, & tous les plus grandz Seigneurs et Gentilzhommes, qui s'eftoient à l'inftant retirez avec leurs pont, pétardz et efchelles, et allez retrouver et reprendre les chevaulx, *fans qu'il euft efté tiré un feul coup de canon, de cofté ny d'autre.*

Double exécution à Beauvais.

Et toft aprez, l'on avoit faict mourir deux des habitans de Beauvais, qui avoient faict la ditte vendicion, leurs teftes avoient esté mises fur deux poftences.

FF CXLIV^e *(Recto).*



Le Roy & fes gens s'en eftans retournez à Clermont, d'où, par après, ilz estoient venus en cette ville de Gifors (1), en laquelle, & ès-environs, ilz avoient tout mangé ce qui y estoit, et fcyé bledz, praieries, et autres grains, de telle forte que après, lors de leur départie, *les vivres eftoient si chers, & en si petit nombre, que l'on n'en pouvoit recouvrer qu'à grand peine.*

Le fieur Conte de Saint-Pol avoit toujours esté en cette ville

(1) Lors de ce nouveau séjour de Henri IV à Gisors, nous trouvons de lui : une lettre à la reine d'Angleterre, du 19 juin (1592), datée de Gisors, dans laquelle il lui exprime la satisfaction qu'il a ressentie de la conduite de l'ambassadeur. *(Original : Musée Britannique de Londres).* On trouve, à la même date, deux autres lettres datées de Gisors, l'une à Cecil, conseiller d'Etat d'Angleterre, et l'autre à M. le duc de Montmorency ; le roi annonce à celui-ci l'arrivée de Biron, « qu'il attend avec l'armée. »

1592

de Gifors, du depuis, jufques au VIIIe de Juillet, au dit an, où il eftoit allé avec grandes compaignies de toutes les garnifons d'allentour, à Quillebeuf, proche de Rouen, place tenue pour le Roy; là estoit Monfeigneur Le Grand & autres grandz Seigneurs qui avoient esté affiégez par les troupes de Monfeigneur du Mayne, et ceulx de la garnifon de Rouen. Auquel fiége, y avoit esté trois sepmaines ou un mois, fans qu'ilz y euffent peu entrer, encores qu'ilz euffent tiré de fix pièces de canon plufieurs coups et faict plufieurs affaulx. Lequel fiége avoit esté faict lever par le fieur Conte de Saint-Pol et fes troupes; et du depuis, le dit fieur Conte est demeuré à Vernon.

Siége de Quillebeuf

Faict lever par le fieur Conte de Saint-Pol.

Le Roy & fon armée eftant devant Provins, qu'il avoit pris avec grand travail, environ le commencement de Juillet, au dit an, avoit esté avec fon armée devant Efpernay, où Monfeigneur le Maréchal de Biron avoit esté frappé d'un coup de canon, duquel il mourut; & plufieurs autres furent bleffez.

La ville de Provins prife par le Roy.

Décès du fieur Maréchal de Biron.

Les volleurs avoient tousjours continué à courir de tous coftez, fur le paouvre peuple qu'ilz rencontroient, et qu'ilz pouvoient attraper, en telle forte, que tous les laboureurs, & gens des villages, n'ofoient tarder ny demeurer en leurs maifons, eftans contrainctz fe deffuyr de nuict dans les bois ou aux bourgs les plus proches d'iceux, fans aucune relâche (1). Monfeigneur le Conte de Saint-Pol eftoit revenu à Gifors, le Xe d'aouft, au dit an mil V^{C} IIII^{XX} XII, où il avoit esté quelque huict jours, et par aprez s'en estoit retourné en la ville de Vernon.

FF. CXLV^{e} *(Verso)*.

La terreur dans les campagnes.

Retour du comte de Saint-Pol à Gisors.

En la fin du mois d'aouft, un nommé Le Broc, avec autres du village de Villers-en-Veuxin (2), eftans devenus foldatz, avec d'autres de Pontoife, avoient furpris une forte maison d'Auteverne (3); et eftans dedans, ils fortoient en grande quantité, tant de jour que de nuict, pour voller; de forte qu'ils venoient jufques aux faulxbourgs de Gifors, difans avoir commiffion de

Surprife & demeure de volleurs en la forte maison d'Auteverne.

(1) La terreur continuait de régner dans les campagnes du Vexin Normand. Le Vexin Français, à partir de cette époque, cependant, allait être mieux partagé. Grâce aux négociations intéressées des Villeroy, dès le 1er septembre 1592, MM. d'Alincourt et d'O signaient, à Meulan, un traité concluant une trève de *sept mois* pour les villes de Mantes, Meulan, Pontoise, Chaumont, Magny, et les autres pays du *Vexin Français*.

Le texte de ce traité est rapporté dans *La Ligue à Pontoise* (p. XLV), d'après les documents conservés aux *Archives de la ville de Pontoise*.

(2) *Villers-en-Vexin,* village du canton d'Etrépagny (Eure).

(3) *Authevernes,* village du canton de Gisors.

1592 Monfeigneur du Mayne ; tellement qu'il avoit convenu que la garnifon du chafteau de Gifors, celle de Gournay & autres allaffent devant la dicte maison pour les faire fortir, ce qu'ils n'avoient peu faire, pour ce qu'ils n'avoient aucun canon ; fi bien qu'ils empefchoient les vivres, tant blé que autres, de ces quartiers, de venir à Gifors.

Comme par semblable, d'autres grandes compagnies de Pontoise, Beauvais & autres lieux, avoient pris & s'eftoient emparez d'un logis nommé *la Muette,* maifon forte, eftant affise au village de Boubiers, de façon que les ravageurs pillards de dedans, & ceux du dit Auteverne, & *les bons hommes, autrement mal nommez,* près Beauvais, volloient, prenoient & admenoient tout ce qu'ils pouvoient trouver et rencontrer, fortant de Gifors, ou que l'on y apportoit.

Le fieur de Hallot tué & poignardé par le s^r d'Allaigre.

Le fieur de Hallot (1), lieutenant-général pour le Roy, en la Normandie & Gouvernement de la ville & chafteau de Gifors, qui y avoit efté puis naguères pourveu par Sa Majefté, eftoit, le quatriesme jour de Septembre, au dit an (2), venu de l'armée en fon logis de Hallot, & du dict lieu étoit allé trouver Monfeigneur le Conte de Saint-Pol à Vernon ; eftant là, en une maifon de la ditte ville, le fieur d'Allaigre, gouverneur de la ville & chafteau de Gifors, seroit allé trouver le fieur de Hallot, qui alloit au baftion à cause d'un coup de canon qu'il avoit eu au fiége de Rouen ; & après avoir dict quelques parolles, se falluant l'un l'autre comme dit eft, le fieur d'Allaigre avoit tiré son poignard, duquel il avoit frappé le fieur de Hallot par trois ou quatre coups dans le corps ; à caufe de quoy, joinct autres coups d'efpée à luy baillez par les fuivans du dit fieur d'Allaigre, icelluy fieur de Hallot eftoit tombé mort en la place ; & à l'inftant, le fieur d'Allaigre s'eftoit desfuy avec fes gens, qui avoient leurs chevaux en la rue, attendans le dit maffacre.

Comme par femblable, il avoit laiffé et posé entre les deux

(1) « *M. de Halot eftoit oncle de M. de Boudeville* (mot laissé en blanc) *et grand oncle de M. de Luxembourg.* » (Note existant sur le mss.)

(2) Le 6 Septembre (1592), 20 cavaliers de Beauvais étaient allés *en course* aux environs de Mantes ; ils avaient fait un prisonnier qu'ils ramenaient, quand ils furent eux-mêmes surpris par un *gros* de cavalerie et conduits dans une ferme, près de Vernon, où l'on voulait leur faire un mauvais parti. Le Conseil de Beauvais dut écrire à M. d'Alincourt, gouverneur de Pontoise, pour obtenir son intercession en leur faveur ; et grâce aux efforts de ce dernier, on parvint à leur sauver la vie.

portes de la ville vingt ou vingt-cinq chevalliers qui l'attendoient afin d'éviter que l'on luy euſt fermé les portes, ayant diſt à ceulx de la ditte garde, lorsqu'il avoit voulu ſortir, devant que faire tel coup, « *qu'il avoit oublié à donner le bon jour au diſt ſieur* » *de Hallot.* » 1592

Lequel maſſacre ayant eſté entendu par le ſieur Conte de Saint-Pol, il avoit à l'inſtant envoié le ſieur de Tourville à Giſors, afin de bien faire garder la ville & chaſteau du lieu, de paour de ſurpriſe, ce que l'on avoit faiſt; & depuis, par sentence et arreſt de la Court, le dit ſieur d'Allaigre & tous ses gens avoient eſté condampnez à mourir; la plus grande partie desquelz, qui avoient du depuis eſté pris avoient suby la sentence & faiſtz mourir. Pour le regard du dit ſieur d'Allaigre, il s'eſtoit desfuy et abſenté hors du païs; lequel n'avoit pu eſtre recouvert & disoit-on qu'il eſtoit allé en Eſpagne.

M. de Tourville envoyé à Gisors.

Fuitte & absence du ſieur d'Allaigre en Espagne.

Le ſieur Conte de Saint-Pol eſtoit revenu avec ſes gens à Giſors le IXe d'Octobre ensuivant : comme par ſemblable, le Roy avoit envoié le ſieur de Hédouville au dit Giſors; celui-ci y eſtoit arrivé le XIIIe jour du dit mois, accompagné de quelques cinquante chevaliers; il avoit pris la place & gouvernement de la ville et du chaſteau (1).

Le ſieur de Hédouville envoié pour gouverneur à Giſors.

Le Roy eſtoit avec ſon armée à Eſchelle (Chelles) & ès-environs, et faisoit faire un fort rempart et boullevart, en ung illot (2), au chaſteau de Gournay-sur-Marle, pour empeſcher le paſſage des vivres, allans de ſes quartiers & ailleurs à Paris. Auquel rempart, ceulx qui y eſtoient pour le Roy avoient eſté eſcarmouchez par Monſeigneur du Mayne et ſes gens, qui eſtoit paſſé par illecq pour aller à Paris; desorte qu'il en eſtoit demeuré grand nombre en la place. Duquel chaſteau d'Eſchelle le ſieur du Mayne et ſes gens avoient faiſt quiſter la place à quelques compagnies que le Roy avoit laiſſé dedans, au moien de huiſt pièces de canon qui y avoient eſté faiſt conduire.

Le XVe jour du mois d'Octobre, le ſieur Conte de Saint-Pol, luy & ſes gens, avec la garniſon de Gournay partirent à trois

Départ de M. de Saint-Pol et de la garnison de Gournay pour Gonesse.

(1) V. ci-dessus la note relative à M. de Hédouville, et aux difficultés qui surgirent plus tard à propos du gouvernement de la place de Gisors.

(2) Le baron de Bondy avait été surpris en juillet par les Ligueurs, au *passage de Gournay;* le roi fit alors construire un fort qui fut nommé *Chatie-Badauds;* (P. de l'Estoile l'appelle *Pille-Badauds*). Il s'agit ici de *Gournay-sur-Marne,* et non de *Gournay-en-Bray.*

1592

heures de nuict, au mandat du Roy, afin de l'aller trouver à Gonneſſe près Paris, où il eſtoit pour donner quelque eſcarmouche, de manière que le dit ſieur du Mayne & ſes troupes ayans deſcouvert l'affaire s'eſtoient retirez, devers la ville de Meaux, et à l'entour d'icelle.

Le sieur de Mouy fait prisonnier.

Tous ceulx de la garniſon de Rouen, avec celle de Lions, eſtoient journellement en tous les villages du Veuxin, afin de faire battre les bledz, qu'ils faiſoient ensuite porter en la ville de Rouen; et pour ce que le ſieur de Mouy, qui, avec ſes gens, faiſoient la guerre à ceulx de Beauvais, avoit eſté pris priſonnier par ceulx de la garniſon du dit Beauvais, il avoit eſté accordé & ordonné le XXIIIIe d'Octobre, au dit an mil Vc IIIIxx douze, du conſentement du Roy, que les murailles du chaſteau de Bresles, proche de Beauvais, & la maiſon appellée Gerbroy, près Gournay, où le dit ſieur de Moüy & autres faiſoient retraites, seroient abbattues et rasées; & par ce moien, le ſieur de Moüy fut délivré des dictes priſons, en payant toutes fois rançon de grand ſomme de deniers.

Surpriſe du chaſteau de Pont-de-l'Arche.

Le Mercredy, tiers jour de Novembre au dit an, il advint que les habitans de la ville du Pont-de-l'Arche, meſmes les ſoldats y eſtant et ceulx qui gardoient le chaſteau du dit lieu, ne pensans aucunement à l'entrepriſe (qui de longtemps leur eſtoit braſſée), avoient esté ſurpris & circonvenus faute de bonne garde; d'autant que le dit jour de Mardy, au matin, ſeroit arrivé à un moullin proche du dit Chaſteau, hors la ville, deux ou trois jeunes hommes habillez en femmes, avec chacun une pouche et du bled dedans; ils avoient fait feinte de voulloir moudre au dict moullin. Comme par ſemblable à l'inſtant ſeroient arrivez auſſi deux autres hommes en habit de capuchin; ceux-ci eſtoient aſſez proches du pont du Chaſteau, disans attendre que la porte du dit lieu fust ouverte, afin d'y entrer, & à la ville auſſi, pour y dire meſſe et prier Dieu. Meſmes seroient arrivez quelques hommes portant balles à mercerie et autres, chargez de bottes pleines de marchandise; tous leſquelz venans de Rouen avec une folle hardieſſe eſtoient armés deſſoubz leurs habits, ayans chacun un poignard et le piſtollet pendu à la ceinture.

Les ſoldatz de Rouen déguisez.

Et seroit advenu que, comme cinq ou six des ſoldatz du chaſteau, qui gardoient la porte & le pont du dit lieu, s'eſtoient

aprochez près des portes-balles pour acheter quelque mercerie ; comme auſſi, s'eſtoient aprochez les dits jeunes hommes, habillez aſſez honneſtement en femmes, et auſſi les dits hommes en habit de capuchin, et mesmes ceulx qui portoient marchandiſes en leurs bottes, tous lesquels hommes au nombre de quinze ou XVI, l'un ou deux d'iceux ayans veu & apperceu le temps & l'heure proche à exécuter leur entrepriſe, cependant que les ſoldats s'amuſoient aux dits porte - balles, & à tâtonner les dittes femmes (1), avoient tiré chacun leur poignard ; de quoy ils avoient frappé & aſſaſſiné les ſoldats, de telle façon qu'ils les avoient, à l'inſtant de leur chutte, poulſez du pied dans la rivière par deſſus le pont. 1592

Ce faict, les porte-balles, hotiers, capuchins, et hommes habillez en femmes, s'eſtoient rendus maistres des portes et du pont du chaſteau, et à l'instant, deux ou trois d'iceux, estans proches de la ville, avoient eux mesmes levé le pont levis et fermé la porte d'icelle, affin que les habitans & ſoldatz de la ville n'euſſent le loiſir de venir au ſecours du chaſteau ; en attendant que un gros de chevallerie, environ VI^xx qui eſtoient dedans un petit bois proche du lieu, euſſent le loiſir de venir au ſecours et aide de ceux qui avoient faict telle entrepriſe.

Ce que les dits chevalliers avoient tout à l'inſtant faict, après un coup de pistollet, qui avoit esté tiré pour ſignal ; de telle façon, comme dit est, qu'ils s'estoient rendus maistres du chasteau, après que le reste des ſoldatz du lieu euſſent faict quelque réſistance et qu'il en eust esté tué quelques ungs, et les autres sauvez ; et après avoir auſſi promis ne faire aucun tort à Mme de Raullot, qui y estoit toujours demeurée, encore que ſon mary qui gardoit le dit chasteau du Pont-de-l'Arche, eust esté, dès lors du ſiége de Rouen, pris priſonnier dedans la ditte ville pour avoir pris l'argent de ceulx d'icelle ville de Rouen, pour la rendition du chaſteau du Pont-de-l'Arche ; lequel n'avoit faict, ains s'estant mocqué d'eulx avoit retenu les deniers. La ditte dame et tous les habitans de la ville du Pont-de-l'Arche durent enſuite s'acheminer en la ville de Louviers, et autres endroictz.

(1) Tâtonner ne s'employait pas toujours dans le sens de *procéder avec embarras* ou *sans lumière,* c'est-à-dire *à tâtons :*

Ha ! que je porte et de haine et d'envie
Au médecin, qui vient soir et matin,
Sans nul propos, tastonner ce tetin ! (*Ronsard,* 169.)

1592

Munitions trouvées dans le château de Pont-de-l'Arche

Il fut trouvé dans le dit chaſteau grand nombre & quantité d'or & d'argent, et auſſi des vivres en grande habondance, avec quelques cinquante milliers de poudre à canon, duquel chaſteau partie des ſoldatz de la garniſon de Rouen eſtans dedans, avoient journellement tiré ſur ceulx de dedans la ville du Pont-de-l'Arche; comme auſſi ceulx de la ditte ville avoient tiré ſur ceux du chasteau; ſi bien que ny l'un ny l'autre ne s'eſtoient voullu rendre.

Monſeigneur le Conte de Saint-Pol & les garniſons de tous ſes quartiers estoient à l'inſtant allez au ſecours de la ville du Pont-de-l'Arche; et après le jour Saint-Martin, XIe de Novembre, au dit an, le ſieur Conte, avec le Gouverneur de Dieppe et de grandes compagnies, estoient revenus en cette ville de Giſors; il s'y estoit tenu; et le dit Gouverneur, et ſes garniſons, s'estoient logez aux faulxbourgs de la porte de Paris de cette ville, vivans à discrettion; et le lendemain estoient retournez à leur gouvernement. Le dit ſieur Conte ſist venir en cette ville de Giſors une grande compaignie de ſoldatz à cheval qui y avoient esté quelque temps en garniſon.

Le premier jour de Décembre, au dit an, le ſieur Conte de Saint-Pol partit de Giſors avec la garniſon du Chaſteau-Gaillard et autres, pour aller à Corbie, en Picardie, aſſiégé par ceulx du parti contraire, et estoit revenu le cinquiesme du dict mois, à cauſe des embuſcades qui estoient en chemin, faictes par le ſieur de Villars et garniſons de Rouen.

Contribution perçue sur le vin dans les villes du Vexin.

Le dit ſieur Conte de Saint-Pol ayant obtenu du Roy des lettres d'impoſt *d'un eſcu ſur chacun muyd de vin*, qu'il avoit faict paier de tout le vin des habitans de Giſors, Chaumont, Magny, et de tous autres qui apportoient vin ès dits lieux, il fist des ordonnances qu'il avoit faict publier à ſon de trompes, de par le Roy, par lesquelles il estoit commandé : « de boucher & » clore la porte de Neauſle, et d'ouvrir celle des Argilliaires ; » de mesmes, boucher toutes les ouvertures ayans regard sur la » rivière du foſſé du coſté des anciennes murailles de la ville. » Et mesmes, il avoit commandé faire des portes et pont-levis ſur les ponts de *l'Orloge* (1) et de la *Porte-Dorée* du dict Giſors ; ce

(1) Le pont de *l'Horloge* est situé au centre même de la ville : le pont de la *Porte-Dorée*, dans la rue de Paris. Le nom de *Pont de la Porte-Dorée* rappelle la chute que fit le roi Philippe-Auguste dans la rivière d'Epte, en 1198 ; on sait comment s'étant tiré sain et sauf de cet accident, il fit dorer le pont et la porte en mémoire du danger qu'il avait couru.

qui avoit esté faict par quelques journées. Comme par semblable, le marché n'avoit esté faict ni exercé dans le bourg de Gisors, comme il avoit toujours accoustumé, mais bien à la rue de Cappeville, commençant depuis la porte d'icelle et revenant jusques au pont de l'Horloge ; ce qui avoit incontinent cessé lorsque le sieur Conte de Saint-Pol s'en estoit allé avec Monseigneur le Duc de Longueville, son frère, en la ville de Chartres, où estoit le Roy. Comme mesmes, l'on n'avoit faict aucunes portes, ni bouché les ouvertures du dit fossé ; mais l'on avoit parfaict, par le commandement du dit sieur et du sieur de Hédouville, nostre Gouverneur, les Écluses de la porte de Paris, si bien qu'estant abaissez & closes, les faulxbourgs de la ditte porte, & à l'entour d'illecq, étoient tous plains d'eaue. 1592

Pendant ce temps, et ce durant les mois de Novembre et Décembre (1), l'on avoit tenu des Etatz pour la Ligue ou bien pour l'Union, dans la ville de Paris, où s'estoient trouvez Monseigneur du Mayne, Monseigneur de Guyse, et autres Seigneurs, Cardinaux, Évesques et autres gens d'Église, lesquelz Estatz tendoient (à ce que l'on disoit), pour eslire un Roy Catholique ; après avoir, en ce mois de Novembre, adjourné le Roy dans la ville de Saint-Denis à comparoître aux dits Estats pour y déclarer de rechef sa volonté.

Estatz ou assemblée à Paris pour eslire un Roy.

Ce qu'il n'avoit voullu faire, ains de sa part, avoit fait assembler à Chartres où il avoit fait déclarer telles assemblées nulles et déclaré aux députez, au nombre de six, qui l'avoient adjourné dans la ville de Saint-Denis : « *qu'il estoit* Roy, *d'autant que la » couronne luy appartenoit, & que pour les dites assemblées, il » ne changeroit sa relligion.* »

Assemblée faicte en la ville de Chartres de par le Roy.

FF. CLVIII^e *(Recto).*



éantmoins, le bruit avoit esté, durant le dit temps, « que l'on traittoit de la paix », *ce qui se disoit pour amuser le paouvre peuple,* qui n'en pouvoit plus, pour estre si paouvre, payant la taille à deux et trois endroictz (2) : 1593

(1) Le 22 Décembre 1592, Georges Langloys, ancien député de Gournay aux Etats de Normandie, revenait de Trie-Château, où il était allé, avec M. de Laitre, voir la duchesse de Longueville, quand un parti de Ligueurs arrêta les deux voyageurs et les conduisit à Beauvais ; on eut beaucoup de peine à obtenir leur mise en liberté.

(2) Voir dans *La Ligue à Pontoise* (p. 191), le texte d'une curieuse pièce (en date du 29 décembre 1592), qui fait partie de la collection de M. H. Le Charpentier. C'est une « *contraincte* » exercée par quinze arquebusiers à cheval de Pontoise

1593 au Roy, aux Princes, aux Ligueurs, & autres, qu'ils ne pouvoient plus en aucune façon y réfister ; joinct, comme devant est dict, que tout ce qu'ils avoient estoit ravagé & emporté.

Temps très-miférable, pour la pugnition du peuple, qui avoit dutout et en tout enclin esté à offenser Dieu !

Edit du Roy leu et publié en Janvier.

L'Édit du Roy, tenu & donné à Chartres, le XXIXe jour de Janvier mil Vc IIIIxx XIII, avoit esté leu en l'auditoire et carfours de Gifors, le Lundy XVe de Mars, au dit an ; par lequel, entre autres chofes, il faifoit entendre au peuple : « que sa volonté » n'eftoit autre que ce qu'il avoit promis dès fon règne et prife » de poffeffion de la Couronne de France ; qui estant enfeigné » aux Estatz, qu'il défiroit eftre temps, & se trouvant que la » Relligion qu'il tenoit dès fon jeune aage, la plus chère chofe » de fon âme feust mauvaife, il accordoit la changer, et néant- » moins, condampnoit comme de lèze-Majesté tous les Princes » & autres qui s'eftoient trouvez aus ditz Estatz & convocation » ainfi faicte à Paris, *pour ce qu'il difoit n'appartenir à autre* » *qu'à luy de faire faire telles affemblées.* »

Chauny & Noyon pris et rendus au fieur de Guyfe.

Durant ce temps, Chauny avoit esté pris, et Monfeigneur de Guyfe, accompagné de grand nombre d'Efpagnolz.

Comme par femblable, Noyon avoit esté affiégé par iceux à la my-Mars, au dit an. Le Roy ayant affemblé fes troupes et garnifons, au dit temps, pour faire lever le fiége, ce qu'il n'avoit peu faire ; ains la ville s'estoit rendue à la volonté des affiégeans.



Auffi, durant le temps & depuis, le fieur du Mayne avoit tousjours esté dans la ville de Paris, tenant & amufant toujours le peuple fur cette affeurance de trèves et de paix, tant d'un cofté que d'autre.

La ville de Dreux prife par le Roy.

Et néantmoins, environ la *my-May*, la ville de Dreux avoit esté affiégée par le Roy et fon armée, et prife au commencement du mois de Juing, après brefche faicte, fans aucune réfistance ; d'autant que les habitans & foldatz de dedans, après s'eftre bien deffendus, s'estoient retirez et réfugiez au chafteau du dit lieu (1),

contre les habitants de Pressagny-l'Orgueilleux, commune située près de Vernon et à 12 kilomètres des Andelys.

(1) Les soldats ayant fermé sur eux la porte du château, les malheureux habitants durent rester, entre deux feux, dans les fossés *sans aucune nourriture pendant plusieurs jours*, exposés aux ardeurs d'un soleil brûlant; tous eussent péri, sans la compassion qu'en eut Henri IV. Le Roi ordonna de cesser le feu sur ces infortunés et leur fit même donner un écu chacun, avec la liberté de se retirer où ils voudraient.

après avoir mis aucuns de leurs meubles soubz la halle & en iceux mis le feu ; ayans tenu fort dans le chaſteau, juſques au xe et xiie de Juillet qu'ils s'eſtoient rendus par composition. Comme par ſemblable, les Eſpagnolz & autres gens de la Ligue avoient aſſiégé la ville de Eu, en Picardie, pour penſant par ce moien faire lever *le ſiége de la ville de Dreux*. 1593

La garniſon de Gournay venue à Giſors.

La garniſon, tant de cheval que de pied de la ville de Gournay, qui avoit esté déclarée neuſtre, estoit venue en cette ville de Giſors, *le Jeudy au ſoir*, xxiiiie de Juing, au dit an mil vc iiiixx xiii, soubz la conduite de leurs cappitaines, et spéciallement du ſieur de Poſſé, Gouverneur de Gournay. Après quoy, il leur avoit esté baillé, par les habitans du lieu, *trois mil eſcus*.

Combat et décès du ſieur de Poſſé, à Giſors, contre le capitaine Jehan.

Le lendemain, Vendredy, dès le matin, le dit ſieur de Poſſé estant encores au lict, avoit esté semond par un nommé le cappitaine Jehan, de la garniſon de chevallerie de Giſors, de se battre à l'eſpée au bout des faulxbourgs de la porte de Paris de Giſors, contre un nommé le ſieur de Hault, frère du dict cappitaine Jehan, pour quelque querelle précédent même entre eulx ; ce que le ſieur de Poſſé avoit accordé. Et de faict, sans prendre garde à sa grandeur, ny autrement, et sans advertir aucuns de ses troupes ; ſinon son maiſtre d'Hostel (auquel il avoit commandé de ne mettre la main à l'eſpée), il eſtoit ſorty avec une courte eſpée aux dits faulxbourgs ; lequel, aproché de son ennemy, qui eſtoit bien ſuivy de l'un de ses frères & autres, ils avoient mis l'eſpée au poing. Le ſieur de Poſſé avoit jetté son manteau & pourpoinct par terre ; de ſorte que le dit de Hault, saisy d'une longue eſpée, avoit, tout du premier qu'il avoit tiré, percé par le coſté, d'outre en outre, le dit ſieur, lequel se sentant frappé et s'estant furieusement approché et combatu, avoit esté frappé d'autres coups, et spéciallement d'un coup dans la gorge, qui l'avoit contrainct, avec grande habondance de sang, à cheoir par terre où à l'inſtant il estoit mort sans aucunement parler. Le Dimanche enſuivant, son corps fut porté en l'église de Giſors, où il avoit repoſé la nuict ; et le lendemain, il fut porté inhumer en l'église des Deux-Amantz, proche de Vernon (1).

(1) Les *Deux-Amants,* montagne célèbre par le prieuré du même nom qui existait, dès la fin du xiie siècle, sur le sommet de cette haute colline, et dont la fondation a donné naissance à diverses légendes très-curieuses. Les religieux *présentaient* aux cures d'Anfreville-sous-les-Monts et de Gaillard-Bois. Dom Duplessis,

1593 Les compagnies de ſoldatz avoient logez aux faulxbourgs de la porte de Paris, et ailleurs dans la ville, juſques au Mardy enſuivant, qu'ils s'en estoient allez hors la ville, après leur avoir baillé juſques à *cent escuz*, et ce, par le commandement de Monſeigneur le Conte de Saint-Pol, qui estoit pour lors au dit Giſors; celui-ci avoit receu des lettres du Roy, par lesquelles il entendoit qu'ilz feuſſent logez dans la ville en garniſon. Ce néantmoins, ils s'en eſtoient allez, comme dit est, avec le ſieur Conte de Saint-Pol *, et la garniſon et cavallerye de Giſors, trouver le Roy, là où il estoit, en la ville de Dreux, aux fins de la priſe d'icelle; et ce, le Dimanche XXVIIe jour du dit mois de Juin. (1)

FF. CLXIII^e *(Recto)*.

Groſſe grelle.

Et le lendemain, jour de Lundy (2), il estoit tombé de la grelle en grande habondance en aucuns endroictz, comme à Mantes, Meullant, Mont-Javoult (3), la Tainville, Délincourt, Méru, Chably, Senlis et autres, de telle forte et ſi groſſe, qu'elle avoit, par où elle avoit paſſé, tout rompu & accablé les fruictz et grains; l'ayant trouvée paiser juſques à *une*, *deux*, *trois & quatre livres*, et à Véteuil et ſes environs, *sept livres;* et au dict Meullant, Mantes et à l'entour, trouvée paiser juſques à *douze & treize livres*, *groſſe comme une balle d'artillerie*, *& comme la teſte d'un homme, choſe admirable !*

Garniſon de Beauvais ayans pris les vaches de Giſors.

Environ ce temps, aſſavoir le Mardy VIe Juillet, au dit an, les ſoldatz de la garnison de Beauvais, tant de pied que de cheval, jusques à deux centz hommes & plus, estoient venus et arrivez dès le matin aux faulxbourgs de la porte de Paris de Giſors; lesquels aſſavoir, les gens de pied embusquez dans le bois de Montouyn (4), proche de Giſors, ayans apperceu les vaches du

que le nom des *Deux-Amants* offusque quelque peu, cherche à démontrer que ce n'est qu'une prononciation altérée des *Deux-Monts*.

La montagne des Deux-Amants est située près de Romilly et de Pont-de-l'Arche, et non près de Vernon.

(1) Voir dans la Notice le fac-simile de ce passage *.

(2) Vaultier de Senlis dit que ce fut le *Dimanche 11 Juin,* sur les sept heures du soir, qu'eut lieu, à Senlis, l'apparition de ce fléau; « *qui aurait reparu le lendemain* », lundi 12, dans d'autres villes; à Pontoise, les dégâts furent considérables.

(3) *Montjavoult,* bourg du canton de Chaumont, est un des endroits les plus remarquables du Vexin : c'était un des principaux lieux de réunion des ministres du culte celtique. On a trouvé sur son territoire de nombreux objets antiques, et de l'époque romaine en particulier. — *Délincourt,* village du canton de Chaumont. — *Chably*, lisez: Chambly (Oise).

(4) Le *Mont-Ouin* termine la chaîne des collines qui bordent la gauche de la rivière de Troësne. L'altitude de ce mont, situé sur le territoire de Trie-Château,

dit Gifors, jusques à cent et vingt, dans les marais de Vaulx, estoient accourus en grande viteffe gaigner la porte du bout des dits faulxbourgs, proche de Révillon, de telle forte qu'illec estant, ils avoient tiré plufieurs coups de harquebouze fur le pavé des dits faulxbourgs, ce qui avoit empéché que les habitans de Gifors, estans en armes, n'aprochaffent pour la revoulse des dittes vaches; tellement, qu'estans entrez dans le marais, ils avoient chaffé les vaches par le bout des foffez du marais, proche de Vaulx, où estoient les chevalliers en grand nombre, féparez en trois bandes, et attendans les vaches; ils les avoient admenez & enlevez, de valleur de cinq à fix centz escuz, sans que les habitans de Gifors, qui y estoient venuz et arrivez tard tard, euffent sceu donner aucun reméde à la ditte prife; ce qui avoit esté faict et espié lors que les garnifons de chavallerie et de pied de Gifors eftoient allez avec le Conte de Saint-Pol trouver le Roy, comme devant est dit. (1) 1593 FF. CLXVIe *(Recto)*.

Durant lequel temps, le bruict avoit toujours continué des trèves et de la paix que l'on prétendoit faire, et spéciallement que le Roy debvoit aller à la meffe; ce qu'il avoit faict, après grandes préparations & avoir esté instruict de la Relligion Catholique, Apostolique & Romayne, en l'église de Saint-Denis en France, avec grandes pompes et solemmitez, à ce requises. Le Roy à la meffe à St-Denis en France.

Le Dimanche vingt-cinquiesme jour de Juillet mil vc IIIIxx treize, il avoit mandé princes, seigneurs, princeffes, dames, et autres grandz perfonnages, en grand nombre, avec Cardinaux, Évesques, Gens de Monastère et de Relligion.

Le fieur du Mayne, le jour de Samedy précédent, s'estoit achemyné avec dix-huit chavalliers de la ville de Paris jufques à *la Croix-Penchée*, qui faict la moitié du chemin de Paris et de la ville de Saint-Denis, où le Roy s'estoit trouvé avec vingt chevalliers; auquel lieu, ilz avoient longuement parlementé enfemble, et séparez l'un d'avec l'autre, et retournez affavoir : le Roy

est de 136 mètres. — On y voyait encore dans ces derniers temps un petit arbre appelé l'*Arbre du Gibet :* d'après une tradition locale, ce serait à cet endroit que se trouvaient jadis les fourches patibulaires de la haute-justice de Trie.

(1) Cet enlèvement des vaches, « *au nez et à la barbe* des habitants de Gisors, » est un des plus amusants, ou si on le préfère, un des moins tristes épisodes, parmi des faits de guerre sans nombre de cette lamentable époque.

1593

à Saint-Denis, et le ſieur du Mayne à Paris; le Roy avoit esté aux Veſpres qui avoient esté dites en l'église du dict Saint-Denis; et dès lors, toute l'artillerie et autres canons du lieu avoient joué et raisonné *(sic)*; mesmes, le dit jour de lendemain Dimanche, lors qu'il estoit à la meſſe; toutes les rues avoient esté parées et tapiſſées, et le peuple esmeu en grande resjouiſſance, de ce que Dieu avoit permis un ſi beau & ſi grand œuvre de sa Divinité et Puiſſance.

Le peuple en grande réjouiſſance

Et après le dit jour de Dimanche paſſé, tous les lieux circonvoiſins de Saint-Denis *juſques en cette ville*, et ailleurs, avoient esté faicts les feux de joye, proceſſions et ſervice dus à Dieu, en grandes louanges et dévotions de telz bénéfices conceddez au dit Seigneur Roy, et à ſon peuple, qui l'avoit offensé en toutes manières, les traiſtres huguenotz, politiques & autres ſortes de gens, estans bien esbahis et eſtonnez de ce que le Roy avoit changé et quitté sa religion et pris la principalle et salutaire salvation, qui est la Relligion des Catholiques, hors laquelle il n'y a aucun ſalut ny espérance de la vie bienheureuse & éternelle.

A Gisors et autres villes.

Ce qui s'estoit précédent fait, avoit esté raison, comme dit est, des *offenses du peuple*, du tout enclin au mal, à tromperie, et péché, qui s'estoit habandonné à tous vices, sans recongnoistre la puiſſance et auctorité de Dieu, lequel estoit du tout quictté et habandonné, sans luy rendre grâces; et *spéciallement par les gens d'Égliſes* (honneur à Dieu!) qui ne congnoiſſans l'auctorité & puiſſance à eulx donnée de tenir un ſi grand et honorable degré, de consacrer & tenir en leurs mains le vray Corps & Sang de Noſtre-Seigneur Jésus-Christ, n'en tenoient aucun compte, ſinon *par couſtume, & pour le gain & prouffit qu'ilz ont accoustumé de tirer*, sans aucunement penſer, comme dit est, à ce qu'ils faisoient et font journellement; estans, *ou la plus grande partie, indignes de telle charge.*

Pourquoi toutes ces guerres civiles avaient eu lieu.

Joinct que eulx, ny le peuple, ne disoit une patenoſtre à Dieu, sans regarder et penser à autres affaires; le peuple estoit tellement débordé que Dieu avoit permis que rencontrans l'un l'autre, spéciallement les ſoldatz & gens de guerre, ne congnoissans ou ne voullans se congnoiſtre ruoient et tuoient l'un l'autre, soubz ce mot de LIGUE et réalisoient ce que les beſtes les plus cruelles ne firent jamais; tellement, que tout estoit en déſordre; la Prophétie estoit de rechef accomplie; d'autant, que le père

Impiété et division du peuple.

1593

estoit pour un coſté, les enfans pour l'autre ; et batailloient l'un contre l'autre, pour sauver (à ce que la plus grande partie disoit) leurs maisons et grandeurs, sans aucunement se ſoucier de l'honneur de Dieu, & spéciallement *depuis le jour des Barricades* de Paris, XIIe jour de May mil Vc IIIIxx VIII, ou bien à nouvel enſuivant jours du maſſacre et décès des dits ſieurs de Guyſe.

Le Roy ayant observé, & faict observer, à continuer le dit ſervice de Dieu, et faict faire journellement par longtemps proceſſions au dict lieu de Saint-Denis, le derrenier jour du mois de Juillet, au dit an mil Vc IIIIxx XIII, les trèves avoient esté conclues, accordées, arreſtez et ſignez par le Roy & le dit ſieur du Mayne, pour trois mois, commencez du premier jour d'Aouſt enſuivant, au dit an, *au village de la Villette* (entre Paris & Saint-Denis) ; et le dit jour publiées ès-dittes villes et depuis ès autres villes, comme à Ponthoise (1) et Giſors, le Vendredy, jour sainct Sauveur, VIe d'Aoust, et le Lundy enſuivant réiterez. Comme par ſemblable, le Jeudy précédent, ilz avoient esté publiez en la ville de Beauvais ; et peu de temps après, en la ville de Rouen ; et à tous autres endroictz du Royaume ; par lesquelles, les guerres, rançons & priſes de perſonnes ceſſoient ; les garnisons et gouverneurs demeuroient en leurs gouvernements. Les tailles et impoſtz se payans et continuans encores comme ilz avoient fait précédent, charge grandement préjudiciable pour le paouvre peuple, qui n'en pouvoit plus : les personnes eſtoient libres d'aller de part et d'autre, en leurs logis, la poſſeſſion desquels librement leur estoit quittée par ceux qui les détenoient, avec deffenses de reproches, débatz, et querelles, à toutes personnes de quelque quallité qu'ilz feuſſent, pour larcins, volleries et toutes autres choses qu'ilz peuſſent avoir commis l'un à l'autre ; le tout à peine de la vie.

Les trèves accordées & arrestez.

Leur publication à Rouen et Beauvais.

Comme par semblable, avoit esté commandé aux soldatz eſtrangers de soy retirer : ce que les Angloix, au nombre de cinq à ſix centz, de pied, avoient faict ; ils estoient paſſez et avoient séjournez à Giſors, les jour & nuict de Vendredy VIe jour d'Aouſt, aux faulxbourgs de la porte de Cappeville. Et le lendemain

Retraite des Anglais par Gisors et Dieppe.

(1) A Pontoise, l'on avoit prorogé pour un an la trève conclue en septembre 1592. (V. ci-dessus, page 83.)

1593

dès le matin, ils estoient allez par le chemin de Dieppe, ville où l'on difoit qu'ilz alloient en garnison.

Durant laquelle trève l'on avoit oy aucunement parler de volleurs ny de pilleries *(finon les impôtz qui n'avoient ceffé)* (1). Les perfonnes avoient esté de costé & d'autre faire marchandise, comme par le paffé, sans aucun contredit, ce qui avoit esté tellement continué que chascun en estoit fort joyeux. Au reste, il y avoit quelques garnifons, et des coureurs que cela ennuyoit beaucoup, comme aux gouverneurs de places; auffi, aucun desquels avoient remué les armes jusque à ce que la ditte trève eust esté continuée pour deux mois et publiée à Gifors, le Vendredy, que les conventions avoient tenu au dit Gifors, XXIXe jour d'Octobre, au dit an mil V^c IIII^xx XIII, afin d'envoier aux Eftatz tenuz et à tenir en la ville de Caen au XVe de Novembre, au dit an.

Continuation & prolongation des trèves.

Peu précédent lequel temps, à sçavoir le Jeudy XXIe jour du mois d'Octobre, au dit an, le Roy arriva au dict Gifors sur le soir, dans un caroche, avec une nommée Madame Gabrielle *(sic)*, femme du fieur de Liencourt, en Picardie, très belle femme, du depuis appelée Madame la Marquise de Monceaux, de laquelle le Roy avoit eu, du depuis, trois enffans : l'un (le premier) nommé César Monfieur. Le lendemain, dès le matin, ils avoient esté à la meffe en grande dévotion dans le cueur de l'église du dict Gifors, tout le peuple, au fortir de l'eglise, ayant crié *Vive le Roy* (2) ; & s'en estoient retournez enfemble au logis de Claude

Le Roy venu & arrivé à Gifors; et crié *Vive le Roy* au fortir de l'église.

(1) Ce rapprochement entre les *pilleries* et la levée des impôts est assez original ; notre chroniqueur l'a peut-être fait sans y entendre malice.

(2) Il est très-étonnant que notre chroniqueur soit ici resté muet sur un incident rapporté par le petit nombre d'écrivains qui se sont occupés de l'histoire de Gisors.

Le curé, Pierre Neveu, aurait reçu, dit-on, le roi à la tête de son clergé composé de soixante prêtres, et après avoir ordonné de fermer les portes de l'église, il fit en quelque sorte renouveler au monarque l'abjuration que celui-ci avait déjà prononcée à Saint-Denis. M. de La Mairie, dans ses *Lettres sur Gisors,* reproduit le texte des discours du curé et la réponse du prince, d'après « de vieux manuscrits. »

D'autre part (d'après M. G. Dubreuil), Ant. Dorival, poëte de l'époque, et témoin oculaire du fait, aurait laissé plusieurs vers qui confirmeraient la véracité de ces circonstances. « Ventre-Saint-Gris, aurait dit gaîment le roi, me voilà enfin Roy de Gisors ! » Cette scène a été représentée dans une des gravures du *Voyage pittoresque de Normandie,* de Ch. Nodier.

Sans chercher à nier l'authenticité de ces faits, nous sommes surpris, disons-nous, que l'auteur du *Journal* que nous publions, si précis dans certains détails, et en général si exact dans l'ensemble des faits qu'il rapporte, n'ait rien dit du refus opposé par le curé à l'entrée du roi dans l'église de Gisors, avant que celui-ci n'ait adoré la croix à genoux et renouvelé son abjuration d'une manière aussi solennelle.

Nous ferons, de plus, remarquer la présence de Gabrielle d'Estrées, signalée par notre *Bourgeois de Gisors,* témoin oculaire des faits ; ce détail a aussi son importance.

Cordier, dans le bourg, où ils eſtoient descendus le ſoir précédent. Et après desjeuner, le Roy s'en estoit retourné, accompagné de cinquante ou LX chevalliers de la ville de Mantes, et la ditte dame dans ſon caroche, à Clermont, dont elle estoit Comteſſe. Tous les habitants de Giſors ayans esté bien joieux & resjouys d'avoir veu ainſi dévotieusement le Roy à la meſſe, laquelle avoit esté célébrée par ſon ausmonyer, qui le ſuivoit journellement, avec sa Chappelle. 1593

En ce temps, ou toſt après, se ſeroient rendus au Roy les villes d'Orléans, Meaux, Pontoise (1) & pluſieurs autres.

Les villes d'Orléans Meaux, Ponthoise & autres rendues au Roy.



Le Roy avoit eſté ſacré à Chartres, le Dimenche XXVIIe jour de Février mil V^c IIII^xx XIIII, en préſence de la plus grande partie de la nobleſſe de France, en grand honneur & triomphe.

1594

Le Roy sacré à Chartres.

FF. CLXXIII^e *(Verso)*

Et le Lundy XXIe de Mars, au dit an IIII^xx XIII, la ville de Paris avoit esté mise et rendue en l'obéiſſance du Roy, qui y eſtoit entré le lendemain Mardy, XXIIe jour du dict mois, où le jour mesmes, à huiƈt heures du matin, il eſtoit allé à la meſſe dans l'église Notre-Dame, et où il avoit protesté de rechef vivre en la sainte Relligion Catholique, Apoſtolique et Romayne, et vivre et mourir pour la deffense d'icelle; et par après, il avoit esté convié au Louvre; ce qui avoit esté faiƈt, au moyen que le seigneur de Briſſac, gouverneur de la ditte ville, et autres y estans en grand nombre, et des principaux habitans d'icelle, s'eſtoient tous armez, *ayans eſcharpes blanches;* lors que tous les gens du Roy entroient dans la ville, ils avoient crié au lieu d'allarme : *Vive le Roy & la paix !* Et à l'inſtant, les Espagnolz, & autres fortes de gens, qui gardoient le Louvre & autres places, s'eſtoient voullus mettre en deffense avec armes, et avoient esté tuez (jusques au nombre de trente-cinq ou XL ſeullement). Tous

La ville de Paris rendue & mise en l'obéiſſance du Roy.

(1) Ceci n'est pas absolument exact; d'Alincourt n'attendait alors, il est vrai, que l'occasion de rendre la ville au Roi; mais ce fut seulement le 22 mars 1594 que Pontoise rentra sous l'obéissance de Henri IV, c'est-à-dire le jour même où le Roi fit son entrée dans Paris.

Un détail assez curieux dans l'histoire de cette ville « ligueuse », c'est que la « réduction de Pontoise sous l'obéissance de Henri IV », fut « *célébrée* », dans la suite, *par une procession solennelle,* qui se faisait encore quelques années avant la Révolution, ainsi que cela résulte du : *Précis pour Me Eust. Chouquet, curé de Saint-Maclou, contre les Doyen, Chanoines et Chapitre de Saint-Mellon.* (Paris, in-4°, chez Simon et Nyon, 1783.)

1594

les autres voians que tant d'hommes d'armes eſtoient entrez dans la ville avoient crié : *Miséricorde !* A l'inſtant, le Roy avoit faict ſonner à son de trompe qu'il pardonneroit à un chacun, & qu'on ne fist aucun murmure ; pour raiſon de quoy, les Espagnolz et autres gens eſtoient ſortis de la ville. Tout le peuple y estant avoit esté en repos, louans & remercians Dieu. Au reste, le cappitaine de la Bastille, nommé M. de Bourg, qui, avec quelques ſoldatz, n'avoit point voullu rendre la place, jusques à quelque temps après, l'avoit rendue.

Tout ce que deſſus ayant esté faict, après que le ſieur Duc du Mayne eſtoit forty de la ditte ville environ ſix sepmaines devant.

La ville de Rouen rendue au Roy, & autres d'allentour.

Et le Mercredy, pénultiesme du dict mois de Mars, la ville de Rouen avoit esté par ſemblable rendue au Roy, où avoient esté les ſieurs de Hallaincourt, Gouverneurs de Mante et de Pontoise, accompagnez de sept à huict centz hommes d'armes. A leur entrée, il avoit esté fait grand triomphe, comme auſſi toutes les villes d'allentour et proches de la ville de Rouen s'eſtoient submises et rendues à l'obéiſſance du Roy.

Les Espagnolz, s'estant en partie retirez aux faulxbourgs de la ville de Beauvais, n'avoient aucunement voullu se rendre à l'obéiſſance du Seigneur Roy ; & l'autre partie avec grand nombre d'autres Espagnolz et autres ſortes de gens, qui eſtoient arrivez en France, avoient aſſiégé la Cappelle-en-Picardie, autrement dit *la Capelle-en-Terraſſe ;* de telle ſorte, qu'ils estoient entrez dans la ville ; et par après ils avoient gaigné le chaſteau (très forte place) après pluſieurs aſſaulx. Le Roy, avec ses forces, avoit esté trop tard à leur ſecours, ſi bien que les Espagnolz (encores que ceulx de dedans le chaſteau se feuſſent rendus leur vie ſauve), avoient néantmoins tout mis au fil de l'eſpée, *tant les hommes que femmes & petits-enffans ;* et jettez dans les maisons où ilz avoient mis par après le feu ; dans lequel chaſteau, iceux Espagnolz, comme très forts et en grand nombre, s'estoient tenus à l'entour d'icelluy, de ſorte que le Roy, ny toute ſon armée, n'en avoit sceu aprocher, qui s'estoient tenus proches d'illecq.

La Cappelle en Picardie prise par les Espagnolz.

Cruautez des Espagnolz.

Le Roy & son armée avoit esté devant la ville de Lan (Laon) en Lannoys, très-forte, pour la prendre et mettre en son obéissance, où il avoit esté fort longtemps avec une grande armée ; les Espagnolz estoient dans la ville et à l'entour, bien fortz et en

Siége & rendicion de la ville de Laon en Lannoys au Roy.

1594

grand nombre ; enfin, après bresche faicte, et ung assault donné, et après la mort de plusieurs grandz Seigneurs, ceulx de la ville (spéciallement le filz de Monseigneur le Duc du Mayne qui la gardoit), avoient cappitulé, appointé & rendu la ville au Roy, le second jour d'Aoust mil v^c iiii^xx xiiii. Il y avoit tout aprez faict son entrée et baillé le gouvernement d'icelle au sieur de Marrivaux.

Vexations de la garnison de Beauvais contre les habitants de Gisors.

Ceulx de Beauvais ne s'estoient voullus rendre aucunement à son obéissance ; lesquelz à raison que la garnison de Gisors et ailleurs estoient à l'armée, venoient journellement jusques aux faulxbourgs de Gisors pour prendre les vaches & bestial de la ville, mesmes les hommes qu'ils pouvoient avoir, ce qu'ils avoient fait d'aucuns du dit Gisors, qu'ils avoient menés à Beauvais, où après leur avoir fait payer rençon, ils les avoient renvoyez.

Obstination à se rendre (*) par ceulx de Beauvais.

Ayans, les dits soldatz de Beauvais, tant de cheval que de pied, faict payer la taille au dit Beauvais, à la plus grande partie des villages d'allentour de Gisors, au lieu qu'ils n'en payoient plus à Ponthoise et à Lions, estans demeurez obstinez en leur oppinion, spéciallement un nommé Luquain (1), prédicateur, et le Maire de la ditte ville, appellé Godin, qui ayans à leur séquelle & dévotion *tous les mauvais garnements de soldatz*, et autres de Beauvais, n'avoient voullu se rendre. Et encores que la plus grande partie des habitants d'icelle ville l'eussent bien voullu rendre, ce qu'ils n'avoient ozé entreprendre, ny en parler aucunement, pour ce que le premier qui en voulloit parler eust esté à l'instant mis prisonnier, et, par aprez, faict sortir de la ville, et ses biens confisquez.

Le prêche à Paris et à Rouen.

Durant ce temps, & le siége de Lan-en-Lannoys, aucuns, tant de la ville de Paris que de Rouen, avoient faict le presche ; pour raison de quoy, il y avoit eu grand murmure et sédition en la ville de Paris, d'autant que les habitans de la ville n'avoient voullu permettre tel presche comme chose inique & indigne du salut des hommes.

En ce même temps, assavoir le Mercredy xviie du dit mois

(1) Ce Luquin avait déployé une activité extraordinaire pour la Ligue ; il était même venu jusqu'à Pontoise soutenir et réchauffer par ses discours exaltés le zèle des partisans de la Sainte-Union.

(*) Lisez : obstination *à ne pas se rendre*.

1594

La ville d'Amyens rendue au Roy.

d'Aouſt mil v^{c} iiii^{xx} xiiii, la ville d'Amyens s'eſtoit rendue au Roy; & ce, après que trois sepmaines ou un mois précédent, le ſieur du Mayne s'en estoit allé & retiré hors d'icelle, où il avoit esté depuis la ſortie de Paris; et lors de cette rendicion, le Seigneur Duc d'Aumalle en estoit auſſi ſorti, et quelque temps après, le Roy y estoit entré.

Mort du Cardinal de Bourbon.

Quelque peu devant ce temps, aſſavoir le Mercredy iiie jour du mois d'Aouſt (1), au dit an, Monſeigneur le Cardinal de Bourbon (ayant depuis peu de temps receu cette dignité de Cardinal pour le don de ſon feu oncle), estoit allé de vie à décès, il avoit esté pourveu en son lieu un des filz du dit ſieur du Mayne.

La ville de Beauvais rendue au Roy.



Voians, ceulx de la ville de Beauvais, qu'ilz avoient esté ſommez de rendre la ville, et qu'il estoit bon de ce faire pour eulx, pour ce qu'ils estoient de tous coſtez environnez de l'armée du Roy, & auſſi qu'il s'estoit faict quelques ſéditions entre les habitans du lieu, ils avoient envoyé ſix perſonnes par eulx députez vers Sa Majeſté, le Mercredy xxiie du mois d'Aouſt, afin de luy rendre le salut, aux fins de la rendicion de la ville, lesquelz il avoit reçuz en leur requeſte. Les députez avoient payé pour la ſolde de l'armée quelque ſomme de deniers, & les articles dreſſez et arreſtez avoient esté envoiez par divers Meſſieurs de la Court de Parlement de Paris pour émolloguer *(sic)*; pendant ce temps, ils s'estoient rendus à l'obéiſſance du Roy, le Mercredy, jour de la foire saint Berthelemy, xxiiiie du dit mois d'Aouſt iiii^{xx} xiiii; et avoient crié dans la ditte ville: *Vive le Roy.*

La paix rétablie entre Gisors et Beauvais.

Le Lundy enſuivant, le dit Seigneur Roy avoit envoié des lettres à Monſeigneur de Hédouville, noſtre gouverneur, qui avoient esté publiez à ſon de trompe, par lesquelles il estoit défendu, à peine de la vie, de faire aucun acte d'hoſtilité à l'encontre de tous ceulx du dit Beauvais, tant par les garniſons de Giſors que par toutes autres personnes: par ce moyen, ceulx qui avoient esté cauſe de tant de maulx, périlz et dangers, et fait tant d'inhumanitez, avoient esté quictes et remis en leurs

(1) On voit que l'auteur du *Journal* ci-dessus dut, dans le principe, enregistrer les faits au fur et à mesure qu'il en avait connaissance, sans toujours s'assurer de l'exactitude des dates; ainsi, le cardinal de Bourbon mourut le samedi 30 juillet, à deux heures de l'après-midi, et non dans les premiers jours d'août.

premiers priviléges (1). L'armée du Roy estoit alors à Chevynes, proche de la ville de Neufchatel, afin de l'inveftir et de l'affaillir en toute rigueur, ce qui n'avoit toujours esté faict; d'autant que ceulx qui le gardoient avoient faict quelque pourparlé d'appoinctement; lequel en fin s'estoit faict, & on avoit rendu la ville au Roy. Devant lequel appoinctement, les garnifons de la ville de Neufchastel avoient gardé les habitans de Gifors, & toutes autres perfonnes, de librement vacquer, aller, ny venir à leurs affaires et commoditez; pour ce que journellement ils estoient par les chemins, la rencontre desquelz estoit grandement préjudiciable, d'autant qu'ilz volloient & pilloient tous ceux qu'ils rencontroient. Ils prenoient les beftiaux des villageois (pour le paiement des tailles, *à ce qu'ils difoient*); fi bien, que l'on avoit esté quelque peu en repos, & ne couroient plus tels volleurs, synon ceulx de Ham, qui estoient encores du party contraire.

1594
La ville de Neufchatel rendue au Roy.



Environ le commencement de l'année mil v^c^ IIII^xx^ xv (2), le Roy eftant dans la ville de Paris, où il avoit toujours esté ou la plus grande partie depuis fon entrée, se promenant en la grande falle du Palais, il avoit esté frappé d'un coup de coufteau par la bouche, par un jeune garçon qui estoit de sçavoir, aagé de dix-huict à vingt ans, fils d'un marchand groffier, fort riche; lequel (fils) avoit esté tost aprèz exécuté par cruelz tourmentz. La maifon de son père, tout proche d'une des portes de la court du Pallaix, avoit esté rasée, et en lieu d'icelle on avoit mis et apposé une croix fort riche, à l'entour de laquelle est escrit le procès fait à l'encontre du dict filz; et pour cette caufe, les Jhésuites avoient esté chaffez et bannys de la France, d'autant que l'on difoit que l'un d'iceux avoit oy en confeffion le dit jeune homme, et n'en avoit adverty Sa Majesté de l'entreprife qu'il voulloit faire; auffi, que le père avoit tenu son filz enfermé trois jours & trois nuits dans la cave de son logis, fachant qu'il voulloit faire telle affaire, et n'en avoit donné aucun avertiffement.

1595
FF. CLXXXII^e^ *(V^o^.)*

Le Roy frappé dans le palais de Paris.

Les Jhésuites chaffez & banniz de France.

(1) Notre chroniqueur, *in petto,* trouve cela souverainement injuste; mais son respect profond pour l'autorité royale l'empêche d'ajouter aucune réflexion.

(2) Il s'agit ici de l'attentat commis sur le roi par Jean Châtel, le 27 décembre 1594, dans la chambre de madame de Liancourt; Henri IV fut seulement légèrement blessé à la lèvre.

1595

Nouvelles terreurs dans les campagnes de Normandie et de Picardie.

Aucuns de la garnifon de Ham, du party contraire, *& autres volleurs* en grand nombre, avoient toujours esté fur les chemins de Rouen, et ailleurs, prenans tous ceulx qu'ilz pouvoient rencontrer, fi bien que les habitans de Gifors, et tous autres, *n'ofoient librement aller par les chemins.* Les garnifons de quelques villes de Picardie esftoient auffi journellement par les villages, mangeans et ravageans tout ce qui y estoit, de telle forte, que tout le peuple eftoit fort paouvre et affligé, joinƈt la grande charge des tailles, et le blé et vivres fi chers que les habitans des villages n'en pouvoient plus.

Decès du fieur de Longueville.

Monfeigneur le Duc de Longueville avoit esté frappé d'un coup de mousquet ou harquebouze, par le derrière, au cofté du col, de quoy il estoit tost après deceddé, environ la my-May, au dit an IIIIxx quinze (1). Et ce, lors qu'il voulloit pofer & remettre, par le commandement du Roy, un cappitaine en la ville et chafteau de Dourlen en lieu d'un autre, qui y avoit esté mis par le dit fieur Duc de Longueville, en le falluant par quelques foldatz de la ditte ville et du chafteau lorsqu'il estoit tout proche d'icelle ; et deux ou trois des fiens, estans derrière et proche de luy, qui avoient esté tellement frappez et offensez, qu'ils estoient mortz à la place, sans que l'on eust peu découvrir qui avoit esté telles malheureuses perfonnes *qui avoient fait telle affaire.*

Monfeigneur le Comte de St-Pol gouverneur de la Picardie.

Peu de temps après, Monfeigneur le Conte de Saint-Pol, son frère, avoit esté mis et pofé de par le Roy, gouverneur de la Picardie, en lieu du dit Seigneur son frère ; où il avoit du depuis réfidé, affavoir en la ville d'Amyens. Le peuple avoit toujours esté lors, et du depuis, tenu en ces termes & efpérance de paix, tant avec le fieur Duc du Mayne que autres du party contraire.

FF. CLXXXVe *(Ro.)*

Prise et rendicion de la ville de Ham au Roy.

Et il estoit advenu que la nuiƈt d'entre le Lundy & le Mardy, vingtiesme de Juin, au dit an, Monfeigneur le Conte de Saint-Pol & grand nombre des gens du Roy eftoient entrez dans le chafteau de Ham, duquel ouverture leur avoit esté faiƈte par le gouverneur, nommé le Baron Doxviller, qui avoit rendu le dit

(1) On a attribué à un accident la mort du duc Henri de Longueville, tué dans une salve de mousqueterie, tirée en son honneur, lors de son entrée à Doullens. Sans se prononcer clairement à ce sujet, notre chroniqueur laisse entrevoir qu'il pourrait bien y avoir eu, « *dans cette affaire* », autre chose que de la maladresse.

Henri II de Longueville, son fils, devint, à la mort de sa grand'mère, seigneur de Trye-Château, Etrépagny, etc.

Quant à Marie de Bourbon (dame de Trye et épouse de Léonor d'Orléans), elle mourut à Pontoise, le 7 avril 1601. (V. J. Vatout, *Le Château d'Eu ;* 5 v. in-8o.)

chafteau au Roy; et estant illecq avec cinq centz chevalliers à l'entour de la ville de Ham, ils s'estoient, dès deux heures de nuict, mis en tout debvoir d'entrer du dit chafteau en la ville, qui estoit bien gardée de deux mil foldatz, tant Espagnolz que François, sans les habitans du lieu; tous lesquels, ne pensant à telle entreprife & rendicion, avoient esté esbahis d'oyr l'allarme fi impétueuse venir de la part de ceulx du chafteau, qui avoient à l'inftant tiré deux pièces de gros canons dans la ville; quoy oyans, par les foldatz & habitans de la ditte ville; et voians qu'ils estoient trahis, ils s'eftoient tous mis en debvoir, et tellement défendus à deffaire & repoulser leurs ennemys, depuis deux heures de nuict jufques à quatre heures après midy, qu'ils s'eftoient laffez, voians que grande multitude de peuple entroit en la ville, tant par escallade que venans du chafteau; de forte qu'il leur avoit convenu rendre la ville au Roy, non sans grande éfufion de fang, tant de cofté que d'autre, & grande perte de biens, pour ce que les habitans avoient esté pris & ravagez. 1595

Habitants de Gisors libérés de leur rançon par la prise de Ham.

Au moien de cette prife, plufieurs perfonnes détenues prifonnières par les garnifons avoient efté mises en liberté par le fieur Conte de Saint-Pol; & spéciallement Maiftre Pierre le Monnyer, greffier au grenier à sel de Gifors, & Touffaint Desportes du dict lieu; ils avoient esté pris dans le bois de Fleury, en revenant de Rouen, et menez en la ville de Ham; & lesquelz avoient jà composé pour leur rençon que l'on avoit portée jusques à Beauvais, n'ofans la hazarder de la porter jusques en la ditte ville, de paour que les dits deniers, montans jusques à VIII ou neuf centz efcuz, ne feuffent vollez; lesquels, au moien de la prise de la ville, n'avoient efté paiez ni portez en la ville de Ham; & ainfi estoient demeurez quictes, les deffus dits, de leur rençon.

Prife de la ville de Dijon et autres par le Roy.

Comme auffi, depuis icelle prife de Ham, de la ville de Dijon, et du Chafteau de Tallen, et le caftel, environ le temps deffus limité, un chacun avoit esté plus librement de costé & d'autre à ses affaires, sans aucune crainte, à raifon qu'il ny avoit plus que la ville de la Fère qui tenoit pour la Ligue, dans laquelle il ny avoit que des Efpagnolz.

Arreft de mort contre le fieur Duc d'Aumalle.

Et le mois de Juillet en fuivant, la Court de Parlement de Paris affemblée, avoit par son arreft condamné à mourir Monfeigneur le Duc d'Aumalle, à raison que les jours précédents

1595 il avoit faict alliance & s'eftoit mis avec les Efpagnolz, tenu, préſidé, machiné avec eulx, à l'encontre du Roy de façon qu'il avoit efté avec une charrette, trainé en la ditte ville de Paris *en effigie*, sur une claye & par après, sa tefte tranchée, il avoit efté defcartelé, et ce, à quatre chevaux, & sa teste mise au bout d'un pofteau sur la porte de Saint-Denis de la ditte ville de Paris (1).

Guerre déclarée aux Efpagnolz.

omme auffi, au mesme temps, le Roy avoit déclairé la guerre aux Efpagnolz : pour raison de quoy, & à l'instant (ou peu de temps après), le dit fieur d'Aumalle avec l'armée des Efpagnolz en grand nombre avoient affiégé la ville & le chafteau de Dourlen en Picardie, devant laquelle ils avoient esté quelque temps. Le Roy et son armée eftoit de l'autre cofté à l'encontre d'une autre armée des Efpagnolz; il avoit pris et gaigné quelques villes du dit costé; il avoit auffi commandé au fieur Conte de Saint-Pol, & autres, plufieurs garnifons tenir, et ne permettre par tous moiens la prife de la ville de Dourlen, aux fins de quoy, et pour en faire lever le fiége, le sieur de Villars, admiral de France (2), avec grand nombre de gens y avoit efté, par mesme moyen; comme auffi y eftoient allez, Monfeigneur le Duc de Nevers, Monfeigneur le Duc de Bouillon, avec leurs gens en grand nombre.

Siége & prife de la ville & chafteau de Dourlen par le fieur d'Aumalle et les Espagnolz.

Il advint que le Lundy XXIIIIe jour du mois de Juillet, au dit an mil Vc IIIIxx XV, sur ce que le fieur Conte de Saint-Pol & le fieur de Villars avoient donné et rué sur les compaignies des Efpagnolz, lesquels ils avoient fait fuyr, et tué d'iceux grande quantité. Enfin, les Espagnolz s'enfuyans, attirèrent les dits fieurs & leurs gens, en certain endroit, où eftoit un gros de chevallerie; iceulx Efpagnolz les avoient chargez et tellement entourez qu'il avoit convenu au fieur de Saint-Pol de se desfuyr et fauver, après avoir efté remonté sur un autre de ses chevaulx, à raifon que le fien avoit esté frappé et tué soubz luy. Le dit fieur admiral fut pris prifonnyer par une compagnie de foldatz Vallons à pied, sur ce qu'il s'absentoit de la charge. Ausquelz Vallons, il avoit promis *cinquante mil efcus* pour sa rençon, afin

(1) On poussa l'exactitude, dans le costume, jusqu'à affubler d'un pourpoint espagnol et de jarretières rouges le mannequin qui fut *exécuté* au lieu du Duc. (*Chronologie novenaire;* Palma Cayet, III.)

(2) André de Brancas, plus connu sous le nom d'*Amiral de Villars.*

1595

qu'ils ne le tuaffent ; ce néantmoins, quelques ungs des Efpagnolz ayans entendu qu'il eftoit pris par les dits Vallons, ilz avoient esté vers eulx, affin d'avoir part & participper à la rençon. Sur la dispute des Vallons qui ne voulloient affocier les Efpagnolz à la ditte rençon, iceux Efpagnolz avoient à l'inftant poignardé et frappé le fieur admiral de XVIII ou XX coups, de telle façon qu'ils l'avoient tué et faict mourir à la place.

Décès de M. de Villars, admiral de France.

Son corps fut pris et porté en la ville de Rouen, où il avoit efté inhumé en grande pompe funèbre, d'autant que les habitans de cette ville l'avoient toujours honoré et tenu pour leur feigneur, comme les ayans gouvernez et entretenuz en grande paix et amitié ; durant lequel gouvernement, le fieur admiral avoit tousjours efté entretenu et soudoyé par le Roy d'Efpagne, jusque à ce qu'il euft rendu au Roy de France la ville de Rouen, et qu'il eûft esté pourveu aux dits États (des fonctions) d'Admiral ; c'eft pour quoy l'on difoit que les Efpagnolz l'avoient faict mourir, comme auffi, durant les choqs, et guerres ainfi faictes entre eulx, il avoit efté tué un grand nombre de braves hommes & de cappitaines, tant de costé que d'autre, jusques à cinq ou six mil hommes (1). Le dit sieur admiral avoit voulu de soy faire cette entreprife, sans l'ayde des fieurs de Nevers et de Bouillon, pensans avec le sieur Comte de Saint-Pol emporter la victoire contre les Efpagnolz, & leur faire lever le fiége, ainsi qu'ilz avoient bien commencé, s'ilz euffent efté suivy des fieurs de Nevers & de Bouillon. Néantmoins la préfence desquelz, et de toute leur armée, ils avoient renvitaillé des poudres & munitions la ville et le chafteau de Dourlen ; c'estoit une place imprenable ; les Efpagnolz avoient tellement tenu le fiége et commencé à battre la ville de dix-huict pièces d'artillerie, et autres neuf pièces qui batoient & tiroient en courtine.

Sa pompe funèbre à Rouen.

FF. CLXXXXII° (V°.)

Le Lundy, dernier jour du mois de Juillet, au dit an, ils avoient fait brefche en icelle ville, où ilz eftoient entré de force, sans aucune revenge ny réfistance par ceulx de la ville, *quafi chose faicte à plaifir,* ou bien, ainfi qu'il eft certain (comme Dieu l'a voullu), pour les pefchez & ambitions des grandz mondains et du peuple ; & le lendemain, Mardy, premier jour d'Aouft,

La ville de Dourlen prife.

(1) P. de l'Estoile eut un fils tué dans cette terrible rencontre ; il dit simplement dans ses Mémoires : « J'y perdis mon fils aîné, Loys de l'Estoile, qui y fut *vendangé* » des premiers. »

1595

Cruauté des Espagnolz.

commencé dès le matin à tirer contre le chasteau du lieu, de telle véhémence que, après bresche faicte, ilz avoient esté maistres, gaigné et entré en icelluy le dit jour, à deux heures de rellevée, ayant tué & massacré tous ceux qu'ils avoient trouvez en la ditte ville, et conduict au Chasteau, tant soldatz, habitans, que les femmes & les petits enfans, rigueur et cruauté grande et exécrable de telz ennemys, ausquelz l'on avoit pardonné & iceux laisser aller lors de la prise de la ville de Paris, Amyens, Beauvais, et autres villes.

Siége et prise de la ville & chasteau de Cambray par les Espagnolz.


la fin du mois d'Aoust, les Espagnolz & leur armée bien forte avoient assiégé la ville de Cambray, très forte ville, proche de laquelle ilz avoient commencé à faire des *cavalliers de terrasse*, afin de poser sur iceux de l'artillerie pour battre plus aisément; & de mesme, suivant leur coustume, ils avoient fossoié tout alentour d'eux, afin de se rendre plus fortz: tellement, qu'il avoit convenu que toutes les compagnies des Gouverneurs, tant de Paris, Rouen, que ailleurs, se feussent assemblez avec nouveaux cappitaines, qui avoient levé une grande quantité de soldatz. Joinct que Monseigneur de Montpensier, lieutenant-général de la Normandie, et gouverneur de la ville de Rouen, après le décès de Monseigneur de Villars, admiral, avoit envoié signifier à tous les nobles le baon (1) qu'il avoit fait faire, qu'ilz eussent à l'accompagner pour, tous ensemble, aller au secours de la ville, Maîtresse de toute la Picardie, à l'encontre des Espagnolz & ennemys de la France; lequel amas de soldatz avoit causé grande ruyne: d'autant, que par où ilz avoient passé, ilz avoient *tout pillé & ravagé* ce qu'ilz avoient trouvé; et joinct la faison de l'Aoust, de faict, ils s'estoient trouvez tous au rendez-vous, qui estoit à Gournay, au xe jour de Septembre, au dit an; et de là, s'en estoient allez trouver l'armée pour le Roy, qui estoit proche de Cambray, pour la deffense d'icelle ville.

Rendez-vous général de l'armée à Gournay.

Le Roy estoit lors avec son armée par de là Lyon, aux lieux nommez Pontignoty, à Gray et autres villes, à l'encontre d'une autre armée d'Espagnolz et d'autres *Ligueux*, qui avoient jà

(1) *Baon*, Ban, proclamation ou annonce ayant caractère officiel; ancien mot qui n'est plus usité de nos jours que lorsqu'il s'agit des *bans* ou publications de mariage faites à l'église, ou encore, dans certains pays, des *bans* de vendange.

1595

entré dans la France; il les avoit courageusement repoulsez, et avoit repris les villes qu'ils avoient desjà prifes, et par après, faićt quelques trèves avec le conneftable de Caftille, conducteur de la ditte armée, de forte, qu'il avoit envoié plufieurs des troupes de fon armée, en dilligence. Elles s'eftoient acheminez à Paris, & de là, paffans par Meaux, avoient esté trouver l'armée audit lieu de Cambray; le Roy (à ce que l'on disoit) revenoit à la ville de Paris pour eftre préfent au fecours de Cambray, de fait, il eftoit arrivé en icelle ville de Paris, au commencement du mois d'Oćtobre.

Trèves faićtes avec le Conneftable de Castille.

De là, ayant couché à Pontoise (1), il avoit paffé proche de Beauvais; et par après, allé en l'armée, où il eftoit arrivé trop tard, d'autant que les Efpagnolz ayant faićt quelque brefche, & voullans aller à l'affault, les habitans de la ville tous armez qu'ilz estoient, avoient crié : *Vive le Roy d'Espagne*, tellement que les Efpagnolz eftoient entrez dedans; le fieur de Bellangny, commandeur en la ditte ville, avec toutes ses troupes pour le Roy s'estoit réfugiez dans la citadelle du lieu; laquelle rendicion de Cambray avoit eu lieu, à ce que l'on tenoit pour certain, parce que le fieur de Bellagny avoit usé de grandes cruautez envers les habitans du dit lieu; & s'estans refugiez en la citadelle, quelques huićt jours après, ils avoient, par compofition, rendu et quićté la citadelle aux Efpagnolz au moyen de *cinquante mil efcus,* qu'ils avoient reçuz; et luy et les fiens estoient fortis avec leurs armes & bagages. De forte, que le Roy, ny son armée n'avoient peu donner fecours avant que la ville n'eust efté rendue et prise par les Efpagnolz; environ le VIIIe jour du mois d'Oćtobre 1595.

Passage du roi Henri IV à Pontoise.

Incontinent après, l'armée des Efpagnolz se retira en leurs limites, et païs, après avoir toutesfois laiffé une forte garnifon et de grandes munitions, tant de guerre que de bouche, en la ville de Cambray, devant laquelle, au commencement du mois de Novembre, au dit an, mil V^c IIII^xx XV, le Roy et son armée eftoient allez. Ils l'avoient investie et affiégée de toutes parties; de forte qu'il ne pouvoient entrer aucuns vivres, ny fecours en la ville, à l'entour et dans laquelle, le Roy faifoit aller journellement grandes eaues qu'il retenoit d'un vivier proche de ce

Siége de Cambrai.

(1) Henri IV passa à Pontoise le 6 Octobre, avec beaucoup de cavalerie, et fut suivi de nombreux convois de munitions. (V. *La Ligue à Pontoise,* p. 233.)

1595 lieu, qu'il avoit faict creuser : de façon, que les habitans et ceulx dedans la ditte ville avoient eu grandement affaire de leurs hommes estans bien empeschez.

1596
FF. CLXXXXIXe (V°.)

Paſſage à Giſors du ſieur de Mompenſier, gouverneur de la Normandie.

Durant ce temps, Monſeigneur le Duc de Mompenſier, Gouverneur de la Normandie, avoit paſſé et repaſſé deux fois par cette ville de Giſors, avec des grandes compagnies, pour aller trouver le Roy en son armée, et lors de ses paſſages grand nombre des habitans de Giſors avoient esté au devant du dit Sieur luy préſenter les clefs de la ville et luy offrir tous hommes & ſervice : ausquelz il avoit faict responce : « *Qu'il eſtoit amy des habitans, & qu'ils euſſent à recongnoiſtre* » *le ſieur de Fervacques, qui eſtoit avec luy, pour gouverneur* » *de tout le bailliage de Giſors* ». Il s'en retourna en la ville de Rouen, où il faisoit sa demeure. Le Roy & ſon armée ayant

Siége de La Fère.

tousjours, du depuis, esté devant la ville de la Ferre (1), pour ce que les ſoldatz et Eſpagnolz estans dans la ditte ville avoient tenu bon & ne s'eſtoient aucunement voullu rendre, à raiſon que *les eaues faictes retenir* (sic) par le Roy avoient enfin rompu les chaulſées qu'il avoit faict faire, de ſorte qu'ils n'alloient plus dans la ville, ains par leur commun cours, & auſſi que l'on avoit deſcouvert qu'ilz recevoient des vivres par quelques-uns, traiſtres de l'armée du Roy. Comme auſſi, durant le dit ſiége, quelques cinq centz des Eſpagnolz avoient, le mois de Février 1596, paſſé et rapaſſé de nuict à travers l'armée du Roy et porté quelques bledz à ceulx de dedans la Ferre, juſques sur le bord des foſſez de la ville, où cela avoit esté pris, ou la plus grande partie, par ceulx de la ville, nonobſtant l'émotion et allarme qui s'estoit à l'inſtant illecq faicte, à cauſe de ce.

Siége & priſe de la ville & citadelle de Callais par les Eſpagnolz.

Pendant ce temps, environ le commencement d'Avril, au dit an mil vc IIIIxx XVI, l'armée des Eſpagnolz revint en grand nombre ; en lieu que l'on penſoit qu'ilz vouluſſent donner ſecours à la ville de la Ferre, ou bien en aſſiéger une autre, l'on auroit tout auſſitost deſcouvert qu'ilz avoient aſſiégé la ville de Callais.

Néantmoins la force de laquelle et de la citadelle, par la menée de quelques preſtres ou autres du lieu, ou bien que le gouverneur de la dite ville, nommé....... *(sic)* (2), n'avoit pas beaucoup

(1) « *La Ferre, en Picardie.* » (Note sur le manuscrit.)
(2) Le nom est resté en blanc sur le manuscrit de la Bibliothèque Nationale.

1596

de gens, encores qu'il receust paye de plus grand nombre, et que pour son avarice il n'avoit faict raccomoder les écluses pour mettre l'eaue à la chaulſée, pour ce qu'ilz ne pouvoient que par illecq les ſurprendre, ils avoient, avec grand nombre de coups de canon, faict bresche en la ville, estoient entrés dans icelle, et avoient faict mourir tous ceulx qu'ilz avoient trouvez, encores que les compagnies que le Roy y avoit envoiez, et qui y estoient entrez, se feuſſent vaillamment combatues; tellement, que le Roy & son armée avoit quicté l'aſſiégement de la ville sans la pouvoir avoir.

Siége levé par le Roy devant Cambray tenu par les Eſpagnolz.

Et par après, aſſavoir le Mercredy xxix[e] de May, au dit an, la ville de la Ferre, luy avoit esté rendue par les Espagnolz qui eſtoient ſortis par composition, avec leurs bagues ſauves, harnois, harquebouzes et mesches allumez; comme auſſi, le Roy leur avoit faict conduire une pièce de gros canon, estans dans la ditte ville, qui estoit de leur *emprainte*. (1)

La ville de la Fère rendue au Roy.

Les troupes & compagnies de Monſeigneur le Duc de Nemours eſtoient arrivez en celle ville de Giſors, le Mercredy xii[e] jour de Juing, au dit an mil v[c] iiii[xx] xvi, veille du Saint-Sacrement. Elles alloient rejoindre l'armée du Roy, s'eſtans depuis ſix sepmaines ou deux mois rendus et remis à l'obéiſſance du Roy; ces compagnies, cependant, estoient des Ligueux.

Les troupes et compagnies de Monſeigneur le duc de Nemours logez à Giſors, qui avoient tout ravagé & gaſté.

Lesquelles compagnies juſques à quinze centz ſoldatz de pied, et beaucoup plus de *goujardz & garçons*, s'eſtoient logez aux faulxbourgs de la porte de Paris, en toutes les maiſons et eſtables qui leur avoient esté vuidées, & aucuns aux faulxbourgs de Cappeville, après que trois ou quatre centz chevalliers des dictes compagnies, qui estoient arrivez le matin, en estoient ſortis, que l'on n'avoit voullu laiſſer paſſer par dedans cette ville, à cauſe que l'on se deffioit qu'ilz vouloient ſurprendre icelle ville, et par après faire entrer les dittes compagnies de gens de pied; ce qui avoit esté ainſi suffisamment congneu par après; lesquelles compagnies estoient gens du tout habandonnez, et licentiez à mal faire; les ſoldats se nommoient *carrabins* (2), et autres ſortes de

(1) C'est-à-dire qui portait leur marque distinctive, ou était de leur fabrication. Littré fait remarquer que dans le vieux langage français *empreinte* a aussi signifié *choc.*

(2) *Carabins;* on donnait ce nom aux soldats de la cavalerie légère, qui, à cette époque, formaient l'avant-garde d'un corps d'armée.

1596 gens, toutesfois Catholiques (à ce qu'ilz disoient), et ayans tousjours soustenu ce party au bien de la Ligue; ils avoient esté aux dits faulxbourgs depuis le dit jour, jusques au Vendredy ensuivant du matin, qu'ilz s'en estoient allez droict à Gournay et ès-environs, ayant tout pillé & ravagé par où ils avoient passé, brullé tous les huis et fenestres des faulxbourgs, rompu les felleaux des planchers, vitres, et toutes autres choses, et tout *pestillé*, pris et gasté les harbres des jardins, brullé les hayes, et tout ce qui y estoit, encore que quelques uns leur eussent baillé des vivres.

Elles vont à Gournay.

Passage à Gisors de 72 pionniers et autres troupes.



Le Samedy, VIe Juillet, au dit an, estoit passé par cette ville soixante-douze pionniers de Verneuil-au-Perche, habillez de *bleu & jaulme* (sic), qui alloient à l'armée du Roy. Comme aussi, au commencement de Septembre, au dit an 1596, d'autres grandes troupes de gens de pied de Monsieur le Connestable, que l'on disoit estre les compagnies de César Monsieur, filz bâtard du Roy, avoient logé aux faulxbourgs de la ville; elles y avoient faict grand desgat, à raison que l'on n'avoit voullu bailler III^c (écus) que l'on avoit promis & recueillis, sur les habitans de la ditte ville de Gisors, au cappitaine qui les conduisoit, qui avoit demandé des vivres.

Le Roi au château de Trye.

Et par après, assavoir le Dimanche VIe d'Octobre, au dit an 1596, le Roy estoit passé par cette ville, quelque peu aprez la grand messe. Il avoit couché à Trye, au chasteau (1), la nuict précédente, accompagné de grands Seigneurs et grande quantité de noblesse; comme aussi y estoit, et alloit devant luy, dans une litière, Madame la Marquise de Monceaux, laquelle dame estoit avec son petit filz nommé César Monsieur, qu'elle avoit eu du Roy, aagé de quelques deux ans; et la ditte dame fort grosse et enceinte, sans une fille qu'elle avoit encores eu de luy (laquelle, avec son enfant, avoit esté menée et conduicte à Gaillon, et de là conduicte à Rouen, attendant l'entrée du Roy, qu'il avoit faicte en la ditte ville le Mardy quinziesme jour du mois d'Octobre mil V^c IIII^xx XVI, et lequel avoit esté receu par tous les habitans de la ville en grand triomphe et magnificence).

Entrée du Roy à Rouen en grand triomphe.

Le lendemain de la ditte entrée, le Légat de la Royne d'Angleterre *(sic)* y avoit fait son entrée, accompagné de quatre-vingt

Le Légat ou ambassade d'Angleterre fait son entrée à Rouen.

(1) La chambre ou coucha le roi se trouvait peut-être située dans la tour qui échappa à la destruction de 1796.

1596

ou cent chevalliers, en grande pompe ; il avoit apporté au Roy, à ce que l'on difoit, *l'ordre de la Jarretière*, et avoit esté en la ditte ville de Rouen fort longtemps. Peu de temps après laquelle entrée, la dame de Monceaux enfanta une fille au Roy (1).

Passage du duc de Mayenne à Trye-Château et Gisors.

Pendant ce temps, affavoir le Mercredy XXVIIe jour de Novembre, au dit an mil V^c IIII^xx XVI, Monfeigneur le Duc du Mayne son filz, et autres Seigneurs, avoient paffé par cette ville de Gifors sans y tarder, pour ce qu'ilz avoient couché la nuict précédente à Trie-Chafteau ; et estoient allez droict en la ville de Rouen ; comme auffi, les jours précédents, Monfeigneur le Conte de Saint-Pol, gouverneur de la Picardie, y estoit allé : il avoit paffé par cette ville de Gifors, et difoit on que le Roy permettoit à sa sœur, qui estoit à Rouen, proche de luy, d'y faire le presche, où beaucoup de perfonnes alloient sans contredit.

Edit du Roy contre les volleurs.

Durant ce temps, l'on tenoit pour certain que les Efpagnolz se remouvoient, voullant entrer plus avant en la France, à raison que l'armée du Roy se féparoit & s'abfentoit. Tout le monde estoit bien tourmenté & accablé de toutes partz des tailles, foldatz et volleurs ; on n'en pouvoit plus, et on ne sçavoit plus aucunement comment y réfister, par ce que les foldatz *faisoient tout à eulx*, prenoient ce qu'ils trouvoient dans les maifons. Le Roy avoit faict cependant un édit : « *Que les baillys, prévôts des » Marefchaux, & toutes autres perfonnes, euffent à courir & ruer » fur les foldatz & les cappitaines, au cas qu'ils pillaffent & rava- » geaffent, comme ils avoient couftume* ». Cet édit avoit esté publié le Lundy 1er Décembre, au dit an 1596 ; néantmoins, les dits foldats ne laiffoient de voller, piller & manger tout ce qu'ils trouvoient : joinct la malladie de contagion qui avoit esté fort longtemps en l'armée, et en plufieurs villes et villages d'allentour cette ville de Gifors, qui en avoit du tout esté perfécutée ; et spéciallement avoit esté en la ville de Paris fort longuement, tellement, qu'il estoit beaucoup mort de perfonnes.

Le Pont des Musniers de Paris tombé dans la rivière.

Le *pont des Musniers* de la ville de Paris, bâti fur pilotis en la rivière, estoit tombé dedans icelle rivière le Dimanche au foir, vingt-deuxiesme jour de Décembre 1596. Il y avoit eu là grande perte de perfonnes et de biens. (2)

(1) Catherine-Henriette, duchesse d'Elbeuf, née à Rouen : « Le Roy alloit la voir tous les jours, et la regardoit remuer. » (P. de l'Estoile.)

(2) Il existait beaucoup de maisons sur ce pont : « Huit vingt personnes y péri-

1596

Requeste présentée au Roy par les hérétiques.

Les Huguenotz & Hérétiques, en ce temps, avoient préfenté requeste au Roy, en la ville de Rouen, durant les Eftatz qui s'y estoient tenus (expirez à la fin du mois de Décembre), par laquelle requeste ils demandoient qu'il leur fut permis de faire le presche en toutes villes et tous lieux de ce Royaume qu'ilz vouldroient; d'autant qu'ils disoient avoir esté caufe de l'établissement de la Couronne du Roy; et auffi qu'ilz se fentoient quelque peu fortz, pour ce que l'on difoit qu'il y avoit jà quelque sept ou huit mois qu'il se faisoit entre eulx *une bourfe commune*, pour leur entretenement, estant tout prestz de se remouvoir; laquelle requeste ne leur fut point accordée, comme très inique et méchante.

1597

Prife d'Amyens par les Efpagnolz.

FF. ccvii^e *(Recto).*

Pendant lequel temps (en mars), sachant, les ennemys Efpagnolz, que le Roy avoit naguères faict mettre en la ville d'Amyens ses munitions de guerre en grand nombre, et aussi plufieurs pièces d'artillerie, pour aler à l'encontre d'eulx & *conquefter* leur païs, reprendre les villes de la Cappelle-en-Terraffe, Dourlens, Cambray, Callaix, et autres villes qu'ils avoient prifes et gaignez par force ; et que les habitans de la ditte ville d'Amyens n'avoient voullu recevoir aucune garnifon pour leur deffense, se fians & affeurans en la force des murailles, rampartz et foffez de leur ville, et auffi au grand nombre de canons, munitions & d'habitans y estans, les ditz Efpagnolz (spéciallement ceux qui eftoient en garnifon en la ville de Dourlen & autres), s'eftoient retirez & réfugiez en une abbaye de Relligion, tout proche d'Amyens, et ils avoient gaigné et attiré à eux quelques habitans de la ville.

De laquelle abbaye eftoient fortis quelques dix ou douze d'iceux Efpagnolz, desguisez & habillez en paouvres villageois, se fuivant l'un l'autre, conduictz et menez par un nommé Ermaneteillo Parto Careiro (1), principal cappitaine des dits Espagnolz ; l'un ayant une hotte sur son dos, l'autre ayant un fac plein de noys ;

» rent », dit P. de l'Estoile, « .... et on a remarqué que la plupart de ceux qui » périrent en ce déluge, eftoient tous gens riches & aifez, mais enrichis d'usures & » pillages de la Saint-Barthelemy et de la Ligue. »

Cet événement fit grande sensation dans le Vexin, puisque notre chroniqueur a pris la peine de l'enregistrer sur son journal.

(1) Hermand ou Hermantelle Portocarrero, capitaine « de petite stature, mais de grande entreprise. »

avec autres qui conduifoient une charrette ou chariot. Et ne se deffians pas, ceulx qui faisoient la garde en la ditte ville, d'aucune entreprife, celuy qui estoit en fentinelle n'avoit donné aucun avertiffement, ny fonné la charge du donjon, quand ils s'eftoient préfentez l'un après l'autre aux portes de la ville. 1597

Celuy qui avoit des noys avoit esté arrefté pour voir ce qui estoit dans son fac; ceulx de la garde s'amufoient aux dictes noys, que le porteur d'icelles avoit exprès laiffés cheoir en terre (il n'avoit lié sa pouche); les autres qui le fuivoient, avec la charrette, avoient lors icelle conduite soubz la grille de la porte; et à l'inftant, quelques-uns estoient montés en hault d'icelle et allez droict fur le rempart, où estant, ils avoient tiré une pièce de canon, qui y estoit pour fervir d'advertiffement aux autres qui estoient en la ditte abbaye. Ceux-ci, auffitost qu'ils avoient entendu, estoient venus vers la porte, de laquelle ils avoient trouvé maiftres leurs compagnons; ils avoient poignardé & frappé tous ceulx qui faisoient la garde à la porte, et iceulx jettez dans les foffez, et crians tous: *Vive le Roy d'Efpagne*, ils estoient entrez en la ville, tirans force coups de harquebufe; tellement que tous ceulx de la ville ne s'estoient mis en deffense, synon quelques ungs qui avoient esté tuez, tous les habitans estant bien esbahis d'une telle entreprife.

Ruse de guerre dite « des noix. »

Comme auffi, Monfeigneur le Comte de Saint-Pol, gouverneur, & réfidant en la ditte ville, ayant esté adverty de la prife, s'estoit illecq préfenté; lequel voyant auffi entrer et aborder les Efpagnolz, et qu'il n'avoit eu aucun ayde des habitans, il estoit monté sur son cheval et estoit forty de la ville sans autrement s'eftre mis en deffence. Lors, les Efpagnols, jusques au nombre de huict à neuf centz seullement, qui ne penfoient que faire myne et bravade en la ville, voyans qu'ils n'avoient aucune réfistance, s'eftoient saisis des places fortes d'icelle, gaigné le magazin du Roy, et enfin s'estoient rendus maiftres d'icelle ville, en laquelle, peu de temps après, y estoient arrivez et entrez d'autres de leurs gens, jufques à deux mil cinq centz hommes ou environ; encore que grand nombre de Suiffes, pour le Roy, feuffent en un village proche d'un des faulxbourgs de la ville; le Roy les y avoit envoiez (à Amiens) et ils (les Suisses) avoient esté refusez par les habitans d'icelle ville, difans & ayans faict responce qu'ilz se garderoient bien sans garnifon.

Le Comte de St-Pol quitte Amiens.

1597
Grand désordre à Amiens ; fuite des habitants

Peu de temps après, Madame la Comteſſe de Saint-Paul estoit ſortie de la ville, y ayant laiſſé tous ses meubles & richeſſes, sans que les Eſpagnolz euſſent permis en rien emporter ; comme auſſi, grande quantité de femmes & filles de la ville en estoient ſorties, ne sachans où aller, ny que devenir, abandonnées à la mercy des ſoldatz ; la plus grande partie des hommes de la ville s'estoient desfuys ; les ungs liez, ausquelz l'on avoit faict paier rençon ; les autres poignardez, tuez et jettez dans l'eaue ; et par après, ceulx qui avoient voullu rentrer en leurs maisons avoient dû rechapter leurs meubles, n'estant autrement maiſtres de leurs maisons. Ce qui avoit esté ainſi faict, le Mardy x^{e} jour de Mars mil V^{c} IIII^{xx} XVII, neuf heures de matin, pendant que l'on preschoit en l'une des paroiſſes de la ditte ville.

Siége de la Ville d'Amyens par le Roy.

Peu de temps aprez, le Roy avoit envoyé Monſeigneur le Mareschal de Biron avec une grande quantité de ſoldatz, tant de pied que de cheval, inveſtir et aſſiéger la ville d'Amyens, affin que ceulx qui estoient entrez dans cette ville, ny les meubles & munitions de guerre, ne fortiſſent aucunement ; mesmes qu'ilz n'euſſent aucun ſecours. Et par après, le Roy y estoit allé en perſonne ; il y avoit toujours réſidé avec la Nobleſſe de la France, qu'il avoit faict convoquer & appeller pour l'aſſister à telle et ſi grande et importante entrepriſe (1) pour la France, qui avoit bien ſouvent du travail de toutes partz ; en partie pour ce que Sa Majesté avoit faict publier : « *Que tous ſoldatz qui avoient* » *eſté en guerre depuis neuf ans, euſſent à aller à la ditte armée* » *& au ſiége de la ville d'Amyens* » ; ce qu'ils avoient faictz de toutes partz & paſſé par ce moien par les villages, à la perte des biens de tout le peuple.

Arrivée et venue du Roy au ſiége d'Amyens.

Devant laquelle ville, l'on avoit tellement faict les aproches, tant par le canon que par les ſoldatz, que la plus grande partie des terres d'allentour la ville estoient toutes foſſoiez & tranchées, de telle ſorte qu'en peu de temps les ſoldatz de l'armée du Roy avoient esté tous à couvert ſur le bord des foſſez de la ville, non toutefois sans grande perte de gens,

La tranchée ouverte devant Amyens.

(1) C'est à cette occasion que Henri IV s'écria : « *C'est assez fait le Roy de* » *France, il est temps de faire le Roy de Navarre !* » — Et se tournant vers Gabrielle d'Estrées : « *Ma maîtresse, il faut quitter nos armes et monter à cheval* » *pour faire une autre guerre !* ».

1597

pour ce que ceulx de dedans icelle ville avoient faict plusieurs sorties, la nuict comme le jour.

Comme aussi, ilz avoient faict journellement jouer & tirer le canon, ce qui en faisoit beaucoup mourir; plusieurs grandz Seigneurs & Cappitaines y avoient esté tués; les soldats de l'armée du Roy avoient si vaillamment résisté, qu'en peu de temps ilz avoient gaigné & aproché des murailles de la ville et, logez qu'ils estoient dans les fossez d'icelle, ils avoient creusé les murailles et s'estoient mis soubz icelles, qu'ils avoient soustenues avec des ayes, gaigné mesmes une partie du ravelin, et plusieurs tours et forteresses y estans, qu'ils avoient abatus avec le canon, ensemble les deffenses & courtines des murailles; tellement, que les soldatz estoient logez et faisoient la garde tout proche du rempart de la ville. FF. ccxiv^e *(Verso)*.

Défense de la garnison d'Amiens

Les ennemys de laquelle, estans tous proches d'eulx, jettoient journellement par dessus les remparts & murailles dans les fossez de grosses pierres, des busches, des feux d'artifice et toutes autres choses de quoy ils se pouvoient adviser, afin de tuer et de frapper les soldatz estans dans les dits fossez; de telle façon, qu'ilz en avoient faict mourir et frappé beaucoup, tant de cette sorte, et dans les sorties par eulx faictes, que à coups de canon, harquebouze & mousquetz, de quoy ils tiroient journellement; tellement, que l'on a faict estat que, durant le dit siége et aproches d'icelluy, il en estoit mort de l'armée du Roy *plus de cinq mil hommes*.

Comme aussi, l'armée du Roy en avoit faict mourir et blessé grand nombre de ceulx de dedans la ville, tant du canon qu'ils tiroient dedans que par les sorties qu'avoient faictes ceulx de la ditte ville. En l'une desquelles sorties, le sieur de Ermantelso (1) avoit esté frappé d'un coup de mousquet, en s'en retournant dans la ville, de quoy il avoit esté tué.

Armée d'Espagnolz pour donner secours à leurs gens dans la ville d'Amyens.

Le lundy xve de Septembre, au dit an mil v^c iiii^xx xvii, de grandes trouppes des ennemys Espagnolz, jusques à quinze ou vingt mil hommes, avoient apparu, comme aux jours précédents, proche de la ville de Dourlen, qui estoit à eulx distants de la ville d'Amiens de six lieues, ils avoient

(1) « *Gouverneur à Amiens, fut tué (Ermenteillo, Porto Carierro).* » (Note sur le manuscrit original.)

1597 aprochez encore plus près de l'armée du Roy pour donner ſecours à ceulx de la ville d'Amyens. A ce que l'on pouvoit juger, c'eſtoit pour donner une bataille; pour raiſon de quoy, le Roy & son armée, ou la plus grande partie, avoient esté au devant d'eulx. Ce néantmoins, n'ayans voulu, les Eſpagnolz, donner aucune bataille, aucuns d'iceux, juſques à quinze cents ou deux mil hommes, s'eſtoient, par fineſſe, aprochez par un autre coſté de la ville d'Amyens, par la porte qui n'estoit que bien peu aſſiégée; et pluſieurs estoient jà paſſez par la rivière, tellement qu'ils voulloient donner du ſecours à ceulx de dedans la ville d'Amyens & entrer dans icelle, ce qui eust apporté grand inconvénient à l'armée du Roy, à raison de la ſaison d'hiver, et que l'on n'eust aiſément entré ny gaigné la ditte ville, sans grande perte de l'armée du Roy, pour les grandz retranchements et fortereſſes de la ville, contre lesquelz s'eſtoient appoſez le Seigneur Duc de Mayenne, M. de Saint-Denis Maillot & autres Seigneurs, avec leurs gens, et deux pièces d'artillerie, que le ſieur Duc de Mayenne avoit poſez à leur paſſage, ne pensans autrement à telle entrepriſe. Tellement, que les dits ennemys avoient esté repoulſez et n'avoient peu entrer davantage, un grand nombre d'iceux furent tuez ſur la place, et autre grand nombre furent jettez dans la rivière.

Quoy voians, ceulx de la ville, qu'ilz ne pouvoient avoir aucun ſecours, à cauſe que leur armée s'eſtoit quelque peu retirée, parce qu'elle estoit pourſuivie par la cavalerie du Roy, le Jeudy en ſuivant, ils avoient parlementé & accordé rendre la ditte ville en l'obéiſſance de Sa Majesté, les laiſſans ſortir leurs armes au poing & bagues ſauves, dans ſix jours de la compoſition, au cas qu'il ne leur arrivast ſecours dans la ville de deux mil hommes; ce que le Roy avoit accordé; pour raiſon de quoy, il avoit esté baillé otages de part & d'autre pour aſſeurance du dit accord; ſuivant lequel, le Mercredy enſuivant, vingt-quatriesme du mois de Septembre mil v^c IIII^xx dix-sept, à dix heures du matin, les ſoldatz Eſpagnolz estoient ſortis de la ville d'Amiens en bon ordre, et équipage, juſques à deux mil hommes de pied et cinq centz chevalliers bien montez et armez, ayans chacun la lance au poing (1), et allez droict à Dourlen et ès-environs, avec

Rendition de la ville d'Amiens au Roy par les Eſpagnolz.

Sortie d'Amyens par les Eſpagnolz.

(1) « Le marquis de Montenègre en sortit avec la garnison qui baisa la botte au » Roi, eſtant à pied, et Sa Majesté à cheval, ayant son sceptre à la main. » (P. de l'E.)

1597

quelque sept centz hommes, tant bleſſez que malades ; et sept ou huit vingt chariots et charrettes, toutes chargées de meubles, or et argent ; ayans toutefois laiſſé le magazin du Roy qui estoit en la ditte ville, en la ſorte & manière qu'il avoit esté mis sans qu'ilz y euſſent aucunement touché. Pendant laquelle ſortie, et après icelle, l'armée du Roy & ceulx qui voulloient aller dans la ville y entroient comme eſtant en l'obéiſſance de Sa Majesté, sans que les habitans qui estoient demeurez dans icelle en euſſent esté autrement moleſtez par ceulx de l'armée du Roy, ny autrement ; les Eſpagnolz avoient pris tout ce qu'ils avoient voullu & peu emporter : comme auſſi, grande quantité de femmes & filles de la ditte ville les avoient ſuivis de gré à gré. (1)

Entrée des troupes du Roi à Amiens.

La ville avoit esté tellement débordée et en déſordre, durant le ſiége, que tout y avoit esté à l'abandon des Eſpagnolz, lesquelz, tant à leur entrée dans la ville, que depuis, avoient, comme dit est, tué, maſſacré & noyé un grand nombre des habitans d'icelle, et avoient esté bien humiliez et chaſtiez, et cauſe d'une grande ruyne et perte en ce Royaume de France.

Durant lequel accord, premier que de ſortir par les dits Eſpagnolz de la ville d'Amyens, aucuns de leurs gens, qui leur avoient voullu donner ſecours, s'eſtoient inniſſez de voulloir mettre des vivres de bouche, tant blé que autres, en la ville de Dourlen ; lesquelz ayant esté apperçuz par ceulx de l'armée du Roy qui les coſtoioient, ceux-ci les avoient tellement chargez et desfaictz, qu'ils avoient gaigné les dits vivres et grand nombre de chevaux ; l'on les avoit amenez au Roy en l'armée : tellement, qu'ils n'avoient peu entrer dans la ville de Dourlen ; ſinon que, peu précédent, y avoient esté mis grand nombre des ſoldatz Eſpagnolz pour la deffence de la ville, craignans que le Roy & ſon armée ne l'aſſiégeaſſent après la priſe d'Amyens.

Siége & rendicion au Roy de la ville de Dourlen.

Ce que l'armée du Roy avoit incontinent faict, aprez que l'on eust rempli de terre toutes les tranchées qui avoient esté faictes pour l'aſſiégement de la ville d'Amyens, aſſavoir le VIe jour d'Octobre, au dit an mil V^c IIII^xx XVII ; de telle ſorte, que, peu de temps aprez, la garniſon de la ville de Dourlen avoit parlementé & composé, et, par ce moyen, la ditte ville fut mise en l'obéiſſance du Roy de France.

(1) Ce singulier arrangement tendrait à justifier un vers connu :
« *La femme qui combat ne veut pas toujours vaincre.* »

1598

FF. ccxxi^e *(Recto.)*

La paix faicte entre les Roys de France et d'Espaigne, en Juin.

Paix publiée à la France entre elle & l'Efpagne.



Cela faict, le Roy ayant appris l'entreprife qui se faisoit en Bretaigne, avoit commandé à fon armée d'y aller, ce qui avoit esté exécuté promptement; & elle avoit tellement fait son debvoir, que durant ce temps, les Roys de France et d'Efpagne, et tous les autres Princes et Seigneurs, avoient traité et faict la paix enfemble (1), au grand repos et tranquillité de ce Royaume de France, tant défolé & affligé de toutes partz; laquelle paix avoit esté publiée en tous les endroictz et principaux lieux et villes d'icelle France, le feptiesme jour de Juing mil v^c iiii^xx dix-huict (2); lors de laquelle publication, le peuple s'eftoit grandement resjoui, en prières & proceffions, avoit faict des feux de joie, et toutes autres fortes de resjouissances, allans et venans librement en ses affaires, sans aucun contredit, ny mauvaises rencontres, pour ce que l'on avoit du tout quicté et mis bas les armes.

Edit du Roy pour ne porter armes.

Lesquelles, par édit du Roy, avoient esté deffendues porter, ny tirer d'icelles, par toutes perfonnes, à peine de la vie; finon qu'à ung chacun il avoit esté permis de porter l'efpée feullement. * A raifon de quoy, les armes, comme dit est, avoient du tout ceffé leur cours : Dieu en foit loué & glorifié à jamais. Ainsi-foit-il ! *

Après un espace de quelques lignes laissé en blanc, l'auteur du manuscrit continue en ces termes :

1599-1610

FF. ccxxiii^e *(Recto)*



Depuis la prife et la rendition de la ville d'Amyens, comme dit eft, la France avoit toujours vefqui en paix, tranquillité, sans aucune guerre, sinon que les fubfides & grandes tailles n'avoient ceffé à eftre cueillis et levez sur le peuple, et des éditz faictz pour lever des deniers sur tous eftatz & offices (3).

(1) Il s'agit ici du célèbre traité de Vervins, conclu le 2 mai 1598.

(2) Le 1er avril 1598, Ph. de Fontette, rend foi et hommage de la terre et seigneurie du Vaumain, à Marie de Bourbon, dame de Trie; en 1623, il passe aveu et dénombrement de la même seigneurie à Henri II d'Orléans, duc de Longueville. (*Notice hist. sur le Vaumain,* par L.-N. Barré; in-8°, 1877). Le Vaumain dépendait alors de la châtellenie de Trie.

(**) Voir fac-simile de ce passage qui est reproduit ci-dessus dans la *Notice.*

(3) « *Tailles & fubfides levez fur le peuple.* » (Note *marginale* du manuscrit.)

1610

Armée faict lever par le Roy.

Le Roy avoit levé et faict assembler une armée de gens de guerre & faict conduire et charrier en la ville de Challon, dès le mois d'Avril, et commencement de May mil VIc dix, jusques à cinquante pièces d'artillerie, avec l'esquipage à ce necessaire, sans que l'on n'eust peu sçavoir de quel costé ny contre qui, il voulloit faire achemyner la ditte armée.

Couronnement de la Royne de France, nommée.... *Marie de Médicis (nom resté en blanc sur le mss.)*

Pendant ce temps, il avoit voullu & faict publier le couronnement et l'entrée de la Royne son espouze, en la ville de Paris, en laquelle l'on avoit faict beaucoup de préparatifs & de sumptuositez admirables. Ce qui avoit esté différé de jour en jour, jusques au Jeudy XIIIe du mois de May, au dit an mil VIc dix, que la Royne avoit esté couronnée en l'Église de Saint-Denis en France & son entrée publiée, au dimenche ensuivant dans l'Église de Paris ou de tous costez plusieurs personnes abordoient.

Decès du Roy Henri IVe, Roy de France & de Navarre, tué d'un cousteau dans son caroche.

Il estoit advenu que le lendemain, jour de Vendredy, XIIIIe du dict mois de May, le Roy se promenant à Paris, dans un caroche, avec M. le Duc d'Espernon & M. le Duc de Monbazon, passant le long du cimetière Saint-Innocent, en la rue de la Ferronnerie, avoit esté arresté par un harnois; il seroit illecq arrivé un grand homme rousseau, nommé François Ravaillac, d'Angoulesme; lequel saisi d'un grand cousteau, s'estoit approché du dict caroche, & d'icelluy avoit frappé le Roy de *deux coups* : l'un à la mamelle, et l'autre dans le ventre; de sorte que le Roy avoit crié : « *Je » suis mort !* » (1)

L'on avoit pris le dit malheureux & meschant personnage, et icelluy constitué prisonnier, & incontinent le Roy avoit rendu l'esprit devant qu'il feust de retour en son logis du Louvre.

Toutes personnes de Paris et ailleurs, estans bien esbahis & estonnez d'un si mauvais et effroiable accident, et prompt changement de si grande joye, jà commencée, & espérée avoir les jours suivants, s'estoient retirez & enfermez dans leurs maisons en grande perplexité et fascherie. Ce qui s'estoit faict entre trois & quatre heures après midy, le dict jour de Vendredy.

La nuict suivante, les Princes et Seigneurs, avec Messieurs de

(1) D'après le *Journal* de P. de l'Estoile, les dernières paroles du roi furent : *Je suis blessé !* L'assassin frappa une troisième fois ; mais ce coup ne porta que dans la manche du duc de Montbazon.

1610

La Royne esleue régente de son fils aisné, couronné Roy de France & de Navarre, agé de IX ans, ou environ (le 15 de May 1610) nommé Louis XIIIe du nom.

la Court du Parlement, s'estoient assemblez et avoient tous d'un advis et consentement, esleu la Royne pour régente, et gardienne de son filz aisné nommé Loys, agé de neuf ans ou environ : lequel, dès le lendemain matin, l'on avoit couronné Roy; et icelluy porté & conduict en grand triomphe en l'église Notre-Dame ou l'on avoit chanté *Te Deum laudamus;* et tout le peuple avoit cryé : *Vive le Roy*, ce qui avoit causé changer les larmes et courroux en joye : quelque temps après, le dict malheureux personnage Ravaillac, avoit fini ses jours par un sanglant supplice; ayant eu, en premier lieu, le poing bruslé, tenant le cousteau duquel il avoit faict le traistre coup; par après, avoit esté tenaillé ardemment et versé du plomb fondu pardessus son corps, tout taillé & échiqueté; puis après, tiré par deux fois de quatre chevaux; et à la troisiesme, descartelé et deschiré en pièces jettez dans le feu.

Inhumation du Roy en l'église Saint-Denis.

Et le Jeudy, jour Saint Jehan Baptiste, XXIIIIe Juin au dit an, le service du dit feu Roy (que Dieu absolve) avoit esté faict dans l'Église Notre-Dame à Paris; et le dernier jour du dict mois de Juing, son corps porté et inhumé avec ses prédécesseurs Roys, en l'Église Saint-Denis, avec grandes & solennelles funèbres *(sic)*. (1)

Le peuple avoit despui lors vesqui en paix; & avoit esté esleu pour lieutenant général de la France & gouverneur en Normandie Monseigneur le Conte de Soissons, s'estans quelque temps en précédent, Monseigneur le Prince de Condé, absenté avec son espouze, pour quelque différend & désaccord qui s'estoit mis contre le Roy; il estoit allé trouver le Roy d'Espagne avec lequel il avoit demeuré quelque espace de temps; puis il estoit revenu en France après le dit décès; l'armée dont a esté cy-devant parlé avoit esté licentiée & renvoiée, au reste de quelque nombre de régimentz qui avoient esté retenuz et envoiez à Clesves (Clèves); ayant esté publié par toutes les villes que deffenses estoient faictes à toutes personnes de s'assembler en armes à peine de la vie & de rien dire à ceulx de la prétendue nouvelle religion afin d'éviter (à ce que l'on disoit), le désordre de la France en attendant l'aage du Roy.

(1) « Ce que je n'oublierai jamais, dit l'Estoile, ce sont les plaintes, les clameurs et les larmes, non-seulement du peuple de tout sexe, mais des gens de qualité, qui ont pleuré ce bon Roy, comme leur bon père. »

1611-1613

FF. CCXXVII

Depuis ce temps, le Royaume de France avoit eſté en paix & sans trouble; tellement, qu'au commencement de l'année mil VI c XIII, le Roy & la Royne, de l'accord et conſentement des Princes et Seigneurs de la France, avoient faict alliance avec le Roy d'Espagne; le Roy de France avoit accordé et promis prendre sa fille pour eſpouze, ce qui avoit esté conclud et accepté par le Roy en la perſonne du filz de feu Monſeigneur le Duc de Mayenne, qui avoit esté en Eſpagne, accompagné de grand nombre de Seigneurs de la France, après avoir de part & d'autre, précédent et depuis, envoié ambaſſades receuz en triumphe en attendant la conſommation du dict mariage, à raiſon du petit age tant de l'un que l'autre.

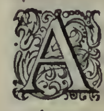
Fiançailles du Roi Louis XIII.

1614

Recommencement de guerre.

FF. CCXXVIII^e (*R°.*)

M. le Duc de Longueville et autres contre le Roi.

u mois de Février 1614, au lieu de continuer l'amitié que les Princes & Seigneurs de la France avoient juré et debvoient au Roy et à la Royne; soubz quelque prétexte d'amitié & d'advancement que la dite dame Royne faiſoit à M. le Marquis d'Ancre, Maréchal de France, qu'elle avoit admené de ſon païs, lors de sa venue en France, ilz s'eſtoient eſlevez en armes: comme MM. les Princes de Condé, le Duc de Nevers, le Duc de Longueville, le Duc du Mayne, le Duc de Vendoſme (filz baſtard du feu Roy), et les autres Princes et Seigneurs; lesquels s'estoient ſaiſis des villes de Mézières, Châlons, Soiſſons, la Fère & autres villes, mesmes de la ville d'Amyens, eſtant du gouvernement de Monſeigneur le Duc de Longueville (1), à cauſe que le dit ſieur Marquis d'Ancre s'estoit ſaiſi et entré dans la citadelle du dit lieu comme gouverneur d'icelle.

Ne ſachant l'ocaſion pourquoy, les dits Princes & Seigneurs s'eſtoient ainſi eſlevez ſinon que l'on disoit: « *Qu'ilz ne vouloient permettre l'alliance & mariage du Roy avec l'Infante d'Eſpaigne; encores qu'ilz y euſſent conſenti, & que la Royne ne debvoit & n'eſtoit capable ni suffisante de gouverner comme régente, & qu'elle avoit emporté & diſtribué à qui elle voulloit les deniers du tréſor du feu Roy* », et autres vaines et inutiles parolles.

(1) Henri II, de Longueville, dont le portrait est placé en tête de ce volume.

1614

Le Roi donne l'ordre à ses troupes de marcher contre les rebelles.

Enfin, le Roy voyant qu'ils ne voulloient s'appaiser et retourner de leur entreprise, avoit commandé à ses compagnies de gens d'armes d'aller à l'encontre, si bien que les dittes compagnies, levez avec de l'artillerie, s'estoient acheminez près des dictes villes, pour les reprendre ; de sorte que les Princes & Seigneurs avoient esté enfin contrainctz de venir trouver le Roy l'un après l'autre & luy demander pardon. Ce qui avoit esté faict environ le commencement de Juin mil VI^{c} quatorze.

Etats Généraux de Sens retardés.

Pendant ce temps, les habitans des villes de la France avoient faict la garde en leurs portes, de peur de surprise (1) ; et après le dict accord ainsi faict, le Roy et son Conseil avoit commandé les Estatz Généraulx de la France estre tenus en la ville de Sens, ce qui avoit esté dellaié (2) jusques à ce que le Roy, la Royne, Princes & Seigneurs, leurs gardes et compagnies, jusques à douze ou quinze mil hommes, eussent faict voiage jusques à Lion, et en toutes les villes de ces quartiers là, afin de veoir et congnoistre le Roy, mesmes pour faire cesser l'entreprinse du Duc de Savoie que l'on disoit avoir faict grande levée de soldatz pour faire quelque entreprise.

Entrée du Roy Louis à Paris et déclaré agé personne en Septembre.

Et de retour que le Roy avoit esté avec les Princes & Seigneurs, l'on avoit faict entrée magnifique dans la ville de Paris, ou peu de jours après, environ le mois de Septembre au dit an mil VI^{c} XIIII, il avoit monté en son siége royal dans le pallais, et *déclaré agé personne,* pour avoir lors commencé à atteindre son an quatorziesme.

Estatz Généraulx tenus à Paris.

Cela faict, on avoit fait publier par toutes les villes de la France que les Estatz Généraux seroient tenuz & assemblez en la ville de Paris, où tous les députez s'estoient trouvez au mois d'Octobre en suivant, au dit an mil VI^{c} quatorze, avec tous les Princes & Seigneurs, jusques au mois de Mars ensuivant, mil VI^{c} quinze, où les dits Estatz avoient esté expirez, concludz et arrestez. On y avoit ordonné entre autres choses, le décry (3) de toutes les monnoies, tant d'or que d'argent, estrangères & non

(1) Pontoise reçut l'ordre de ne laisser passer *aucune troupe,* sans un commandement spécial de la Reine.

(2) Mis en délai, retardé.

(3) *Décry :* Il s'agit de la démonétisation des pièces étrangères de toute nature et de toutes effigies, qui, à la suite de cette longue période de guerres civiles, circulaient en France en nombre infini.

de la France, jusques aux douzains, à la clefs et autres, barrées entre les fleurs de lys; ſeullement les pyſtolletz doubles et ſimples et autres d'Eſpagne, n'avoient esté du compris du descry. 1614



Au mois de Juillet mil vic quinze, la Royne vouloit exécuter & faire conſommer le mariage du Roy avec l'Infante d'Espagne, et de Madame sa sœur avec le filz du Roy d'Espagne, mesmes du mariage par elle espéré (comme l'on diſoit) avec le dit Roy d'Espagne, qui eſtoit à marier, encore que les Courtz ſouveraines & tous les Princes et Seigneurs n'en feuſſent d'advis, auſſi que le Roy d'Angleterre et les Huguenotz, aſſemblez en grand nombre, le voulloient tous empeſcher, de paour de l'inconvénient, et meſchancetez de telz traiſtres et ennemis Eſpagnolz, qui, par ce moien, pourroient préjudicier à la France, à cauſe de telle alliance; laquelle le feu Roy n'avoit jamais voullu accorder (au contraire, leur avoit déclaré la guerre). Toutefois, la Royne, de son auctorité, par la perſuaſion & mauvais conseil qu'elle avoit du Marquis d'Ancre et d'autres perſonnes eſtant avec elle, avoit déclaré : « *Que néant-* » *moins tout ce qu'on en pouvoit dire, elle voulloit & entendoit* » *que les dictz mariages feuſſent parfaictz, & qu'il n'y avoit que* » *Dieu qu'il l'en peuſt empeſcher.* »

1615

FF. ccxxxi^e (V°.)

Recommencement de guerre.

C'est pourquoy les Princes s'eſtoient de rechef retirez de la Cour; le Prince de Condé en la ville de Soiſſons; le Duc de Longueville à Amyens, en ſon gouvernement. Encores que la citadelle du dict lieu feust tenue pour le Roy, par le Marquis d'Ancre qui en estoit le gouverneur, et par les sciens Italliens et autres ſortes de gens. Et les autres, en d'autres villes; tellement, qu'il y avoit grande confuſion en la Cour et Gouvernement de la France, *pour ce qu'un chaſcun y voulloit eſtre maiſtre.*

Renouvellement des troubles des Princes contre le Roy.

Le Roy faisoit grand amas de ſoldatz de tous coſtez pour empescher qu'aucun ne s'eſlevast, et pour sa conduite et voiage, que luy et la Royne vouloient faire de jour en jour, pour aller recevoir son eſpouze à Guyenne. Il avoit voulu faire prendre le Prince de Condé, qui estoit dans la ville de Soiſſons; et le Seigneur Duc de Longueville, qui estoit dans la ville d'Amyens, en son gouvernement; ceux-ci, advertis ſecrettement, s'eſtoient retirez & abſentez aſſavoir : le Prince de Condé à Courcy-le-Chaſteau; le ſieur Duc de Longueville à Corbie; et le ſieur Duc

Concentration de troupes.

1615 du Mayne, à Soiffons; amaffans grandes compagnies de gens de guerre de leur part, pour empefcher (à ce que l'on difoit) le voiage & advancement de telz mariages.

Le fergent major (1) de la ville d'Amyens, brave gentilhomme que le feu Roy y avoit pofé, avoit esté tué & poignardé au dict lieu par les gens du fieur Marquis d'Ancre, et ce, soubz feintise de fidélité, et de luy voulloir donner à disner: ce qui s'estoit ainfi faict & paffé au commencement du mois d'Aouft, au dit an mil VIc quinze.


e fieur de Flavacourt, *noftre bailly* (2) et gouverneur, qui portoit la cornette du dit fieur DUC DE LONGUEVILLE, estant venu dans le chafteau de Gifors y faire son logement, de paour de furprise, avoit commandé aux habitans du dict Gifors de faire la garde aux portes de la ville; ce qui avoit esté commencé le VIIe du dict mois d'Aouft et continué tant de nuit que de jour. (3)

Les bourgeois de Gisors en garde.

Le peuple de la France eftoit alors en grand trouble et esmoy de ce qui pouvoit advenir en telle affaire : on n'attendoit de tous coftez qu'une ruyne généralle; joint la faison de l'année, et la cherté des vivres, vu la grande féchereffe qui estoit sur la terre, la rendoit comme ftérille et infertille en herbes, vignes et fruictz; tout avoit esté grillé dès le commencement de l'année.

Le fieur de l'Espinay eftant venu devant la ville de Gifors pour y entrer en garnifon avec sa compagnie, fuivant la commiffion qu'il en avoit, le Lundi, IXe du mois d'Aouft, jour saint Laurent, il en avoit esté empefché et prié par les habitans du dit lieu de se retirer, ce qu'il avoit faict, aux villages circonvoifins, comme à Chambors, Délincourt, Reilly, Mont Javoult & autres endroictz, où ilz avoient faict grands dégafts, en attendant que les habitans de Gifors euffent esté par devers le Roy et le fieur Duc de Monbazon, gouverneur de Normandie, qui avoit baillé cette

Les villages du Vexin occupés.

(1) *Sergent major* est pris ici dans le sens de *commandant de place:* le mot *sergent* désignait du reste déjà, à cette époque, un officier subalterne de l'infanterie.

(2) En dépit des lettres du roi et des difficultés dont nous avons parlé plus haut, nous voyons ici reparaître M. de Flavacourt, « *noftre bailly* », en qualité de gouverneur du château de Gisors.

(3) Pontoise dut, à cette époque, se mettre de nouveau en état de défense. Le gouvernement y envoya de Paris deux cents lances. Les Pontoisiens, constitués en milice, étaient commandés par Robert et Gilles Cossart, Mathieu Chéron, capitaines; Ananias de Saint-Denis et Guill. Bredoulle, enseignes. Le Vexin, Français et Normand, resta près d'un an dans cette situation onéreuse et pleine d'alarmes.

commiſſion au ſieur de l'Espinay; le Roy, la Royne et son Conſeil ayant faict reſponce « *que le ſieur de Flavacourt, noſtre* » *bailly, euſt à les aller trouver en perſonne* ». Ce qu'il avoit faict, avec quelques eſchevins de la ville, pour la conſervation d'icelle, le IX d'Aouſt, au dit an. 1615 Les gouverneurs et échevins de Gisors mandés et reçus par le Roi.

Les habitans de Giſors eſtoient, pendant ce temps, et de jour en jour, en grand travail et garde pour empeſcher la ditte garniſon d'entrer en la ville; les gens et perſonnes des faulxbourgs avoient vuidé tout ce qu'ilz avoient dans icelle; jusques au XVe du dit mois d'Aouſt, jour de Notre-Dame, 1615, où le dit ſieur d'Espinay et sa compagnie s'eſtoient retirez; les habitans de la ville, deſchargez de cette garniſon, avoient cependant continué à faire la garde. *Biens des faubourgs de Gisors mis en sûreté dans la ville*

Le Roy, la Royne, et Madame sa fille, M. le Duc de Guyſe, et autres grandz Seigneurs, leurs gardes, et autres grandes compagnies, eſtoient ſortis de Paris le Lundi XVIIe jour du dit mois d'Aouſt mil VI^c^ quinze, & allez faire le voyage de Guyenne, ainſi que le Roy avoit faict entendre par ses Lettres, par lesquelles il estoit commandé à tous cappitaines, gouverneurs, et autres habitans des villes, de n'y laiſſer entrer, ni donner paſſage à aucunes compagnies qui ne fuſſent pour le ſervice de Sa Majeſté; sans quoi, il les déclaroit tous convaincus de crime de lèze-Majeſté et leurs biens confisquez, et que l'on eust à ſonner le tocſin pour les courir et tailler en pièces: ce qui avoit esté affiché et publié par les villes; & on avoit, depuis encores, répété les mesmes ordonnances faictes par les Courtz aſſemblez, au cas qu'ilz ne se retiraſſent dans le mois. FF. CCXXXVI^e^ (*R°.*) *Voyage du Roi.*

Le Roy, la Royne & sa fille n'ayant paſſé la ville d'Orléans à cauſe de leur malladie et indispoſition, ils y avoient esté jusques à la my-Octobre.

Pendant ce temps, les dits Seigneurs Princes avoient tousjours continué à faire une grande aſſemblée de ſoldatz, tant de cheval que de pied; et les habitans de Giſors continuoient à faire la garde *en grande faſcherie & perplexité.* On avoit faict rebaſtir les écluſes d'entre les deux portes de Paris, afin de retenir et faire renfler les eaues, et on avoit reſtauré la *Tour carrée* y estant; mesmes tous les villages d'allentour avoient tant vuidé leurs meubles et grains dans la ville de

1615

Les environs de Gisors ravagés de nouveau.

Gifors, à caufe que tous les jours ilz eftoient plains de foldatz *qui pilloient & ravageoient tout par où ilz paffoient.*

Les Princes estans partis avec leur armée de Courcy, Corbie, et Soiffons, et autres villes, à la fin de Septembre mil vic xv, eftoient allez pour paffer par Beaumont & autres paffages de la rivière de l'Oife ; de là en la ville de Chafteau-Thierry qu'ilz avoient prife de force, non toutefois ravagée, à raifon de xii mil escuz baillez par les habitans d'icelle ; de là à Nogent-sur-Seine, Méry et autres villes, qu'ilz avoient prifes, par où ilz avoient paffé, pour aller trouver le Roy et son armée.

Mouvements du duc de Longueville et de ses compagnies.

Monfieur le Duc de Longueville eftoit revenu en son gouvernement de Picardie, accompagné de quelques cinq centz chevalliers pour faire la guerre au Marquis d'Ancre et aux fiens, au cas qu'ils se découvraffent *(sic)* ; le dit fieur Marquis d'Ancre et les fiens avoient toujours esté dans la citadelle d'Amyens, et ses foldatz alloient çà & là ; ils avoient voullu furprendre Corbie, et autres places où y avoit garnifon pour les Princes, lesquelz avoient faict plufieurs rencontres & affaulx sur ceulx de l'armée du Roy, conduictz par le fieur Dubois Daulphin, et plufieurs tuez de part et d'autre.

Incontinent après, le fieur Duc de Longueville, et les fiens, eftoient retournez à l'armée et avoient continué à s'achemyner et à fuivre celle du Roy, jusques près de sa personne en la ville de Bordeaux, où le dit Seigneur Roy n'avoit paffé outre, et où il avoit receu la Royne son efpouze, le xxe de Novembre mil vic quinze. Elle avoit esté reçue par M. le Duc de Guyfe en la ville de Bayonne, comme auffi la fille de France avoit esté conduicte par le dit fieur de Guyfe et reçue par les Princes et Seigneurs d'Efpagne pour le filz du Roy. Le Roy & la Royne de France sa mère, eftoient demeurez en la ville de Bordeaux, de laquelle ilz n'avoient peu commodément fortir avec leur armée qui estoit illecq, à caufe de l'armée des Princes et de *leurs affociez,* qui en eftoient fort proches.

Mariage du Roy Louis XIIIe avec la fille du Roy d'Efpagne.

Grande charté de vivres, malladie et mortalité de plufieurs perfonnes

On estoit lors en grande charté de vivres et malladie : le pain de ix deniers ou xii deniers par deça avoit vallu en la dicte année *quinze & vingt folz,* et plus ; et les autres villes à l'équivallent ; tellement qu'il eftoit mort les dictes années grande quantité de perfonnes, tant de faim que malladie, jusques à *vingt-cinq ou*

trente mil hommes, ce qui avoit esté *un grand fléau de la Divinité* pour l'offense et entreprinſe de cette malheureuse guerre. 1615

Le Roy aiant mandé à tous les régimentz de ſoldatz, et autres compagnies que l'on avoit faictes et levées, de l'aller trouver, Sa Majeſté s'estoit, avec son armée, départie de la ville de Bordeaux, sur la fin de Décembre mil VIc quinze, et estoit venu en les villes de Poictiers et de Tours, où il avoit esté ſort longtemps.



La conférence & traité de la paix avoit esté aſſemblée et tenue à Loudun, la trève, pendant ce temps, avoit continué de quinzaine en XVe et autres temps, les éditz et arreſts de la Court publiez; néantmoins lesquelz, les Princes avoient faict paier la taille à tous les villages de ses quartiers, où ilz avoient envoié des ſoldatz pour ravager ceulx qui eſtoient refusans de paier, *encores que deſſenses euſſent esté faictes par le Roy*, au contraire, tellement que tousjours, et *pendant le temps que le Roy eſtoit party de Paris juſques à ſon retour*, le peuple de France (comme dit est) avoit esté grandement perturbé, moleſté et en grand travail, tant pour l'incommodité & rançonnage des gens de guerre, que *autres volleurs* qui couroient par les chemins; de ſorte que l'on n'osoit se descouvrir, ny aller aux champs qu'en grand peine; auſſi que les vivres eſtoient fort chères, et pendant la conférence et les trèves, la plus grande partie des dittes armées avoient esté licentiez et renvoiez, tant à cauſe de la charté des vivres que de malladie fort eſtrange.

1616 FF. CCXLVe *(Recto)*. *Conférence de Loudun.*

Après la prolongation des trèves de quinzaine en XVe, comme est dit, l'on avoit receu à Giſors les articles de la paix, le Dimenche des Rogations, VIIIe de May mil VIc seize.

On apprend à Gisors « les articles de la paix. »

La Royne mère avoit faict son entrée dans Paris, le Mercredy XIe du dict mois de May; le Roy et son eſpouze eſtoient demeurez par quelques jours à Fontaine-Belleau *(sic)*, où il avoit esté jusques au Lundi en ſuivant XVIe du dict mois, qu'ilz eſtoient arrivez à Paris, le dit jour, à sept heures du ſoir. Les gardes des portes des villes avoient lors ceſſé, tant de nuict que de jour, et les trouppes de gens de guerre s'eſtoient retirez journellement en leurs logis.

M. de Sillery, chancelier de France, ayant esté déplacé de son eſtat où il y avoit esté mis et installé par le feu Roy Henry

Changement du chancellier Nicolas Brularel.

1616 derrenier deceddé, en son lieu, y avoit esté posé M. de Bes, garde des sceaux.

Ici, un nouvel espace laissé en blanc, après lequel l'auteur du manuscrit reprend :



onsieur le Chevallier de Sillery avoit esté déposé de sa charge de commandeur; Dallay & Balion mis hors de leurs charges, et autres.

Le Duc de Longueville à Trye-Château.

MONSIEUR LE DUC DE LONGUEVILLE estoit venu à Trie-le-Chasteau, *avec grand nombre de gentilzhommes & compagnies* (1), le Dimenche XXVIe de Juin, au dit an mil VI^c seize. Il y avoit esté quelque temps; d'où l'on disoit voulloir aller prendre possession du gouvernement de Picardie; encores que le bruict avoit couru que, par les articles de la paix, *le gouvernement de la Normandie luy avoit esté accordé;* n'ayant esté à Paris vers Sa Majesté, comme les autres Princes, assavoir : Messieurs les Princes de Condé, de Nevers, de Mayenne, de Bouillon, de Vendosme, frère bastard du Roy, et autres, qui avoient faict leur appoinctement suivant la composition de l'accord faict à Loudun, qui n'avoit guères duré.

Il va en Picardie.

Le dit sieur Duc de Longueville avoit esté en Picardie, où il avoit esté les mois de Juillet et d'Aoust ès villes de Soissons, Corbie, Abbeville et autres; et à la faveur et requeste, le sieur Marquis d'Ancre, qui estoit l'un des Mareschaux de France, avoit esté mis hors, par le Roy, de la citadelle d'Amyens, et y avoit esté posé M. le Duc de Monbazon.

M. de Longueville prend Péronne.

Le sieur Duc de Longueville, environ la my-Aoust, au dit an 1616, avoit entendu que le Roy, ou le sieur d'Ancre, avoit envoié et posé garnison en la ville de Péronne, très-forte place; mesmes le dit sieur d'Ancre *y avoit fait transporter son or & argent*, comme estant Seigneur et Gouverneur de la ville, à ce que l'on disoit; le sieur de Longueville estoit lors allé avec grande compagnie à Péronne, où il estoit entré par le moien des

(1) On pourrait se demander comment on pouvait loger à Trie une telle quantité de personnes. Le passage suivant édifiera le lecteur sur les vastes proportions du château. « Dans le temps des chasses, on occupait dans le château 100 lits de » maîtres et 150 de domestiques. » (*Description du département de l'Oise*, par Cambry; Paris, in-8°.)

1616

habitans de la ville qui la luy avoient rendue, tellement qu'il avoit mis hors la garnifon qui y estoit, et en avoit mis d'autre où il s'eftoit tenu & avoit réfidé.

Gens de guerre passant près de Gisors.

Le Roy y ayant envoié plufieurs compagnies pour la reprendre et en faire fortir le dit fieur duc de Longueville, le fieur de Buhy, et grande compagnie de gens de guerre, avoient paffé près cette ville de Gifors le xixe du dict mois d'Aouft, qui y estoient allez.

Réception à Rouen du fieur Marquis d'Ancre, lieutenant pour le Roy en Normandie.

Et environ la my-Aouft, au dit an, le dit fieur d'Ancre avoit esté receu gouverneur et lieutenant général de la Normandie par la Court, séant en la ville de Rouen, où il avoit envoié, pour la ditte réception, seullement deux ou trois gentilzhommes avec les Lettres du Roy, et par après, affavoir le Dimenche xiie de Septembre, au dit an, il avoit esté luy mesme accompagné de la Nobleffe de Normandie dans la ville de Rouen prendre poffeffion du gouvernement de Normandiė, comme lieutenant pour le Roy.

Arrestation du prince de Condé et autres.

Le Jeudy, premier jour de Septembre, au dit an 1616, après avoir esté tenu, le Confeil, au logis du Roy, dans le Louvre, à Paris, sur les dix heures de matin, le Prince de Condé avoit esté arrefté prifonnier dans le dit lieu ; et, à l'inftant, l'on avoit esté pour prendre de mesme les Ducz de Vendosme, de Bouillon, de la Trémouille et autres, qui, ayans entendu le bruict, s'eftoient abfentez hors la ville de Paris ; & sur la rumeur du dict bruict, plufieurs avoient esté à l'heure mesme se faifir de la maifon du fieur d'Ancre, affise aux faulxbourgs Saint-Germain, à Paris, laquelle ilz avoient pillée & defmolie ; encores que le Roy y eust envoié un gentilhomme qui y avoit esté tué.

Les Parifiens estoient tous prestz de s'efmouvoir et de prendre les armes ; c'est pourquoy le Roy avoit envoié le fieur de Flavacourt, *noftre bailli* et gouverneur, par de çà ; il estoit lors à la Cour. Il estoit revenu en pofte, dès le lendemain matin, pour prendre garde & donner ordre à fon gouvernement. Il avoit à l'inftant commandé de faire la garde aux portes de Gifors, le jour & la nuict, en attendant autre mandat du Roy ; laquelle retenue du dict Prince & autres qui s'eftoient abfentez, comme dit est, avoit esté à caufe que le Roy avoit entendu que le jour précédent les Princes & Seigneurs avoient entreprins de se faifir de sa perfonne pour en faire à leur volonté ; et mesme faifir la Royne mère et la mettre hors la France.

M. de Flavacourt fait faire la garde aux portes de Gisors.

1616

Estans fortis le mesme jour de la ville de Paris, MM. le Duc de Guyfe & de Grinville, son frère, mal contens, pour ce qu'à leur foy & affeurance les dits Princes eftoient venus en la ville de Paris foulver le Roy et obferver et entretenir les accordz avec le Roy, de ce qui s'eftoit faict et paffé à Loudun, durant les guerres naguèrres ceffez, et quelque peu de jours après, les compagnies qui estoient devant la ville de Péronne, laquelle ilz avoient inveftie, s'en estoient retirez et départies, à caufe que les Princes & Seigneurs estoient allez dans les villes de Soiffons, la Fère, Corbie, Abeville et autres places proches de celle de Péronne.

Edit du Roi interdisant de lever des troupes.

Il avoit efté publié à fon de trompe, le Vendredy IXe du dit mois de Septembre, que le Roy faisoit deffense à tous cappitaines de lever aucuns foldatz sans son mandat & permiffion, autre que pour son fervice, à peine de la vie ; il avoit commandé de tailler en pièces tous foldatz qui se trouveroient faire la guerre pour autre que pour Sa Majesté. Lequel avoit esté au pallais de Paris avec la Royne sa mère & les Seigneurs qui les accompagnoient, le Mercredi XIIe du dit mois de Septembre ; où il avoit fait un édit qui contenoit sa déclaration sur les furprises qu'avoient voulu attenter les dits Princes à sa perfonne ; pourquoy il avoit arrefté & détenu le Prince de Condé, et néantmoins déclaroit par le même édit, que, venant luy demander pardon, les Princes affociez & adhérans du dict Prince de Condé, dans la quinzaine de la fignification d'icelluy, il les remettoit en sa protection, sans avoir aucune fouvenance de tout ce qui s'eftoit paffé, tant à la guerre précédente, qu'en ce qu'ilz avoient voullu entreprendre sur luy ; encores que par l'édit de pacification faict au dict Loudun, ilz luy euffent juré et promis toute fidellité et amitié ; et la dicte quinzaine paffée, les déclaroit tous criminelz de lèze-Majefté ; ce qui avoit esté moulé *(sic)* et envoié par les villes publier.

Pendant ce temps, les Princes avoient faict levée de compagnies de gens de guerre qui avoient tous tiré et chemyné en la Picardie, et le Roy de sa part voiant la rébellion des dits Princes avoit faict affembler ses compagnies qu'il avoit faict achemyner en la dicte Picardie et autres lieux.

Le prince de Condé transféré à la Bastille.

La nuict d'entre le Samedi & Dimenche XXVe de Septembre 1616, le Prince de Condé (à ce que l'on difoit) avoit esté enlevé

du Louvre et conduict avec quatre centz chevalliers à la Baftille où il estoit gardé; la sepmaine en fuivant, M. de Guyfe & son frère eftoient venus en la ville de Paris pour accorder et traitter la paix sur ces differendz, lequel accord se continuoit de jour en jour. 1616

L'ambaffade d'Angleterre eftoit venue pour le mariage de la feconde fille du feu Roy et s'en estoit retournée le Vendredi VII[e] d'Octobre, au dit an 1616. Ambaffade d'Angleterre.

Les conventions pour aller aux Eftatz de Normandie à Rouen, fuivant la couftume, avoient tenu au dict Gifors, le Mercredi XII[e] de Novembre, au dit an, où les députez s'eftoient trouvez le premier Décembre grandes compagnies de gens de guerre à pied et à cheval pour le Roy; ils avoient paffé proche de Gifors et alloient, à ce que l'on difoit, devant la ville de la Ferté-Milon, en Brie, pour l'affiéger, où estoit le lieutenant de la compagnie de Monfieur le Prince de Condé, qui ne la voulloit rendre au Roy. *Etats de Normandie.*

Enfin, tout s'eftoit appaifé, tant de cofté que d'autre, au moien de la paix & accord qui s'eftoit fait entre le Roy & les Princes sans que le Prince de Condé feust forti de la Bastille, n'eftans toutefois, les Princes, revenus à Paris; toutes les compagnies de gens de guerre s'eftoient retirez.

C'est pourquoi l'on avoit ceffé de faire la garde au dict Gifors à la fin du mois d'Octobre en fuivant. Fin de la garde à Gisors.

Et au commencement de Décembre, au dit an 1616, les Princes avoient commencé à se remouvoir et s'eftoient réfugiez et furpris, affavoir: le Duc de Nevers à Mézières, le Duc de Mayenne à Soiffons, autre à Pierrefondz-en-Picardie, les Ducz de Vendosme & de Bouillon à autres villes. Recommencement de guerre.

Quoy voiant, le Roy avoit faict affembler une armée qui avoit esté en toute dilligence, avec quelque nombre d'artillerie, devant Pierre-Fondz, lequel ayant esté affiégé & battu de plufieurs coups de canon, le cappitaine et foldatz qui le gardoient pour les Princes l'avoient rendu au Roy, qui y avoit faict mettre une autre garnifon, le Dimenche fecond d'Avril 1617. 1617 FF. CCLIV[e] *(Recto).*

Et au mesme temps, l'armée du Roy avoit faict les approches

1617
Siége de Soissons.

devant la ville de Soiſſons où eſtoit le ſieur Duc du Mayne avec grande compagnie de gens de guerre ; ils avoient, à l'arrivée de xv ou xvıc ſoldatz Liégeois, demandé la pointe, mandez par le ſieur Mareſchal d'Ancre, pour le Roy (à ce qu'il faisoit entendre), couru & rué deſſus, de telle ſorte qu'il y en avoit eu beaucoup de tuez.

Lors, le dit Mareſchal d'Ancre eſtoit à Quilbeuf, forte place de Normandie, qu'il faisoit encores davantage fortiffier comme lieutenant pour le Roy en Normandie, comme dit est cy-devant; il avoit envoié en cette ville de Giſors, le Mardi xııııe de Mars, au dit an 1617, deux centz hommes de pied, bien armez de picques & mouſquetz, en trois compagnies, pour y tenir garnison. Ceux-ci avoient esté receuz par les habitans de Giſors, sans aucun contredit, à cauſe de la crainte que l'on avoit du dit ſieur d'Ancre qui se donnoit telle auctorité au nom du Roy ; de ſorte que l'on n'oſoit le contredire ; ce qu'il avoit auſſi faict et envoié ès villes d'Andelys, Vernon, Pont-de-l'Arche & autres endroictz; et néantmoins, il estoit arrivé à Giſors, en perſonne, dans un caroche conduict et tiré *par ſix chevaulx*, le Mercredy en ſuivant, xve du mois de Mars; il avoit esté receu des habitans, estans en armes, honoré et ſalué par tous les Seigneurs et Nobleſſe d'allentour, *comme s'il eust eſté Roy*, et ses compagnies de ſoldatz logez aux trois quartiers des rues de Giſors, jusques au Vendredy xvııe du dict mois, que luy & tous les dictz ſoldatz, mesmes toutes les autres compagnies en grand nombre, logez à Dangu & autres villages proches de Giſors, tous conduictz par le ſieur Daquincourt, collonnel de ses compagnies, tant de cheval que de pied, s'en estoient allez droict à Beauvais. De là, les ſoldatz estoient allez à l'armée du Roy, devant la ville de Soissons ; quant au dit ſieur d'Ancre, qui avoit ses gardes, dès la nuict ſuivante, il s'en estoit allé de Beauvais droit à Paris, où il avoit esté quelque temps, n'oſant aller à la ditte armée, de la peur qu'il avoit de sa perſonne.

Le Maréchal d'Ancre à Gisors et autres villes du Vexin Normand

Et estant retourné en la ville de Quilbeuf, il avoit esté mandé par le Roy venir parler à luy, soubz couleur d'accord et traittement de la paix ; ce qu'il avoit auſſitost faict ; & estant en chemin, dans Magny, le Vendredy xxıe d'Avril, au dit an, il disoit en ces termes : « *Je ſuis mandé par le Roy pour traiter la paix,* » *s'il ne tient qu'à moy, elle ſera bientoſt faicte, pour ce que j'y*

Paroles du Maréchal d'Ancre à Magny-en-Vexin.

1617

» *vais de bonne volonté pour cest effect* ». Il estoit arrivé en la ville de Paris le Samedy au soir, et le lendemain estoit allé trouver & saluer le Roy, avec lequel il s'estoit récréé le dit jour à quelque jeu. Le lendemain, jour de Lundy, XXIIIIe du mois d'Avril, dès le matin, le Roy avoit mandé le sieur de Vitry, cappitaine de ses gardes, auquel, après avoir fait prendre ses armes, assavoir deux pistolletz, il avoit dict qu'il voulloit qu'il fist mourir le dit sieur d'Ancre, lorsqu'il seroit arrivé au Louvre; sur ce que le sieur de Vitry s'en estoit excusé, le Roy luy avoit de rechef dit « *qu'il le voulloit* » et luy commanda ainsi le faire. Ce que luy ayant accordé incontinent, le Maréchal d'Ancre seroit arrivé dans la Court du Louvre, suivy de quelques uns des siens, auquel le sieur de Vitry avoit dit que le Roy luy avoit commandé de l'arrester, et qu'il eust à luy rendre son espée; sur ce, le dit sieur, bien esbahi, avoit mis la main à l'espée qu'il voulloit évaginer *(sic)* du fourreau; de quoy il avoit esté empesché; et à l'instant, le sieur de Vitry luy avoit baillé deux coups de pistolletz, l'un par le bas du ventre et l'autre dans la teste, desquelz coups le sieur d'Ancre estoit tombé par terre; auquel de rechef il avoit esté baillé plusieurs coups d'espée, et, mort qu'il estoit, il avoit esté traisné hors le Louvre, et sur le soir enterré sans aucune solennité. (1)

Mort du Marquis d'Ancre.

Néantmoins, le lendemain, aucuns des habitans de Paris l'avoient déterré & icelluy traîné par les rues & coupé son corps par morceaux, partie foullés aux piedz, l'autre mise au bout de longues perches et promenez en toute dérision, et icelles mises sur les portes de la ville, et par aprez jettez au feu.

Supplice de la Maréchale d'Ancre.

Et le mesme jour, sa femme avoit esté prise & menée prisonnière au Chastelet; elle y avoit esté jusques au Samedy, huictiesme de Juillet, au dit an 1617, qu'elle avoit esté décapitée et son corps brullé. Son nom estoit Eléonor de Gallygaia (2), anagrame: « *déloyale rouge gaule* »; l'on disoit qu'elle estoit grosse d'enfant; et le bruict estoit qu'elle et son mary estoient forciez, et qu'ilz avoient esté cause de la mort du feu Roy Henry IVe, père du Roy Louis, à présent régnant.

Incontinent après la mort du dit sieur d'Ancre, la Royne mère

(1) « *A Saint-Germain-de-Lauxerrois.* » (Note sur le manuscrit.)

(2) Léonora Dori, dite Galigaï, femme de Concini, maréchal d'Ancre.

1617 à qui l'on avoit communiqué de voulloir faire cest affaire, pour ce qu'il estoit *ſon mignon* (sic) et son conſeil, et sa femme gouvernante et maiſtreſſe, estoit ſortie et s'estoit retirée de la ville de Paris et allée à Blois; et lors, le Roy avoit envoié par devers les Princes leur faire anoncer la ditte mort et qu'ilz euſſent à revenir en toute aſſeurance; ce qu'ilz avoient faict peu de temps après, s'eſtans *recréez* en toutes ſortes de réjouiſſances.

Mariage de M. le Duc de Longueville.

Comme auſſi, le ſieur Duc de Longueville *s'eſtoit marié à la fille du feu ſieur Conte de Soiſſons* (1), à laquelle il s'eſtoit précédent accordé, et son banquez faict avec le Roy et les Princes, le Dimenche VIIe Juin, au dit an 1617.

Ayant lors ceſſé de faire les gardes aux portes & faict les feuz de joye, tout le peuple estant en paix, tous les ſoldatz de l'armée s'eſtoient retirez et avoient retournez en leurs maiſons.

Choſe mémorable, que Dieu avoit ainſi, et en un moment, donné & permis la paix au Royaume de France, par la mort d'un homme qui avoit esté ſi grand & magnifique au monde; et, en un inſtant ainſi, humilié et déſolé, et sa poſtérité et son corps jetté à la voirie et au feu par morceaux.

Conclusions et réflexions morales de l'auteur.

C'est pourquoy il convient mettre tout son appui en Dieu, et non aux vanitez et inconſtance du monde qui n'est que toute tromperie & déception, pour ce que nous voions, et c'est une choſe conſtante, que tout ce qui s'est paſſé, et se paſſera est une pure folie, qui n'est de jour en jour paſſée, que l'on ne recongnoiſſe que véritablement c'est une fumée qui maine tous les mondains à perdition éternelle, de laquelle l'on ne se peult retirer sans l'inspiration & grâce de Dieu; laquelle nous devons journellement requérir de luy, et le prier de nous voulloir divertir et ſéparer des compagnies mondaines avec lesquelles il n'y a aucun ſalut, ſinon corruption & mort éternelle, pour çà que: CE MONDE EST VANITÉ !

Ici une ligne en blanc sur le manuscrit.

(1) *Louise de Bourbon*, sa première femme: elle mourut le 9 Septembre 1637. Henri II d'Orléans-Longueville eut de ce premier lit Marie d'Orléans, duchesse de Nemours, princesse de Neufchâtel, née le 5 mars 1625, longtemps connue sous le nom de *Mlle de Longueville*. L'harmonie n'exista pas longtemps, dans la suite, entre elle et sa belle-mère, âgée seulement de six ans de plus qu'elle. Marie d'Orléans épousa Henri II de Savoie, duc de Nemours, qui mourut peu après son mariage; elle a laissé des *Mémoires* fort intéressants, et qui ont été plusieurs fois réimprimés.

1617

FF. CCLVIII[e] *(Recto)*

Levée et retour de gens de guerre.


u commencement du mois de Juillet 1617, le Roy avoit oċtroié commiſſions à pluſieurs cappitaines François pour faire une levée de grand nombre de compagnies de gens de guerre, tant de pied que de cheval, qui s'eſtoient aſſemblez & estoient allez pour ſecourir le Duc de Savoie à sa requiſition et prière, à l'encontre de ses ennemys qui luy faisoient la guerre (à ce que l'on diſoit) ; et depuis, les dits ſoldatz estoient revenus pour ce que les parties s'eſtoient accordez.

Nouvel espace laissé en blanc sur le manuscrit.

Edit du Roi défendant toute levée irrégulière de soldats.


e Roy avoit faiċt publier un Edit le Lundi, XI[e] de Septembre, au dit an 1617, par lequel : « *il eſtoit » deſſendu à tous cappitaines de lever aucunes compa- » gnies de gens de guerre, sans son conſentement & commiſſion ; » meſmes de porter aucunes armes à feu, à peine de la vie.* »

Autre espace en blanc sur le manuscrit.

Notables aſſemblés par le Roy à Rouen. FF. CCLIX[e] et dernier *(Recto)*.


n avoit commencé à tenir les Eſtatz à Rouen, tant couſtumiers, provinciaux que généraux, le XX[e] de Novembre, au dit an 1617, où le Roy, les Princes, Seigneurs députez s'eſtoient trouvez.

Ici s'arrête le Journal d'un Bourgeois de Gisors, sur les événements accomplis de 1588 à 1617.

Suivent quelques feuillets, restés en blanc, qui terminent le registre manuscrit, conservé à la Bibliothèque Nationale, et d'après lequel nous avons transcrit, littéralement et sans lacune, la relation historique que l'on vient de lire.

FIN.





INDEX ALPHABÉTIQUE

DES NOMS DE PERSONNES ET DE LIEUX

CITÉS DANS CE VOLUME

AVIS. — Les chiffres placés antérieurement à un astérisque * renvoient le lecteur à la 1re partie, paginée en chiffres romains. — Nous n'avons pas cru utile de donner l'indication des pages pour les noms répétés très-souvent dans le volume; ces noms sont reproduits en CAPITALES et sans chiffres de renvoi à la suite. — Nous avons très-souvent conservé l'orthographe ancienne des noms cités. — Ces observations s'appliquent aux *trois* tables qui suivent.

INDEX DES NOMS DE LIEUX

NOTA. — Les noms de lieux, autres que ceux des villes et communes, sont indiqués en *italiques*. Le lecteur est prié de se reporter à l'index suivant pour les noms de *lieux* ou de *terres seigneuriales* (noms féodaux), employés comme noms de famille.

INDEX DES NOMS DE PERSONNES

NOTA. — Dans cette liste se trouvent compris les noms des *personnages historiques,* e ceux des *habitants de Gisors,* de la période de la Ligue, dont il est fait mention dans c volume ; ce relevé peut faciliter des recherches généalogiques et autres.

INDEX DES NOMS D'AUTEURS

(Comprenant les noms des écrivains, artistes divers, bibliothécaires, imprimeurs, éditeurs, collectionneurs, et autres personnes citées, non comprises dans la liste précédente).

FIN DE L'INDEX.

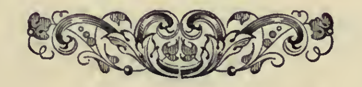

CARTE
DV VEXIN,
FRANÇAIS NORMAND
Commencement du XVIIe Siécle
1
2
Lieües.
Fleury.
Befu.
Neufmar
Martigny.
Bachevillier.
Le mesnil.
Moneuille.
Hendricour.
Sancour.
S. Denis
Bernouille.
S. Eloy
Martin.
Prouemons
Etrepaigny.
Basincour
Escouys.
Villerez.
Hendicour.
Gamaches.
Baqueville.
Fernelle.
Boisemont.
Dangu
Fresne.
VE
XI
Velly.
Nogits.
Muchegros.
Richeville.
Villars.
Marcouille.
Houuille.
Le grand Andelys.
Corny.
Suzey.
Letillier.
Haulteverne
Forest.
Tourny.
Hallot.
Ste Clair.
Petit Andelis
Equitry.
NOR
Domesnil.
Aueny.
Bray.
Seyne
Clery.
Ginze deniers.
Nezée.
Corby.
Haricour.
Forges.
Ambleville.
Hannezy
Mairieres.
Gany.
Courcelle
Siorcy.
Ceudes.
MAND.
Villarseau.
Persigny le val
S. Martin de la garenne.
Telly.
Ponecour.
Roche Guyon.
Paneluze.
Cheureuse
Prumot.
L'isle.
La capelle.
Seyne R.
Moisson.
S. Pierre la Garenne.
Persigny l'on guelaye.
Limet.
Ferneuse.
Arly.
Grillet.
Giuerny.
Leuacour.
Verteuil.
Longville
S. Martin.
Vernon
Port de viller
Bonnien
Monceau.
S. Martin de la garenne
Lacharite.
Ursy.
Gefoce.
Gamilly
Varenne.
Dainumont
S. Laurens
Guergeuille
Mersée.
NOR
Blara.
Rontebuise.
Hissoul.
Blecour.
Chalot.
Gasicourt.
Rosny.
Mante.
Ville neufue
Buchelet.
Porcherenville
La Huniere.
Chaufour.
Loumoy
Menilly.
Aigleville.
Creuan.
Rungipot.
Mante la ville.
M A N
S. Lié la ville.
Villegat
Passy.
Chignol.
S Laurens.
Soindré
Brasseutz.
S Adin.
Chambine.
Villurs en doueuure.
Mesiere.
Hecour.
Flacour
Bonniller
Le tartre.
Epannay.
Bray le pont
Breua
Buet
Gadencour.
Longne
Bonnio.
Rosant.
Hugeruille.
Niustotte
Iumeuville.
Nezee
DIE.
Chenu.
Domartin
Courgens
S. Corentin.
Neully.
Melbet.
Monehouet.
Garenne.
Murson.
Horenville.
Ergeu
Les Gastines.



Mariſſe.
S.Martin
S.Teyen.
Brello.
Villars.
Beauuais.
Turdoux.
B
E:
Runeviltiers.
S.Leger.
Alone.
Ourly
S.Felix.
Beaugenouil.
Condeé.
Hondeuille.
Stenay fontaine.
Lutarterette
A
V
Hermé.
S Suplice.
Bailleux.
Fraucour.
La boſſe.
Ennuye.
Paris fontaine.
Mouy.
VO
Autouil.
I
Tillars.
Mouchy.
Boutencour.
Beaumont.
La vaudemotte.
Fercour.
Bomorré.
Le Vaumon
Porſieux
Muraille ſoubs
Iouërre.
Recon.
La ville neuue
d'aumont.
Chaurouge.
Vaudenpierre.
Le deluge.
S. Geniesmir.
Eully S.
George.
Inencourt läage.
Le meſnil.
Foullangle
Marcheroux.
Lormaiſon.
Cauaillon.
Try la ville.
Montrelan.
La chappelle S. Pierre.
Noiunville.
Faix.
Blecancour.
Hibouuille.
SIS
Neulautel
Chambo.
Yury.
Enſerville
Dieu donne
Freſne languillon
Chaumont
Delincourt.
Tunbret
La ville neuſue
Meru.
Piſeulx.
Letinville.
Fleury.
Mongeville.
Fresnet
Bonconville.
Neully.
Amblevillé,
La villetertre
Henonuille
Belleegliſe
Chauanſon.
Heranville
Sandicour
Le meſnil.
Lierville
Chors.
LeHeaume.
Breuille
Roncrolle
Fayet
Neufcour.
Hianville
Thianville
Chambly
damour.
Bellet.
Mouy.
Marrue.
Briancon
L'Abbeville
Comareny
Leperchée.
Espierre.
Champagne
Boulangrée
Fremicour.
Heronville
Nesle
Nogent
Buree
Clery
A
N
Ç
O
Hus.
Grizy.
Lisle Adam
IS.
Cormeil.
Temericour.
Vaumôdois
Neuuille.
Esiraucour.
Auuers
Viy
Le Bourduau
de vigny.
Lavilleneufue.
Villers adam
Vigny.
Genicour.
Baillet
Auergne.
Annerg.
Oise R.
Gadencour.
Longeſſe.
Piſeulx.
Maubuiſſon
Bettembt
Franconuille
Pontoise.
Chaury.
Oigneville
Vagis.
Condecour.
Courtemaille.
Sergis.
S. Ouin.
Hardicour.
Tessancour.
Frepillan.
Menucour
Lieux.
Erigny.
Pierreluis.
Vesquemont
Basemont.
S.Leu
Conflans.
Fauerny.
Margêty
an
Vaulx.
Fontaine
Andreſy
Le pleſsis
Endeclier
Chanteloup
Herbelet.
Saugny.
Momorency.
Fresnes.
Verneul
Triel.
Franconville
Seyne R.
Lamuette
Armon
Eaubonne.
Carriere
Anchieray
Lafrete
Vernoulet
Cormeil
Senois.
Choiſy.
Maiſon.
Villine.
Meſnil
Chartrouville
S. Gratian.
Morinuilliers
Argenteil
Poiſſy.
Orgeuul.
Carriere
Bettemont
Bellon
Les allues
Aigremont
Houille
Monteſton
Chambourcy
Coulombe
Crespieres
S.Germain.
Carrue
Aſnière



TABLE



NOTES ADDITIONNELLES
ET ERRATA

Page XXVI, Henri II, de Longueville, laissa, de Catherine d'Illiers, une fille naturelle, Catherine-Angélique d'Orléans, qui prit l'habit religieux et devint plus tard abbesse de Maubuisson; elle mourut en 1664. *(Note add.)*

Page 11 (note 7), au lieu de *Boisjeloup,* lisez *Boisgeloup.*

— (note 9), *les gardes françaises,* etc. Cette phrase est une autre note dont l'appel devrait se trouver placé après les mots : *faubourgs de Cappeville,* p. 12.

Page 33 (note 2), Gribeauval à Beauvais. — Pendant que Gribeauval était absent de Beauvais, ses compagnies se rendirent, par la vallée de l'Aunette, aux environs de Gisors, où elles se livrèrent au pillage et dévastèrent les campagnes. (V. *Histoire de la Bosse,* par M. Barré, in-8°). *(Note add.)*

Page 43, *Alincourt;* l'orthographe de ce nom de lieu est Halincourt; on a écrit aussi autrefois *Hallincourt* et *Hallaincourt. (Note additionnelle.)*

Page 49 (note 3), *Sérifontaine;* au lieu de *canton de Chaumont,* lisez : *canton du Coudray-Saint-Germer.*

Page 58, l'appel de la note 2 se trouve placé p. 59, l. 2ᵉ.

— 73, ligne 12ᵉ, *Le Fèvre-Foullon,* lisez : *Le Fèvre, foullon,* etc.

PAGINATION

	Nombre de Pages
Faux titre et titre.	4
Préface et Notice	28
Texte, Notes et Index, etc.	148
Nombre total des pages. . .	180



Achevé d'imprimer

à

PONTOISE

Pour MM.

H. LE CHARPENTIER ET A. FITAN

Le 16 Juillet

1878

Sur les Presses de l'Imprimerie Typographique

AMÉDÉE PARIS

ANCIENNE MAISON DUFEY

Fondée en 1793.